

J. A. Sikory
Blais
Dne
BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE

DU FINISTÈRE

TOME XCIV

1968

BREST

Imprimerie du *Télégramme*, 25, rue Jean-Macé

1969

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 1889)

Siège social : 4, rue du Palais, QUIMPER

C.C.P. 338.65 Rennes

Présidents d'honneur :

M. LE PRÉFET du Finistère;

Mgr L'ÉVÊQUE de Quimper et de Léon.

COMPOSITION DU BUREAU AU 31 DECEMBRE 1968

Présidents honoraires : MM. Louis OGÈS;

Daniel BERNARD. +

Président : M. le Chanoine Pierre-Jean NÉDÉLEC. +

Vice-Présidents : MM. Médecin général LAURENT;

René DANIEL;

Roger LE BRUN;

Jacques CHARPY.

Secrétaire général : M. Alain LE GRAND.

Trésorier : M. Alexis LE BIHAN.

Trésorier adjoint : Commandant René CHANSARD.

Secrétaires : MM. Yves TANNEAU;

Alain BREUT.

Liste générale des Membres
de la
Société Archéologique du Finistère
(à jour au 31 Décembre 1968)



MM. ABASQ, Joseph, 23, avenue de Chaverny, 44, Saint-Herblain.

ABBAYE SAINT-GUÉNOLÉ, 29 S, Landévennec, par Argol.

AGENCE DES BATIMENTS DE FRANCE, place au Beurre, 29 S, Quimper.

MM. ALLARD, Georges, pharmacien, 29 S, Le Guilvinec.

ALLOT, Emmanuel, instituteur honoraire, Ville Close, 29 S, Concarneau.

Mlle AMILIEN, Olga, artiste modéliste, 35, rue des Reguaires, 29 S, Quimper.

M. AMPHERNET (Marquis Michel d'), château de la Boissière, 29 S, Pleyben.

Mme ANDRÉ, Joseph, 19, rue Laënnec, 29 S, Quimper.

M. ANDRÉ, Robert, docteur en médecine, 63, rue de Montval, Marly-le-Roy, 78, Yvelines.

x Mlle ANDRIEUX, 36, rue Anatole France, 29 S, Douarnenez. x

MM. ANDRO, Jean-Claude, villa Denise, route de Céret. Palalda, par Amélie-les-Bains, 66, Pyrénées-Orientales.

ANGÉLI, Paul, inspecteur au « Télégramme », route de Plobannalec, 29 S, Pont-l'Abbé.

ARCHIVES D'ILLE-ET-VILAINE, 35, Rennes.

ARCHIVES DE LOIRE-ATLANTIQUE, 44, Nantes.

ARCHIVES DU MORBIHAN, 56, Vannes.

M. ARGOUARCH, Joseph, secrétaire général de la mairie, 29 S, Concarneau.

Mlle ARHAN, 5 bis, rue de l'Hippodrome, 29 S, Quimper.

+ M. ARNOUS DES SAULSAYS, Marcel, 7 venelle des Hironnelles, 29 S, Douarnenez.

Mlles ARRIBAT, Hélène, employée de bureau, Bt 4, 10, avenue de la France-Libre, 29 S, Quimper.

+ ARVOR, Anne, commerçante, 29, rue H.-Barbusse, 29 S, Douarnenez.

MM. ASCOET, Jean, directeur d'école, La Chapelle du Mur, 29 N, Plouigneau.

ASTIÉ, Xavier, commandant (E.R.), 13, rue Brémond-d'Ars, 29 S, Quimperlé.

AUBERGES DE LA JEUNESSE, 33, rue F.-Le Dantec, 29 N, Brest.

Mme AUBRY, René, commerçante, 37, rue Jean-Jaurès, 29 S, Pont-l'Abbé.

MM. AUDREN DE KERDREL, Tony, 1 bis, rue Vaneau 75, Paris-VII^e.

AUFFRET, Auguste, directeur de banque (E.R.), 23, rue de la Brise, 56, Vannes.

AUFFRET, Marcel, docteur en médecine, 223, rue Saint-Jacques, 75, Paris-V^e.

AUTER, Alain, instituteur, 43, rue du Château, 29 N, Brest.

AUTROU, Arthur, cartonnier,, 4, rue de Salonique, 29 S, Quimper.

Mme BALANANT, Jeanne, rue des Islandais, 22, Dahouët, par Pléneuf-Val-André.

MM. BALBOUS (chanoine), Yves, aumônier à Kernisy, 29 S, Quimper.

+ BALC'H, François, ingénieur des Ponts et Chaussées (E.R.), 7, rue Emile-Giffo, 29 S, Tréboul.

BALEMME, Jean, 115, rue A.-Briand, 35, Rennes.

BARAER, Jean, 6 bis, rue L.-Pasteur, 29 S, Ergué-Armel (Quimper).

- BARBE, Jean, chirurgien-dentiste, 15, rue Jules-Ferry, 29 N, Brest.
- BARBIER, Jean, professeur au C.E.G., 29 N, Saint-Martin-des-Champs.
- BARGAIN, Edgard, imprimeur, impasse de la Palestine, 29 S, Quimper.
- BARÉTY, Maurice, receveur des P.T.T., 129, rue de Fougères, 35, Rennes-Croix-Carrée.
- BARON, Jean, instituteur (E.R.), Pen-Enez, 29 N, Locquirec.
- Mlle BASTID, Magdeleine, 6, rue Saint-Yves, 29 N, Brest.
- MM. BAZIN, Jehan, commissaire général de la marine (E.R.), 41, quai de Cornouaille, 29 N, Landerneau.
- BEAUGÉ-BERUBÉ, Henri, commandant, 27, avenue Jules-Graveraux, L'Hay-les-Roses, 94, Val-de-Marne.
- BECQUEY, Adrien, président du tribunal de grande instance de Morlaix, 8, r. du Palais, 29 S, Quimper.
- BÉGOT, François, commerçant, route de Brest, 29 S, Tréqueffélec.
- † BELBEOC'H, Pierre, commerçant, 8, rue E.-Kérivel, 29 S, Douarnenez.
- Mlle BELIN, Marie, commerçante, 26, rue Kéréon, 29 S, Quimper.
- Mme BELLEC, Jean-Louis, 5, rue Toul-al-Laër, 29 S, Moëlan-sur-Mer.
- MM. BELLEC, Louis, pharmacien, 21 bis, rue Louis-Pasteur, 29 N, Landivisiau.
- BELLEC, Louis, notaire, 4, rue Jeanne-d'Arc, 29 N, Lesneven.
- BENARD, Henri, chirurgien, maire, conseiller général, 29 S, Pont-l'Abbé.
- Mme BENOISTON (Mme Vve H.), 1, rue Gourmelen, 29 S, Quimper.
- M. BERDER, Michel, 82, rue Yves-Giloux, 29 N, Brest.
- Mlle BÉRÉHOUC, impasse Jean-Racine, 29 S, Ergué-Armel (Quimper).

- M. BERGERON, Roger, ingénieur des Services Agricoles,
4, rue Théodore-Botrel, 29 S, Quimper.
- Mlle BERGOT, Thérèse, assistante sociale, 14, rue Dau-
tancourt, 75, Paris-xvii^e.
- MM. BERNARD, Corentin, 71, rue du Frugy, 29 S, Quim-
per.
- BERNARD, Daniel, contrôleur des Postes (E.R.), Bré-
zoulous, 29 S, Cléden-Cap-Sizun.
- BERNARD, Jean, docteur en médecine, 9, rue Riaval,
35, Rennes.
- BERNARD, Louis (abbé), recteur, 29 N, Trémacuézan.
- + BERROU, Alain, chef de district S.N.C.F., 75, rue
Laënnec, 29 S, Douarnenez.
- BERROU, Pierre, directeur d'école, 29 S, Kérity-
Penmarc'h
- BERTHELOT, Paul, président du Tribunal de Com-
merce, 29 N, Brest.
- BERTHELOT, capitaine de vaisseau (E.R.), 1, avenue
Vauban, Toulon, 83, Var.
- BERTHOU, Emile (abbé), Les Charmilles, 29 N, Le
Relecq-Kerhuon.
- BERTHOU, Jean, 91, chemin des Gauvignets, 44,
Saint-Nazaire.
- Mme BERTRAND, présidente du S.I. de Fouesnant, Ker-
Tenvel, 29 S, Beg-Meil.
- M. BESCOND, Emile, boulanger, 4, rue du Four, 29 S,
Rosporden.
- + Mlle BÉZIERS, A., Porz-an-Eostic, 90, avenue de la Gare,
29 S, Tréboul.
- BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, 29 N, Brest.
- BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE, Le Bouguen, 29 N, Brest.
- BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, 29 S, Concarneau.
- BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, 35, Fougères.
- BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, 29 N, Landerneau.
- BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ de Louvain (Belgique).
- BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, 29 N, Morlaix.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, 29 S, Quimper.

- + M. BIDEAU, Jean-Louis, pharmacien, 8, rue Anatole-France, 29 S, Douarnenez.
- Mlle BIENVENUE, 29 N, Kersaint-Landunvez.
- M. BIGER (R.P.), Collège de Saint-Caprais, rue Raspail, Agen, 47, Lot-et-Garonne.
- Mlle BILLANT, institutrice, Romainville, 93, Seine-Saint-Denis.
- M. BINST, Jean, sous-intendant au lycée, 29 S, Quimper.
- BLACKWELL'S, Saint George's Mansion, George Street, Oxford (England).
- MM. BLAISE, Alain et René, 7, rue de Maleyssie, 29 N, Brest.
- Mmes BLAYAU, Noël, 12, avenue Kergoat-al-Lez, 29 S, Ergué-Armel (Quimper).
- BLEUZEN-BIHAN, Jeanne, 6, rue Clément-Ader, 29 N, Brest.
- MM. BLEUZEN, René, 6, rue Clément-Ader, 29 N, Brest.
- BLOCH, Yves, chef de section des P.T.T., 56, rue du Moulin-Vert (Penhars), 29 S, Quimper.
- Mme BLOCH, 44, boulevard Gambetta, 29 N, Brest.
- Mlle BLOUET, Jeanne, commerçante, 32, rue Jean-Macé, 29 N, Brest.
- M. BLUM, Georges, docteur en médecine, 29 S, Plozévet.
- Mme BLUTEAU, Jeanne, professeur, Lycée polyvalent, 22, Lannion.
- MM. BODEAU, Elie, docteur en médecine, 15, rue Traverse, 29 N, Brest.
- BODÉNÈS, Louis, pharmacien, 29 N, Plougastel-Daoulas.
- BODIVIT, Robert, antiquaire, 43, rue Elie-Fréron, 29 S, Quimper.
- Mlles BOHIC, Solange, Le Clémour, 29 N, Locquéholé, en Taulé.
- BOISSEL, hôtelière, 29 S, Bénodet.
- M. BOLLORÉ, Gwénaél, industriel à Odet, 29 S, Ergué-Gabéric.

- Mlle BONHOMME, surveillante générale du lycée technique, 29 S, Quimper.
- MM. BONTTHONNEAU, Henri, 29 S, Pont-Croix.
- BORIES, Jean, directeur de la Banque de France, 38, rue de Clocheville, Tours, 37, Indre-et-Loire.
- M. et Mme BOSCALs DE RÉALS, Charles, général en retraite, 29 N, Plouvorn.
- MM. BOSCHER DES ARDILLETS, Tugdual, comptable, 21, rue Jean-Macé, 29 N, Brest.
-  BOSSENNec, François, pharmacien, 15, rue Duguay-Trouin, 29 S, Douarnenez.
- Bosson (abbé), Emile, Maison Saint-Joseph, 29 N, Saint-Pol-de-Léon.
- BOTHMER, Maurice, 105, rue Jules-Lecesne, Le Havre, 76, Seine-Maritime.
- Mme BOUCHAUD-LETENDRE, 4, rue Ridder, 75, Paris-xiv°.
- Mlle BOUCHÉ, Anne-Marie, professeur, 2, rue Henri-de-Bournazel, 29 S, Quimper.
- M. BOUCHÉ, Hubert (abbé), vicaire, 29 S, Châteauneuf-du-Faou.
- Mlle BOUCHER, Annie, 6, rue de Kergariou, 29 S, Quimper.
- MM BOUCHER, Jean-Pierre, ingénieur du Cadastre, Résidence Garonne, escalier 4, Marmande, 47, Lot-et-Garonne.
- BOUCHER, Louis, journaliste, 29 S, Quimper.
- BOUET, Jean-Louis, administrateur civil au ministère des Finances, 71, rue de la Tombe-Issoire, 75, Paris-14°.
- BOUET, Maurice, professeur au lycée Voltaire, 14, rue Jean-Doyen, Eaubonne, 95, Val-d'Oise.
- BOULBAIN (abbé), Jean-Michel, recteur, 22, Plaincel.
- BOULMER, Francis, clerc de notaire, Beaumont-sur-Sarthe, 72, Sarthe.
- BOUNOURE, Jean, ancien directeur de l'Enseignement au M.O., Les Quatre-Vents, 29 S, Lesconil.
- BOURBIGOT, André, pharmacien, 29 S, Elliant.

BOURGEOIS, E., 32, place St-Corentin, 29 S, Quimper.
BOURGOIN, Jean, ingénieur des T.P.E., 29 S, Pont-
l'Abbé.

Mme BOURHIS, Anna, Le Prioldi, 29 S, Le Faou.

MM. BOURLÈS, Marcel, docteur en médecine, 24, rue
A.-Briand, 29 S, Quimper.

BOURLIGUEUX, Guy, professeur à la Sorbonne, 30,
rue Oradour-sur-Glane, 35, Rennes.

BOUSSARD, Vincent, expert foncier, Kerganapé, 29 S,
Plogonnec.

BOUXIN, Henri, 30, avenue Duquesne, 75, Paris-7^e.

BOYER, André, 62, rue des Fontenelles, Sèvres, 92,
Hauts-de-Seine.

Mlle BOZEC, horticulteur, La Vallée, 29 S, Ergué-Armel
(Quimper).

MM. BOZEC, Yves, professeur à l'Ecole Saint-Yves, 29 S,
Quimper.

BRANQUEC, Germain, retraité de l'E.D.F., 46, rue
Guy-Autret, 29 S, Quimper.

BRAS DE FER (de), commandant (E.R.), rue Amiral-
Courbet, 29 S, Concarneau.

M. et Mme BRÈS, La Chaumière, 29 S, Pont-Aven.

M. BRETON, Alphonse, La Civette, 16, rue du Parc,
29 S, Quimper.

Mlle BRETON, Marie-Pierre, rue Yves-Le-Morvan, 29 N,
Santec.

MM. BREUT, Alain, secr. Affaires maritimes, 19, rue
Louis-Pasteur, 29 S, Douarnenez.

BRIAND Jean (abbé), recteur, 29 S, Lopérec.

Mlle BRIAT, Paule, 29 N, Lesneven.

MM. BRIAT, Pierre, 29 N, Lesneven.

BRIARD, Jean-H, architecte expert pour les Monu-
ments Historiques, 167, rue de l'Université, 75,
Paris-7^e.

BRIGANT, Auguste, directeur régional honoraire des
Douanes, 2, rue Branda, 29 N, Brest.

- Mme BRILLET, Raymond, professeur à Quimperlé, 8, avenue V.-Hugo, 29 S, Quimperlé.
- M. BROC (Charles de), château du Pérennou, 29 S, Plomelin.
- Mme BROCA (Henriette de), professeur, 44, boulevard Gambetta, 29 N, Brest.
- M. BRONNEC, Jean, ingénieur, 23, rue Vauban, 29 N, Brest.
- Mlles BRUCHET, Odette, 4, rue Victor-Ségalen, 29 N, Brest.
- BRUNET, Lucie, 20, rue Victor-Hugo, Montrouge, 92, Hauts-de-Seine.
- M. BRUNET, Maurice, ingénieur, 5, avenue Alexis-Pesot, Saint-Maur, 94, Val-de-Marne.
- Mlle BRUNO, assistante sociale en retraite, 29 S, Tourc'h.
- Mmes BUDES DE GUÉBRIANT (Comtesse Alain), 29 N, Saint-Pol-de-Léon.
- BUFFÉ, 7, rue Emile-Souvestre, 22, Saint-Brieuc.
- M. BURDIN, Marcel, rue A.-Briand, 29 N, Le Conquet.
- MM. CABARET, Yves, 9, boulevard Boulay-Paty, 44, Nantes.
- CABON (abbé), Gabriel, recteur, 29 N, Saint-Thégonnec.
- Mme CAHOUR, Suzanne, professeur, 10, rue Voltaire, 29 N, Brest.
- MM. CAILLÉ, 3, quai de la Douane, 29 N, Brest.
- CAILLON, professeur, collège Saint-Gabriel, 29 S, Pont-l'Abbé.
- CALVEZ, Eugène, 29 N, Plounéour-Trez.
- Mlle CAM, Jeanne, professeur en retraite, 2, rue Blanqui, 29 N, Brest.
- Mme CAMARD, 12, quai du Steir, 29 S, Quimper.
- CAMBRIDGE, The Serial Division, Harvard Collège Library, Cambridge 38 Mass. (U.S.A.).
- MM. CANET, Jacques, négociant, allée Couchouren, 29 S, Quimper.
- CANSOT, Auguste, notaire, 8, boulevard de la Gare, 29 N, Landerneau.

M. et Mme CAPITAIN, Jean, Gare, 29 N, Dirinon.

Mme CARADEC, 8, rue Pen-ar-Stéir, 29 S, Quimper.

MM. CARAES, Hervé (abbé), professeur, 29 N, Saint-Pol-de-Léon.

CARAES, Jean-J., docteur en médecine, 29 N, Ploudalmézeau.

CAVAILLÉ, Jacques, officier de marine, 4, rue Jules-Guesde, 29 N, Brest.

Mmes CARDALIAGUET, place A.-Massé, 29 S, Quimper.

CARIOU, Marcelle, rue de Mesmeur, 29 S, Le Guilvinec.

CARNÉ (Comtesse de), 3, allée Couchouren, 29 S, Quimper.

M. CARNÉ-MARCEIN (Comte Ollivier de), général (C.R.), château du Marc'hallac'h, 29 S, Plonéis.

M. et Mme CARPENTIER-FIALIP, 26, avenue du Parc-Saint-James, Neuilly-sur-Seine, 92, Hauts-de-Seine.

+ Mme CARVAL, directrice d'école E.R., venelle de Poulmerrien, 29 S, Douarnenez.

Mlle CAST, rue Jules-Noël, 29 S, Quimper.

MM. CASTEL, Jean, docteur en médecine, 4, rue de Fougères, 35, Rennes.

CASTEL, Louis, docteur en médecine, 26, rue de Denver, 29 N, Brest.

CASTEL, Yves (abbé), professeur, 14, rue Brizeux, 29 S, Quimper.

CAVELLAT, Pierre, premier président de la Cour d'Appel, Caen, 14, Calvados.

+ Mlle CELTON, Suzanne, chef de bureau à la mairie, 29 S, Douarnenez.

CENTRAL LIBRARY, Serials University of Ottawa, Ottawa 2, Ontario (Canada).

MM. CHABANNES (Comte Christian de), 11, rue Bayard, 75, Paris-8°.

CHABAY, Jean, président honoraire de la Caisse d'Epargne, 7, rue Gourmelen, 29 S, Quimper.

- CHABRIAIS, Marc, officier principal des Equipages de la Flotte (E.R.), 29 N, Logonna-Daoulas.
- CHACUN, Marcel, industriel, 24, rue Vis, 29 S, Quimper.
- CHANSARD, René, chef de bataillon (E.R.), 21, rue H.-de-Bournazel, 29 S, Kerfeunteun (Quimper).
- CHANTEAU (Baron Yves), La Muse Marine, 29 S, Morgat-Crozon.
- Mme CHAPALAIN, 29 N, Landivisiau.
- MM. CHAPALEN, Louis, rue Nationale, 29 S, Rosporden.
- CHARBONNIER, Robert, adjoint commercial, Pont-Plat, 29 S, Lesconil.
- Mme CHARBONNIER, Robert, Pont-Plat, 29 S, Lesconil.
- MM. CHARPY, Jacques, directeur des Services d'Archives, 4, rue du Palais, 29 S, Quimper.
- CHAUSSEPIED, André, architecte, 15, rue de Salonique, 29 S, Quimper.
- CHAUSSEPIED, Michel, artiste-peintre, 38, rue D.-Casanova, 29 N, Le Relecq-Kerhuon.
- CHAUVEL, André, Bao-Loc (Nam-Dong), Sud-Vietnam.
- CHOQUET, René, docteur en médecine, Kerpintic, 29 N, Le Huelgoat.
- M. et Mme CIBON (Jean de), Kernaëret, 29 S, Fouesnant.
- MM. CLAQUIN, Henri, docteur en médecine, 20 bis, rue de Kerlérec, 29 S, Quimper.
- + CLAVEL, Georges, directeur des P. et T. (E.R.), 14, rue L.-Pasteur, 29 S, Douarnenez.
- CLOAREC, Henri, professeur, 2, rue Gicquel-Destouches, 29 N, Brest.
- CLOASTRE, René, professeur au Lycée Technique, 28, rue Hoche, 29 N, Brest.
- Mlle CLOSIER, Marie-Renée, professeur, Le Vendéro, 29 S, Pluguffan.
- MM. COADOU, Pierre, ancien maire, 29 S, Saint-Nic.
- COATANLEM, Henri, pharmacien, 29 S, Châteauneuf-du-Faou.

COATAUDON (Comte Charles de), 29 N, Logonna-Daoulas.

COATHALEM, Laurent, 42, rue de Chateaubriand, 29 S, Quimper.

COFFINIÈRES, J., professeur de dessin, 16, rue Pierre-Loti, 29 S, Ergué-Armel (Quimper).

Coïc, Albert, ingénieur agronome, Bel-Air, 29 S, Pouldreuzic.

Coïc, Sébastien, bibliothécaire de la ville, 2, rue Jeanne-d'Arc (Kerfeunteun), 29 S, Quimper.

COJEAN, François, secrétaire de mairie, 29 S, Guerlesquin.

M. et Mme COLIN, Edouard-Paul, docteur en médecine, 29 S, Lesconil.

Mme COLLOBERT, Marcelle, 2, rue Louis-Pasteur, 29 N, Brest.

M. COLLOBERT, N., docteur en médecine, 2, rue Voltaire, 29 N, Brest.

COMMISSION RÉGIONALE de l'inventaire monumental « Bretagne » bibliothèque municipale, 35, Rennes.

MM. COMPAIN, Louis, 81, rue Charles-Gounod (Kerfeunteun), 29 S, Quimper.

CONAN, Marcellin, notaire, 29 S, Telgruc.

Mme CONNAN, 35, rue Pen-ar-Steir, 29 S, Quimper.

MM. CORBES, Hippolyte, président honoraire du Tribunal Civil, 10, rue E.-Souvestre, 22, Saint-Brieuc.

CORFA, Alain, étudiant, 167, avenue Ledru-Rollin, 75, Paris-11°.

CORGNE, Eugène, docteur ès-lettres, 16, rue de Marengo, 56, Pontivy.

CORLER, René, agent du Trésor, 11, rue de la Vergne, La Roche-sur-Yon, 85, Vendée.

CORNEC, Jean, secrétaire de mairie, 29 S, Pont-de-Buis.

CORNEC, Jean-Pierre, vétérinaire, 51, rue de la Fontaine-Blanche, 29 N, Landerneau.

M. et Mme CORNIC, Hervé, docteur en médecine, 22, rue de Brest, 29 S, Quimper.

M. CORNIC, Jean, docteur en médecine, 9, rue Ernest-Renan, 29 S, Douarnenez.

Mlles CORNIC, Marie, retraitée des P.T.T., 27, rue Jeanne-d'Arc, 29 S, Kerfeunteun (Quimper).

CORNIC, Catherine, manoir de Kermoyan, 29 S, Penhars (Quimper).

MM. COROLLER, Jean, impasse Robespierre, Prat-Maria, 29 S, Quimper.

COROLLER, Jean, Greffier en chef au Tribunal de Commerce, 29 S, Quimper.

COROLLER, Yves, Le Varuellan, 22, Moncontour.

CORRE, Jean-Michel, procureur général, Yaoundé, (Cameroun).

CORSEUL, Léon, receveur des Postes, 35, Saint-Servan.

COSQUERIC, Pierre, vétérinaire-inspecteur, 29, rue E-Zola, 29 N, Brest.

COTONÉA, Pierre, préposé des P.T.T., 29 S, Beuzec-Cap-Sizun.

COTTEN, Jean-Louis, instituteur en retraite, 4, rue Goar-em-Dro, 29 S, Quimper.

COTTEN, Yves (Chanoine), 29 N, Locquirec.

COUFFON, René, 3, boulevard Clemenceau, 22, Saint-Brieuc.

COULM, François, négociant en vins, impasse de la Palestine, 29 S, Quimper.

COUPA, Yves, administrateur en chef des T.O.M. (E.R.), Pen-ar-Vir, 29 S, Loctudy.

Mlle COURIER, Geneviève, 10, rue Singer, 75, Paris.

MM. COURTAIGNE, Pierre, avoué au Tribunal, 1, rue du Vieux-Versailles, Versailles, 78, Yvelines.

COURTAY, Yves, 1 bis, rue Toul-al-Laër, 29 S, Quimper.

COURTIN, Daniel, inspecteur primaire (E.R.), 24, rue de Ker-Is, 29 S, Quimper.

- COUTURIER, Robert, 65, rue Alexandre-Dumas, Villers-Cotterets, 2, Aisne.
- COZIC, René, notaire, 29 N, Landerneau.
- CRAFF, Paul, directeur des Caisses Rurales, 29 S, Quimper.
- Mlle CROGUENNEC, Marie-Thérèse, institutrice E.R., 1, rue J.-B.-Colbert, 29 S, Quimper.
- MM. CROISSANT, Henri, avoué honoraire, 1, rue de Lyon, 29 N, Brest.
- CUDENNEC, Jacques, docteur en médecine, rue de Ker-Is, 29 S, Plomodiern.
- Mme CUDENNEC-MENS, chirurgien-dentiste, 16, rue Laënnec, 29 S, Audierne.
- MM. CUEFF, Alain, Charcutier en gros, 29 N, Saint-Martin-des-Champs.
- DAGORN (abbé), Yves, recteur, 29 S, Querrien.
- DALM, Henri, officier en chef des Equipages de la Flotte, 1, route de Lochrist, 29 S, Pont-Croix.
- Mme DAMALIX, Locmaria, 29 S, Ergué-Armel (Quimper).
- MM. DANGUY DES DÉSERTS, Edouard, capitaine de vaisseau (E.R.), Le Vieux-Kérisit, 29 N, Daoulas.
- DANGUY DES DÉSERTS, Henri, lieutenant-colonel, 9, rue de Mons, 94, Ablon-sur-Seine.
- DANGUY DES DÉSERTS, Michel, château de Maillé, 12, rue de la Procession, 78, Savigny-sur-Orge.
- Mme DANIEL, 6, rue Valentin, 29 S, Quimper.
- MM. DANIEL, Laurent, mareyeur, 29 S, Le Guilvinec.
- 29 N, Plounévez-Lochrist.
- DANIEL, Michel, chef de division à la Préfecture, 29 S, Quimper.
- M. et Mme DANIEL, René, inspecteur d'Académie adjoint, E.R., 10, rue J.-B.-Bousquet, 29 S, Quimper.
- MM. DANIEL, Tanguy, professeur, 84, avenue de la Marine, Montrouge, 92, Hauts-de-Seine.
- DANIGO, Henri, bouquiniste, rue Marc-Sangnier, 29 S, Quimper.
- Mme DAUDAL, Anne, secrétaire de mairie, 29 S, Landudal.

- MM. DAUDAL, Yves, P.T.T., rue Bir-Hakeim, 29 S, Kerfeunteun (Quimper).
- DARDY, René, chirurgien-dentiste, 20, quai de Léon, 29 N, Landerneau.
- DARSEL, Joachim, professeur, rue Claude-Delvincourt, immeuble B 25, Rouen, 76, Seine-Maritime.
- DAVOUST, Georges, géomètre-expert, 43, rue Chativésle, Reims, 51, Marne.
- DEBARY, Michel, avocat, 10, rue du Refuge, Versailles, 78, Yvelines.
- DECLERQ, Robert, chef du Centre émetteur, 29 S, Quimerc'h.
- DEHAME, Jean, 3, rue Crébillon, Vincennes, 94, Val-de-Marne.
- DELAGNEAU, Edmond, négociant, 6, rue Foy, 29 N, Brest.
- M. et Mme DEIN, Olivier, notaire, 2, place de la Liberté, 29 N, Brest.
- MM. DELIBIOT, pâtissier, 7, rue E.-Fréron, 29 S, Quimper.
- DELSUC, Pierre, avocat à la Cour d'Appel de Paris, 4, rue Galliera, 75, Paris.
- DÉNIEL (abbé), recteur, 29 S, Locronan.
-  M. et Mme DENIS, Pierre, assistant de celtique à la Faculté des Lettres de Rennes Le Ris, 29 S, Douarnez.
- MM. DENIS, Pierre, docteur en médecine, 29 S, Cléden-Cap-Sizun.
- DENNIELOU, Jean, intendant de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs, 29 N, Brest.
- DERRIEN, François, artiste-sculpteur, Rumorvan, 29 N, Lanildut.
- DERRIEN, Hippolyte, directeur d'école honoraire, 29 S, Loctudy.
- Mme DERRIEN, Louis, 8, rue Voltaire, 29 N, Brest.
- MM. DESCAMPS (abbé), Bernard, Penhador, 29 S, Loctudy
- DES COGNETS, Charles, 3, rue Sainte-Marthe, 29 N, Morlaix.
- 2

- DESGUINE, A., directeur de l'Ecole spéciale des Travaux Publics, Cachan, 94, Val-de-Marne.
- DESSE, Georges, docteur en médecine, 25, rue du Palais, 29 S, Quimper.
- Mme DESSE, Georges, directrice adjointe des Services de Santé, 29 S, Quimper.
- MM. DESSE, Jean, étudiant, 25, rue du Palais, 29 S, Quimper.
- DEYROLLE, Jacques, architecte, villa Pen-Fao, Le Passage-Lanriec, 29 S, Concarneau.
- Mme DHELLEMMES, Porsguir, Le Passage-Lanriec, 29 S, Concarneau.
- M. DILOSQUER, Eugène, instituteur, 1, rue de la Palue, 29 S, Guilvinec.
- DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARCHITECTURE, 3, rue de Valois, Palais-Royal, 75, Paris-1^{er}.
- MM. DIROU, Pierre, instituteur honoraire, 100, Grande-Rue, 29 S, Kerfeunteun (Quimper).
- DIVERRÈS Jean, rue Principale, Malto, 14, Calvados.
- DIZERBO, Auguste, chef de travaux à la Faculté des Sciences, 30, rue Branda, 29 N, Brest.
- DMOCHOWSKI, Jean, Roch-Bras, 29 N, Porpoder.
- DOARÉ, Jean, inspecteur des P.T.T., 26, rue Moulin-aux-Couleurs, 29 S, Quimper.
- Mlle DOMEQ, Marie, 20, route de Bénodet, 29 S, Quimper.
- M. DONNART, Charles, docteur vétérinaire, 29 S, Pont-Croix.
- Mme DONNART, Gabrielle, contrôleur des Postes en retraite, 29 S, Pont-l'Abbé.
- MM. DOUGUET, Max, amiral (C.R.), 15, rue La Pérouse, 44, Nantes.
- DOUGUET, Michel, commerçant, Magasin Eco, Moulin-Vert, 29 S, Penhars (Quimper).
- Mme DRAPIER-CADEC, Léontine, femme de Lettres, 36, rue de Siam, 29 N, Brest.
- MM. DRÉAN, Raphaël, 48, rue du Docteur-Roux, Choisy-le-Roi, 94, Val-de-Marne.

+ DUBOIS, Tony, docteur en médecine, 6, rue Docteur-Paugam, 29 S, Douarnenez.

DUBOISGUEHENNEUC, Guy, instituteur, Sottevast, 50, Manche.

Mlle DUFOUR, Henriette, 11, rue Ker-Ys, 29 S, Quimper.

Mme DUIGOU, C., impasse de l'Odet, 29 S, Quimper.

MM. DUJARDIN, Louis, docteur en médecine, 29 N, Saint-Renan.

DUMONT, Roger, 15, rue de Pont-l'Abbé, 29 S, Quimper.

DU PLESSIS, Yves, directeur de banque en retraite, 2, impasse Vis, 29 S, Quimper.

DUPOUY, Lucien, ingénieur horticole, rue Houdan, Sceaux, 92, Hauts-de-Seine.

DURAND, Joseph, prothésiste dentaire, 55 bis, rue Jean-Jaurès, 29 S, Quimper.

DURAND, Pierre, lieutenant-colonel (E.R.), H.L.M. Marine, n° 1, boulevard Jean-Moulin, 29 N, Brest.

DYEVRE, Henri, ingénieur général, directeur honoraire du Service géographique de la Marine, 10, avenue Camoëns, 75, Paris-16°.

MM. EON, Jean-Noël, Résidence des Pins, Bât. B 27, rue de St-Germain, Marly-le-Roi, 78, Yvelines.

EON, Paul (abbé), recteur, 29 N, Plouvien.

EVEN, André, 123, rue Aristide-Briand, 35, Rennes.

EVEN, André, 4, rue S.-Meunier, 75, Paris-20°.

EVEN, Jean, artiste-peintre, 26, rue des Plantes, 75, Paris-14°.

EVENAT, Fanch, commerçant, 29 S, Pont-Croix.

M. et Mme FAGNIER, Roger, ingénieur E.R., 6, rue Paul-Constans, Nérès-les-Bains, 3, Allier.

MM. FALC'HUN, François (Chanoine), professeur de celte à la Faculté des Lettres, 29 N, Brest.

FATOU, Olivier, magistrat, 14 bis, avenue Bosquet, 75, Paris-7°.

FAVÉ, Vincent, évêque auxiliaire de Quimper et de
Léon, 29 S, Quimper.

FAVÉ, Yves (Chanoine), curé, 29 N, Saint-Renan.

Mme FEILLET, Hervé, 64, quai de l'Odet, 29 S, Quimper.

M. FERRIÈRE DE LASSUS, Auguste, Pietra Corbara, par
Sisco, Cap Corse, 20, Corse.

Mmes FEUNTEUN, Ménez-Groaz, 29 S, Bénodet.

+ FEUNTEUN, Annick, Caisse d'Epargne, 29 S, Douar-
nenez.

MM. FEUNTEUN, Auguste, inspecteur des Postes, 29 S, Ile
Tudy.

FINOT, Paul, directeur général honoraire des Ser-
vices techniques de la mairie, 2, rue des Mimo-
sas, 29 S, Pont-de-Buis.

FICHOUX, Jacques, chanoine honoraire, 29 N, Saint-
Vougay (Plouzévéde).

FICHOUX, Jean, conseiller général, 29 S, Arzano.

FLATRÈS, Pierre, agrégé de l'Université, Assistant de
Géographie à la Faculté de Lille, 165, avenue
G.-Delory, Lille, 59, Nord.

FLOCH, Joseph, imprimeur, Mayenne, 53, Mayenne.

FLOCH, Maurice, rue Jean-Lautrédou, 29 S, Pont-
l'Abbé.

Mme FOLGOAS, Couture, 17, place Gambetta, 29 S, Pont-
l'Abbé.

FORÊT-FOUESNANT (La), Mairie, 29 S, La Forêt-Fouesnant.

M. FORNÈS, Joseph, négociant en métaux, 73, rue du
Frugy, 29 S, Ergué-Armel (Quimper).

Mmes FOUCHÉ, Suzanne, directrice d'école en retraite,
Kerolestin (Sainte-Marine), 29 S, Combrit.

FOUCHER, 18, rue Elie-Fréron, 29 S, Quimper.

M. FOUCHER, Jean, archiviste municipal, 29 N, Brest.

+ Mme FOURRÉ, Edwige, 8, rue des Sables-Blancs, 29 S,
Tréboul.

MM. FRIANT, Hervé, 52, rue Henri-Barbusse, 29 S, Ergué-
Armel (Quimper).

FRIANT, Pol, industriel, Laudonnec, 29 S, Loctudy.

22

FRIEDEL, Georges, professeur à la Faculté de droit
rue du Plateau, Nancy-Laxou, 54, Meurthe-et-
Moselle.

FURCY, Emile, 2, rue Madame-de-Pompéry, 29 S,
Quimper.

FURIC, Bertrand, Guerngaradec, 29 S, Le Trévoux.

FURIC, Jules, industriel, 29 S, Le Guilvinec.

MM. GAIGNAISON, Marcel, 1, villa Niel, 75, Paris-17°.

GALÈS, Charles, docteur en médecine, 3, rue Louis-
Hémon, 29 S, Quimper.

GALLO, Arthur, commerçant, 29 S, Querrien.

GAONACH, Maurice (abbé), aumônier de la B.A.N.
de Nîmes-Garons-Marine, 30, Gard.

GARGADENNEC, Guy, assurances, rue Alavoine, 29 S.
Pont-Croix.

GARGADENNEC, Roger, rédacteur publicitaire d'Air-
France, Parc Le Blanc, Barbedienne, Villeneuve-
le-Roi, 94, Val-de-Marne.

+ GARREC, Maurice, commerçant, rue Voltaire, 29 S,
Douarnenez.

GARREC, Roger (abbé), professeur au collège Saint-
François, 29 N, Lesneven.

GAUTIER, Alfred, inspecteur principal du cadastre,
2, route de Locronan, 29 S, Quimper.

GAUTIER, Louis, directeur honoraire de banque,
Ker-Annic, 44, Thouaré.

GAZEAU, Francis, pharmacien, 29 N, Daoulas.

GÉLÉBART, Jean, 18, rue Traverse, 29 N, Brest.

GENTRIC, Emile, 3, rue Etienne-Dolet, 29 N, Brest.

GEORGELIN, Pierre, armurier, 32, rue Jean-Jaurès,
29 N, Brest.

GIFFO, Etienne, docteur en médecine, 43, avenue
de la Gare, 29 S, Quimper.

GIOT, Pierre, directeur des Antiquités préhistori-
ques, 3, rue E.-Jordan, 35, Rennes.

GLOAGUEN, Jean, opticien de marine, Ecole du Rouz,
Le Passage, 29 S, Concarneau.

- Mme GLOAQUIN, 1 bis, rue Jean-Jaurès, 29 S, Quimper.
- MM. GLORENNEC, Hervé, commis à la mairie, résidence de Prat-Maria, 29 S, Quimper.
- GOACHET, Robert, expert foncier, 84, rue Jean-Jaurès, 29 N, Brest.
- Mme GOALABRÉ, Marie-Louise, institutrice en retraite, 19, rue H.-Barbusse, 29 S, Quimper.
- MM. GOALIC, Jean, 72 bis, rue de la Providence, 29 S, Quimper.
- GOANEC, Eugène, instituteur, Ecole maternelle, 29 S, Pont-l'Abbé.
- GOAOC, Joseph, inspecteur du Trésor, 29 N, Lanmeur.
- GOARDON, Henri, agriculteur, Trouguer, 29 S, Cléden-Cap-Sizun.
- GOASDOUÉ, Jean-Jacques, professeur, 17, rue Pen-ar-Steir, 29 S, Quimper.
- GODARD, Gabriel, artiste-peintre, 26, rue de la Noëveillard, 44, Pornic.
- GODEC, Stanislas, sculpteur, 29 S, Pont-Croix.
- GONIDEC, Albert, expert foncier agricole, rue de la Plaine, 29 S, Châteaulin.
- GONNEVILLE (Hubert de), 35, route de la Corniche, 29 N, Le Relecq-Kerhuon.
- GORAGUER, Lucien, directeur d'école, 29 S, Plogastel-Saint-Germain.
- Mme GOUBET, Simone, archiviste paléographe, 1, place d'Apvril, Grenoble, 38, Isère.
- MM. GOUBIN, Hervé, notaire, 29 S, Fouesnant.
- GOUDEBRANCHE, Yves, à Mazapan, La Membrolle-sur-Choizille, 37, Indre-et-Loire.
- GOUGAY, René (chanoine), curé de Saint-Mathieu, 29 S, Quimper.
- GOUIFFÈS, Gabriel, comptable, rue Bisson, Le Pas-sage, 29 S, Concarneau.
- GOUIFFÈS, Georges, chirurgien-dentiste, rue Théodore-Le-Hars, 29 S, Quimper.

- Mlle GOURCUFF, M., professeur au lycée, 74, rue Jean-Jaurès, 29 N, Brest.
- MM. GOURIOU, Jean, 44, rue Vital, 75, Paris-16°.
- GOURLAOUEN, René, Kerbasquin,, 29 S, Poullan.
- GOURMELON (abbé), Charles, 29 N, Plounévez-Lochrist.
- GOURMELON, Hervé, administrateur civil au ministère des Finances, 21, rue Taine, 75, Paris-12°.
- GOURMELON, Roger, conservateur aux Archives nationales, 22, r. A.-Dumas, Le Vésinet, 78, Yvelines.
- GOURRETTE, René, huissier de justice, 29 S, Plogastel-Saint-Germain.
- GOURVIL, Francis, président de la Société d'Etudes, 24, rue de Brest, 29 N, Morlaix.
- Goy, Robert, artiste-peintre, 1, place de la Petite-Hollande, 44, Nantes.
- GRALL, Alain, médecin-colonel (E.R.), 29 S, Elliant.
- GRALL, André, pharmacien, 132, avenue du Sergent-Maginot, 35, Rennes.
- Mme GRALL, Herveline, secrétaire du comité des Pêches, 51, rue Inkermann, 29 N, Brest.
- MM. GRALL, Jean, prothésiste dentaire, 12, rue de la Fontaine (E.-A.), 29 S, Quimper.
- GRAVOT, Robert, professeur, 39, rue J.-Macé, 29 N, Brest.
- Mlle GRAVOUIL, Françoise, 39, rue Henri-Cévaër 29 S, Concarneau.
- MM. GRÉDELU, René, rue Nationale, 35, Tinténiac.
- GRENÉ, Claude, 133, rue des Gonthières, Lagord, 17, Charente-Maritime.
- Mmes GROLLET, Sophie, artiste-peintre, manoir de Rosemeur, 29 S, Saint-Guérolé-Penmarch.
- GRUNCHEC, charcutière, 27, rue Saint-Mathieu, 29 S, Quimper.
- MM. GUÉDEC (abbé), curé de Leigné-les-Bois, 86, Vienne.
- GUÉGUEN, Corentin, commerçant, Ster-Vad, 29 S, Pont-l'Abbé.

- Mme GUÉGUEN, Françoise, 8, rue du Lycée, 29 S, Quimper.
- MM. GUÉGUEN, Joseph (abbé), aumônier de l'hôpital, 29 S, Quimper.
- GUÉGUEN, Léon, docteur en médecine, 29 N, Plouguerneau.
- GUÉGUEN, Michel, instituteur public, Ecole du Dorlett, 29 S, Concarneau.
- GUELLEC, Eugène, architecte, Kréac'h-al-Lan, 29 S, Quimper.
- GUÉNEC, André, transports, 29 S, Peumerit.
- GUERCH, Jean (abbé), recteur, 29 N, Carantec.
- GUERDAVID (Comte Hervé de), La Souque, par Rabasten, 81, Tarn.
- Mme GUERNALEC, Claire, 32, impasse de l'Odet, 29 S, Quimper.
- M. GUÉVEL, René, négociant, 29 N, Pleyber-Christ.
- Mme GUÉZENNEC, Hélène, agent des P. et T., 29 S Locronan.
- M. GUÉZENNEC, Yves, négociant, 22, Tréguier.
- Mme GUIAS, 8, rue Laënnec, 29 S, Quimper.
- MM. GUIBOURG, Emile, chirurgien-dentiste, 29 S, Audierne.
- GUILCHER, André, agrégé de l'Université, professeur à la Sorbonne, 2, boulevard Maréchal-Joffre, Bourg-la-Reine, 92, Hauts-de-Seine.
- Mme GUILLAUME, 116, rue Nollet, 75, Paris-17°.
- M. GUILLEMOT, Arthur, Kerascoët, 29 S, Pluguffan.
- Mme GUILLEMOT, Jacques, Kerlann, Sainte-Marine, 29 S, Combrit.
- M. GUILLERM, E., docteur en médecine, 184, rue Jean-Jaurès, 29 N, Brest.
- Mme GUILLEROT, Le Kernével, 56, Larmor-Plage.
- M. et Mme GUILLOU, anciens instituteurs, Maner Kérislay, 29 S, Locronan.
- M. GUILLOU, Jean, agent immobilier, 1, rue Virginie-Hériot, 29 S, Quimper.

- Mme GUIRIEC, A., 27, rue Jules-Noël, 29 S, Quimper.
- MM. GUIRIEC, Joseph, Saint-Sébastien, 29 S, Tréméoc.
GUIVARCH, Gilbert, étudiant, 5, rue Frégate « La
Thétis », 29 N, Brest.
GUIVARCH, Jean-Baptiste, libraire, 14, boulevard de
Kerguélen, 29 S, Quimper.
GUIVARCH, Louis, notaire, 29 N, Saint-Pol-de-Léon.
- Mmes GUIVARCH, 15 bis, rue Louis-Hémon, 29 S, Quim-
per.
GUIVARCH-POQUET, 10, rue de Pont-l'Abbé, 29 S,
Quimper.
- MM. GUIZIOU, Sébastien, maire, 29 S, Loctudy.
GUYADER, Albert, contrôleur civil hon., 49, rue Vic-
tor-Hugo, 29 N, Brest.
-  GUYADER, Camille, opticien, 7, rue Duguay-Trouin,
29 S, Douarnenez.
GUYADER, Henri, secrétaire du Syndicat d'Initiati-
ves, 29 S, Châteaulin.
GUYADER, Louis, tailleur, rue des Ecoles, 29 S, Châ-
teaulin.
GUYOMARD, René, secrétaire en chef de la Sous-
préfecture, 29 N, Morlaix.
- M. HAAS, René, capitaine, 24, rue de Kerentrée, 29 S,
Pont-l'Abbé.
- Mme HALLÉGUEN, J., chirurgien-dentiste, allée Couchou-
ren, 29 S, Quimper.
- MM. HALLIER, André, général C.R., 12, rue Galilée, 75,
Paris-16°.
HALNA DU FRÉTAY, Alain, 181, chemin Laffitte,
Talence, 33, Gironde.
HAMON, Albert, professeur, 55, avenue du Pano-
rama, Bourg-la-Reine, 92, Hauts-de-Seine.
HAMON, Pierre, industriel, 15, rue des Carmes, 29 N,
Saint-Pol-de-Léon.
-  HAMON, Pierre, ingénieur en chef du génie rural
(E.R.), 59 bis, rue de Douarnenez, 29 S, Quimper.

Mmes HANGEST (Germaine d'), professeur, 1, rue Monticelli, 75, Paris-14°.

HANOUT, 7, rue de la Mairie, 29 S, Quimper.

HARDOUIN, 1, rue de Kergariou, 29 S Quimper.

MM. HARSCOUET DE SAINT-GEORGES, château de Kérenével, 29 S, Melgven.

HÉLARY, Jacques, docteur en médecine, 39, boulevard Wilson, 44, Saint-Nazaire.

HÉLIAS, Pierre, professeur, rue Robespierre, 29 S. Quimper.

HÉLO, Victor, docteur en médecine, médecin-chef de la Sécurité sociale, 29 S, Plogastel-Saint-Germain.

† Mlle HÉMÉDY, commerçante, rue Duguay-Trouin, 29 S, Douarnenez.

M. HÉMERY, Paul, restaurateur d'objets mobiliers, 186, rue de Rivoli, 75, Paris-1^{er}.

Mlle HÉMON, Kitty, 76, rue de Douarnenez, 29 S, Quimper.

Mme HÉNAFF, Jean, Pen-ar-Marc'hat, 29 S, Plouhinec.

MM. HÉNAFF, Corentin, maire, 29 S, Pouldreuzic.

HÉNAFF, Michel, Ty-Breiz, 29 S, Pouldreuzic.

HÉNAULT, Louis, 5, place Le-Flô, 29 N, Lesneven.

HENRY, Hervé, directeur d'école honoraire, 29 S, Plozévet.

HENRY, Jean-Louis, négociant, promenade des Celtes, 29 S, Quimper.

Mme HENTSCH, château de Cheffontaines, 29 S, Clohars-Fouesnant.

Mlle HERLÉDAN, Marie-Thérèse, infirmière, 10, avenue de Salonique, 75, Paris-17°.

Mme HERLÉDANT, Pierre, institutrice, 29 S, Melgven.

Mlle HERNIGOU, Bâtiment C, Penruic, 29 S, Quimper.

MM. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ-CORNOUAILLE, Guillaume, 31, rue Saint-Léonard, 44 Nantes.

HÉTET, Emile, Ty-Jopic, 29 S, Quimerch.

27 HÉTET, Michel, expert foncier, 29 S, Bannalec.

- HEURTIER, Raymond, 3, rue Lamark, 75, Paris-18°
- x Mlle HICHER, Marie, assistante sociale, 22, rue J.-Barré.
29 S, Douarnenez.
- MM. HUBERT, Jean, Manoir du Stang, 29 S, La Forêt-
Fouesnant.
- HUBERT, Marcel, secrétaire de Mairie, 29 S, Pont-
Croix.
- Mlle HUIBAN, Louise, commerçante, 7, rue Kéréon, 29 S,
Quimper.
- MM. IHUEL, Julien, inspecteur de l'Enregistrement en
retraite, 29 S, Ile Tudy.
- ILLIOU, Maurice, inspecteur des Douanes, 169 bis,
rue des Landes, Chatou, 78, Yvelines.
- INIZAN, Albert, 68, avenue des Gobelins, 75, Paris-13°.
- INIZAN, Jean, notaire, route de Kerbrat, 29 N,
Plougastel-Daoulas.
- INIZAN, Yves, médecin-chef de la Caisse de Sécu-
rité sociale, 11, rue Pasteur (E-A), 29 S, Quim-
per.
- INSTITUT des recherches historiques, économiques et
humaines, Faculté de Lettres, 35, Rennes.
- Mme JACQ, 14, rue Saint-Marc, 29 S, Quimper.
- M. JÆGER (J. de), architecte, 7, square L'Herminier,
29 N, Brest.
- Mlle JAFFRÉ, Marie-Anne, Assistante sociale en chef,
118, avenue de Kergoat-al-Lez (E.A.), 29 S,
Quimper.
- Mme JAFFRÉ-JAUEN, Louise, 5, rue de Pont-l'Abbé, 29 S,
Quimper.
- MM. JAFFRÉZIC, Louis, secrétaire de mairie, 29 S, Riec-
sur-Belon.
- JAMES-DOREZ, L., importateur, 29 S, Le Faou.
- JANNÈS, Yves, vice-président des Grands Travaux
ix de Marseille, boulevard du Château, Neuilly-sur-
Seine, 92, Hauts-de-Seine.

Mme JANNÈS, Yvonne, professeur au Lycée, 12, rue Ch.-Berthelot, 29 N, Brest.

MM. JAOUEN, Alain, chirurgien, Kermaria, 29 N, Lesneven.

JAOUEN, Louis, entrepreneur de Travaux Publics. place du Champ de Foire, 29 S, Quimper.

JAOUEN, docteur en médecine, 29 N, Kerlouan.

JAUGEON, André, Le Brignou, 29 N, Berrien.

JEANNÈS, Yves, industriel, 25, rue Lucien-Hascoët, 29 S, Concarneau.

JÉGOU, Alain, conseiller à la Cour d'appel de Paris. 187, boulevard de la République, Saint-Cloud, 92, Hauts-de-Seine.

Mme JÉROME-SIDDONS, Magdeleine, 20, rue Traverse, 29 N, Morlaix.

M. et Mme JEHANNIN, J., assureur-conseil, 16, rue Jeanne-d'Arc, 29 S, Quimper.

JÉZÉQUEL, Hervé (abbé), Maison de Kéraudren-Trémaudan, 29 N, Brest.

Mlle JÉZÉQUEL, Jeanne, Sainte-Catherine, 29 N, Mespaul.

+ Mme JOLIVET, 2, rue de Listouarn, 29 S, Douarnenez-Tréboul.

M. JOUVIN, Antoine, ancien assureur, 22, rue Astor, 29 S, Quimper.

Mmes JUGANT, commerçante, rue Saint-Mathieu, 29 S, Quimper.

JULLIARD, Le Calvaire, 29 S, Quimper.

M. KAIGRE, Jean, bijoutier, 9, rue de la Porte, 29 N, Brest.

Mme KAIGRE, Marguerite, 58, boulevard Gambetta, 29 N, Brest.

KENVREURIEZ AR BREZONEC, Grand Séminaire, 29 S, Quimper.

Mlle KERANDELL, Anne, 4, rue Saint-Saëns, 29 N, Brest.

MM. KÉRANFLEC'H (Vicomte Amaury de), manoir de Trogriffon, 29 N, Henvic.

- KERAVAL, Pierre, professeur, rue de Créach-Cadic.
29 S, Quimper.
- Mlle KERAVAL, R., 1, rue Colbert, Kerfeunteun, 29 S,
Quimper.
- M. KRAVEL, Armand, instituteur, secr. général « Ar
Falz », 6, rue Neptune, 29 N, Brest.
- Mlles KERBARH, 7, rue Louis-Pasteur, 29 S, Quimper.
KERBERENES, Anne, institutrice, 17, rue Florian,
29 N, Brest.
- M. KRDILÈS (abbé), Jean-Marie, recteur, 24 S, Plo-
meur.
- Mlle KERDRANVAT, Marie-Anne, rue A.-Le-Braz, 29 S,
Quimper.
- M. KERGOAT, Henri, résidence de Kergos, impasse de
Kergos, 29 S, Quimper.
- Mme KERGOS (de), 12, rue de la Palestine, 35, Rennes.
- MM. KERGRIST, Joseph, professeur hon. de celtique, 3,
rue Deshoulières, 44, Nantes.
KERGUÉLEN, François, agrégé de l'Université, 75,
avenue Mozart, 75, Paris.
- Mlle KERHUEL, Anne-Marie, 34, rue Général-Morvan,
29 S, Concarneau.
- M. KERISIT, Adolphe, photographe, 53, rue Le Déan.
29 S, Quimper.
- + Mlle KERIVEL, Marie-Pierre, 5, rue Hervé-Quéméneur,
29 S, Douarnenez.
- M. KERLOCH, Jean, expert-comptable, 7, rue Charles-
de-Foucauld, 29 S, Quimper.
- Mlles KERLOCH, Jeanne, assistante sociale, 37, rue de
Rosmadec, 29 S, Quimper.
KERLOCH, Josiane, 7, rue E.-Gourmelen, 29 S,
Quimper.
- M. KERLOCH, Pierre, 29-31, rue Jean-Jaurès, Genne-
villiers, 92, Hauts-de-Seine.
- Mlle KERMADEC (de), Le Roc'hou, 29 N, Plouézoch.
- MM. KERMARREC, Henry, chirurgien-dentiste, 2, avenue
de Kerbonne, 29 N, Brest.
- 19

- KERMERCHOU DE KERAUTEM, Hervé (de), manoir de Castelmén, 29 N, Taulé.
- KERMORGANT, Louis, pharmacien, 10, rue Danton, 29 N. Brest.
- Mlle KERNAFLEN, Lucienne, 12, avenue des Glénans, Penhars, 29 S, Quimper.
- MM. KERNAFLEN DE KERGOS (Marquis de), 29 S, Bénodet.
- KERNÉIS J.-P., professeur à l'Ecole de Médecine de Nantes, 16, quai Moncousu, 44, Nantes.
- KEROUARTZ (Marquis Oswen de), Les Salles, 22, Guingamp.
- KERREST, Jean, 8, rue V.-Sardou, 75, Paris-16°.
- KERRIEN, Jean, (abbé), 240, rue Jean-Jaurès, 29 N, Brest.
- KERROS (Guy de), Malakoff, Sainte-Marie, 29 S, Combrit.
- KERSAUDY, Albert, commerçant, 2, rue du Môle, 29 S, Audierne.
- KERSAUDY, Jean-Michel, 2, rue Pierre-Le-Grand, 35, Rennes.
- KERSAUZON-KERJEAN (Comte de), Manoir de Kerjar, 29 N, Plourin-Ploudalmézeau.
- KERSÉBET, Joseph, secrétaire de mairie, 29 N, Saint-Pol-de-Léon.
- Mme KERVAREC, 16, avenue des Saules, 29 S, Quimper.
- MM. KERVENNIC, Jean, recteur, 29 N, Plougoulm.
- KERVENNIC, Pierre (chanoine), vicaire général, Evêché, 29 S, Quimper.
- KERVÉVAN, Yves, gérant d'usine, 29 S, Le Guilvinec.
- KERVAN, Louis, 12, rue Campagne-Première, 75, Paris-15°.
- KERVAN, Primel, officier de Paix-adjoint, rue Selwar-Ker, 29 S, Quimper.
- KER-VREIZ, 43, rue Saint-Placide, 75, Paris-6°.
- KEVRENN de Brest, 125, rue de Saint-Marc, 29 N, Brest.

- MM. LABBÉ, Roger, armateur, 35, rue E.-Renan, 29 S, Concarneau.
- LACHAUD, Jacques, Architecte, 15, place au Beurre, 29 S, Quimper.
- LAFFAILLE, Roland, général (C.R.), Roc'h-Du, 29 S, Concarneau.
- LAFFAILLE, Hervé, colonel (E.R.), Roc'h-Du, 29 S, Concarneau.
- LAFOND, Jean, syndic, administrateur judiciaire, 7, rue Jacques-Cambry, 29 S, Quimper.
- LAGADEC, Jean, 15, rue Chateaubriand, 29 N, Brest.
- Mlle LAGADIC, Aline, chemin des Justices, 29 S, Quimper.
- MM. LAGADIC, Corentin, sous-directeur du C.E.S., 29 S, Pont-l'Abbé.
- LAGATHU, E., ingénieur des T.P.E. (E.R.), 29 N, Le Huelgoat.
- LAGRÉE, André, pharmacien, 29 S, Le Faou.
- LAISSUS, Yves, 26, rue de l'Ecole Navale, 29 N, Erest.
- LA JAILLE (de), rue Duguay-Trouin, 29 N, Carantec.
- LALLEMENT, Henri, ing. en chef géographe de l'I. G.N., 2, avenue Pasteur, Saint-Mandé, 94, Val-de-Marne.
- LAMBALLE, Jean, instituteur (E.R.), 16, rue Fontaine-à-la-Vierge, 29 S, Châteaulin.
- LA MÉNARDIÈRE (Léon de), 6, cours d'Ajot, 29 N, Brest.
- LAMER, Henri, biscuitier, 29 N, Lampaul-Guimiliau.
- LAMER, René, 29 N, Lampaul-Guimiliau.
- LANCIEN, Germain, ingénieur en chef des Manufactures de l'Etat (E.R.), rue Duplex, 29 N, Morlaix.
- LANNAUD, Roger, négociant, 4, rue René-Madec, 29 S, Quimper.
- LANNUZEL, Joseph, officier principal des Equipages de la Flotte (E.R.), H.L.M. Marine, 1, boulevard J.-Moulin, 29 N, Brest.
- ✱ LANON, Louis (abbé), vicaire, 29 S, Douarnenez.
- m

- LARDEUR, H., ingénieur des Ponts et Chaussées,
29 S, Quimper.
- LARVOR, Alain, journaliste, 56, rue du Docteur-Char-
cot, Nanterre, 92, Hauts-de-Seine.
- LARVOR, Robert, 11, boulevard Jean-Moulin, 29 N,
Brest.
- LARZUL, Noël, ancien maire, 29 S, Plozévet.
- LASSERRE DU ROZEL, pharmacien, 29 S. Le Guilvinec.
- LAURENT, Charles, médecin général (C.R.), 21, squa-
re Lherminier, 29 N, Brest.
- LAURENT, Donatien, 167, rue de Rennes, 75, Paris-6°.
- LAURET, R., chirurgien-dentiste, 29 N, Plougastel-
Daoulas.
- Mme LAVALOU, Marguerite, mareyeur, rue Alfred-Leray,
29 S, Concarneau.
- MM. LE BAIL, François, pro-directeur du Likès, 29 S,
Quimper.
- LE BARS, Alfred, commerçant, place des Otages,
29 N, Morlaix.
- LE BARS, Jean (abbé), vicaire, 29 S, Pleyben.
- LE BARS, Jean-Claude, 29 N, Landivisiau.
- M. et Mme LE BARS, René, inspecteur de l'Enseignement
primaire, rue A.-Le Braz, 29 S, Quimper.
- MM. LE BEC, Félix, mareyeur-conservateur, Léchiagat,
29 S, Treffogat.
- LE BEC, Jean, pharmacien, 2, rue des Halles, 29 S,
Quimper.
- LEBEL, Mario, chirurgien en chef de l'hôpital de
Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Jolie, 78, Yvelines.
- LE BERRE, Alain, professeur, 60, boulevard Gambet-
ta, 29 N, Brest.
- LE BERRE, Jean-Marc, artisan d'art, Locmaria,
29 S, Quimper.
- LE BERRE, Jean-Paul, 29 S, Pont-l'Abbé.
- LE BERRE Yves, ingénieur, 12, rue Colbert, 56, Lo-
rient.

Mmes LE BERRE, 14, avenue de la Libération, 29 S, Quimper.

LE BERRE, Auguste, négociant, 29 S, Pont-l'Abbé.

LE BERRE, Le Cottage, Le Ris, 29 S, Kerlaz.

MM. LEBEUL, Jean (abbé), vicaire, 29 S, Douarnenez.

LE BEUX, Joseph (abbé), aumônier de l'Ile Blanche, 29 N, Locquirec.

Mme LE BIHAN, Achille, directrice de l'école publique, 29 N, Saint-Renan.

MM. LE BIHAN, Alexis, documentaliste-archiviste, 13, place Terre-au-Duc, 29 S, Quimper.

LE BIHAN, Jacques, opticien, 8, cité de Kerguélen, 29 S, Quimper.

LE BIHAN, Louis, représentant, 17, route de Saint-Jean, 29 S, Pont-l'Abbé.

Mmes LE BIHAN, Marie-Louise, professeur de Lettres, 3, brd Mouchotte, Prat-Lédan, 29 N, Brest.

LE BIHAN-DANIEL, Marie-Haude, 49, rue de Chateaufort, Anthony, 92, Hauts-de-Seine.

Mlle LE BIHAN-PENNANROS, M.-L., 29, rue du Frugy, 29 S, Quimper.

MM. LE BORGN, Armand, professeur au lycée, rue Vis, 29 S, Quimper.

LE BORGNE (abbé), Anatole, curé-doyen, 29 N, Plouduy.

Mme LE BOT, Jeanne, 2, rue Keroriou, 29 N, Brest.

M. et Mme LE BOURHIS, Jean, retraités de l'Enseignement, 3, rue du Château, 29 S, Pont-l'Abbé.

MM. LE BRAS, Henri, peintre-décorateur, 24, rue Notre-Dame, 29 N, Lesneven.

LE BRETON, Fiacre, instituteur public, 44, Rézé.

LE BRETON, Louis, docteur en médecine, 22, Bourbriac.

LE BRIGANT, Yves, instituteur honoraire, 29 N, Guerlesquin.

LE BRIS, Jean, attaché de préfecture, Créach-Maria (Ergué-Armel), 29 S, Quimper.

- LE BRIS, Pierre, libraire, 57, rue de Siam, 29 N, Brest.
- LE BRIS, Léon, docteur en médecine, 3, rue J.-Le-Frapper, 29 N, Brest.
- LE BRIS DU REST, Erwan, manoir de Treffrest, 29 S, Pont-Croix.
- LE BRUMANT, Léon, proviseur du Lycée, 29 N, Morlaix.
- LE BRUN, Bernard, coutelier, 18, rue Kéréon, 29 S, Quimper.
- LE BRUN, Jean-Yves, directeur d'école (E.R.), 248, rue Jean-Jaurès, 29 N, Brest.
- LE BRUN, Roger, avocat, 29 N, Morlaix.
- LE CALVEZ, Louis, conseiller général, maire, 29 S, Fouesnant.
- M. et Mme LE CAM, professeur au lycée, 16, rue de l'Iroise, 29 S, Quimper.
- M. LE CARRE (Rév. Père), à Roz-Avel, rue de Rosmadedec, 29 S, Quimper.
- Mme LE CHEVER, Roger, chirurgien-dentiste, villa Odette, 29 S, Loctudy.
- MM. LE CLECH, René, recteur, 29 S, Trefflagat.
- LE CLECH, Grégoire, instituteur (E.R.), impasse de Cozmaner, route de Bénodet, 29 S, Quimper.
- LE CLECH, Yves, directeur commercial, route de Quimper, 29 S, Coray.
- LECLERC, Louis, notaire, 29 N, Carhaix.
-  LECLERCQ, René, comptable agréé, rue Yan-d'Argent, 29 S, Douarnenez.
- LE COAT, Joseph, huissier de justice, route de Plouézoc'h, 29 N, Lanmeur.
- LECOQ, Joseph, maire, 29 S, Plogastel-Saint-Germain.
- LE CORDIER DE BIGARS DE LA LONDE, Loïc, 9, rue des Condamines, Versailles, 78, Yvelines.
- LE CORRE, André, Manoir de Moëllien, 29 S, Plonévez-Porzay.

- +** LE CORRE, Luc, représentant, 3, quai du Port-Rhu,
29 S, Douarnenez.
- Mmes LE COZ, Philomène, ancienne commerçante, rue
Elie-Fréron, 29 S, Quimper.
- LE COZ, retraitée de l'Enseignement, impasse Lu-
cien-Hascoët, 29 S, Concarneau.
- LE CRANE-BERRIVIN, pharmacien, 29 S, Plozévet.
- Mlle LE CUEFF, directrice, hon. de C.E.G., 2, rue de Sil-
guy, 29 S, Quimper.
- MM. LE DOARÉ, Jos, photographe, 11, quai de Nantes,
29 S, Châteaulin.
- LEDOUX, président des donneurs de sang bénévoles,
Les Sylphides, rue Ed.-Ménez, 29 S, Quimper.
- LE DU, H., négociant, 1, rue de Kergariou, 29 S,
Quimper.
- Mlle LE DU, Simone, institutrice, 29 S, Plogoff.
- Mme LEFEBVRE, Maria, route du Trez, 29 S, Bénodet.
- MM. LEFEUVRE, directeur de l'Enseignement, 29 S, Quim-
per.
- LEFEUVRE, Romain, 30, quai de l'Odet, 29 S, Quim-
per.
- Mme LEFÈVRE, Marcelle, 2, rue Astor, 29 S, Quimper.
- Mlle LE FLOCH, Armelle, chef de section du Trésor, 16,
rue Lamennais, 29 N, Brest.
- MM. LE FLOCH, Hervé, maire, 29 S, Plogonnec.
- +** LE FLOCH, Hervé, Kervent, 29 S, Pouldavid-Douar-
nenez.
- LE FLOCH, Pierre, mètreur-vérificateur, 23, rue de
l'Iroise, 29 S, Quimper.
- LE FLOCH, Vincent, lycée de jeunes filles, rue
Broussais, 22, Dinan.
- M. et Mme LE FLOCH, professeurs de dessin, 26, rue des
Mouettes, 29 S, Concarneau.
- MM. LE FOLL, Jean, instituteur, 29 S, Rumengol.
- LE FOLL, Pierre, médecin conseil de la Sécurité
sociale, 24, rue de la Fontaine, 29 S, Quimper.

LE FRANC, Jean, docteur en médecine, 5, rue de Glasgow, 29 N, Brest.

+ Mmes LE FRIANT, Joséphine, 7, rue E.-Potier, 29 S, Douarnenez.

LE FUR, Jean, avenue des Cormorans, 29 S, Quimper.

M. LE GAC, Jean, docteur en médecine, Kerléguer, 29 N, Lambézellec.

M. et Mme LE GALL, André, instituteur, Kervréac'h, 29 S, Audierne.

Mlles LE GALL, Annie, 35, rue des Reguaires, 29 S, Quimper.

LE GALL, Annick, cadastre, bourg de Pluguffan, 29 S, Pluguffan.

MM. LE GALL, Charles, professeur, 55, rue du Château, 29 N, Brest.

+ LE GALL, François, 39, rue des Plomarc'h, 29 S, Douarnenez.

LE GALL, Germain, secrétaire de mairie, 29 S, Quimerc'h.

M. et Mme LE GALL, Jean, instituteurs, rue Charles-du-Quélenec, 29 S, Pont-l'Abbé.

Mlle LE GALL, Jeanne, maire, 29 N, Saint-Divy.

Mme LE GALL, Jeanne, 8, quai du Steir, 29 S, Quimper.

M. LE GALL, Yves, avocat, 48, quai de l'Odet, 29 S, Quimper.

Mme LE GALL-LE ROY, B, 11, rue du Maréchal-Ney, 44, Nantes.

M. LE GALLO, Yves, professeur, maître-assistant à la Faculté des Lettres de Brest, 60 ter, boulevard Gambetta, 29 N, Brest.

Mlle LE GARREC, Louise, rue Michelet, 29 S, Quimper

Mme LE GOAER, Germaine, lotissement de Trébéhoret, 29 S, Pont-l'Abbé.

M. LE GOASGUEN, Charles, avocat, 26, rue Voltaire, 29 N, Brest.

m

- Mme LE GOAZIOU, Adolphe, libraire, 7, rue Saint-François, 29 S, Quimper.
- MM. LE GOAZIOU, Jean, libraire, place E.-Souvestre, 29 N, Morlaix.
- LE GOURIÉREC, Pol, ministre plénipotentiaire, 2, rue Huysmans, 75, Paris-6°.
- LE GOUVELLO DE LA PORTE (Comte Louis), Manoir de Lestrédiagat, 29 S, Trefflagat.
- M. et Mme LE GRAND, Alain, inspecteur des renseignements généraux, 27, rue Jeanne-d'Arc, 29 S, Quimper.
- MM. LE GRAND, Etienne, photographe, 5, rue H.-de-Bournazel (Kerfeunteun), 29 S, Quimper.
- LE GRAND, Joseph (abbé), aumônier C.F.M., La Villeneuve, 29 N, Brest.
- LE GRAND, Louis, commerçant, 7, rue Guéodet, 29 S, Quimper.
- LE GRAND, Louis, horticulteur, 6, rue Brémond-d'Ars, 29 S, Quimperlé.
- LE GRAND, René, architecte, 1, place La-Tour-d'Auvergne, 29 S, Quimper.
- LE GRAND, Yves, instituteur, 30, rue Jeanne-d'Arc, Kerfeunteun, 29 S, Quimper.
- LE GUELLEC, Germain, capitaine d'armement, Les Sables-Blancs, 29 S, Concarneau.
- LE GUERN, Jean, 2, rue de la Corderie, 22, Lannion.
- LE GUILLOU, Louis, professeur E.R., quartier du Pont-Neuf, 29 S, Châteaulin.
- Mlle LE GUILLOU, Michelle, institutrice, 29 N, Guerlesquin.
- M. LE GUYADER, Pierre, directeur d'école honoraire, venelle du Moulin, Penhars, 29 S, Quimper.
- Mme LE GUYADER, Léontine, 12, quai du Steir, 29 S, Quimper.
- M. et Mme LE GUYADER-DESPRÉES, Jacques, notaire, 29 S, Châteaulin.

- MM. LE HARIVEL DE GONNEVILLE, G., conservateur des Eaux et Forêts (E.R.), 35, route de la Corniche, 29 N, Le Relecq-Kerhuon.
- LE HÉNAFF, Pierre, directeur d'école, 29 S, Trégunc.
- LE HIR, Jean, 65, boulev. de Grenelle, 75, Paris-15°.
- LE JEUNE, Jean-Paul, Ty-Coz, 29 N, Roscoff.
- LE LANN, Guy, architecte, 37, rue Bruat, 29 N, Brest.
- LE LANN, Jean, vétérinaire, 8, place de la République, 35, Fougères.
- LE LANN, Louis (abbé), recteur de Landudal, 29 S, Briec.
- LE LÉANNEC, Georges, 18, rue Tariel, Issy-les-Moulineaux, 92, Hauts-de-Seine.
- M. et Mme LE LOUARN, A., directrice de C.E.G. E.R., Ker-Eol, route de Guilers, 29 N, Brest.
- MM. LE MAGUER, Marcel, notaire, quai du Steir, 29 S, Quimper.
- LE MAITRE, Louis-Pierre, 10, rue Jules-Verne, 29 S, Concarneau.
- Mmes LE MAO, 3, rue Brizeux, 29 S, Quimper.
- ~~+~~ LE MARC, Renée, Le Ris, 29 S, Douarnenez.
- Mlle ~~+~~ LE MARC, Yvonne, surveillante générale de lycée (E.R.), 28, rue Treiz-an-Douric, 29 S, Tréboul.
- Mme LE MASSON, Paul, 16 bis, rue de Pont-l'Abbé, 29 S, Quimper.
- MM. LE METOUR, Yann, 10, rue du Lycée, 29 S, Quimper.
- LE MÉNÈS, Etienne, receveur principal des Impôts, Résidence Kernével, 56, Lorient.
- LE MENN, Louis, curé-archiprêtre, 29 S, Châteaulin.
- LE MER, notaire, 29 S, Plogonnec.
- LE MERCIER, André, directeur d'école publique E.R., 6, rue Beaumarchais, 29 N, Brest.
- ~~x~~ Mme LE MERDY, Anne, 15, quai de l'Yser, 29 S, Douarnenez.
- MM. LE MERDY, Jean, artiste-peintre, rue Laënnec, 29 S, Concarneau.

- LE MERDY, Louis, photographe, 4, place Jean-Jaurès, 29 S, Concarneau.
- LE MINOR, Jacques, industriel, 5, rue Victor-Hugo, 29 S, Pont-l'Abbé.
- LE MINOR, Jean, industriel, Penhoat, 29 S, Plonéour-Lanvern.
- LE MINOR, Louis, tapissier-décorateur, 33, rue des Frères-Amieux, 44, Nantes.
- Mme LE MINOR, Marie-Anne, 29 S, Pont-l'Abbé.
- MM. LE MINOR, René, Ménez-Reun, Sainte-Marine, 29 S, Combrit.
- LE MOAL, Gabriel, industriel, 8, place de la Bourse, B.P. 514, Nantes-Doulon, 44, Nantes.
- LE MOAL, Léon, Ker-Arthur, 29 S, Pont-l'Abbé.
- Mlle LE MOAL, 5, place Nicolas-Appert, 29 N, Brest.
- Mme LE MOEL, Odile, professeur à l'E.N. d'institutrices, 29 S, Quimper.
- M. LE MOIGNE, René, journaliste, 8, rue René-Madec, 29 S, Quimper.
- Mlle LEMOINE, Augustine, impasse Feunteunic-al-Lez, 29 S, Quimper.
- MM. LEMOINE, Corentin, notaire honoraire, 14, rue Sara-Go, 29 N, Saint-Pol-de-Léon.
- LEMOINE, Pierre, architecte, 9, rue Kergariou, 29 S, Quimper.
- Mme LE MOING, Kerustum, 29 S, Quimper.
- MM. LE MONIÈS DE SAGAZAN, René, manoir de Penanrue, 29 N, Landerneau.
- LE MONIÈS DE SAGAZAN, Yves, commandant en retraite, 29 N, Daoulas.
- Mlle LE MUR, Yvonne, résidence de Pratmaria, 29 S, Quimper.
- Mme LE NAOUR, 9, rue de Verdun, 29 S, Quimper.
- MM. LE NOACH, Alain, Kergornec, 29 S, Plogonnec.
- LE NOGRÉ, H., pharmacien, 2, rue Saint-Yves, 29 N, Brest.

- LENOIR, Jean-Pierre, professeur d'art appliqué, 69, Grande-Rue, Le Mans, 72, Sarthe.
- Mlle LE NOUY, bâtiment C, Penruic, 29 S, Quimper.
- Mme LE NUÉ, 28, rue du Pont-Firmin, 29 S, Quimper.
- MM. LÉON, Jean, industriel, 8 bis, allée des Tilleuls, Meudon, 92, Hauts-de-Seine.
- LÉOST, Michel, 21, route de Bénodet, 29 S, Quimper.
- Mme LE PAGE, Eugène, 17, cité de Kerguélen, 29 S, Quimper.
- Mlle LE PAGE, Marie, professeur, 1, rue Louis-Hémon, 29 S, Quimper.
- MM. LE PAPE, Louis, avoué, 24, rue du Parc, 29 S, Quimper.
- LE PAPE, Louis, pharmacien, 29 S, Saint-Guérolé-Penmarc'h.
- Mlles LE PAPE, Marie-Louise, directrice de Cours de coupe et couture, 9, rue du Palais, 29 S, Quimper.
- † LE PINSEC, Marie, Dentelles, 7, rue Voltaire, 29 S, Douarnenez.
- MM. LE PORT, Roger, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (E.R.), 2, villa Dancourt, 75, Paris-18°.
- LE QUÉAU, Louis, notaire, 44, Vieilleville.
- LE QUENNE, Pierre, docteur vétérinaire, 7, rue Valentin, 29 S, Quimper.
- LE QUEUX, Mathieu, professeur à l'école Saint-Yves, 29 S, Quimper.
- LE RAY, Jean-Yves, clerc de notaire, rue de la Victoire, 29 S, Briec-de-l'Odet.
- LE REST, Alain, route de la Gare, 29 S, Châteaulin.
- M. et Mme LE REUN, industriel, rue Sel-War-Ker, 29 S, Quimper.
- Mlles LE ROUX, Anne, Pen-Coat-Maur, 29 N, Landivisiau.
- LE ROUX, Marie-Françoise, ass. sociale E.R., Kerguélen, 29 N, Locquéolé.
- 33 LE ROUX, Renée, 14, rue Le Déan, 29 S, Quimper.
- MM. LE ROUX, Jean-Louis, instituteur E.R., 8, boulevard Bougainville, 29 S, Concarneau.

- LE ROUX, Pierre, agent maritime, 9, place de la Mairie, 29 S, Concarneau.
- LE ROUX, Robert, bijoutier, 16, rue Astor, 29 S, Quimper.
- LE ROUX, commandant du Port, président des Bretons de Nice 2, rue Arson, Nice, 06, Alpes-Maritimes.
- LE ROUZIC, Jean, 1, rue des Algues, Le Rouz, 29 S, Concarneau.
- LE ROY, André, 22, rue Lamartine, 29 S, Pont-l'Abbé.
- LE ROY, Charles, docteur en médecine, 7, rue de la République, 29 N, Brest.
- Mlle LE ROY, Nicole, archives départementales, Centre administratif, Bt D, bureau 189, Pontoise, 95, Val-d'Oise.
- MM. LE ROY, René, industriel, 66 bis, quai de l'Odet 29 S, Quimper.
- LE RUMEUR, René, greffier en chef du Tribunal civil, 29 S, Quimper.
- Mlle LE RUNIGO, Hélène, infirmière, 62, rue Louis-Pasteur, 29 S, Douarnenez.
- MM. LE SANN, Laurent (abbé), recteur, 29 N, Saint-Thonan.
- LE SCOUÉZEC, Gwenc'hlan, 37, avenue du Château, Bellevue, Meudon, 92, Hauts-de-Seine.
- Mlle LE SECH, Jeanne, intendante à l'E.N. d'institutrices, E.R., 16, rue Saint-Marc, 29 S, Quimper.
- Mme LE SIGNOR, rue de Lambour, 29 S, Pont-l'Abbé.
- MM. LESMADEC, Georges de, 11, place de la République, Villeneuve-sur-Yonne, 89, Yonne.
- LESQUEN (de), contre-amiral (C.R.), à Lesquivit, 29 N, Dirinon.
- LE STER, François (chanoine), 23, rue du Froust, 29 S, Quimper.
- Mme LESTEVEN-CORBÉ, Jeanne, 44, boulevard Gambetta, 29 N, Brest.

MM. LE TAREAU, Yvon, route du Vivier, 29 S, Trefflagat.
LE TENDRE, Emile, libraire-imprimeur, 29 S, Concarneau.

LE THOMAS, Louis, docteur en médecine, « Les Elfes », n° 66, La Jarrige, 44, La Baule-les-Pins.
LÉVÊQUE-TRANCART, Henri, à Dahouet, 22, par Pléneuf.

L'HELGOUACH, Jean, attaché de recherches au laboratoire d'anthropologie, 6, boulevard Albert-I^{er}, 35, Rennes.

L'HELLEGOUARCH, Pierre, sous-directeur de banque, 16, rue Pierre-Volant, 29 S, Pont-l'Abbé.

Mme L'HÉNORET, 36, boulevard Saint-Aignan, 44, Nantes.

MM. L'HOPITAL (de), Bertrand, avocat honoraire, 4, rue Saint-Yves, 29 N, Brest.

L'HOSTIS, Louis, docteur vétérinaire, 29 N, Ploudalmezeau.

Mlle L'HOSTIS, Renée, institutrice, 3, rue de l'Argonne, 29 S, Quimper.

MM. L'HOURL, Léon, inspecteur d'assurances, 6, boulevard, Emile-Zola, Nancy-Laxou, 54, Meurthe-et-Moselle.

L'HOURLS, Hervé, directeur d'école en retraite, 29 S, Quimper.

L'HOURLS, médecin chef des dispensaires, rue du Commandant-Avril, 29 S, Quimper.

LIBRAIRIE C. KLINCKSIECK, 11, rue de Lille, 75, Paris-7°

LIBRAIRIE Jean TOUZOT, 11, rue de Varenne, 75, Paris-7°.

M. LICHOU, directeur de l'Office central, 29 N, Landerneau.

M. et Mme LIGEN, Modeste, retraités de l'enseignement, 31, rue de Rosmadec, 29 S, Quimper.

MM. LIOT, Roger, décorateur, 57, boulevard Lemire, Hazebrouck, 59, Nord.

LIOTARD, E., magistrat, rue Jean-Richepin, 29 S, Quimper.

- LISCH René, architecte en chef des Monuments historiques, 10 bis, rue de Chateaudun, 75, Paris-9°.
- Mlle LISSILLOUR, Marcelle, Lorézie, Locquéholé, 29 N, en Taulé.
- M. LIZIARD, Alain, entrepreneur de travaux publics, Voas-Glaz, 29 N, Pencran.
- Mlle LIZIARD, Pont de Cornouaille, 29 S, Quimper.
- MM. LOBEL, Georges, docteur en médecine, 27, rue de Lyon, 29 N, Brest.
- LOUARN, Clet, architecte, 35, rue A.-Le Braz, 29 S, Quimper.
- Mme LOURDELET, Michelle 5, allée Géricault, Sucy-en-Brie, 94, Val-de-Marne.
- M. LOUVEL, Fernand, bijoutier, 12, rue Kéréon, 29 S, Quimper.
- Mmes LOXQ, Anne-Marie, institutrice honoraire, 29 S, Plozévet.
- LOZACH, garage, rue A.-Briand, 29 S, Quimper.
- M. LUCAS, Paul, ingénieur-céramiste, Kéraluc, 29 S, Quimper.
- Mlle LUCAS, Le Rouz, 8, rue des Pins, 29 S, Concarneau.
- M. et Mme LUCAS, J., docteur en médecine, 3, rue Paul-Bert, 29 N, Brest.
- Mme LUCAS-ANSQUER, transports, 29 S, Plozévet.
- M. MAHOUX, André-P., journaliste, Créach-Bihan, 29 N, Plougoulm.
- Mairie, 29 S, La Forêt-Fouesnant.
- Mairie, 29 S, Poullan.
- MM. MALLÉJAC, Jean, instituteur, 9, rue Bossuet, 29 N, Brest.
- MALLERAY (Hervé de), colonel (E.R.), manoir de Prat-Carric, 22, Plounévez-Moëdec.
- MANCHEC, Auguste, 33, avenue Rapp, 75, Paris.
- Mlle MANCHEC, Renée, 64, rue de la République, 29 N, Pleyber-Christ.

MM. MANUEL, Roger, décorateur, 22 bis, rue Etienne-Gourmelen, 29 S, Quimper.

MARC, Georges, 2, rue de la Liberté, 29 S, Quimper.

MARC'HIC, Henri, comptable, école publique, 29 S, Bénodet.

MARC'HIC, Robert, officier de marine, 9, rue des Français-Libres, 29 N, Brest.

+ Mme MARION, Simone, secrétaire-greffier du tribunal d'instance, 29 S, Douarnenez.

M. MARMIER, Yvon, confiseur en gros, 24, rue des Reguaires, 29 S, Quimper.

Mme MAROT, rue Léo-Lagrange, 29 S, Quimper.

MM. MARTEL, André, 19 ter, rue Moine, Orléans, 45, Loiret.

MARTIN, Christian, Hôtel de Cornouaille, 29 S, Audierne.

MARZIN, Charles, docteur de médecine, 30, rue de Douarnenez, 29 S, Quimper.

MARZIN, Jacques, docteur électro-radiologue, 8, rue Verdelet, 29 S, Quimper.

MARZIN-BRUSQ, Anselme, Dentelles, 29 S, Audierne.

MASSÉ, Claude, chirurgien, professeur à la Faculté de Médecine, 44, place Gambetta, Bordeaux, 33, Gironde.

MASSÉ, Robert, dermatologiste, 4, rue Jean-Jaurès, 29 N, Brest.

M. et Mme MASSON D'AUTUME (M. de), médecin-chef, 34, rue du Château, 29 N, Brest.

MM. MAUNY (Baron de), 73 bis, rue de Pologne, Saint-Germain-en-Laye, 78, Yvelines.

MÉHEUT, Raymond, assureur, 16 rue Jeanne-d'Arc, 29 S, Quimper.

v MEILLANT, Jacques, critique cinématographique, 41 bis, rue Condorcet, 75, Paris-9°.

MELLAZA, François, retraité des services municipaux, 29 N, Plouarzel.

- Mmes MÉNEZ, Anna, professeur, Belvédère du Frugy, 29 S, Quimper.
- MÉNEZ, Henri, 8, avenue de la Gare, 29 S, Quimper.
- MM. MENUT, Georges, instituteur, 57, rue de la République, 29 N, Brest.
- MÉRER, Paul, docteur en médecine, 24, rue de Denver, 29 N, Brest.
- MÉRET, Jean-Paul, 21, impasse de l'Odet, 29 S, Quimper.
- MÉROUR, Robert, ingénieur au ministère de la Reconstruction, 29 N, Brest.
- Mme MERRIEN, Le Rouz, 29 S, Concarneau.
- MM. MESSAGER, Roger, 118, rue de Verdun, 29 N, Brest.
- METTAIS-CARTIER, Gérard, 60, rue Amiral-Roussin, 75, Paris-15°.
- Mmes MEURIC-PHILIPON, 53, rue Saint-Hélier, 35, Rennes.
- MÉVEL, Emmanuel, directrice du Cours complémentaire, 29 N, Saint-Pol-de-Léon.
- M. MÉVEL, Jean, architecte, Le Boulevard, Kerfeunteun, 29 S, Quimper.
- Mlle MÉVEL, Léontine, institutrice en retraite, 29 S, Quimper.
- MM. MÉVEL, P.-M., professeur, impasse Breiz-Izel, Saint-Marc, 29 N, Brest.
- MÉVELLEC (chanoine), François, aumônier général du « Bleun-Brug », La Salette, 29 N, Morlaix.
- Mme MEYRIEUX, professeur, 62, rue du Frugy, 29 S, Quimper.
- Mlle MICHELET, Francine, Le Quinquis, 29 S, Quimper.
- Mme MIGNARD, Renée, 7, rue Gabriel-Péri, Levallois-Perret, 92, Hauts-de-Seine.
- MM. MILLOUR, instituteur, 29 S, Camaret.
- MINEUR, Jean, Directeur de la Société Pathé-Cinéma, 79, Champs-Élysées, 75, Paris-8°.

- Miossec, Gabriel, député du Finistère, 29 S, Audierne.
- M. et Mme MIRIEL, Jacques, 119, boulevard Malesherbes, 75, Paris-8°.
- Mme MOCAER, Simone, 34, rue de Denver, 29 N, Brest.
- MM. MOINET, Jean, colonel (E.R.), rue Jean-Richepin, Ergué-Armel, 29 S, Quimper.
- MONFORT, Joël, 14, rue de Lesseps, 35, Rennes.
- Mlle MONIN, commerçante, 75, rue de Siam, 29 N, Brest.
- MM. MONJOUR, Emile, clerc de notaire, rue Laënnec, 29 S, Quimper.
- MONNIER, Jean-Louis, 27, avenue Théophile-Gautier, 75, Paris-16°.
- MONTEIL, André, sénateur du Finistère, 29 S, Quimper.
- MORANE, Jacques, inspecteur général des Ponts et Chaussées, 11 bis, rue C.-Périer, 75, Paris-7°.
- MOREAU, DE LIZOREUX, Jean-Victor, Créach-Kéta, 29 S, Pleuven.
- MOREL, Jean, directeur-adjoint de l'Impôt, Les Primevères, rue du Manoir, 29 S, Quimper.
- MORISSET, inspecteur de l'Enseignement primaire, 29 S, Châteaulin.
- MORVAN, Hervé-Marie, artiste-peintre, 29 S, Pont-l'Abbé.
- MORVAN, Jacques, instituteur, H.L.M. La Montagne, 29 S, Audierne.
- MORVAN, Jean, technicien agricole, 29 N, Plouarzel.
- MORVAN, Yves, secrétaire de mairie, 29 N, Plounévezel.
- Mmes MOURLET, rue Laënnec, 29 S, Quimper.
- MOUSSU, Pen-ruic, 29 S, Quimper.
- MURE-KERGONNA, 9 C, rue Gounod, 29 S, Quimper.
- MUSÉE DE BRETAGNE, quai Emile-Zola, 35, Rennes.
- MUSÉES DÉPARTEMENTAUX de la Loire-Atlantique, place Jean-V, 44, Nantes.

- M. MUSSAT, André, professeur d'histoire de l'art à la Faculté des Lettres, 15, passage des Carmélites, 35, Rennes.
- M. NADER, Hervé, transitaire, Le Corniguel, Penhars, 29 S, Quimper.
- Mlle NAFFRÉCHOUX, professeur, 5, chemin des Justices, 29 S, Quimper.
- M. NAVELLOU, Frédéric, lycée technique de garçons, Ergué-Armel, 29 S, Quimper.
- Mme NAVELLOU, Geneviève, même adresse, Quimper.
- M. NÉDÉLEC, Pierre-Jean (chanoine), archiviste de l'Evêché, 29 S, Quimper.
- Mmes NÉDÉLEC (Laurent), 25 ter, place du 118^e-R.I., 29 S, Quimper.
- NÉDÉLEC (Louis), 25 ter, place du 118^e-R.I., 29 S, Quimper.
- NÉDÉLEC, Christiane, institutrice, 51, rue de la Grève-Blanche, 29 S, Le Guilvinec.
- M. NEVEU, Raymond, 8 bis, rue Alfred-de-Musset, 29 S, Quimper.
- Mmes NEVEU, ancienne commerçante, rue Jean-Jaurès, 29 S, Concarneau.
- NICO, Andrée, économe du lycée technique, 29 S, Quimper.
- Mlle NICO, Jacqueline, surveillante générale au lycée, 35, Coëtquidan.
- MM. NICOL, 31, rue Max-Jacob, 29 S, Quimper.
- NICOLAS, Corentin, 67, rue Nationale, 29 S, Rospenden.
- NICOLAS, François, lieutenant-colonel, La Thuminau, Poste Nordhouse, 67, Bas-Rhin.
- NICOLAS, Jean, adjoint au maire, 29 S, Dinéault.
- NICOLAS, Henry, ing. général E.R., Créac'h-Gwenou, 29 S, Plomodiern.
- NICOLAS, Louis, professeur agrégé, 33, rue de Rosmadec, Penhars, 29 S, Quimper.

- NICOLAS, René, docteur en médecine, 29 S, Rospenden.
- NICOLAS, Yves, Gorréquer, 29 N, Lannilis.
- Mlle NICOLAS, Marie-Louise, Les Ajoncs-d'Or, 11, rue du Château, 29 S, Pont-l'Abbé.
- MM. NICOLET, Louis, docteur en médecine, 25, rue Brossolette, 29 N, Brest.
- NIJ'HOFFS, Martinus, libraire, 8, Lange Woorhout, La Haye, Hollande.
- Mlle NORMAND, Suzanne, institutrice, 2, rue Villeneuve, 29 N. Morlaix.
- MM. NOTON, J., 27 bis, rue Traverse, 29 N, Brest.
- NOVION, Raymond, professeur à l'Ecole nationale d'art décoratif, 15, rue Saint-Jean, Aubusson, 23, Creuse.
- NURIL, Pierre, 11, rue Lavoisier, Houilles, 78, Yvelines.
- MM. OGÈS, Louis, directeur d'école honoraire, 72 ter, rue de la Providence, 29 S, Quimper.
- OLIER, Ernest, lycée Chateaubriand, 35, Rennes.
- OLIER, François (Chanoine), curé doyen, 29 S. Elliant.
-  OLLIER, Raymond, commerçant, 29 S, Douarnenez.
- OLLIVIER, Corentin, représentant de commerce, 14, rue de Pont-l'Abbé, 29 S, Quimper.
- OLLIVIER, Yves, directeur de l'Imprimerie Cornouaillaise, 55, rue de Chateaubriand, 29 S, Quimper.
- Mme OLLIVIER, 14, rue de Pont-l'Abbé, 29 S, Quimper.
- MM. OMNÈS, Robert, professeur, maire de Plomelin, Tili Lanig, Kergoff, 29 S, Plomelin.
- OUALI, Raymond, représentant, 56, avenue Franklin-Roosevelt, Bron, 69, Rhône.
- Mme PALLIER, Yves, institutrice, An Avel-Mor, 29 N, Saint-Pabu.

- MM. PALUD, François, commerçant, 29 N, Berven.
PARADES (Bernard de), conseiller régional à l'Education populaire, 9, rue de l'Iroise, 29 S, Quimper.
PARLOUAR, Jean Marie, 30, rue Saint-Albin, Montrouge, 92, Hauts-de-Seine.
PARQUER, Alexandre, hôtelier à Beg-Meil, 29 S, Fouesnant.
- Mlles PARQUER, Kérézec, Beg-Meil, 29 S, Fouesnant.
PASCAL, Ker-Odet, boulevard de Kerguelen, 29 S, Quimper.
- M. PATTE, Louis, instituteur, 29 N, Bodilis.
- Mmes PELLEN, P., rue Milhaud, Joué-les-Tours, 37, Indre-et-Loire.
PELLEN, A., 11, rue Anatole-Le-Braz, 29 S, Quimper.
- MM. PELLETIER, Jacques, colonel, 4, rue de Gasté, 29 N, Brest.
PELLIET, Corentin (chanoine), 23, rue du Froust, 29 S, Quimper.
- MM. PELLOTE, Joseph, professeur, résidence Bois-des-Godeaux, 17, rue Pierre-Brossolette, Yerres, 91, Essonne.
PENNAMEN, Henri, place du Marché, 29 S, Pont-Croix.
PENNANGUER, dessinateur aux Ponts et Chaussées, 29, rue A.-de-Musset, 29 S, Quimper.
PETIT, Raymond, commissaire en chef de la marine, 32 bis, littoral Frédéric-Mistral, Toulon, 83, Var.
PENSEC, André, chirurgien-dentiste, 13, rue René-Madec, 29 S, Quimper.
-  PENSEC, Jean, industriel, Sainte-Croix, Ploaré, 29 S, Douarnenez.
- 14 Mlle PÉRÉNÈS, Marie-Anne, 15, rue Claude-Bourgelat, 29 N, Brest.
- Mme PÉRENNÈS, agence d'affaires, 10, rue des Bouche-ries, 29 S, Quimper.

- MM. PÉRÈS, Jean, 3, rue Dumont-d'Urville, 29 S, Concarneau.
- PERNÈS, Guy, commerçant, 82, quai de l'Odet, 29 S, Quimper.
- M. et Mme PERNUD, Jean, receveur des douanes, 29 S, Quimper.
- MM. PÉRON, Pierre, inspecteur des succursales Coop, Résidence de Chatellus, 46, Larmor-Plage.
- PÉRON, Raymond, 21, rue de Courcy, 29 S, Concarneau.
- Mme PÉRON, 7, rue Vis, 29 S, Quimper .
- MM. PERROT, receveur des P.T.T., E.R., Kerlavénan, 29 S, Primelin.
- PERROT, Jean-Yves, 1, rue Jean-Moulin, Evreux, 27, Eure.
- PESCE, Nicolas, antiquaire, 14, boulevard de Kerguélen, 29 S. Quimper.
- PESCE, William, dessinateur, 14, rue Duruy, 29 N, Brest.
- PESLIN, Charles-Yves, chef de secrétariat à la Caisse d'Epargne, 40, rue de Siam, 29 N, Brest.
- M. et Mme PEYRE, Xavier, manoir de Kerbriant, Saint-Marc, 29 N, Brest.
- MM. PEYRONNET, professeur à la Faculté des Lettres, 29 N, Brest.
- PHILIPP, Joseph, secrétaire de mairie, 29 S, Plo-melin.
- PHILIPPE, Bernard, docteur en médecine, rue Antoine-Nau, 29 S, Douarnenez.
- PHILIPPE, Pierre, Kergouina, 29 S, Le Juch.
- PICHAVANT, Auguste, pharmacien, 29 S, Audierne.
- Mlle PICHAVANT, Bernadette, infirmière, 54, rue Louis-Pasteur, 29 S, Douarnenez.
- MM. PICHAVANT, René, journaliste, 64, rue Louis-Pasteur, 29 S, Douarnenez.
- PILLE, André, négociant, 22, rue Victor-Massé, 56, Lorient.

- PILVEN, Edouard, inspecteur des Postes en retraite, 11, rue du Vingtième-Siècle, Caen, 14, Calvados.
- PINSON, inspecteur de la Jeunesse et des Sports, E.R., 18, rue de l'Iroise, 29 S, Quimper.
- PIRIOU, Michel, 16, avenue Kergoat-al-Lez (Ergué-Armel), 29 S, Quimper.
- PLAT, Jean-Jacques, docteur en médecine, 29 S, Camaret.
- Mlle PLEUVEN, 10, rue P.-Caussy, 29 S, Quimper.
- MM. PLORMEL, Jean-Pierre, rue de Sieck, Le Dossen, 29 N, Santec.
- POUX, Marc, directeur honoraire des Poudres, 24, rue des Bourdonnais, Versailles, 78, Yvelines.
- Mme PLOUX, Suzanne, député du Finistère, maire, 29 S, Pont-de-Buis-lès-Quimerch.
- M. PLOUZENNEC, Yves, horticulteur, 8, place de La-Tour-d'Auvergne, 29 S, Quimper.
- Mmes PLUNIAN, professeur, Bt B1, 20, boulevard Léon-Blum, 29 N, Brest.
- PLUVIÉ (Comtesse de), château de Kerminihy, 29 S, Rosporden.
- MM. PODER, François, notaire, 9, rue Boussingault, 29 N, Brest.
- POGAM, Joseph officier en retraite, 10, rue Emile-Gilbert, 75, Paris-12°.
- Mme POMMELLET, Louise, 5, rue Brossolette, 29 N, Brest.
- MM. PONCELIN DE RAUCOURT, Guy, manoir de Kersaliou, 29 N, Saint-Pol-de-Léon.
- PORTIER, Joseph, pharmacien, 29 S, Clohars-Carnoët.
- PORZIER, Louis, agent d'affaires, 29 S, Bénodet.
- POSTE, Albert, ancien pharmacien, Parc-Palud, 29 S, Bénodet.
- POTARD, Jean, ingénieur civil des Mines, 25, rue E.-Renan, Meudon, 92, Hauts-de-Seine.

POTHIER, Roger, secrétaire administratif, Penanguer, 29 S, Quimper.

POUILLOT, Alain, photographe, 29 S, Pont-l'Abbé.

Mme POUJADE, 71, rue de Douarnenez, 29 S, Quimper.

M. POULIQUEN, Noël, docteur en médecine, 29 S, Quimper.

+ Mlle POULAIN, A., clinique Le Clos, 29 S, Douarnenez.

MM. POULPIQUET DE BRESKANVEL (Comte Maurice de), château de Lesmel, 29 N, Plouguerneau.

POURTALES (Comte de), château de la Coudraie, 29 S, Tréméoc.

PRÉ, Jacques, Vieil Hôtel, 29 S, Locronan.

PRIEUR, Marcellin, pharmacien, 40, place Saint-Michel, 29 S, Quimperlé.

Mlle PRIGENT, C., pharmacien, 16 ter, rue de Pont-l'Abbé, 29 S, Quimper.

MM. PRIGENT, Georges, avocat, 2, rue Saint-François, 29 S, Quimper.

PRIGENT, Robert, 13, allée des Ajoncs, Nanterre, 92, Hauts-de-Seine.

PRIOL, Joseph (abbé), vicaire, 29 S, Châteaulin.

+ Mlle PROBESTEAU, Rosine, 49, rue de Kermabon, 29 S, Tréboul.

M. PROD'HOMME, Jean-René, château de Brantigny, Piney, 10, Aube.

MM. QUEFFÉLEC, Henri, homme de lettres, 52, avenue du Parc Montsouris, 75, Paris-15°.

QUEINNEC, Bertrand, instituteur, 29 S, Pont-Aven.

+ QUEINNEC, François, avoué honoraire, Les Plo-march, 29 S, Douarnenez.

QUEINNEC, Jacques, notaire, 29 S, Quéménéven.

QUEINNEC, Louis, notaire, 7, rue de Paris, 29 N, Morlaix.

a) Mlle QUEINNEC, Marguerite, 19, rue Saint-Guénael, 29 N, Landivisiau.

- Mgr QUELEN, André, évêque auxiliaire d'Angers, 49, Maine-et-Loire.
- MM. QUELEN, François, pharmacien, 29 S, Brasparts.
QUÉLENNEC, Jean-Herlé, commandant en retraite, rue de la Paix, Prat-Maria, 29 S, Quimper.
- Mlle QUÉMÉNER, Marie, hôtelière, 29 N, Roscoff.
- MM. QUÉMÉNER, Eugène, conseiller général, maire, 29 N, Tréflaouénan.
QUÉMÉNEUR, Alfred, docteur en médecine, 25, place Cornic, 29 N, Morlaix.
QUÉMÉNEUR (abbé), Francis, 18, rue Général-Leclerc, 29 N, Saint-Pol-de-Léon.
QUÉMÉRÉ, René, docteur en médecine, 6, rue Astor, 29 S, Quimper.
QUÉMÉRÉ, René, docteur en médecine, 6, rue Astor, 29 S, Quimper.
QUÉNET, Camille, bourg, 29 S, Plomelin.
QUENTEL, Jean, chirurgien-dentiste, 168, rue Jean-Jaurès, 29 N, Brest.
QUENTEL, Paul, professeur au collège de Riaucourt, rue Le Pailleur, 35, Saint-Servan.
QUÉRÉ, Jean, industriel, 2, avenue de la Marne, 29 S, Rosporden.
QUÉRÉ, Yves, secrétaire général de la mairie, 29 N, Lesneven.
- Mme QUILFEN, Madeleine, 57, av. d'Italie, 75, Paris-13^e.
- MM. QUILLEC, André, docteur en médecine, 11, rue Laënnec, 29 S, Quimper.
- M. et Mme QUILLEC, Pierre, docteur en médecine, 27, rue Elie-Fréron, 29 S, Quimper.
- MM. QUINIOU, Pierre, conservateur des musées, 26, rue Jeanne-d'Arc, 29 S, Quimper.
- QUINTIN, Jean, avocat, 12, place Saint-Mathieu, 29 S, Quimper.
- QUITOS, Jean-Pierre, quartier de Ty-Laou, 13, coteau de Penanguer, Penhars, 29 S, Quimper.

- Mlle RANNOU, Marie-Anne, rue de la Mairie, 29 S, Elliant.
- MM RANNOU, Paul, négociant, 17, rue Louis-Hémon, 29 S, Quimper.
- RANNOU, Yves, professeur d'histoire, lycée Dupuy-de-Lome, Lorient, 56, Morbihan.
- Mme RANNOU, allée des Banellou, Bâtiment A, 29 S, Quimper.
- MM. RANOUIL, Pierre-Charles, assistant à la Faculté de Droit de Paris, 72, rue Sébastien-Mercier, 75, Paris-16°.
- RAPHALEN, P., hôtelier, 22, place Gambetta, 29 S, Pont-l'Abbé.
- RAULT, Loïc, route de Pen-al-Lan, 29 N, Carantec.
- RAULT, Michel, droguerie en gros, 6, rue Duperré, 29 S, Concarneau.
- REBUFFEL, Gabriel, vice-amiral, 117, boulevard Jourdan, 75, Paris-14°.
- RECHNIEWSKI, Robert, président du groupe finistérien des Etudes préhistoriques, 15, rue Louis-Philippe, Neuilly-sur-Seine, 92, Hauts-de-Seine.
- RÉMOND DU CHÉLAS (Jacques de), bâtiment F 3, Prat-Maria, 29 S, Quimper.
- RENAULT, Francis, géomètre, rocade du Parc-Bihan, 29 S, Châteaulin.
-  Mlle RENOT, Marie, assistante sociale, 29 S, Douarnenez.
- MM. REPESSÉ, Gaston, chef de centre téléphonique, Hôtel des Postes, 29 N, Brest.
- RÉVÉDI, Albert, 139, rue Frédéric-Sévène, Talence. 33, Gironde.
- Mmes RÉVIDI-THUAL, Hélène, 139, rue Frédéric-Sévène, Talence, 33, Gironde.
- RÉVILLON, Jacqueline, 6, rue Alboni, 75, Paris-16°.
- MM. RICHEZ, représentant, 4, rue Valentin, 29 S, Quimper.
- RIO, Alain, 1, square Bir-Hakeim, Thionville, 57, Moselle.

- Mmes RIOU, Elisabeth, Keravel, 29 N, Porspoder.
RIOU, 25, rue Dumont-d'Urville, 29 S, Concarneau.
- MM. RIOU, Jean, directeur d'école, 22, Plougras.
RIOU, Michel, broderies, 29 S, Léchiagat.
- Mlles RISKINE, Anne-Elisabeth, élève de l'école du Louvre, 17, rue Alphonse-Daudet, 75, Paris-14°.
RISKINE, Christine, 17, rue Alphonse-Daudet, 75, Paris-14°.
- MM. RIVIÈRE, Albert, entrepreneur, 29 S, Rosporden.
RIVIÈRE, Bernard, décorateur, 23, rue Jean-Macé, 29 N, Brest.
RIVOAL, Albert, 29, rue Jean-Macé, 29 N, Brest.
- Mme ROBIN-QUÉMÉRÉ, Jeannine, Imm. A., esc. 2, rue Francis-Leray, 44, Nantes.
- MM. ROBIN, René, 129, boulevard Vaillant-Couturier, L'Hay-les-Roses, 94, Val-de-Marne.
ROCQUIGNY, (Jean de), château de Coatsalio, 29 S, Fouesnant.
ROCUET, sculpteur, rue du Frugy, Ergué-Armel, 29 S, Quimper.
ROLLAND, Antoine, place du Champ-de-Foire, 29 N, Landivisiau.
ROLLAND, Paul, rue Jean-Savidan, 22, Lannion.
ROLLAND, Yvon, professeur de dessin, 70, avenue Charles-Gide, Kremlin-Bicêtre, 94, Val-de-Marne.
ROLLAND-JACOB, Pierre, 2, rue Gourmelen, 29 S, Quimper.
- ROSMORDUC, François, assureur, 16, rue Henry-de-Bournazel, Kerfeunteun, 29 S, Quimper.
ROSMORDUC, général Tanguy de, château de Chef-du-Bois, Pencran, 29 N, par Landerneau.
- Mme ROUAUX, infirmière retraitée, 3, place Mesglaouen, 29 S, Quimper.
- Mlle ROUÉ, Louise, Kerguélen, 29 N, Locquéholé.
- MM. ROUÉ (abbé), Hervé, aumônier de la maison de retraite, 29 N, Lannilis.

ROUÉ (abbé), François, recteur, 29 S, Clédén-Cap-Sizun.

ROUSSEAU, Henri, 33, avenue Franklin-Roosevelt, 75, Paris-8°.

M. et Mme ROYER, Pierre, directeur de l'Ecole de coiffure, 3, rue de Pont-l'Abbé, 29 S, Quimper.

Mlle SAINT-GAL-DE-PONS, Madeleine, assistante sociale, Keresperz, 22, Louannec.

MM. SALAUN, Jean-Pierre, secrétaire de mairie, Landéda, 29 N, par L'Aber-Wrac'h.

SALAUN, René, 29, boulevard de Kerguélen, 29 S, Quimper.

SALIOU, Michel, vétérinaire, 9, rue du Cimetière, 29 S, Pleyben.

SALOMON, médecin-colonel, 4, rue de l'Hospice, 29 S, Quimper.

SANCIER, Albert, professeur, 29, rue du Château, 29 N, Brest.

SANQUER, Pierre, instituteur, 29 N, Le Relecq-Kerhuon.

SANQUER, René, professeur agrégé, lycée de Brest, 12, rue Neptune, 29 N, Brest.

SANS, inspecteur commercial, 74, quai de l'Odet, 29 S, Quimper.

Mme SAOUT-NICOLAS, Le Verger, 29 N, Henvic.

Mlle SAUBAN, Marie-Anne, place Hervé-Julien, 29 S, Douarnenez.

MM. SAUVANAUD, Paul, docteur en médecine, 29 S, Douarnenez.

SAVIN, Maurice, 6, rue Antoine-Bourdelle, 75, Paris-15°.

SAVINA, Guillaume, docteur en médecine, 29 S, Pont-Croix.

SCAVENNEC, Louis, expert foncier, rue Danton, 29 S, Quimper.

SÉGALEN, Auguste, proviseur du lycée, 1, rue Beaumarchais, 29 N, Brest.

- SÉITÉ, Vincent (Frère), secrétaire général de Bleun-Brug, 29 S, Châteaulin.
- Mlle SELLE, Anne, institutrice honoraire, 29, rue A.-Le-Braz, 29 S, Quimper.
- MM. SELLIN, Francis, menuisier, 44, rue du Docteur-Roux, 29 S, Concarneau.
- Mme SENCIEL, 51, boulevard Rose, Poissy, 78, Yvelines.
- MM. SERGENT-BESOLCE, Jean, Kéréhant, 29 S, Beuzec-Cap-Sizun.
- SERGENT, Jean (abbé), recteur, 29 S, Combrit.
- SÉVELLEC, Jim, artiste-peintre, 28, rue Yves-Collet, 29 N, Brest.
- Mlle SEZNEC, Anna, Bt 1, A 1, résidence de Penruic, rue de Creach-al-Lan, 29 S, Quimper.
- M. et Mme SEZNEC, Pierre, Le Quinquis, 29 S, Quimper.
- MM. SICARD, Jean, juge d'instance, 38, rue Jeanne-d'Arc, Kerfeunteun, 29 S, Quimper.
- SILGUY (Raymond de), avocat à la Cour, 16, rue de Fougères, 35, Rennes.
- SIMIER, (abbé), Louis, recteur, 29 S, Landrévarzec.
- Mme SIMON, Geneviève, professeur, Bayeux, 14, Calva-dos.
- Mlle SIMON, Marie-Thérèse, professeur, 27 bis, rue de Douarnenez, 29 S, Quimper.
- M. SOULIMAN, Jean, visiteur médical, 8, rue du Bourbonnais, 35, Rennes .
- STATION BIOLOGIQUE DE ROSCOFF, 29 N, Roscoff.
- MM. STÉPHAN, Adrien, docteur en médecine, rue Amiral-Réveillère, 29 N, Brest.
- + STÉPHAN, Joseph horloger, 18, rue Voltaire, 29 S, Douarnenez.
- Mmes STÉPHAN, 6, rue Feunteunic-al-Lez, 29 S, Quimper.
- STÉPHAN, 21, route de Locronan, 29 S, Quimper.
- Mlle STÉPHAN, Suzanne, directrice de C.E.G. E.R., 25, rue Fautras, 29 N, Brest.
- MM. STOURM, Jean-Claude, instituteur, 29 S, Plözévet.

- STRUYVEN, Alphonse, 2, rue Augustin-Morvan, 29 N, Brest.
- SUIGNARD, François, chirurgien-dentiste, président du S.I., 29 S, Châteaulin.
- SUIGNARD, Jean, conseiller à la Cour d'appel, 35, Rennes.
- M. et Mme SURGY (de), conseiller juridique à la Chambre, d'agriculture, boulevard de la France-Libre, 29 S, Quimper.
- Mme TABURET, Joseph, 16, rue Sainte-Barbe, 29 N, Le Conquet.
- MM. TABURET, Ronan, docteur en médecine, 8, rue Colbert, 29 N, Brest.
- TALEC, Louis, directeur d'école publique 5, rue Berthollet, 29 N, Brest.
- TANGUY, Jean, professeur, 7, rue Caffarelli, 29 N, Brest.
- TANGUY, Michel, photographe, 8, rue de Douarnez, 29 S, Quimper.
- Mme TANGUY, commerçante, Café du Port, 29 S, Lesconil.
- MM. TANIOU, Prosper, directeur du Crédit Foncier, 29 S, Quimper.
- † TANNEAU, Yves, 12, rue Yann-d'Argent, 29 S, Ploaré.
- TANTER, Jean, Ponts et Chaussées, 29 S, Quimper.
- TARO, Jean, 124, avenue Jean-Jaurès, Pantin, 93, Seine-Saint-Denis.
- M. et Mme TASSEL, Raymond, architecte, 38, boulevard Gambetta, 29 N, Brest.
- M. THALABARD, Joseph, médecin-colonel, S.P. 69.253, Allemagne fédérale.
- Mme THÉLAN, Menez-Kaër, 29 S, Spézet.
- MM. THÉVENOT, Pierre, 18, rue d'Orléans, Neuilly-sur-Seine, 92, Hauts-de-Seine.
- m THIÉBAULT, Louis, directeur du collège d'Enseignement technique, Le Bouguen, 29 N, Brest.

- THOMAS, Gabriel, docteur en médecine, 29 S, Pont-l'Abbé.
- THOMAS, Georges, directeur d'école, 11, rue de Royan, Lanrédec 29 N, Brest.
- THOMAS, Jacques, chanoine, Maison Saint-Joseph, 29 N, Saint-Pol-de-Léon.
- THOMAS, Jean, conseiller juridique, 45, rue de Lyon, 29 N, Brest.
- Mlle THOMAS, Marie, assistante sociale, 29 N, Huelgoat.
- MM. THOMAS, Max, professeur, Pavillon 16, rue César-Franck, 29 S, Quimper.
- THOMAS, Oscar, commerçant, 29, S, Pouldreuzic.
- THOMIN, Pierre, inspecteur central des P.T.T., 3, rue du 2^e-R.I.C., 29 N, Brest.
- TIEC, Arsène, chemin du Plateau, 29 S, Quimper.
- Mgr TIRILLY, Louis, évêque de Taioahe, Iles Marquises (Polynésie française).
- M. TOUDOUZE, Georges, homme de lettres, 50, rue de Moscou, 75, Paris-8^e.
- Mlle TOULEMONT, 29 S, Loctudy.
- M. TOULHOAT, Pierre, sculpteur, maître-verrier, Moulin-des-Landes, route de Bénodet, 29 S, Quimper.
- Mlles TOULLIC, Madeleine, Villa des Tamaris, 29 S, Douarnenez.
- TOUTOUX, Renée, 6, rue Camille-Vallaux, 29 S, Quimper.
- MM. TRÉANTON, François, notaire, 29 S, Brasparts.
- TRÉBERN, Noël, officier de la marine marchande, rue Poul-ar-Palud, 29 S, Le Guilvinec.
- TROADEC, Louis, secrétaire de mairie, 29 N, Saint-Jean-du-Doigt.
- TROMEUR, Yves, docteur en médecine, 3, place Saint-Mathieu, 29 S, Quimper.
- M. et Mme TRUTT, 31, rue Gay-Lussac, Fontenay-sous-Bois, 92, Hauts-de-Seine.
- MM. TUARZE (abbé), Pierre, aumônier de l'hôpital Ponchelet, 29 N, Brest.

TYMEN, Louis, maire, Tal-ar-Hoad, 29 S, Le Juch.

Mme UCHARD, Paule, Kerlaran, 29 N, Landerneau.

M. UGUEN, Albert, avoué, 1, place du Général-Leclerc, 29 N, Brest.

Mlle UGUEN, Claude, 15, place Général-Leclerc, 29 N, Saint-Renan.

M. UGUEN, François (chanoine), curé archiprêtre, 29 S, Quimperlé.

UNIVERSITÄT UND LANDESBIBLIOTHEK, Sachsen-Anhalt in Hall (Saale) (Allemagne Fédérale).

M. URVOIS, Yves, officier de marine, 1, rue des Flandres, 29 N, Brest.

Mlle VALLY, Suzanne, professeur, 9, rue de Pont-l'Abbé, 29 S, Quimper.

Mme VALMIER-QUEIGNEC, Jeanne, directrice de C.E.G. honoraire, 10, rue Hascoët, 29 S, Concarneau.

MM. VANDESANDE, Auguste, capitaine au long-cours, avenue des Dunes, Le Cabellou, 29 S, Concarneau.

VAZEL, professeur, cité de l'Aulne, 29 S, Châteaulin.

VERJUS, Gabriel, commerçant, 10, rue des Ecoles, 29 S, Concarneau.

VIENNE (Gérard de), 1, av. Friedland, 75, Paris-8°.

Mlle VIGNERONT, Tal-ar-Groas, 22, Ile-Grande.

M. VIGOUROUX, Noël, Kerveo, 29 S, Plomelin.

Mme VIGOUROUX, Renée, 7, rue du Chapeau-Rouge, 29 S, Quimper.

M. VILLEDIEU, René, directeur commercial, 35, rue Max-Jacob, 29 S, Quimper.

Mme VILLIERS DU TERRAGE (Baronne de), château de Kerminihy, 29 S, Rosporden.

M. VERDIER, J., agent immobilier, 4, rue du Parc, 29 S, Quimper.

Mlle WAQUET, Lucile, professeur, 79, rue de Douarnenez, 29 S, Quimper.

MM. WAGNIER, Michel, docteur en médecine, villa Ker-Doué, 29 N, Landerneau.

WITVOET, J.-P., docteur en médecine, Tal-ar-Veil, Léchiagat, 29 S, Treffiagat.

Mlle XIMÉLIS, Yvonne, 44, rue Kéréon, 29 S, Quimper.

MM. YÉZOU, Noël, inspecteur divisionnaire des tr. agr. E.R., 93, rue de la Terre-Noire, 29 S, Quimper.

 YVEN, Jean, instituteur en retraite, 57, boulevard de la Marne, 29 S, Tréboul.

YVINEC, François, cultivateur, Kerdudon, Saint-Cadou, 29 N, par Sizun.

YVINEC, Guillaume (abbé), recteur, 29 S, Primelin.

YVINOU, Paul, peintre céramiste, 18, rue Astor, 29 S, Quimper.

J. H. V.
Belmont

— — — — —

PROCES-VERBAUX

— • • • —

C

SÉANCE DU 25 JANVIER 1968

Présidence de M. le Chanoine NEDELEC, Président

Nécrologie

Le président fait part du décès de quatre membres de la Société : M. l'abbé Eugène Breton, recteur de Trézien, en Plouarzel; M. Pierre Salaün, professeur à Quimper; M. Pénard, horticulteur à Quimper; M. Pierre Le Gall, inspecteur central de l'Enregistrement à Quimper. Il exprime, à l'adresse de leurs familles, les sincères condoléances de la Société.

Admission de nouveaux membres

Sont admis dans la Société Archéologique : Mlle LE LAY, agrégée d'histoire, professeur de Lettres supérieures au Lycée de Kerichen, Brest, présentée par MM. le Docteur Quéménéur et Le Bihan; Mlle CAER, professeur d'enseignement technique à Brest, présentée par les mêmes; Mme LE GALL, à Quimper, présentée par Mlle Selle et le chanoine Nédélec; M. le chanoine MÉVELLEC, aumônier de la Salette, Morlaix, aumônier général du mouvement « Bleun-Brug », présenté par MM. Pierre Hélias et René Le Moigne.

Compte rendu financier

M. Le Bihan, trésorier, expose la situation financière de la Société Archéologique telle qu'elle était au 31 décembre 1967. Sa gestion est approuvée avec éloges, en même temps qu'est adoptée sa proposition de porter à 15 Fr. le montant de la cotisation (20 Fr pour deux conjoints; 20 Fr aussi pour l'abonnement au Bulletin).

Précisions sur les premiers archivistes du Finistère

M. Charpy, conservateur des Archives, apporte des compléments et des précisions à son étude, présentée aux séances précédentes, sur les débuts du service des Archives départementales, créé en 1790.

Ces précisions nous éclairent sur la personnalité du premier responsable de ce service, qui s'appelait LE BRETON, patronyme fort répandu et qui désigne, en fait, deux titulaires successifs. Le premier, Pierre-Jean Le Breton, naquit à Rostrenen en 1752, entra chez les Bénédictins à Marmoutiers, près de Tours, était prieur de l'abbaye de Redon en 1788. Sous la Révolution, il mettra du temps à trouver un emploi stable : député à la Constituante, curé constitutionnel de Loudéac, agent de la fabrication des salpêtres dans le district de Loudéac, il est, en février 1795, préposé au triage des archives du district de Quimper. Un an plus tard, il sera nommé conservateur des hypothèques pour Quimper et Pont-Croix, et enfin, en l'an VIII, il obtient, grâce à ses anciens amis, d'être nommé à Paris, conservateur de la bibliothèque de la Cour de cassation.

Ce sera son dernier emploi, jusqu'à sa mort en 1829.

C'est un autre Le Breton, Jean-Baptiste-Laurent, que l'administration départementale nomme archiviste en 1798. Il était né en 1750 à Brest, paroisse Saint-Sauveur. Après avoir eu son doctorat en médecine à Montpellier, il vint exercer à Quimper, où il se maria en 1779. A partir de 1790, il fut membre de diverses administrations; puis, d'administrateur élu, le voilà qui devient fonctionnaire salarié, à la tête des archives départementales.

*Glanes dans les registres du XVII^e siècle
de Lochrist-Le Conquet*

Le docteur Dujardin, de Saint-Renan, communique quelques notes prises sur les registres de l'ancienne trêve de Lochrist, conservés à la mairie du Conquet. Ces registres ont fait l'objet de maints relevés, mais il reste toujours à y glaner des choses inédites. Les notes de M. Dujardin sont reproduites, avec un bref commentaire, en annexe au procès-verbal.

*Chronique
de préhistoire et protohistoire finistériennes
par M. Giot*

Cette précieuse chronique, qui sera publiée dans le Bulletin, est due à M. Giot et à ses collaborateurs du Laboratoire d'Anthropologie préhistorique de l'Université de Rennes. On y trouvera une relation exacte des recherches et des travaux accomplis en 1967 dans le Finistère, selon la présentation habituelle : en premier lieu, le « grand chantier archéologique » de Barnenez, en Plouézoc'h; ensuite les chantiers de fouilles complètes, comme les îles Gaignog (Landéda) et Carn (Ploudalmézeau); enfin les

interventions d'urgence et de sauvetage, imposées par les circonstances.

*Plaidoyer et vœu
pour la préservation des orgues anciennes*

Le président donne la parole à M. Mahoux, de Plougoulm, qui fait un exposé très documenté et très intéressant sur un côté trop méconnu du trésor artistique et historique de notre région : la musicalité des orgues anciennes, que tous les hommes de goût aiment tant retrouver.

M. Mahoux note que c'est avec raison que la direction des Monuments historiques a fait classer les buffets d'orgue les plus remarquables pour qu'ils soient entretenus et restaurés. Mais il regrette qu'on ait l'air d'ignorer que le même problème de préservation se pose pour la partie principale de ces instruments : ils sont faits pour restituer une musique.

Or, dit-il, « nul instrument plus que l'orgue ne rend compte de l'esthétique musicale du temps où il fut établi. Chaque instrument devrait donc être maintenu ou remis dans son *état sonore primitif*, ce qui est réalisable, car les facteurs actuels connaissent parfaitement les conditions techniques propres à chaque époque ».

Nous possédons dans le Finistère, poursuit M. Mahoux, au moins cinq orgues qui, à des titres divers, peuvent et donc doivent être pris en charge afin d'être soit conservés dans leur état, quand ils présentent la composition de leur temps, soit remis en état quand ils ont subi des mutilations dues à la vogue des orgues romantiques au siècle dernier. » Et de citer le cas de l'orgue de Rumengol, daté de

1680, auquel on a enlevé un clavier et ajouté une flûte harmonique, invention de Cavaillé-Coll au XIX^e siècle.

Deux instruments surtout, de l'avis de M. Mahoux, méritent notre attention et celle de toutes les autorités responsables : les orgues de *Plouzévédé*, de facture espagnole primitive, et de *Plougasnou*, de composition anglaise XVII^e siècle (hélas ! il pleut sur l'orgue !

La Société Archéologique adopte le vœu formulé par M. Mahoux que ces instruments bénéficient de soins particuliers, qu'on étudie leur classement comme monuments historiques et que, de plus, un effort soit fait — par une information intelligente, par des récitals ou d'autre manière — pour faire apprécier leur caractère musical propre.

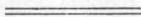
La séance est levée à 16 h. 15.

La Secrétaire,

A. SELLE.

Le Président,

P.-J. NÉDÉLEC.



ANNEXE AU PROCES-VERBAL

Glanes du Docteur Dujardin aux registres du Conquet

NOTA. — Les remarques faites par le Docteur Dujardin sont en italiques; des explications complémentaires sont portées en note.

REMARQUES GENERALES.

1. *Les archives de la trêve de Lochrist, paroisse de Plœconvelen (Plougonvelin), sont conservées à la mairie du Conquet.*

2. La population de la trêve de Lochrist devait être considérable, à en juger par le nombre des baptêmes : pour les années 1635, 1636, 1638 et 1640, respectivement 70, 75, 73, 71 baptêmes (1).

3. L'instruction est développée. Les signatures de femmes sont nombreuses après 1670 (2).

4. L'orthographe des noms de famille est souvent différente dans le corps des actes et aux signatures. Ainsi trouve-t-on, en 1643, « nobilis Joanna de Percevaeo ». qui signe: Janne de Parcevaux.

5. Beaucoup d'actes de baptême témoignent de la négligence de certains prêtres.

6. Le recteur Kerrannou est parrain du quart de ses ouailles (3).

(1) L'auteur de la notice sur Le Conquet, dans le *Bulletin diocésain d'Histoire et d'Archéologie* (1906, p. 274), rapproche ces chiffres de ceux de Plougonvelin même, la paroisse-mère, dont la moyenne annuelle est de 42, correspondant, d'après lui, à une population de 1.600 habitants environ, tandis que Lochrist aurait eu environ 2.500 habitants. Cette évaluation suppose un taux de natalité de 27 pour 1.000, alors que ce taux était, à cette époque, situé habituellement entre 35 et 40 pour 1.000. Cf. Bull. S.A.F. 1964, p. XLIX. Sur cette base, Lochrist aurait eu, au milieu du xvii^e siècle, à peu près 2.000 habitants, pour la plupart agglomérés au Conquet. Plus d'une localité baptisée « ville », comme Le Faou ou Pont-Croix, n'en avait pas autant.

(2) Est-il téméraire de voir dans ce fait un fruit de l'action de Dom Michel Le Nobletz, revenu en 1640 de Douarnenez au Conquet et mort en 1652 ? Il avait, dit son biographe (Vie manusc., éd. Pérennès, p. 318), « une inclination particulière d'enseigner les ignorants ». Il visait, certes, avant tout l'instruction religieuse et, à l'usage des illettrés, il avait imaginé d'employer sa méthode des « tableaux », ou cartes peintes. Mais il proposait en même temps un niveau supérieur de formation à ceux qui savaient lire et il en souhaitait l'accès à tous.

Il est donc normal que, sous l'impulsion de dom Michel, des femmes du Conquet se soient dévouées à l'instruction des filles. Et il est normal aussi que ce soit une génération plus tard que le résultat se fait sentir dans les signatures au registre des baptêmes.

(3) A ceci deux explications. *Primo*, ce recteur était né dans

Quelques glanes dans les actes, entre 1636 et 1666.

1640, 29 octobre. *Est parrain* Rd père an dieu Marc... (illisible) sgr des Respects, abbé commandataire de l'abbaye de St-Mahé finne terre, *qui a omis de signer*.

1641, 10 avril. Signature de fr. Cyrille Le Pennec a Sto Paulo carmelita, concionator, præsens (1).

1646. Est parrain Bernard de Poulpiquet, chevalier, conseiller du Roy et son président au présidial de Nantes.

1666. In capella divi Michælis vulgo Pont an hospital, *mariage* de Claudius Rioualen, de Lochrist, et Gabrielle Pen, vicariatus sine parochia de Saint Renan Loucourman.

Cette chapelle était sur la route des pèlerinages à Saint-Mathieu. J'ai connu les ruines, mais il n'en reste plus trace : la ligne stratégique des Allemands pour ravitailler les batteries de la pointe Saint-Mathieu passait par là. L'hôpital existe encore. Le calvaire du cimetière est aujourd'hui à l'angle de la route du Conquet-Ploumoguier.

1649 : in oppido du Conquet.

1657 : in oppidulo de Recouvrance (2).

Glanes dans les marges des actes.

1636, 19 octobre. *En marge et au bas de la page :*

la paroisse même, au manoir de Kervasdoué. *Secundo*, dans la trêve de Lochrist, les fonctions curiales étaient accomplies normalement par un « curé », c'est-à-dire vicaire, ce qui permettait au recteur de se prêter plus facilement au rôle de parrain.

(1) « Concionator » veut dire : prédicateur. Ce religieux écrivit *l'Histoire des églises et chapelles de Notre Dame basties en l'Evêché de Léon* (1647) et *Le dévot pèlerinage du Folgoët* (1634), tous deux insérés par Kerdanet dans son édition d'Albert Le Grand de 1837.

(2) Le piquant, dans ces mentions de 1649 et 1657, est la hiérarchie observée entre les deux agglomérations : Le Conquet est qualifié « oppidum », tandis que Recouvrance n'est encore qu'un « oppidulum ».

Ce jour si dessus fust banny au prosne de la grand messe que huit mille espaignol avoyent mi pied à laber (?) en la rivière de crodon (ou redon) et prindrent labaye de Ri...

Je n'ai pas trouvé de quel fait de guerre il s'agit et n'ai pu déchiffrer les localités. Il me paraît que Redon a été raturé et remplacé par « abaye de Rieuz ». Appel à qui aurait des lumières.

1640. *En bas de page, qu'a voulu dire M. Syviniant, curé, en écrivant :*

Nihil dest mais gant hast ezoan faschet.

1646. *Le registre se termine par cette boutade dont le début seul est clair : Comme communément dans ma bourse le plus souvent il n'y a poinct d'argeant comme nous avons ordonné à monsieur le procureur seneschal de St Renan et Brest.*

SÉANCE DU 29 FÉVRIER 1968

Présidence de M. le Chanoine NEDELEC, Président

Adhésions nouvelles

Sont admis dans la Société : M. l'abbé Jean-Michel BOULBAIN, recteur de Plaintel, Côtes-du-Nord, présenté par MM. Cavellat et le Docteur Quémeneur; Mme NAVELLOU, et M. NAVELLOU fils, Lycée technique de garçons, Ergué-Armel, présentés par MM. Daniel et Le Bihan; M. Pierre COSQUÉRIC, vétérinaire inspecteur, 29, rue E.-Zola, Brest, présenté par MM. Daniel et Le Bihan; Mlle Geneviève COURIER, 10, rue Singer, Paris-16°, présentée par Mlle Celton et M. Le Bihan.

Décès

Le président fait part du décès de deux membres de la Société : Mme Bounoure, de Lesconil et Mme Decoux, de Loctudy. Au nom de toute la Société, il exprime ses condoléances aux familles.

Antiquités gallo-romaines et médiévales

M. le professeur Sanquer, du Collège Littéraire Universitaire de Brest, a remis, pour le Bulletin de la Société, le compte rendu des découvertes et des travaux opérés en 1967 dans le département. Le président en donne communication. On remarque, d'année en année, le nombre des sites explorés : une vingtaine de communes figurent au bilan de l'année écoulée, comme on le verra à la lecture de ce mémoire.

Une découverte toute fraîche a été signalée, le 12 de ce mois, à Concarneau sur l'emplacement connu sous le nom de Butte aux Anglais, au bord de la rivière du Moros. Des travaux d'arasement ont fait apparaître un petit mur en pierre sèche, de 8 mètres de côté, maigre vestige d'un château primitif du ^x^e siècle.

Les noms de rues à Guerlesquin

Le président adresse les félicitations de la Société Archéologique à la ville de Guerlesquin, qui a choisi, pour la dénomination de ses rues, des figures de l'histoire locale, tel Even de Charuel, et des appellations traditionnelles.

Les chapelles en détresse

C'est une rubrique qui revient souvent dans nos séances, constate le président en ouvrant sur ce

sujet un échange de vues. Par les journaux ou par des lettres adressées à la Société Archéologique, on est sans cesse alerté, et quelquefois sommé d'agir, comme si notre Société avait autant de puissance que de bon renom.

Un échange de vues, toutefois, n'est jamais stérile, surtout quand la presse en répercute l'écho et travaille ainsi l'opinion. Aussi ne faut-il pas craindre de répéter notre conviction et nos arguments.

L'obstacle à surmonter est surtout d'ordre financier. Car les communes « riches » en chapelles rurales sont riches aussi, pour ne citer qu'un de leurs soucis, d'un réseau routier étendu. Quand l'état des finances commande le choix, on devine quel doit être ce choix.

Aussi en arrive-t-on, fait remarquer M. le Président, à envisager — s'il s'avère qu'on ne peut tout sauver — de faire un choix et de préserver efficacement le plus précieux. Mais alors la question rebondit, car il y a précisément des chapelles d'un grand intérêt qui sont menacées. Il faut en empêcher la ruine et le pillage.

Le Président : P.-J. NÉDÉLEC.

SÉANCE DU 28 MARS 1968

Présidence de M. le Chanoine NEDELEC, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Nécrologie

Le Président a le regret de faire part du décès de M. Marcel Chevanne, armateur à Nantes : au nom de la Société, il présente à la famille du disparu ses vives condoléances.

Adhésions

Cinq nouveaux membres sont admis dans la Société : M. Georges PEYRONNET, professeur d'Histoire au collège littéraire de Brest, présenté par MM. Sanquer et Nédélec; Alain et René BLAISE, 7, rue de Maleysie à Brest, présentés par MM. le Docteur Laurent et le chanoine Nédélec; Pierre GEORGELIN, armurier à Brest, présenté par MM. G.-M. Thomas et le Docteur Dujardin; Mme Simone MARION, secrétaire-greffier du Tribunal d'instance de Quimper, en résidence à Douarnenez, présentée par MM. Tanneau et Nédélec.

Le château de Joyeuse-Garde

M. le chanoine Nédélec analyse le travail érudit et consciencieux de M. Jehan Bazin, Commissaire général (C.R.) de la Marine, de Landerneau, sur les souvenirs, légendes et traditions du château de Joyeuse-Garde, dont les ruines émouvantes sur les bords de l'Elorn, à La Forêt-Landerneau, sont aujourd'hui l'objet de la sollicitude d'une « Association des Amis de Joyeuse-Garde ».

Cette étude de M. Bazin qui, antérieurement à la période historique, offre une double auréole légendaire, la légende de saint Thénénan et l'épopée arthurienne, sera publiée dans le Bulletin de la Société.

*Correspondance d'un jeune Breton de Douarnenez :
Léopold Gouzil (1834-1869)*

M. Tanneau présente la première partie d'un mémoire intitulé : « *Du Petit Séminaire de Pont-Croix à la Faculté de droit de Paris : Correspondance d'un jeune Breton de Douarnenez, Léopold Gouzil.* »

Au début de l'automne 1869, au cours d'un voyage d'art et d'agrément qui l'avait conduit en Italie, puis en Suisse, un jeune et brillant avocat du Barreau de Quimper, originaire de Douarnenez, Léopold Gouzil, tombait subitement malade à Lausanne.

Le 18 octobre suivant, au terme d'une longue agonie, il s'éteignait doucement, loin de sa Bretagne natale qu'il chérissait tendrement.

Sa correspondance, pieusement conservée par son père, M. François Gouzil, maire de Pouldergat, puis par sa fille Marie, épouse du capitaine de vaisseau Edmond Caron, de Quimper, qui connut en son temps une certaine célébrité, au cours de voyages d'exploration en A.O.F., sous les ordres de Gallieni, sa correspondance est intéressante à divers égards, car elle est un reflet original et fidèle, aux aspects multiples, de la vie d'autrefois : anecdotes et faits-divers, événements tragiques ou comiques, changements de régime, intempéries, dureté des temps, cérémonies officielles, petits échos de la vie écolière et estudiantine, etc...

Cette correspondance embrasse une période de onze années, allant de la classe de 6^e au Petit Séminaire de Pont-Croix, à la Faculté de droit de Paris, en passant par le Collège de Quimper et l'Université de Rennes.

Découvertes à l'église Saint-Jacques à Pouldavid

M. Tanneau souligne l'heureuse initiative de M. l'abbé Urien, recteur de Pouldavid, qui a remplacé dans le sanctuaire deux vieilles statues de saint Jean-Baptiste et de sainte Véronique, découvertes dans les combles de l'église Saint-Jacques et du presbytère.

Son intervention éclairée lui a permis de retrouver, sous une boiserie inesthétique et de multiples enduits séculaires, un charmant autel de granit, délicatement ornementé de moulures et de fines colonnettes aux nids d'abeilles, et datant vraisemblablement du xv^e siècle.

De part et d'autre de cette table sainte, deux inscriptions anciennes, insolites à cet endroit, sont apparues au cours de ces travaux, destinés à restituer à l'édifice sa beauté et sa pureté primitives : « I : HERRI : R : », et « MISIRE V. MADIEN : R : 1694 », soit « Jehan Herry, Recteur » et « Messire Vincent Madien, Recteur, 1694 ».

Des recherches ont permis à M. Tanneau de retrouver ces deux vénérables pasteurs, dont cet autel antique nous conserve le souvenir : l'un, Jehan Herry, était recteur de Pouldergat-Pouldavid en 1590, à l'époque des guerres de la Ligue; l'autre, Vincent Madien, enfant de la paroisse, originaire du manoir de Moguermeur, en Pouldergat, fut recteur dès 1669 jusqu'en 1694, date de sa mort. A quel événement est lié leur souvenir lapidaire à l'église de « Monsieur Saint Jacques » ?

Il semble bien que leur dépouille mortelle ait été inhumée au pied de l'autel, auquel M. l'abbé Urien

vient de rendre sa beauté originelle. La Société souhaite par ailleurs que la chaire à prêcher de Pouldavid, si originale, soit maintenue dans son état actuel.

Chronique archéologique

Le président signale quelques découvertes récentes : un donjon du ^x^e siècle, mis au jour sur la « Butte aux Anglais » à Concarneau; un « trésor » antique (fibûles, pièces de monnaie, etc...) lors des récentes marées d'équinoxe, sur la grève ou site préhistorique du Curnic, en Guissény; un tumulus non encore exploré à Lannéanou.

Le mystère des menhirs et des dolmens

Devant un auditoire surpris et intéressé, M. Pierre Georgelin, de Brest, fait un exposé très vivant sur l'érection des mégalithes, dolmens et menhirs, leur orientation et leur utilisation. Ses observations personnelles le conduisent à des solutions quelque peu révolutionnaires. Comment les menhirs ont-ils été transportés sur le lieu de leur érection ? Selon la thèse de M. Georgelin, les hommes de la Préhistoire attendaient la saison propice, l'hiver, et parvenaient alors facilement à faire glisser les grandes pierres sur la glace.

A quoi servaient ces menhirs ? C'étaient affirme M. Georgelin, des jalons d'itinéraires à l'usage des voyageurs de l'époque. En fin de journée, pour s'abriter et se reposer, les voyageurs trouvaient une allée couverte pour passer la nuit, tandis que pour la mauvaise saison, un gîte plus confortable et mieux abrité était établi : le tumulus.

Telle est l'explication, *simple et cohérente*. Est-ce *suffisant* pour la rendre vraisemblable et même vraie ?

Les spécialistes de la préhistoire seront difficiles à ébranler et à convaincre; ils exigent une démonstration sans faille et scientifiquement conduite.

Bibliographie

Le président présente divers ouvrages adressés à la Société : une Anthologie des jeux floraux de Bretagne ; le premier numéro 1968 des « Cahiers de l'Iroise », consacré à la noble mémoire d'Auguste Dupouy, agrégé de l'Université, historien et romancier, qui fut le doyen éminent de notre compagnie; une plaquette ronéotypée, de Mlle Le Lay, relatant le voyage effectué en Irlande en 1967.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,

Y. TANNEAU.

Le Président,

Chanoine NÉDÉLEC.

SÉANCE DU 25 AVRIL 1968

Présidence de M. le Chanoine NEDELEC, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Nécrologie

Le Président a le regret de faire part du décès de Mme la Marquise Barbier de Lescoët, du château de Lesquiffiou, en Pleyber-Christ, et de M. l'abbé Stéphan, Curé-doyen d'Arzano.

Nouvelles adhésions

Douze nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. Guy PERNEZ, commerçant à Quimper, présenté par M. René Daniel et Mlle Kerdranvat; Léon LE BRUMANT, proviseur des Lycées de Morlaix, présenté par MM. Ascouët et Le Bihan; Roger MESSENGER,, de Brest, présenté par MM. Nédélec et Le Bihan; Joseph PHILIPPE, Camille QUÉNET et Noël VIGOUROUX, de Plomelin, présentés tous trois par MM. Omnès et Charpy; M. et Mme CAYOT, industriels à Landudec, présentés par MM. Boussard et Tanneau; Mme Camille ARMEL, productrice à l'O.R.T.F., Vice-Présidente des Producteurs de l'Ouest-O.R.T.F., de Quimper, présentée par MM. Tanneau et Ogès; Mme SAOUT-NICOLAS, Le Verger, à Henvic, présentée par MM. Le Bihan et René Daniel; Mme Xavier PEYRE, manoir de Kerbriant, à Saint-Marc, présentée par MM. Nédélec et Le Bihan; Mme Geneviève SIMON, professeur au Lycée technique, à Bayeux, présentée par MM. Diverrès et Le Bihan.

Correspondance d'un jeune Breton (XIX^e siècle)

M. Tanneau présente la suite d'un Mémoire consacré à la correspondance du jeune Léopold Gouzil (1834-1869), originaire de Douarnenez et domicilié au manoir du Penhoat, en Pouldergat.

Du petit Séminaire, les Sociétaires ont accompagné le jeune étudiant à Rennes, tout au long des missives qu'il adresse à ses parents au manoir du Penhoat.

L'Amirauté de Cornouaille (1691-1790)

M. René Daniel fait l'analyse d'une étude sérieuse

et très documentée, consacrée par notre érudit confrère, M. Darsel, professeur, docteur ès-lettres, spécialiste de l'Histoire maritime, à une juridiction de l'Ancien régime: « L'Amirauté de Cornouaille » (1691-1790), dont le siège était fixé à Quimper.

Chronique archéologique

Le président signale quelques découvertes récentes effectuées dans le Finistère. Parmi ces curiosités mises à jour, que des spécialistes de la Société s'attachent à étudier, notons une fontaine en pierre, d'une architecture primitive, dans le domaine de La Haye, en Saint-Divy, appartenant à M. Edouard Leclerc; un crassier préhistorique, comportant deux blocs de déchets ferrugineux, découvert par un cultivateur de Dinéault.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,

Y. TANNEAU.

Le Président.

P.-J. NÉDÉLEC.

SÉANCE DU 1^{er} MAI 1968, A BREST

Présidence du Médecin-Général LAURENT, Vice-Président

Selon une tradition désormais établie, la Société archéologique du Finistère tient à Brest deux réunions annuelles. La première, pour 1968, a eu lieu le 1^{er} mai, sous la présidence du médecin général Laurent, vice-président, qui présente les excuses de M. le chanoine Nédélec, président, qui, à son grand regret, n'a pu se rendre libre.

M. René Daniel, vice-président, fait part des récents prix littéraires et de nouvelles distinctions obtenues par l'un de nos membres, Mme Valmier-Queignec, et présente son dernier ouvrage : « Le granit rose ».

M. René Daniel donne ensuite connaissance de quelques documents inédits concernant Expilly, évêque constitutionnel du Finistère. Il s'agit d'une étude faisant partie d'un travail d'ensemble dont la suite sera communiquée ultérieurement. Le sujet traité aujourd'hui est celui du recrutement du clergé constitutionnel. Rappelant brièvement la biographie d'Expilly, M. Daniel tient à préciser que toutes les dates de naissance données par les historiens successifs, qui se sont copiés les uns sur les autres, sont fausses : Expilly est né à Brest le 24 février 1743, non 1742.

Il est donné lecture d'une curieuse lettre pastorale adressée au clergé pour la recherche et la formation d'hommes purs, sachant au moins lire et écrire, susceptibles de recevoir les ordres après une rapide formation. Ce document a été découvert par M. René Daniel aux Archives nationales.

La suite, c'est-à-dire ce qu'on sait des prêtres ordonnés par Expilly, fait largement appel à la documentation rassemblée par notre président honoraire, M. Daniel Bernard. Elle est nécessairement fragmentaire, les documents de base ayant disparu.

Ce travail sera publié au bulletin.

M. le médecin Laurent lit une note de M. Rousseau, conservateur de la bibliothèque municipale de Rennes, signalant que sur un incunable on trouve deux inscriptions concernant le roi Gradlon. Ce texte sera reproduit en annexe au présent procès-verbal.

Puis le président de séance présente un plat à quête en argent massif, avec diverses inscriptions, appartenant à M. Yven. Cette pièce servait d'écuelle à un chien. Grâce au poinçon, C.A., avec couronne et hermine, le docteur Laurent a découvert qu'elle sort de l'atelier de Claude Appert, orfèvre à Quimper, de 1732 à 1770, originaire de Champagne, L'inscription « Guillot M. Le Bourhis, recteur », permet de localiser : Bourhis fut prieur de Saint-Herbot au XVIII^e siècle. Ce plat sera remis à l'église de Saint-Herbot, d'où il est venu. La société félicite le détenteur de ce geste.

Suit une communication de M. Plessix, de Quimper, sur des particularités relevées dans des registres paroissiaux. Ce texte paraîtra, lui aussi, en annexe du présent procès-verbal.

En fin de séance, M. Francis Gourvil entretient l'assistance de la Cornouailles anglaise et du Pays de Galles, Mlle Le Lay de l'Albanie et de la Yougo-Slavie, où la société organise des voyages l'été prochain.

Pour le Secrétaire :

René DANIEL, *Vice-Président*.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

I. — A propos du roi Gradlon

M. L. Rousseau, conservateur de la Bibliothèque Municipale de Rennes, signale que sur un exemplaire du Fasciculus Temporum, de Werner Rolewinck, imprimé à Strasbourg, chez Jean Prüss vers 1491,

actuellement à la Bibliothèque (cote 15.513, Réserve), et ayant appartenu au couvent des Carmes de Rennes, on trouve, écrites au verso du premier feuillet, deux inscriptions concernant le roi Gradlon. Toutes deux sont connues, ayant été publiées entre autres, la première dans la plaquette publiée chez Blot, à Quimper, à l'occasion du rétablissement de la statue du roi Gradlon, l'autre par Albert Le Grand dans sa vie de saint Guénolé. Mais elles se trouvent ici d'une écriture du xvi^e siècle et les menues variantes qu'elles contiennent peuvent être plus exactes que celles imprimées ultérieurement.

L'Escript au portal de legl̄e cathedral de Cornouaille

Com au pape dona / lempereur constantin

Sa terre, aussi livra ceste a saint corentin

Gradlon Roy / des bretons armoriques

Quel lan quatre cens cinq / selonc les vrayes
[croniques

Rendit son ame a dieu / cent et neuf ans anczois

Que clouis p^rmier roy / crestien des francois

Cy estoit son palays / et triumpphant demeure. #

Mays veoyant quen ce monde / nest si bon qui ne
[meure

Pour en auoir meoire / sa statue a cheval

Est cy dessus assiise / ou hault de ce portal

Sculpée toute en pierre / bise naifue et dure

Pour y estre a jamais / si le portal tant dure

A Landeuēec gist / dudit Gradlon le corps

Dieu par sa sainte grace / luy soit misericors

Ou dit Landeuēec / na guerres ung matin

Je leu son Epitaphe / com ensuit en latin

Hoc in sarcophago jacet inclita magna ppago

fut
baptise
clouis
lan
quatre
Cens
XCVIJ
Clouis
mourut
lan
cinq
cens
quatorze

Gradlonus magn^s. britonu Rex. mitis ut agn^s
Noster fundator. vite celestis amator.
Illi pp^{ci}a sit semper virgo maria
Obiit in anno quadringentesimo quinto

Au-dessous, d'une autre main et d'une autre encre :

Ita scriptum vidi et legi in dicto loco, Lemesnagier

D'une autre écriture :

Stantem decet imperatorem a terris recedere,
Nullus mortalium priusquam moriatur felix.

D'une autre écriture :

Quinta Junii 1530, hora septima,
De sero vel circa in loco de Piolayne,
Decessit Jacqueta Lecornillours, que
Erat dies Penthec. Domini. Parcat et Deus
Qui regnat mortuis (?) et vivis. Amen.

A la fin de l'ouvrage : Pertinet iste libellus ad
Johannem Lemenasgier

R...bnensem (?)

II. — *Nos vieux registres paroissiaux.*

C'est en 1539, que François I^{er}, par son Ordonnance de Villers-Cotterets, voulut qu'il fût tenu, dans chaque paroisse, un registre exact des baptêmes. En fait, peu de paroisses se conformèrent aux instructions données. Ce ne fut qu'en 1669, sur les ordres de Louis XIV, que les curés et recteurs furent dans la stricte obligation de tenir des registres en double exemplaire.

Les chercheurs qui dépouillent les anciens registres paroissiaux en trouveraient rapidement la lec-

ture aride et fastidieuse si, de temps en temps, la rédaction originale d'un acte n'en venait rompre la monotonie. Sans doute, rares étaient les pasteurs qui, à l'exemple de Messire Servais Moulin (recteur de Plourin au Diocèse de Léon, de 1648 à 1683), apportaient, dans la tenue de leurs registres, le soin de la rédaction et le souci du détail, que le chanoine Guéguen a si bien mis en valeur dans son étude parue en 1950 dans le Bulletin de la Société Archéologique, mais pourtant certains recteurs n'omettaient pas de mentionner les faits inédits qui avaient marqué la vie de leur paroisse.

1) *Baptêmes*

Le 30 juillet 1658, eut lieu, en l'église Saint-Martin de Morlaix, le baptême de Françoise Pezron. Il est précisé que: « Monsieur le Compère (parrain) a esté Missire Discret et Vénérable François Messenger, prestre et chapelain, fort pieux et capable, de grand exemple dans la paroisse. »

M. le Recteur de Rosporden procédait le 28 février 1662 au baptême de Louis, fils de N.H. René Le Floch et de Dame Jeanne Le Roy, Sr et Dame de l'Isle. Les parrain et marraine, N.H. Louis Le Roy Sr de Penanguer et dlle Renée Le Floch, Dame de Keredran, tenaient encore l'enfant sur les fonds baptismaux, quand, — note le Recteur, — il s'éleva, tout à coup, un vent si violent, que les assistants purent craindre que le clocher de l'église ne s'abattit et se mirent à implorer la Sainte Vierge pour que la tempête s'apaisât !

Quelques années plus tard, le 19 août 1675, le registre de Bannalec nous fait savoir que :

« Ce jour fut baptisée Jeanne Renée, fille de N.H. Sylvestre Le Roy, Notaire à la Cour Royale de Quimperlé et de dlle Julienne Abraham son espouze, Sr et Dame de Coatiréac. Parrain fut Haut et Puissant Messire, Sébastien du Fresnay, Conseiller du Roy en sa Grand'Chambre du Parlement de Bretagne, Baron du Faouet, Seigneur de Kerlan, la Villebausser, Meslan, le Plessix et autres lieux, résidant en la ville du Faouet. Marraine, Haute et Puissante Dame Jeanne Renée de Tinténiaac, Dame de Tinténiaac. La dite Jeanne Renée (la baptisée) a esté née au château de Quimerch où son père et sa famille se sont réfugiés pour cause de la révolte des païsants (révolte du papier timbré), lesquels partirent, hier, pour le rapport de ceux de cette paroisse, à la suite du Seigneur Marquis de Quimerch, Hyacinthe de Tinténiaac, pour demander grâces au Seigneur Duc de Chaulnes au Port Louis.

S. Le Roy, de Bannalec, et Dame Jeanne Le Roy, de Rosporden, mentionnée dans l'acte précédent, étaient parents et, tous deux, cousins de M. Vincent Laënnec, l'aïeul du célèbre médecin.

Bien que toute vérité soit parfois difficile à dire ou à écrire, le Recteur de Plouézoch note sur son registre, à la date du 12 octobre 1624, le baptême de Jan, fils illégitime, mais naturel, de Dom Jacques Salomon, prestre, et de Philipette Jobic.

Il faut croire qu'à tout péché miséricorde, puisque le parrain fut Guy an Anelec, prestre et la marraine Mauricette Le Loussault.

Parfois les jeunes baptisés ont pour parrains des personnages illustres.

Le 23 septembre 1659, à Melgven, Magdeleine, fille

d'Escuier Anthoine de Vallais, Sr de Beauregard, et de dlle Claude Guillemmin, a pour parrain : Escuier Jacques Milin, « faisant pour Haut et Puissant Messire Nicolas Fouquet, Chevalier Seigneur Vicomte de Melun et de Vaux, Ministre d'Etat, Surintendant des Finances de France ».

Nicolas Fouquet avait acquis pour 200.000 livres, à son cousin Christophe Fouquet, Sgr de Chalain, Président au Parlement de Bretagne, la terre de Coatcanton, près de Rosporden.

Le 28 mai 1686, Charles-Louis de Kergorlay, baptisé dans l'église des Sept-Saints, à Brest, eut pour parrain : « Très Haut et Très Puissant Prince Monseigneur Charles de Lennox, Duc de Richemont, de Lennox et d'Aubigny, Pair d'Angleterre et d'Ecosse et pour Marraine : Très Haute et Très Puissante Dame Louise Renée de Penancoet de Kerouazle, Duchesse de Porstsmouth, Comtesse de Faraham. »

Les baptisés eux-mêmes sortaient, parfois, de l'ordinaire :

Le 1^{er} septembre 1711, le recteur de Saint-Louis de Brest procède au baptême de : « Charles, âgé de 20 ans, neigre (*sic*) de la Coste de Guinay, venu avec M. de Cotteville, dans le Vaisseau du Roy « Achille ». »

Dans cette même paroisse furent aussi baptisés, quelques années auparavant, le 28 septembre 1705 : « Deux enfants naigres (*sic*), l'aîné âgé de 9 ans, domestique de M. du Guay-Trouin, Capitaine des Vaisseaux du Roy, l'autre environ 8 ans, domestique de M. de La Jaille, Lieutenant des Vaisseaux du Roy. Parrains et marraines furent, du premier, Messire René Trouin Sieur du Guay, dénommé ci-dessus et

Dlle Marguerite Charles de la Reinterie qui l'ont nommé Charles René, et, du second, Messire Jan de la Jaille, dénommé ci-dessus et Dame Luce Le Roy, Dame de la Reintérie. »

2) *Mariages*

Les mariages donnent aussi lieu à des précisions amusantes ou piquantes.

Le 9 novembre 1701 fut célébré le mariage de Monsieur César de Puyferré, Directeur des Devoirs au baillage de Lesneven, et de Dlle Françoise de Kerguern, en l'église de Monsieur Saint-Maudez environ cinq à six heures du matin.

L'hiver fut-il précoce en cette année 1701 ? Gageons qu'il ne devait pas faire très chaud en l'église de M. Saint-Maudez à une heure aussi matinale.

La parenté des époux demeurerait parfois ignorée au moment de leur union. Les règles du Droit Canon étant très strictes, il fallait procéder, après autorisation de l'Evêque, à une nouvelle cérémonie.

Le 29 juillet 1740 eut lieu, à Pont-l'Abbé, le mariage de N.H. Yves-René Perrault, Sr de Kerollivier, Gouverneur et Administrateur de l'Hôpital de cette ville, et de Dlle Anne Pontjan, les deux sus-nommés ayant déclaré d'un consentement libre et mutuel, qu'ils souhaitent faire réhabiliter leur mariage et continuer à vivre comme mary et femme, comme ils l'ont fait avant la connaissance qu'ils ont eue de leur parenté au quatrième degré de consanguinité et, de laquelle et de l'empêchement en résultant, ils ont obtenu la dispense ci-dessus datée.

3) *Sépultures*

Les actes de sépulture sont, en général, très brefs. Certains détails y sont cependant, parfois, mentionnés.

Le 31 août 1670 mourut en la communion de Notre Sainte Mère l'Eglise, Perrine Cougoulic, âgée de 80 ans, de cette paroisse de Saint-Mathieu de Morlaix, et fut enterrée le lendemain au porche de l'église. Elle se confessa pendant sa maladie à M. le Vicaire. Elle ne put communier pour ce qu'elle ne pouvait rien tenir sur le cœur.

Le mardi matin, deuxième jour du mois d'octobre 1684, Mathieu Le Stum, âgé de 14 ans, et Alain Le Stum, son frère, âgé de 9 à 10 ans, du lieu de Lesensangan, en Ploudiry, furent malheureusement jetés par un tourbillon de vent de dessus le pont dit de Rozanmilin, dans la rivière de l'Elorn.

Le 30 janvier 1690, le recteur de Plouguerneau procède à la sépulture de « Claude Derrien, aveugle et admirable sonneur de cloches, fidèle serviteur de l'église, doué d'une prodigieuse mémoire et autres beaux talents surtout pour le Christ ».

Le 19 janvier 1692, « le corps d'un ecclésiastique, aumônier d'une frégate du Roy, naufragée à la coste de Plomoguer, environ deux mois, ayant été transporté du côté du Conquet, par quelques personnes charitables, a esté, par moi Recteur soussigné du Conquet-Lochrist, enterré ce jour ».

Le premier octobre 1702, Jean Moal, Bourgeois du Conquet, après avoir assisté dévotement à vespres et au service du Saint Rosaire à l'église de Lochrist, mourut subitement, lorsqu'il rentrait à la maison et

fut enterré le 3, après avoir obtenu la permission de M. le Sénéchal, Premier Magistrat du Siègè Royal de Brest.

Le 19 août 1704, Messire Charles de Marissé, Comte de Ferrière, Capitaine des Vaisseaux du Roy, originaire de Grenoble, fils du Président du mesme lieu, décédé le jour précédent en la ville du Conquet, des blessures reçues à l'abordage d'un vaisseau anglais, a été enterré en l'église tréviale de Lochrist, en présence de Messire Florestan Drouart, Ecuier Sgr de Grimpré, Capitaine de Frégate du Roy, Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et de Messire Gédéon Le Jay, Ecuier, Sgr de Floigny, Enseigne des Vaisseaux du Roy et Major de la Marine au dit Conquet, d'Ecuier François Le Veyer et plusieurs autres Nobles Bourgeois.

Nos vieux Registres Paroissiaux n'ont pas la précision de nos actuels livres d'état civil, mais les détails, parfois naïfs, souvent émouvants, qu'ils nous transmettent, à travers les siècles, demeurent des souvenirs précieux d'un passé toujours attachant.

L. P., 1968.

SÉANCE DU 27 JUIN 1968

Présidence de M. le Chanoine NEDELEC, Président

Nécrologie

Le président fait part du décès de M. Yvon Bis, cultivateur à Keryven, Beuzec-Cap-Sizun, et exprime à la famille les condoléances de la Société.

Adhésions nouvelles

Sont admis dans la Société : Mmes NEVEU, MERRIEN et LE COZ, de Concarneau, présentées par M. Le Tendre et Mlle Gravouil; Mlle BIENVENUE, à Kersaint-Landunvez, présentée par MM. Nédélec et Le Bihan; MM. François YVINEC, cultivateur à Kergudon, Saint-Cadou, par Sizun, présenté par MM. Bellec et Nédélec; Comte G. LE GOUVELLO DE LA PORTE, à Treflagat, présenté par MM. Tanneau et Nédélec; Commandant Xavier ASTIÉ, 13, rue de Brémont-d'Ars, Quimperlé, présenté par MM. Le Grand et Guibourg; Max CAILLÉ, assurances, 38, quai de la Douane, Brest, présenté par MM. Nédélec et Le Bihan; Jean-Jacques GOASDOUÉ, rue Pen-ar-Stéir, Quimper, présenté par MM. Daniel et Nédélec.

Causerie sur l'Agence des Bâtiments de France

M. Cailliau, qui est depuis neuf ans dans le Finistère à la tête de l'agence des Bâtiments de France, a répondu très volontiers à l'invitation de notre président de nous faire connaître l'organisation et l'activité du service qu'il dirige et qui intéresse de si près notre Société. En peu de temps, il éclaire bien des questions sur lesquelles on est souvent mal informé.

1) Organisation du service des Bâtiments de France

Au sommet, se trouve le ministère des Affaires Culturelles, avec ses deux directions : celle des Arts et Lettres, celle de l'Architecture, de laquelle relèvent les monuments, naturels ou non, c'est-à-dire les sites et les monuments historiques.

A l'échelon régional, il y a une conservation des

Bâtiments de France, dont le rôle est surtout administratif, tandis que, dans chaque département, se trouve *l'agence*, plus technique qu'administrative.

2) *La tâche de l'agence du Finistère*

On a tout de suite une idée de l'ampleur de cette tâche : 450 monuments classés ou inscrits, 66.000 hectares de sites soit classés, soit inscrits ou protégés.

En ce qui concerne les sites, le but n'est pas, sauf exception, de figer ou de stériliser, mais de préserver et de valoriser. Ce n'est pas d'empêcher toute construction, mais d'éviter qu'on ne construise n'importe quoi, n'importe comment et n'importe où. Bien plus, il s'agit de promouvoir la création architecturale. Ce ne sont pas les architectes et les urbanistes qui se plaignent. Les difficultés — et il y en a ! — viennent toutes des constructeurs anarchiques et aussi, on peut bien le dire, des appétits d'argent.

En ce qui concerne les monuments, le programme des Bâtiments de France, vu leur nombre dans le Finistère, est très lourd : les visiter chaque année, surveiller les travaux, établir les comptes rendus, faire démarches et visites — et en recevoir —, veiller à la protection à l'égard des constructions neuves (dans un rayon de 500 mètres), assurer la liaison avec le conservateur des objets mobiliers classés, et de même avec la direction régionale des antiquités préhistoriques et celle des antiquités gallo-romaines et médiévales, etc...

3) *Conditions juridique et fiscale*

M. Cailliau rappelle ici quelques données juridiques. La loi de base sur les monuments historiques

est celle de 1913, complétée par celles de 1945 et de 1966. D'autre part, on connaît la différence entre les monuments *classés* et ceux qui sont *inscrits* à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Leur statut de protection n'est pas le même et, sous l'aspect financier, la participation de l'Etat et du département aux dépenses d'entretien ou de restauration est très différente : les monuments inscrits ont la part du pauvre, encore que, fort heureusement, le Conseil général du Finistère fasse preuve d'une générosité éclairée.

Sont signalés aussi les allègements fiscaux, sur lesquels on peut se renseigner auprès des Bâtiments de France.

4) *La grande misère des Bâtiments de France*

C'est la formule de M. le docteur Bénard, conseiller général et maire de Pont-l'Abbé, qui, au terme de l'exposé, souligne l'ampleur de la tâche incombant à M. Cailliau et l'importance des résultats de son travail. Il l'amène alors à préciser quels sont les moyens dont il dispose. La réponse est stupéfiante. Le personnel de l'agence se réduit à un commis dessinateur et une dactylo; il s'y ajoute un dessinateur appointé par le département, qui a, de plus, deux visiteurs itinérants pour les sites. Quant aux crédits pour l'entretien des édifices, la tranche annelle est de 450.000 F. pour tout le département ! Dès lors, peut-on s'étonner de voir, ici et là, des monuments classés qui se délabrent au gré des pluies et des tempêtes ? Mais, au lieu de jeter la pierre à l'architecte des Bâtiments de France, mieux vaut l'aider.

Une autre remarque, que chacun a pu entendre

maintes fois, est exprimée par M. Hamon : pour économiser les crédits, pourquoi ne pas employer des moyens plus modestes et, moyennant un contrôle approprié, des artisans locaux ? M. Cailliau répond d'expérience : il y a, surtout pour les travaux de couverture, trop peu d'entreprises valables dans le Finistère et la main-d'œuvre extérieure, en fait, est moins chère; il n'y a donc aucune exclusive systématique contre l'artisan du cru.

Ce compte rendu se passe de conclusion. Les auditeurs de M. Cailliau auront beaucoup appris en cette soirée. Qu'il en soit remercié.

La Secrétaire,

Anne SELLE.

Le Président,

P.-J. NÉDÉLEC.

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 1968

Présidence de M. le Chanoine NEDELEC, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Nouvelles adhésions

Vingt et un nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. C. ROLLAND, Docteur en pharmacie à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Bous-sard; LEFEUVRE, Directeur de l'Enregistrement à Quimper, présenté par MM. Le Bihan et Breut; Gilbert GUIVARCH, étudiant à Brest, présenté par MM. Charpy et Le Bihan; Lucien TRONEL, de Paris; Joël

MONTFORT, de Rennes, présentés tous deux par MM. Le Bihan et Chansard; G. PIN, de Lorient, présenté par MM. Le Bihan et Daniel; docteur LE BRIS, de Brest; Mlle BILLANT, institutrice à Romainville; Mme GUILLAUME, du Relecq-Kerhuon; Mlle NORMAND, institutrice à Morlaix, présentés tous quatre par MM. Le Bihan et Quéménéur; M. Jean-René PROD'HOMME, château de Brantigny à Pirey (Aube), présenté par MM. Charpy et Nédélec; Mlles Anne-Elisabeth RISKINE, élève à l'Ecole du Louvre, et Christine-Anne RISKINE, rue Daudet, Paris-14^e, présentées par MM. Charpy et Daniel; Mlles LE MOAL, BASTID et LE CAM, de Brest, présentées toutes trois par MM. Le Bihan et Laurent; M. et Mme LE GOAF, de Nogent-sur-Marne; M. et Mme CARPENTIER-FIALIP, de Neuilly-sur-Seine, tous présentés par MM. Jacques Le Minor et André Le Roy; Yves LÉON, de Landerneau, présenté par MM. Bazin et Nédélec.

Nécrologie

Le Président a le regret d'annoncer le décès de Mlle Omont, directrice d'école honoraire à L'Aberwrach, et présente à sa famille ses condoléances et celles de la Société.

La correspondance d'un jeune étudiant breton du XIX^e siècle

M. Tanneau achève la communication relative à la correspondance échangée par le jeune Léopold Gouzil, de Douarnenez, et sa famille. Ce Mémoire est publié dans le présent Bulletin.

Excursions et voyages

Dans l'attente d'une relation détaillée, illustrée de

projections, M. le chanoine Nédélec rappelle brièvement les voyages effectués par la Société, durant les vacances, en pays de Galles et de Cornouailles, ainsi qu'en Albanie et en Yougoslavie.

Il met l'accent sur les conditions idéales de temps et d'accueil dans lesquelles ils se sont déroulés.

Assemblées et congrès

M. Charpy fait savoir que le prochain Congrès de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne aura lieu à Vannes, les 3, 4 et 5 septembre 1969. D'ores et déjà, il souhaite que les chercheurs préparent des communications pour cette Assemblée.

« Quimper-Corentin en Cornouaille »

M. Hamon signale la prochaine parution aux Editions de la Cité, d'un bel ouvrage sur le vieux Quimper, intitulé : « Quimper-Corentin en Cornouaille », par M. Alain Le Grand, secrétaire de la Société.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,

Y. TANNEAU.

Le Président,

Chanoine NÉDÉLEC.

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 1968

Présidence de M. HAMON, Vice-Président

En ouvrant la séance, le président fait part du deuil de M. le chanoine Nédélec, président de la Société, dont la mère, décédée dans sa 80^e année a été enter-

rée la veille à Plonéour-Lanvern. Il lui exprime, au nom de toute la Société Archéologique, sa sympathie et ses condoléances.

Adhésions nouvelles

M. Jean BERTHOU, 91, chemin des Gauvignets, Saint-Nazaire, présenté par MM. Nédélec et Le Bihan; Mme Louis GUIVARCH, 15 bis, rue Louis-Hémon, Quimper, présentée par MM. René Daniel et Le Bihan; Mme REVILLON, 6, rue Alboni, Paris-16^e, présentée par MM. Jean Le Bris et Le Bihan; M. et Mme Louis LE REUN, industriel, rue Sell-war-Kêr, Quimper, présentés par MM. Jean Grall et Le Bihan; Mlle KERBARH, 7, rue Pasteur, Quimper, présentée par Mlle Arribat et M. Le Bihan; Mlles Marie QUÉMÉNER, hôtelière à Roscoff, et Jeanne JÉZÉQUEL, Sainte-Catherine, Mespaul, présentées par MM. Guerch et René Daniel.

Bibliographie

M. René Daniel, vice-président, signale la parution du Bulletin de la Société Archéologique pour 1967.

Il annonce également la sortie d'une brochure ronéotypée, intitulée « Du vieux chemin au village », dont l'auteur est M. Le Brigant, retraité de l'enseignement à Guerlesquin.

De bonnes nouvelles sont données du nouveau volume publié par les soins de la « Société des Amis de Louis Le Guennec ». Il est sous presse et paraîtra sans doute au mois de décembre.

Quant au livre de M. Alain Le Grand, « Quimper-Coréentin en Cornouaille », sa sortie est imminente.

Trouvaille à Locmaria-Quimper

M. René Daniel fait part d'une trouvaille qui vient d'être faite à Locmaria, sur un chantier de construction situé derrière le centre de Médecine préventive. Des ouvriers ont mis au jour une pierre travaillée qui se trouvait à 4 ou 5 mètres de profondeur.

En forme de trapèze, cette pierre a 1 m. 30 et 1 m. 15 de long, 1 m. 15 et 0 m. 90 de large. Elle est percée d'un trou circulaire de 0 m. 56 de diamètre.

Il est à remarquer qu'elle était enfouie non loin de l'endroit où fut découvert un autel phallique en 1957. D'autre part, en 1959, une pierre semblable à celle-ci avait été mise au jour, également à proximité de cet autel. M. Charpy pose une question prudente : il est possible que cette première pierre ait été alors jetée dans une excavation et qu'on ait simplement retrouvé la même. M. Sanquer, professeur à la Faculté des Lettres de Brest, doit venir examiner et identifier la trouvaille.

Exposition du Souvenir

M. Charpy, directeur des Archives, annonce l'inauguration, le 9 novembre, à l'hôtel de ville, d'une exposition qui présente des souvenirs et des documents se rapportant à la guerre de 1914-1918, à l'occasion du 50^e anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918.

Pour revivre les voyages de l'été dernier

M. Le Bihan, trésorier de la Société, annonce l'excursion qui se fera en car, le 24 novembre, en

direction de Plourin-Morlaix. Il s'y tiendra une réunion, au cours de laquelle un film commenté évoquera le voyage effectué par un groupe de membres de la Société, en juillet dernier, en Albanie et en Yougoslavie. Il y aura en outre la visite de l'église de Plourin et de deux manoirs.

Une autre réunion aura lieu à Brest, le 8 décembre. Elle sera consacrée, avec un film dû à M. Lamballe, au voyage organisé, au début de septembre dernier, en Cornwall et au pays de Galles.

Mémoires

1) Il est donné lecture d'une communication de M. Gargadennec, présentant un « Mémoire inédit de 1810 sur les curiosités du Cap Sizun ».

L'administration impériale avait demandé aux préfets un rapport détaillé sur les églises, abbayes, châteaux ayant eu à souffrir de la Révolution, et sur les principales curiosités de la région. Chose curieuse, tandis que nombre de communes n'envoyaient guère de réponses intéressantes, un certain abbé Clet Le Gall, natif de Beuzec-Cap-Sizun, écrivit de son propre chef un rapport consciencieux, tout en se défendant d'être assez compétent pour répondre à toutes les demandes. En effet, comme on pourra en juger par la lecture du texte publié dans le Bulletin, il nous laisse souvent sur notre faim, et cependant le document est intéressant et instructif, jusque dans ses silences.

2) Un voyage en Italie et en Suisse il y a juste un siècle n'est pas directement du ressort de notre Société. Mais il s'agit des lettres où Léopold Gouzil, devenu avocat à Quimper, raconte son voyage. Il ne

décrit pas seulement les villes et les paysages, mais donne des détails pittoresques sur les conditions matérielles du voyage, sur les repas, les compagnons de voyage, etc.

C'est au retour, à Lausanne, que l'avocat quimpérois plein de promesses tomba malade et mourut, à l'âge de 35 ans.

Léopold Gouzil avait écrit aussi, nous dit M. Tanneau, un drame sur la ville d'Ys, thème à la mode en ce temps. Il reste à souhaiter que la correspondance du jeune avocat avec les siens, en plein second Empire, fournisse à M. Tanneau matière à une autre étude instructive.

La Secrétaire,

Anne SELLE.

Le Président,

P.-J. NÉDELEC.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1968

Présidence de M. le Chanoine NEDELEC, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Adhésions

Huit nouveaux membres sont admis dans la Société : Mme FAGNIER, retraitée de l'Enseignement à Nérès-les-Bains (Allier), présentée par Mlle Le Cam et M. Le Bihan; Mme MOUSSU, Pen-Ruic, Quimper, présentée par MM. Le Bihan et René Daniel; Mlles Solange BOHIC, Le Clémour, en Locquénolé; Marcelle LISSILOUR, Lorézie, en Locquénolé; Louise ROUÉ, Kerguélén, en Locquénolé, présentées par Mlle Le

Roux et M. René Daniel; Mlle PARQUER, de Beg-Meil, en Fouesnant, présentée par MM. Parquer et Le Bihan; MM. FAGNIER, ingénieur en retraite à Nérises-Bains (Allier), présenté par Mlle Le Cam et M. Le Bihan; Hubert DE GONNEVILLE, 35, route de la Corniche, Le Relecq-Kerhuon, présenté par MM. Charpy et Le Bris du Rest.

Découverte d'un souterrain médiéval à Pont-Croix

Le Président donne lecture d'un rapport rédigé par M. Marcel Hubert, secrétaire de mairie à Pont-Croix, membre de la Société, relatant la découverte fortuite faite à Pont-Croix d'un souterrain dont la construction remonte, selon l'estimation de M. Sanquer, professeur à la Faculté des Lettres de Brest, aux XI^e-XII^e siècles. Ce dernier en traitera dans sa chronique ci-après d'archéologie médiévale; le rapport de M. Hubert est donné en annexe à ce procès-verbal.

Transplantation de monuments mégalithiques et d'une croix ancienne à Guissény

A Guissény, la municipalité a eu l'idée d'agréments la place devant la mairie toute neuve de quatre monuments d'intérêt archéologique, dans l'esprit également de les préserver d'actes de vandalisme. Il s'agit notamment d'une stèle gauloise, d'un menhir christianisé, d'une croix de style archaïque. Ces monuments n'ont pas cependant le même caractère là où ils se trouvent actuellement. Il serait utile que les endroits où ils étaient primitivement fussent mentionnés, par exemple, dans le registre des délibéra-

tions du Conseil municipal et aussi qu'une inscription bien protégée indiquât leur provenance.

Un prix pour la restauration de Languivoo

Le Président signale que la Société « *Arts et Couleurs* », de Nantes, à laquelle appartiennent les jeunes qui depuis deux ans se consacrent à des travaux de nettoyage et de consolidation des ruines de la chapelle de Languivoo, à Plonéour-Lanvern, a obtenu le huitième prix du concours des chefs-d'œuvre en péril. Celui-ci leur permettra de poursuivre leurs travaux l'an prochain. Nos félicitations et nos encouragements à ces jeunes et à leur animateur, M. Denis Ménardeau.

Les attaches de Chateaubriand avec le Finistère

Un intéressant exposé est fait par M. Becquey, Président du Tribunal de Grande Instance de Morlaix, sur Chateaubriand.

Le conférencier note qu'avec beaucoup de faste et une remarquable érudition, des conférences ont été données précédemment, notamment à Saint-Malo et à Paris, sur Chateaubriand à l'occasion du deuxième centenaire de sa naissance, que des expositions ont été organisées pour commémorer ce souvenir (1).

M. Becquey traite principalement des attaches de Chateaubriand avec ce qui est aujourd'hui le Finistère.

Il n'a pas séjourné en Basse-Bretagne, sauf, bien entendu, au cours de son adolescence, à Brest, à une

(1) Pour marquer le bi-centenaire de la naissance de Chateaubriand, la Société Archéologique a aussi accompli, le mois dernier, un voyage en car de deux jours: parfaitement guidés, nos confrères ont visité Combours, Saint-Malo et Plancoët.

époque où il se destinait à la Marine. Chateaubriand n'a fait que passer à Morlaix. Et pourtant c'est dans cette ville qu'a vraiment débuté la fortune, reconstituée, de sa famille. Cette nouvelle prospérité a permis à René-Auguste de Chateaubriand, le père de l'illustre écrivain, l'achat, le 3 mai 1761, du château de Combourg, dont l'image, à cause des « Mémoires d'Outre-Tombe », est traditionnellement liée à l'évocation du génial François-René.

René-Auguste, marin intrépide, chef de mer volontaire et tenace, a commencé modestement sa carrière, dans des fonctions subalternes sur des morutiers dépendant du quartier de Saint-Malo. Mais en 1747, alors que la France était en guerre avec la Grande-Bretagne, René-Auguste de Chateaubriand, se trouvant à Morlaix, subit avec succès les épreuves de la maîtrise, qui correspondait à l'époque à l'actuel grade de capitaine au long cours. Or, c'est à Morlaix qu'il prit le commandement du « Blandford » pour le compte d'armateurs de Saint-Malo. C'est encore à Morlaix que René-Auguste, devenu à son tour armateur, vendit une grande partie des prises effectuées sur les Anglais par les corsaires « La Villegenie » et « L'Amaranthe » (1760-1761) à l'époque de la guerre de sept ans.

Morlaix a donc, pour une bonne part, contribué à l'enrichissement de ce grand marin et homme d'affaires que fut René-Auguste de Chateaubriand, c'est-à-dire à l'acquisition de Combourg, où l'auteur du « Génie du Christianisme » serait amené à vivre quelques années de sa jeunesse.

Le Secrétaire,

A. LE GRAND.

Le Président,

P.-J. NÉDÉLEC.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

**UN SOUTERRAIN MEDIEVAL
DECOUVERT A PONT-CROIX**

De jeux d'enfants naissent parfois d'importantes découvertes. Cela s'est trouvé vérifié une nouvelle fois, l'autre jeudi, alors que, profitant d'un bel après-midi automnal, les jeunes Jean-Yves Strullu, Patrick Le Gall et Albert Kérourédan s'amusaient dans le verger de « La Métairie ». Cette propriété, achetée récemment par la commune de Pont-Croix, à l'angle de la venelle Noire et de la rue de la Fontaine, doit être aménagée en place publique. En attendant, elle est fréquentée par tous les gamins du voisinage. Lorsqu'ils frappaient sur une dalle affleurant au milieu du verger et qui sonnait creux, J.-Y. Strullu et ses amis ne s'attendaient certes pas, en la soulevant, à découvrir une sorte de puits de 3 m. 50 de profondeur et rempli d'eau. L'histoire se serait terminée là si trois jeunes gens, Pierre Corbel, Alain Colloch et François Kerne, alertés par les cris des enfants, n'avaient eu la curiosité d'y descendre. A leurs yeux étonnés, un magnifique souterrain se prolongeait de part et d'autre. Ils purent y admirer d'abondantes et belles stalactites, scintillant dans le faisceau de leur lampe et se reflétant dans les 30 centimètres d'eau noyant le fond de la galerie.

M. Marcel Hubert, secrétaire de mairie, et Erwan Le Bris du Rest, étudiant, tous deux membres de la Société Archéologique du Finistère, prévenus par eux, et après avoir obtenu l'assentiment de M. Bonthou-

neau, maire de Pont-Croix, prirent en main, aussitôt la conduite des fouilles et recherches et s'attachèrent à éviter les dégradations intempestives et à prévenir les imprudences des nombreux curieux attirés par cette extraordinaire trouvaille.

Le souterrain, orienté N.E.-S.O., daté du XI^e-XII^e siècle, lors d'une première visite de M. Sanquer, professeur à la Faculté des Lettres de Brest, se divise en deux galeries, bien distinctes par leur construction.

La galerie voûtée se prolonge sur 36 mètres et semble partir d'un puits (section carrée de 1 m. 25), récemment comblé et d'une construction apparemment postérieure, qui a été dégagé, au prix de beaucoup d'efforts, par de jeunes Pontécruysiens qui acceptèrent, avec enthousiasme, d'y consacrer leurs loisirs.

Cette première section voûtée se rétrécit pour épouser une galerie, en maçonnerie sèche recouverte de dalles, d'une trentaine de mètres de longueur également, mais partiellement comblée.

La largeur approximative de la partie voûtée est de 0 m. 95. Le sommet de la voûte est à environ 1 m. 40-1 m. 50 du sol, son « rayon » étant de 0 m. 35 à 0 m. 40. La voûte est de pierres (0,30 sur 0,10), jointes d'un mortier grossier. Les parties latérales et le fond sont taillés dans le schiste. Cette section haute du souterrain est « aérée » par trois conduits perpendiculaires, en maçonnerie, distants les uns des autres d'environ dix mètres. A l'intersection du conduit et de la galerie, 4 dalles, posées en cône, consolident la construction et en rétrécissent quelque peu l'ouverture. La partie basse, maçonnée, d'une construction régulière en pierres (0,40 à 0,10

mètres) approche 1 m. 30 de hauteur mais n'est large que de 0 m. 70. Les dalles la recouvrant ont, à peu près, 10 centimètres d'épaisseur.

Ce souterrain, de près de 80 mètres, semblant l'un des plus long actuellement connu dans nos régions, était initialement une galerie d'évacuation d'un édifice féodal. Au Moyen-Age, un château fortifié, érigé au sommet d'un petit tertre, se dressait sur la colline (ou « Ros ») de Pont-Croix. Autour de ce château, déjà disparu au ^{xiv}^e siècle, sont venues s'agglomérer les maisons et s'installer les marchés. L'emplacement triangulaire de la butte et sa double enceinte se devinent très bien sur les vues aériennes et sur le plan cadastral.

Il se pourrait que l'on mette à jour, à partir du puits d'entrée, une nouvelle galerie qui se dirigeait de « La Métairie » à la « motte du château », située au niveau des actuelles demeures de MM. Bourdon et Godec, à 150 mètres de là.

Les recherches, qui se poursuivront dans les mois à venir, jetteront certainement d'autres lueurs sur le riche passé médiéval de l'ancienne cité de Pont-Croix.

Marcel HUBERT - Erwan LE BRIS DU REST.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1968

Présidence de M. le Chanoine NEDELEC, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Adhésions

Sont admis dans la Société : MM. l'abbé Charles GOURMELON, de Plounévez-Lochrist, présenté par Mme Daniel et M. le chanoine Nédélec; Louis-Pierre LE MAITRE, 10, rue Jules-Verne, à Concarneau, présenté par MM. Le Tendre et Nédélec; Luc LE CORRE, représentant, 3, quai du Port-Rhu, à Douarnenez, et Jean-Yves LE RAY, clerc de notaire, rue de la Victoire, à Briec, présentés par MM. Tanneau et Guivarc'h; Mlle Madeleine SAINT-GAL DE PONS, assistante sociale, Kérespers, en Louannec, présentée par le Docteur Jaouen et M. Lemoine.

La chapelle Saint-Oual, en Loctudy

Une omission a été faite au cours de la dernière séance lorsqu'il s'est agi de signaler les initiatives dans le domaine du sauvetage des monuments en péril. A Loctudy, la chapelle Saint-Oual a pu être entièrement restaurée grâce à l'activité d'un groupe d'habitants et d'estivants, animé par M. Pol Friant, et d'une subvention octroyée par le conseil municipal.

Le Fonds Charles Chassé

M. Alexis Le Bihan a dressé un répertoire numérique de la Sous-Série 97 J. (Fonds Charles Chassé), comprenant une introduction bio-bibliographique avec une préface de M. Jacques Charpy. Ce travail sera publié dans le Bulletin.

Bibliographie

Le Président annonce que le livre de Mlle Anne

Selle : « Brume sur le Grand Pont » vient d'être réédité.

Il présente le récent ouvrage de M. Alain Le Grand : « Quimper-Corentin en Cornouaille ».

Il signale que dans la collection du « Dictionnaire des Eglises de France » vient de paraître le volume consacré à la Bretagne. Les rubriques sont dues à M. Charpy, qui les a rédigées en s'aidant partiellement de la documentation laissée par M. Waquet.

Enfin le Président présente la brochure ronéotée et intitulée « Du vieux chemin au village », dont l'auteur est M. Le Brigant, qui livre ainsi une partie de son patient travail sur la région de Guerlesquin.

Par ailleurs, la Société a reçu une plaquette intitulée « Recherches sur la Basse-Bretagne ». C'est le bilan sommaire, mais éloquent, de la contribution apportée par le Collège Littéraire Universitaire de Brest, maintenant Faculté des Lettres, à l'étude de notre région.

Composition du bureau pour 1969

Le Président regrette d'avoir dû céder aux instances de nos excellents confrères, M. Pierre Hamon et Mlle Anne Selle, respectivement vice-président et secrétaire de la Société, qui ont demandé à être déchargés de leurs fonctions.

Le nouveau Bureau est constitué comme ci-après :
Présidents honoraires : MM. Louis Ogès, et Daniel Bernard.

Président : M. le Chanoine Nédélec.

Vice-Présidents : MM. le Médecin Général Laurent,
René Daniel, Roger Le Brun et Jacques Charpy.

Secrétaire Général : M. Alain Le Grand.

Trésorier : M. Alexis Le Bihan.

Trésorier-Adjoint : M. le Commandant René Chansard.

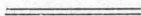
Secrétaires : MM. Yves Tanneau et Alain Breut (secrétaire administratif des Affaires Maritimes à Douarnenez).

Le Secrétaire Général,

A. LE GRAND.

Le Président,

P.-J. NÉDÉLEC.



MÉMOIRES

Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1968

Comme prévu, à partir de 1969, la région des Pays de la Loire a été pourvue de Circonscriptions archéologiques propres; pour la préhistoire, nous avons eu en 1968 à lui recruter un assistant et un agent-technique, et son nouveau directeur est des nôtres. La Direction des Antiquités Préhistoriques de Bretagne n'a donc plus à gérer que quatre départements, évidemment fort riches, mais correspondant à une unité qu'il est facile de connaître à fond, de parcourir et de gérer. D'ailleurs, malgré l'austérité, cette partition ne s'est pas accompagnée, comme on pouvait le craindre, d'une diminution des moyens de fonctionnement, au contraire. Par contre en ce qui concerne la marche des chantiers, on a connu dès 1968 une austérité qui se poursuivra en 1969, mais ces restrictions sont dues au fait que la moitié des dotations budgétaires du Service des Fouilles, pour les subventions de fouilles et les consolidations, indemnisations et acquisitions, sont absorbées par deux énormes chantiers méridionaux d'archéologie classique (port grec de Marseille, ensemble gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal). Pour fixer une idée, disons que Marseille absorbe en un an autant de crédits que Barnenez n'en a demandé en douze années. Il en résulte que nous allons arriver à la fin du cinquième plan avec un décalage assez considérable d'opérations entamées mais non terminées, sans compter celles qui n'auront pu être mises en route. C'est la démonstration de l'impossibilité de faire en matière

archéologique une planification absolue, la part des incidences et des urgences imprévisibles pouvant se montrer subitement énorme dans un monde où de grands travaux s'engagent les uns après les autres. D'autre part, tant pour la préhistoire que pour l'archéologie classique, ce sera toujours dans le Midi et l'Est de la Gaule que se feront des découvertes d'une telle envergure, et en contrepartie ce sera donc toujours la progression de la recherche archéologique des régions moins fortunées, dont l'Armorique, qui en subira les contrecoups. Nous devons cependant dire que même pour nos régions, l'ampleur des moyens de sauvetage mis à notre disposition a très notablement progressé.

En dehors des urgences, l'opportunité de l'ouverture des chantiers procède de la programmation des explorations à l'échelon national, selon une politique d'ensemble élaborée par le Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique et mise en application par le Service des Fouilles et Antiquités. Ces instances ont estimé qu'on fouillait trop en France, l'augmentation des moyens ayant entraîné une dispersion des initiatives, de sorte qu'une politique plus équilibrée de restriction était nécessaire. Le sort normal du plus grand nombre des demandes d'autorisation de fouilles pourrait être le refus, d'autant plus qu'avec la progression des organismes de formation et d'instruction des fouilleurs responsables, on doit se montrer intraitable quant à leur qualification technique et pratique, obtenue sur des chantiers déterminés après plusieurs campagnes et stages. C'est là une exigence des préhistoriens depuis de longues années, qui peut s'étendre plus sévèrement à l'ensemble de l'archéologie. Une part plus importante des moyens matériels doit être réservée aux urgences et aux grands chantiers, pour éviter le saupoudrage. Bref le temps des initiatives trop individualistes est passé, il faut à la fois assurer la préservation de ce qui reste du patrimoine archéologique national en réservant pour

l'avenir un certain nombre de sites typiques, et éviter que des enthousiasmes à trop courte perspective n'entraînent en ordre dispersé et désordonné des fouilles faciles mais qui tous comptes faits n'apportent pas, avec les techniques actuelles les plus couramment connues, de réelles acquisitions scientifiques nouvelles.

C'est certainement une des missions les plus délicates et des plus difficiles, même des plus ingrates, des représentants du Service des Fouilles et Antiquités que de le faire comprendre à combien de braves gens pleins d'illusions, nourris de revues de vulgarisation, et qui n'ont pas encore tout à fait saisi que la meilleure des contributions à l'œuvre collective pour laquelle nous luttons reste un modeste dévouement, sans ambiguïtés ni réserves ni susceptibilité personnelle.

1. — GRANDS CHANTIERS ARCHEOLOGIQUES

Ouverts comme chantier de sauvetage en juin 1955, devenus par la suite grand chantier, les travaux de fouilles et de consolidations au grand cairn de *Barnenez*, en *Plouézoc'h*, se sont terminés en novembre 1968. En même temps, à l'aide des excédents d'éboullis, on a assuré le dégagement, la clôture et le remodelage des terrains acquis par l'Etat, la présentation du site nécessitant des abords aux larges perspectives. Ainsi remis en état dans toute la mesure où la prudence archéologique le permettait, ce « Parthénon mégalithique » se dresse fièrement sur son « Acropole ».

Dans le cairn primaire, on a réparé par l'intérieur la couverture du couloir du dolmen G' en un endroit où une table brisée était décrochée, opération délicate s'il en fût. La fouille du dolmen G, qui avait été réservée jusque là, n'a donné aucun reste dans le couloir au niveau du dallage en cailloutis qui le garnissait; par contre sous ces pierrailles dans la chambre, dans une masse argileuse nivelant les irrégularités du sous-sol, il a été

trouvé une centaine de grammes de brindilles de charbon de bois.

L'extrémité occidentale du cairn secondaire a vu sa consolidation achevée, ce qui a nécessité le redressement des dalles à la base du parement principal. Les divers murs et contreforts ont été remis en état partout où c'était nécessaire, et raccordés à travers ce qui fut la « carrière » au revers du cairn.

Dans la chambre du dolmen A (le plus occidental) on a redressé complètement le support oriental qui était fêlé et brisé à sa base. La dalle percée qui avait dû servir de porte à l'entrée de la chambre, mais qui était fêlée et fragmentée a été recollée en atelier, elle pourra être installée dans les feuillures qui la recevaient lorsque le monument sera surveillé et protégé des vandales. Jusqu'ici la chambre de ce dolmen n'avait fait l'objet que de sondages limités. Sa fouille a montré dans sa moitié occidentale une sorte de pavage destiné à compenser la pente du terrain. Dans le remplissage il a été découvert pas mal de grains de charbon de bois, une belle série de tessons de céramique néolithique du style Carn, et même un petit vase apode intact.

On a complété la fouille du dolmen F. La date radio-carbone des charbons de bois découverts dans le remplissage du couloir correspondent bien à celle que l'on pouvait attendre pour Barnenez à la lumière des données générales actuellement disponibles (or c'est la première date néolithique obtenue pour ce site, les dates précédemment livrées concernant des réutilisations et violations protohistoriques et médiévales) : 3.150 ± 140 avant notre ère (GIF n° 1116).

Des dates encore plus hautes ont été obtenues depuis pour les chambres G et A.

La fin des travaux a été l'occasion d'exécuter des levés topographiques détaillés des environs et des extérieurs du monument, et des relevés précis des architectures de chacune des onze sépultures à couloir. On a là

toute la documentation pour les publications définitives et pour la confection de maquettes. On a profité de la réouverture de tous les monuments pour faire réaliser des prises de vue en noir et en couleurs par divers services de l'O.R.T.F.

Pour protéger le monument contre les actes de vandalisme, il a fallu à nouveau se résigner à murer les entrées des couloirs des dolmens. Les crédits nécessaires à la construction du centre de surveillance et de documentation, dont les plans sont prêts, n'ont pu encore être attribués du fait des circonstances relatées plus haut. On n'a pas obtenu encore le poste d'ouvrier d'entretien indispensable pour ce domaine, où les travaux de désherbage, de débroussaillage et de petites réparations courantes seront constamment nécessaires. C'est un handicap pour sa mise en visite publique.

En dehors de toutes les conclusions d'ordre scientifique que ce site prestigieux nous aura livrées, il aura fourni l'occasion d'une expérience à grande échelle des problèmes posés par la fouille, c'est-à-dire le dégagement, la consolidation et la présentation des structures extérieures en maçonnerie sèche des cairns mégalithiques. Un cairn n'est pas un amas de pierres, mais bien un monument de grande architecture simplement enseveli sous ses éboulis. Malgré l'ampleur des moyens financiers et matériels qu'il est nécessaire de réussir à mettre en œuvre, il faut espérer que cette réalisation ne restera pas un exemple unique dans le domaine de la préhistoire armoricaine.

2. — CHANTIERS DE FOUILLES

La huitième campagne à l'Ile *Gaignog*, en *Landéda*, s'est déroulée en juin et juillet 1968. Dans le cairn III, on a achevé le dégagement du double parement frontal; on a exploré le peu qui restait du couloir du dolmen le plus septentrional, très ruiné et modifié à des périodes

ultérieures. Dans l'enclos central, on a continué le dégagement des habitations protohistoriques et mieux compris leur succession dans le temps. Enfin on a exploré les restes d'un souterrain protohistorique situé au fond d'une crique au sud-ouest de l'île, caverne qui a d'ailleurs été réutilisée à des périodes récentes. Sur ce chantier, malgré les difficultés d'accès et d'approvisionnement, qui limitent les possibilités de débarquement de matériel lourd, les problèmes qui se posent sont ceux de la manutention des volumes d'éboullis des matériaux des superstructures des cairns, dont seulement une faible partie peut être réutilisée pour des consolidations, et dont le reste devrait être éloigné et stocké de la manière la moins gênante possible.

3. — PARC REGIONAL D'ARMORIQUE

La mise en œuvre du projet de Parc Régional n'est pas sans incidences sur la préservation du patrimoine archéologique et le Service des Fouilles et Antiquités ne pouvait pas ne pas s'en préoccuper et attirer l'attention des autorités directrices du Parc. D'une part il est regrettable que cette institution ne comporte pas de mesure de blocage plus généralisé des conséquences les plus funestes des programmes de remembrement en ce qui concerne la conservation du paysage traditionnel, à savoir les excès des arasements de talus et autres irrégularités apparentes du terrain. D'autre part le fait de vouer à la « civilisation des loisirs », c'est-à-dire de faire inonder de visiteurs de tous ordres, des zones où jusqu'ici il venait très peu de monde, peut susciter diverses inquiétudes.

Tumulus de Goarem-Goasven, à Berrien. — Le peuplement au versant méridional des Monts d'Arrée fut intensif à l'Age du Bronze et de nos jours encore il subsiste de véritables « champs de tumulus » sur les territoires des communes de Berrien, Loqueffret ou Bren-

nilis. Malheureusement, la culture, les travaux de voirie rurale, les destructions de talus font peu à peu disparaître ces vestiges. Aussi est-il nécessaire d'inventorier ce qui reste de ces monuments et d'effectuer des campagnes systématiques de fouilles et de prospections. La commune de Berrien a été choisie pour sa richesse exceptionnelle (près d'une soixantaine de monuments signalés dont plus de la moitié sont encore reconnaissables). Plusieurs groupes de tertres ont pu être répertoriés, et l'un d'eux, à Goarem-Goasven, a fait l'objet d'une fouille en juillet 1968. Il s'agissait d'un petit tumulus, situé à 4 kilomètres à l'Ouest de Berrien, au Nord de la route de ce bourg vers La Feuillée, à 600 mètres environ avant la Croix Pulviny; parcelle 170, section B1. Ce monument est apparu comme une masse de terre rapportée, bordé d'irrégulières structures en pierres sèches formant tantôt des massifs, tantôt une ligne discontinue de gros blocs. Au centre un simple fragment de poterie à anse typique de l'Age du Bronze armoricain a été recueilli en pleine terre. Il n'y avait ni caveau ni structure aucune soulignant la tombe probable. En effet, plus qu'un « cénotaphe » du genre cher aux auteurs du siècle dernier, il s'agit vraisemblablement là d'un monument funéraire très simple où le corps était enfoui sous une masse de terre. Dans les tranchées de la fouille, des éléments de la vie domestique ont été trouvés : poterie grossière de grandes urnes en forme de seau à fond plat, céramique plus fine et mieux cuite, tasses ou gobelets; grattoirs de silex et outils très frustes et mal taillés en quartzite. Un petit disque en micaschiste, perforé au centre, est peut-être un peson de tisserand. Tout ce matériel laisse supposer un mode de vie assez rudimentaire de ces pasteurs de l'Age du Bronze.

(J. B.)

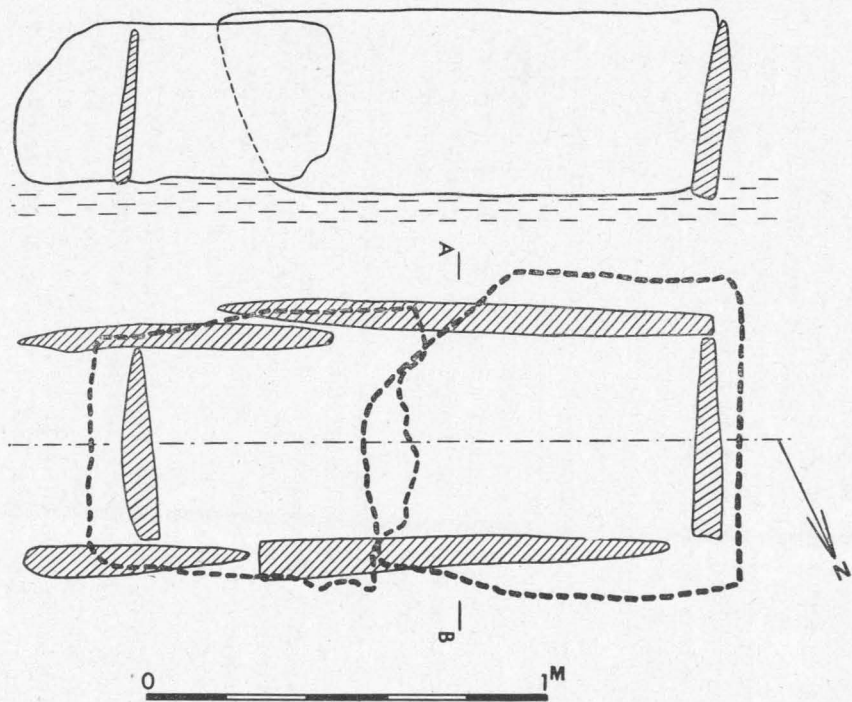
4. — FOUILLES D'URGENCE ET DE SAUVETAGE

Coffre de Menez-Banal, en Landeleau. — En mars 1968 M. Armand Puillandre, labourant près du village de « Park-Mistéric » (parcelle 4, section G 2 du cadastre révisé), accrocha une dalle plate qui, déplacée, fit apercevoir un petit coffre en plaques schisteuses. Une intervention de sauvetage permit de dégager le caveau. Les dalles qui recouvraient la tombe, au nombre de deux, devaient se chevaucher légèrement. Les parois longitudinales étaient également en deux éléments, jointifs pour la paroi nord et s'imbricant pour la paroi sud. Il n'y avait pas de pierre de fond. Les dimensions internes du coffre étaient de 1,35 mètre de long, 0,50 mètre de large et 0,50 mètre de profondeur. L'épaisseur des parois variait de 5 à 10 centimètres. Le matériau employé était le schiste ardoisier carbonifère qui forme le sous-sol local. La terre s'était infiltrée dans le caveau, mais, au fond du coffre, aucun vestige archéologique ou ostéologique n'ont pu être décelés. En l'absence de tout document il est difficile de dater avec précision le monument mais on sait que de telles découvertes ont été fréquemment datées de l'Âge du Bronze, en Bretagne.

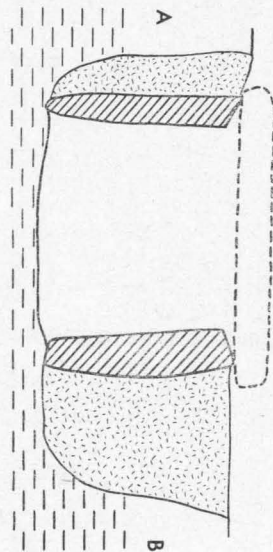
La découverte de Menez-Banal n'est pas unique. Dans le même champ un autre coffre avait été découvert au début du siècle, cependant que, toujours en Landeleau, A. Jarno avait signalé en 1904 une série de trois coffres près de Notre-Dame-de-Lannach. Il est vrai que la présence de schiste favorise ce type de construction funéraire.

(J. B.)

Réouverture du Tumulus de Kerloas, en Clohars-Carnoët. — Le tumulus de Kerloas (ou Kerloise, également Kerloys) fut sommairement fouillé et décrit par P. Du Châtellier en 1900. Il est vrai que l'absence de mobilier, due à une violation datant de l'époque romaine, avait



*Plan, élévation latérale et
coupe du coffre de Menez-
Banal, en Landeleau (relevé
par J. Briard).*



dégu l'archéologue finistérien. Toutefois il signalait les dimensions du caveau funéraire et la présence d'un lit de cailloux blancs. Ces années récentes M. Y. Bellancourt, professeur à Quimperlé, nous signalait qu'on pouvait encore s'y glisser. La réouverture du tumulus en 1968, due à des causes fortuites, a permis de compléter les descriptions de P. Du Châtellier. Ce monument, situé à environ 3 kilomètres à vol d'oiseau du clocher de Clohars-Carnoët (parcelles cadastrales 823-824, section G 2), se présente comme une butte de 2,5 mètres de haut couverte de taillis. Le pourtour en est irrégulier, plus ou moins rogné par les labours. Le diamètre moyen est de 40 à 45 mètres. Quelques gros blocs, placés en bordure peuvent être les ultimes restes d'un entourage plus régulier. Au centre du monument il ne subsiste plus du caveau funéraire que la dalle de couverture, gros bloc en granit local de 2,35 mètres de long, 1,60 mètre de large et d'une épaisseur moyenne de 0,45 à 0,50 mètres. Les murets en pierres sèches ont été détruits et les moellons qui les composaient de 20 à 30 centimètres de longueur moyenne sont dispersés. De même de nombreux petits galets de quartz blanc de 3 à 12 centimètres de diamètre moyen proviennent du lit funéraire décrit par P. Du Châtellier. Leur origine marine est probable, la mer n'étant actuellement qu'à 3 kilomètres.

Le mobilier recueilli tant dans les terres du tumulus qu'à l'emplacement de la tombe est maigre. On note des fragments d'ossements et de dents de ruminants, des charbons de bois assez nombreux et de rares tessons de poterie. L'un d'eux à pâte noire mal cuite et amorce d'anse est typique de l'Age du Bronze. Les autres datent pour la plupart de la violation romaine. Il s'agit de fragments de sigillée dont un curieux rebord avec bourrelet. M. R. Sanquer, Assistant à la Faculté des Lettres de Brest, y a reconnu un fragment de mortier à colle-rette d'un type en usage de la fin du II^e siècle au milieu du IV^e siècle après J.-C. Il permet de mieux situer la

date de la violation romaine. Un autre fragment de poterie appartient à un petit creuset en pâte grise, à fond plat et bords obliques montant à 45°. Le diamètre à l'ouverture pouvait être de 110 à 120 millimètres pour une hauteur du récipient de 30 à 40 millimètres. Ce creuset est difficile à dater et pourrait être d'époque médiévale, si l'on en juge par sa pâte grisâtre bien cuite. Le matériel lithique recueilli dans les terres est également pauvre : quelques douteux éclats de quartz dont l'un affecte la forme d'une pointe de flèche à tranchant transversal.

La réouverture du tumulus de Kerloas aura permis de contrôler les observations de P. Du Châtellier. La violation du monument à l'époque romaine est confirmée. Par sa structure ou du moins ce qu'il en reste, le monument se range à l'Age du Bronze. Le peu du mobilier original recueilli ne permet cependant pas de le classer dans une série précise. La présence d'un péristalithe de même que le lit funéraire en galets blancs sont des éléments originaux qui viennent compléter le fichier des rites de l'Age du Bronze armoricain. Bien que mutilé, le monument par son allure extérieure aussi bien que par la présence de l'énorme table de couverture mérite d'être conservé.

(J. B.)

5. — PROSPECTIONS ET SONDAGES

Paléolithique. — En prévision de la conduite d'excursions du VIII^e Congrès de l'Union Internationale pour l'Etude du Quaternaire (I.N.Q.U.A.; septembre 1969) et de l'Association Française pour l'Etude du Quaternaire (A.F.E.Q.; celle-ci avait été programmée et préparée pour mai 1968, puis dut être reportée à avril 1969), nous avons révisé un grand nombre de coupes des falaises littorales, à la lumière des progrès récents et de l'expérience des nombreuses découvertes de sites à industries

tout le long des rives de la Manche. Pour le Léon nous avons été spécialement aidés par l'efficace collaboration de M. B. Hallegouët.

Au sujet des sites magdaléniens de Kerlouan, décrits dans notre précédente chronique, un examen attentif des rochers bordant Enez-Aman-ar-Ross, notamment à l'Ouest, nous a convaincu qu'il y avait là une belle série d'abris-sous-roche, malheureusement vidés par l'érosion marine. Cependant très près de là se trouvent encore des poches d'éclats de débitage dans l'arène colluvionnée ou solifluée. En définitive les trois sites de Kerlouan, situés contre des chaos rocheux offrant des abris plus ou moins complets, se comprennent mieux dans ce paysage. On rejoint ce que nous constatons ailleurs, en Trégor et en Goëlo, et on doit penser aux innombrables abris offerts par les rochers et chaos de la région de Fontainebleau et autres sites similaires du Bassin Parisien.

Des racloirs du Paléolithique moyen ont été découverts dans des formations pléistocènes en trois endroits, tout récemment. Dans les coulées d'une anse à la pointe de Barnenez-Perron, en Plouézoc'h, nous en avons recueilli un petit, en mauvais silex. M. B. Hallegouët a trouvé un racloir déjeté de belle facture, faisant penser au Moustérien assez classique, dans la falaise de Keremma, non loin de la chapelle Guévroc, en Tréfléz. Le même correspondant a découvert dans une fissure du rocher entre Mentiby et Keradraon, en Porspoder, sous des produits soliflués, un racloir simple convexe.

Néolithique. — Le monument mégalithique de Lestriguiou, en Plomeur, qui est classé et appartient à l'Etat, ayant été écorné par un aménagement de chemin rural, un sondage de M. J. L'Helgouach a permis de montrer qu'il s'agit bien d'une sépulture à entrée latérale (catégorie nouvelle définie par cet auteur dans sa thèse, « Les sépultures mégalithiques en Armorique », 1965,

p. 223-254, et dans un article de *Palaeohistoria*, XII, 1966, p. 259-281). Il a rencontré une pendeloque oubliée par les premiers fouilleurs.

6. — GLANES PREHISTORIQUES ET PROTOHISTORIQUES

Des publications illustrées plus exhaustives de travaux signalés dans nos chroniques ont paru dans les *Annales de Bretagne*, LXXV, 1968 (J. Briard, Le coffre de l'Île-Blanche à Locquirec, p. 53-57; P.-L. Gouletquer, Le souterrain de Castellou-Péron, en Saint-Jean-Trolimon, p. 85-100; P.-R. Giot et J.-P. Ducouret, Le souterrain de Kervéo, en Plomelin, p. 101-116) Dans le même périodique nous continuons tous les ans notre « Chronique des datations radiocarbone armoricaines » (*ibid.* p. 153-164) à laquelle il nous faut renvoyer pour bien des détails. On trouvera des illustrations photographiques de l'activité en Finistère dans la dernière chronique d'informations de *Gallia-Préhistoire*, X, 1967, p. 342-356, 31 fig.

Néolithique. — M. J. Peuziat a pu nous faire un mouillage d'une hache-marteau trouvée à la Boissière, en Guengat.

Ce qui fut jadis décrit comme la « fortification néolithique » de Pors-Carn, en Saint-Guénoles-Penmarc'h, se dégrade peu à peu sous les assauts des flots. A la pointe, dite Penn-ar-Pont, le talus est presque disparu, mais on trouve à son intérieur des éclats de silex, des nucléi, des lames, des vertèbres et mâchoires de poisson, dans le vieux-sol comme dans la terre remaniée pour constituer ce talus. On y trouve parfois des pièces en silex plus significatives, pointe de flèche tranchante par exemple. M. J. Desse nous a remis un microlithe scalène de cette provenance qui a son intérêt du fait de la rareté des pièces microlithiques en bordure de cette côte, ce qui est étonnant d'ailleurs.

A Spézet, la partie non classée des alignements du Bois-du-Duc, ne comprenant que des pierres couchées, a subi quelques déprédations du fait d'un aménagement routier. Le menhir couché donné à la Société Archéologique par Mme V. de Saint-Pierre se trouve au nombre de ces blocs mégalithiques qui pourraient être réinstallés plus convenablement sur les bas-côtés de la route, sans pouvoir retrouver toutefois leurs places primitives.

Age du Bronze. — Le « Comité de Recherches Géologiques et Archéologiques de Douarnenez », sous l'inspiration de M. J. Peuziat, nous a remis les dossiers fort utiles d'un inventaire et relevé complet de la situation actuelle des tumulus des communes de Poullan et de Beuzec-Cap-Sizun, avec à son actif la découverte de quelques monuments nouveaux. C'est là le type de travail sans danger, désintéressé et finalement le plus utile, que nous apprécions le plus de la part des informateurs locaux.

Un lot de 19 haches à douille provenant d'un dépôt découvert à Ty-Croas, en Hanvec, en 1888, a été retrouvé au Musée de Picardie à Amiens et décrit par M. G. Gaucher (*Bull. Soc. Préhistorique Fr.*, LXIV, 1967, p. 799-809).

Age du Fer. — Les dunes de Guissény renferment divers sites d'habitat. Celui près de la Croix sur la plage du bourg a disparu complètement (*Bull. Soc. Préhistorique Fr.*, XLVI, 1949, p. 23); il comprenait à côté d'incinérations en urnes et inhumations gauloises, des débris et déchets gaulois, romains et même de très basse époque romaine. Un site similaire nous est apparu à la suite des travaux pour la construction du stade municipal, pour le moment il a surtout fourni des tessons de céramique gauloise d'usage courant.

Le « Comité de Recherches de Douarnenez » a effectué un très utile relevé topographique de l'oppidum de Koz-Kastel, en Beuzec-Cap-Sizun.

Visitant les travaux de rectification de la route de Quimper à Elliant, près de Menez-Loqueltas, au printemps 1968, nous avons constaté sur la section les traces de plusieurs fossés perpendiculaires au chemin vicinal, dans les parcelles 565 et 567 de la section E 3. La défense est comprenait un fossé principal (précédant sans doute un talus coïncidant à peu près avec le talus séparant les parcelles 565 et 566) qui a fourni un tesson de céramique de l'Age du Fer et un grattoir sur lame en grès lustré; devant il y avait trace de deux autres petits fossés. La défense ouest (précédant le talus séparant les parcelles 566 et 567) comprend trois petits fossés successifs, dont l'interne a fourni deux tessons et des charbons de bois. Les travaux ont rencontré, parallèlement à la route (et donc un peu au Nord de l'ancienne V.O. 2) le fond d'un fossé sur une vingtaine de mètres, et les ouvriers nous ont dit y avoir vu des tessons de poterie. Le site est près du sommet de la colline sur son flanc méridional. Nous avons là un nouvel exemple d'habitat gaulois sur colline, à petits retranchements multiples. A quand la découverte du souterrain y correspondant ?

**

Ces chroniques donnent régulièrement des résumés succincts du mouvement scientifique concernant la préhistoire et la protohistoire finistériennes. En dehors des articles détaillés paraissant dans les revues spécialisées, concernant les monuments les plus importants, il n'est pas inutile de souligner qu'il existe pour chaque site ou gisement un dossier aussi détaillé que possible dans les archives de la Direction des Antiquités Préhistoriques, accompagné de plans et relevés, extraits de cadastre, photographies en noir, diapositives en couleur, dessins et bien d'autres documents complémentaires. Un rapport, accompagné de l'essentiel des plans, relevés et photographies en noir, est adressé au Bureau des Fouilles et Antiquités du Ministère des Affaires Culturelles. Les

objets et spécimens que nous recueillons ou qui nous sont remis, après étude complète au Laboratoire, sont conservés au Dépôt des Fouilles Finistérien, ou pour les pièces définies comptabilisables et immatriculables sur les registres inventaires, dans les collections du Musée Préhistorique Finistérien. Cette triple conservation de l'essentiel de l'information en trois points et aux trois échelons départemental, régional et national, sont une garantie contre les accidents. Nous serons toujours reconnaissants à toutes les personnes qui pourront nous amener des informations et des précisions complémentaires sur des découvertes récentes ou anciennes, car jamais on n'aura trop de détails, et il importe que ceux-ci soient consignés dans les dossiers, à la disposition des chercheurs du présent et de l'avenir.

Nous voudrions ainsi convaincre tout un chacun du caractère extrêmement sérieux de l'enregistrement aussi complet que possible de la documentation et des objets découverts à travers le pays. Et comme pour toutes les nobles causes, le désintéressement et le dévouement sont les seules conduites honorables.

P.-R. GIOT.

(Avec la collaboration de J. Briard, P.-L. Gouletquer, C.-T. Le Roux, J. L'Helgouach, J.-R. Bourhis, Y. Lecerf, Y. Onnée, M. Allard et H. Poulain; — et avec le concours de P. Berrou, B. Hallegouët et L. Talec.)

CHRONIQUE D'ARCHÉOLOGIE ANTIQUE ET MÉDIÉVALE

L'installation d'un laboratoire d'archéologie à la Faculté des Lettres de Brest a permis à un petit groupe d'étudiants appartenant à diverses disciplines (histoire, géographie, anglais) de consacrer une partie de leur temps à l'étude des Antiquités régionales. La tâche la plus urgente a consisté à établir un fichier local et un fichier général, avant de pouvoir passer à l'étude de diverses collections particulières de monnaies et de poteries. Grâce à la confiance que veut bien nous témoigner M. Bousquet, directeur de la circonscription des Antiquités Historiques de Bretagne, nous avons pu, munis d'autorisations officielles de sondages et de fouilles, intervenir lors de découvertes fortuites, dans des conditions parfois difficiles. Plusieurs enquêtes sur les lieux ont également pu être menées. Enfin, une campagne d'été a eu lieu au mois de juillet 1968.

Je voudrais remercier ici tous ceux dont le dévouement ne s'est pas démenti : Mlles M.-C. Danguy des Déserts, M.-F. Le Bris, G. Le Caer, J. Simon; MM. A. Boulaire, J. Cariou, Y. Cloarec, P. Galliou, J.-H. Le Pape, A. Leborgne, A. Pennec, P. Tanguy, G. Tréguier; c'est avec leur collaboration étroite que cette chronique a pu être rédigée.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour inviter tous les membres de la Société archéologique du Finis-

tère à nous communiquer les renseignements qu'ils détiennent sur l'Armorique antique et médiévale, en particulier à nous signaler les collections de céramique et de monnaies dont la provenance locale est connue. Nous les étudierons et nous les renverrons accompagnées des précisions que nous aurons pu établir. Nous sommes animés uniquement par le désir de réunir une documentation aussi complète que possible sur notre région à ces lointaines époques: plusieurs renseignements, minimes en apparence, peuvent, une fois reportés sur la carte, permettre au chercheur de vérifier une hypothèse ou d'effectuer des comparaisons. Je remercie tout particulièrement les personnes qui ont déjà bien voulu nous faire confiance, Mme de Chaillé, au manoir de Kerduden, en Trégarantec, M. de Poulpiquet, au manoir de Lesmel, en Plouguerneau, M. L. Martin, de Lesneven, M. Mesmeur, de Landivisiau, M. le Docteur Taburet, à Saint-Renan.

BOHARS, Bohars-ar-C'hoat.

Je crois qu'il n'est pas inutile de rappeler ici, dans l'intérêt des chercheurs, les indications concernant la motte féodale de Bohars-ar-C'hoat, qui figurent dans un ouvrage devenu rare (L. Couturier, *De Brest à la côte par les chemins de fer départementaux*. Brest, 1904, avec un plan de la main de Jourdan de la Passardière, renseignement que je dois à M. le Médecin-général Laurent, que je voudrais remercier ici pour l'aide précieuse qu'il m'apporte) et que j'ai pu vérifier lors d'une visite.

Cet ouvrage, établi au fond d'une vallée, et caché aux regards, a la forme d'un tronc de cône de 7 m. de haut, 32 à 33 m. de diamètre, les fossés ont une profondeur de 3 m. et leur largeur est de 4 m. au fond et de 6,60 m. à la crête de la contre-escarpe. A l'extérieur, un espace de plus de 1 ha., bordant le ruisseau, est défendu par des fossés de 5 m. de large et des parapets de 2,50 m. de hauteur; il est traversé par un chemin creux de

70 m. de long, excavé dans le terrain naturel, parfaitement dissimulé. La toponymie confirme l'exactitude et l'utilité des noms de lieux bretons; l'ouvrage avancé est désigné au cadastre sous le nom de ar Dorguennic, le chemin creux : an Doufez, l'enclos : park ar Moguer.

Au sommet de la butte on distingue des traces de murailles : des fouilles y ont été pratiquées à la fin du *xix*^e siècle par M. de la Jonchère, Maire de Bohars. Elles auraient permis de découvrir des objets en cuivre sur lesquels on n'a pas de renseignements et un plat, décrit de la manière suivante : de forme rectangulaire, terminé par deux parties circulaires de 0,32 et 0,22 m., il est en cuivre jaune recouvert d'étain, à fond creux et à larges rebords. Les rebords sont terminés par une petite moulure. Le fond est décoré de canaux dont les côtes viennent se perdre au milieu du plat.

Ce plat fut légué à l'église de Bohars où il servit pendant plus de 40 ans à faire la quête; quelques personnes m'ont confirmé ce fait, ainsi que l'exactitude de la description ci-dessus. Malheureusement, M. le Recteur de Bohars m'a appris qu'il avait disparu lors de l'incendie de l'église et du bourg en 1944. C'est bien dommage car son examen par un expert aurait pu nous fournir d'utiles indications. Cependant la description du plat permet de penser qu'il n'est pas très ancien; il est d'ailleurs certain qu'un grand nombre de mottes féodales bretonnes ont été utilisées pendant une très longue période au delà du *xiii*^e siècle.

COMMUNA.

Un *aureus* de Néron, découvert sur le territoire de cette commune a été remis à M. Goasguen, bijoutier à Brest.

Droit: tête de Néron, laurée, à droite; IMP. NERO CAESAR AVGVSTVS.

Revers : SALVS (à l'exergue); La Santé, assise à gauche, tenant une patère.

CONCARNEAU, La butte-aux-Anglais.

Averti par la municipalité et les Ponts et Chaussées, j'ai pu assister à la destruction de la « butte-aux-Anglais », située sur l'emplacement du nouveau port du Moros, dans une position très forte, à l'aplomb de la rivière, et défendue jadis du côté de la terre par une douve (cf. plan de Concarneau de 1764, extrait du *Petit atlas maritime* de l'ingénieur hydrographe J. Belin, reproduit dans un article de M. E. Le Tendre, paru dans *Le Télégramme de Brest*).

Cette butte ovalaire, de 25 m. sur 15 m., et de 5 à 6 m. de hauteur, était couronnée d'une large plateforme autrefois plantée de grands arbres. L'arasement de la butte, menée sur mes indications grâce à l'obligeance de l'entreprise E.G.T.P., a permis de mettre au jour les fondations en pierres sèches d'un donjon carré de 8,60 m. de côté, appareillées à l'extérieur seulement, dont la hauteur variait de 0,50 m. à 1,80 m. Aucun niveau d'occupation n'est apparu et aucun objet ou fragment de poterie n'a été découvert. Cependant les fondations et leur appareil ne sont pas sans rappeler celles de La Haye, en Saint-Divy (cf. *Bull. de la soc. arch. du Fin.*, 1967, p. 40-41), et celles de Lamber, en Ploumoguier (cf. *id.*, pp. 37-38), c'est pourquoi j'y verrais volontiers une construction des *xi^e-xii^e* siècles. Le site est particulièrement bien choisi pour commander l'estuaire de la rivière de Concarneau et pour offrir une vue plongeante sur la Ville-Close. Il n'est donc pas étonnant que les Anglais se soient servi de cette éminence artificielle pour y installer une bastille lors du siège de Concarneau en 1489.

DIRINON, Brenaot, « Camp romain du bois du Roual », Coat-ar-Castel.

Je dois à l'obligeance de M. Radenac, de Landerneau, d'avoir eu connaissance d'une petite fortification dite « ar C'hastellie », située au Brenaot, section D, n° 91

du cadastre. Etablie au sommet du versant abrupt d'une petite vallée et défendue naturellement de ce côté, elle est protégée vers l'ouest par un rempart circulaire assez peu élevé aujourd'hui (1,50 m. à 2 m.); la douve qui complétait l'enceinte a été presque entièrement comblée. Au centre se trouvent les restes, peu visibles, d'une construction. Il pourrait s'agir d'un de ces « plessis » du Moyen-Age.

Averti de divers côtés, j'ai obtenu de M. Abgrall, président de l'Association pour infirmes moteurs cérébraux « Les Pâquerettes », qui est devenue propriétaire du terrain et qui se prépare à y construire un établissement de cure, l'assurance que le « camp romain du Roual » ne serait pas détruit. L'importance de ce vestige mérite que sa conservation soit assurée. En effet, l'époque à laquelle ces camps quadrangulaires ont été construits reste encore bien incertaine: on les fait tour à tour remonter au Moyen-Age ou à l'époque romaine.

Des découvertes récentes, faites en Allemagne méridionale, ont permis de démontrer que certaines de ces enceintes quadrangulaires entourées d'une douve étaient en réalité des enclos culturels celtiques, et que l'on y trouvait des puits funéraires.

Or le « camp » du Roual, jadis signalé et mesuré par Flagelle (60 m. $\times$ 33,50 m.), séparé en deux parties par un rempart central, avec une seule entrée au sud-ouest, montre les traces évidentes d'un puits de 5 m. de diam. environ.

L'auteur allemand qui a étudié les vestiges de ce type en a découvert une assez grande densité dans la région de la Marne et en Normandie; il rapproche d'autre part les puits funéraires, où il a rencontré des traces de sacrifices humains, de ceux de Vendée. Il ne serait donc pas étonnant que les enceintes bretonnes, assez peu étudiées, mais qui existent en grand nombre en Armorique et dans le Finistère en particulier (cf. Kerverrien, en Plou-

zané, dans *Bull. de la Soc. arch. du Fin.*, 1965), aient la même origine. Il importe donc au plus haut point de protéger ces vestiges qui prendront peut-être dans l'avenir une grande valeur historique et risquent d'être la grande nouveauté archéologique des années prochaines, lorsque les moyens, très importants, nécessaires à la fouille de ces puits funéraires, qui peuvent atteindre 35 m. de profondeur, seront mis à la disposition des archéologues officiels.

M. Radenac me signale également une motte entourée de douves au lieu-dit « Coat-ar-Castel », Section D 1, n° 135.

GOUEZEC, Moguérou.

Une fouille rapide a permis de retrouver les fondations du bâtiment à proximité duquel ont été extraits le bloc d'architrave et le chapiteau de pilastre (cf. *Bull. de la Soc. arch. du Fin.* 1967, p. 29). Il s'agit d'un petit bâtiment de forme rectangulaire (10,60 m. $\times$ 7,50 m.) dont seul le soubassement demeurerait, fait de pierres sèches agglomérées en une plate-forme continue dont le centre était légèrement creux. Aucune assise de pierres ne subsistait sur cette plate-forme. Contre les fondations furent trouvés quelques tessons d'une poterie très archaïque, sans doute du néolithique secondaire, mais qui a pu être projetée dans la tranchée de fondation à partir des terres voisines.

Par ailleurs, sur un monticule au nord du village, où les tuiles à rebord se découvraient en abondance, un sondage a permis de retrouver plusieurs murs, à l'appareil en feuilles de fougère, et des tessons de poterie gallo-romaine typiques.

Enfin, sur la pente qui descend vers l'Aulne, un secteur livre d'importants fragments de culots de fusion et de scories de fer. Une de ces loupes a même pu être récupérée intacte: cylindrique (0,60 m. de diam., 0,50 m. de haut) elle épouse la forme du bas-fourneau.

M. P.-R. Giot m'indique que des puits de mine ont été signalés tout près de ce site, qui ne correspondent pas à des carrières d'ardoises connues de mémoire d'homme.

Il y avait donc sur le plateau de Muguérou, qui s'y prête admirablement, un de ces domaines gallo-romains vivant en autarcie, fabriquant tout ce qui était nécessaire à la vie de l'exploitation. Ce type d'habitat, comme d'ailleurs l'appareil des murs en feuilles de fougère, est plutôt caractéristique du Bas-Empire (III^e-IV^e s. ap. J.-C.).

GUISSENY, Le Curnic.

Une seconde campagne, au printemps de 1968, mettant à profit les grandes marées d'équinoxe, a permis de terminer la fouille du petit établissement découvert en 1967 (voir *Bull. de la soc. arch. du Fin.* 1967, pp. 29-30).

La construction antique se trouve près du centre de la plage délimitée à l'Est par la pointe de Beg-ar-Skez, à l'Ouest par un cordon de galets reliant l'île Enez-Kroassant à une pointe de rochers. La distance exacte de la construction gallo-romaine au rocher le plus élevé de cette pointe est de 260 m. Par rapport au sommet de ce rocher, la base du réservoir gallo-romain est à — 5,60 m. Comme le point le plus haut atteint par les marées de vives-eaux est, en cet endroit, à — 4,75 m., on voit que le site est aujourd'hui assez souvent recouvert lors des marées hautes. Il est hors de doute que ce bâtiment n'était pas atteint par la marée dans l'antiquité, aussi pouvons-nous estimer que, depuis cette époque, le niveau marin s'est élevé, en ce lieu, de 0,50 m. à 1 m. C'est là une indication précieuse. Il est d'ailleurs intéressant de comparer les niveaux des différents habitats de cette plage : en prenant toujours le même repère, le sommet de la couche de tourbe datant du début du second millénaire se trouve à — 8 m. et l'habitat néolithique (4.000-2.500 av. J.-C.) à — 8,50 m. environ. Le niveau de l'exploitation de sel de l'âge du bronze

final ne peut être exactement déterminé mais se trouve à mi-distance. Il est donc établi que, en ce lieu précis, le niveau marin s'est élevé d'au moins 2,70 m. entre la fin de la période néolithique et la période romaine, et d'au moins 3,50 m. jusqu'à nos jours, ce qui ne signifie pas que le mouvement ait été régulier. Il est assez rare de pouvoir jalonner avec autant de précision un phénomène géologique, même si ces indications ne sont qu'approximatives (comme me l'indique M. P.-R. Giot, à qui je dois ces mesures, ainsi que les études métallographiques ci-dessous).

L'établissement a un plan très simple : il se compose d'une unique salle rectangulaire, de 6 m. $\times$ 5,32 m. orientée Est-Ouest, avec une porte à l'Est; les murs reposent sur des fondations de gros galets marins, creusées au sommet de la couche de limon sous-jacente.

En petit appareil d'une largeur de 0,48 m. à la base et de 0,39 m. à la partie supérieure, ils avaient encore une hauteur de 1 m. au Sud. L'ensemble était couvert : des *tegulae* et des *imbrices* brisées portant encore leurs clous de fixation à la charpente, jonchaient le sol, mais aucune trace d'incendie n'a été remarquée.

L'intérieur est divisé en deux parties par un muret bas. A l'Ouest, un bassin de 4 m. $\times$ 3,40 m., profond de 0,30 m.; les côtés et le fond sont revêtus d'un ciment blanc, bien lissé, aux angles nets non arrondis. Sur ce ciment sont tracés horizontalement trois filets de couleur — un rouge entre deux noirs, respectivement à 0,12 - 0,15 - 0,18 m. du fond. Etaient-ils destinés à fixer des niveaux de remplissage ? On s'expliquerait mal un souci décoratif dans un bâtiment utilitaire de ce type. Au centre du bassin, un effondrement cimenté laissait apparaître le soubassement de gros galets. En deux endroits, nous avons trouvés, soigneusement disposées en deux tas séparés, des *tuiles* à rebord et des *imbrices* intactes et n'ayant jamais servi.

A l'Est, un dallage de grandes plaques de schiste posées de champ formait un hérissón serré dont le sommet atteignait le niveau du muretin central. Ce « vestibule » s'ouvrait à l'Est par une porte dont le battant s'encastrait vers l'intérieur dans des entailles du mur, selon le système habituel.

A quelle activité était destiné ce petit établissement ? La première hypothèse qui vient à l'esprit est celle d'un bassin de salaison ou d'un bac à *garum*, dont nous connaissons un certain nombre d'exemples dans le Finistère (voir ci-dessous l'article Kerlaz). Il ne semble pourtant pas qu'il s'agisse de cela : la profondeur n'est pas suffisante, les angles du bassin ne sont pas renforcés par des solins en relief. La solution à laquelle je me suis arrêté est celle d'un vivier, d'un réservoir à poissons. La présence de tuiles empilées a déjà été remarquée dans des bassins identiques au Maroc occidental et pourrait avoir un rapport avec l'exploitation. Aujourd'hui encore des tuiles sont utilisées pour fixer le naissain d'huîtres ou de moules.

Un autre problème se pose, celui de la date de la destruction de l'édifice, et de la cause de sa ruine. Sur ce point, des découvertes assez anormales dans un tel lieu permettent de proposer une date approximative.

En effet, au centre du bassin, dans la partie effondrée, la présence d'objets divers, de vases, de fibules, de monnaies, de divers bronzes, s'explique difficilement.

Trois vases presque entiers, en poterie de qualité, ont été retrouvés, brisés. Le premier est une coupelle en céramique sigillée de Lezoux, à la lèvre décorée de feuilles d'eau à la barbotine (forme Drag. 35) ; le second une coupelle en sigillée lisse, de forme Drag. 46, ornée en son centre d'une petite rosette. Le troisième est un vase ovoïde à pâte claire très fine, recouvert d'un enduit métallisé et orné d'écailles à la barbotine, qui évoque la forme d'une pomme de pin. Ce dernier vase était fabriqué à Vichy au III^e siècle de notre ère.

Huit fibules de bronze formaient un lot particulièrement homogène, pouvant provenir d'un atelier local : deux fibules appartiennent au type « pseudo La Tène II » et portent une estampille sur la bague (VM et TOS), les six autres sont du type à ressort protégé mais se rattachent à trois séries différentes. L'analyse de la composition du métal a fourni les précisions suivantes, pour quelques exemplaires :

Fibule du type « pseudo La Tène II » :

<i>cuivre</i>	<i>étain</i>	<i>plomb</i>	<i>zinc</i>	<i>div. imp.</i>
81 %	3 %	0,15 %	15 %	

Fibule à arc non interrompu :

<i>cuivre</i>	<i>étain</i>	<i>plomb</i>	<i>zinc</i>
83 %	4 %	0,40 %	12 %

Fibule à queue de paon :

<i>cuivre</i>	<i>étain</i>	<i>plomb</i>	<i>zinc</i>	<i>div. imp.</i>
74 %	4 %	1 %	16 %	

Ces fibules sont donc des laitons. M. J. Bourhis, ingénieur à C.N.R.S. et appartenant au laboratoire d'anthropologie préhistorique de la Faculté des Sciences de Rennes, ajoute que dans ces domaines de concentration, la couleur de l'alliage est proche de l'or. Il faut donc imaginer ces bijoux à l'état neuf, non pas avec leur couleur verte actuelle, mais scintillant sur les tuniques.

Par leur style, ces fibules nous intéressent également : les différents auteurs qui en ont traité s'accordent pour dire que ces formes appartiennent à la tradition celtique ; ce sont les fibules que portaient les Gaulois à l'époque de la conquête de J. César et qu'ils ont continué à porter pendant quelques décennies. On pensait que ces formes avaient été remplacées par une fibule d'origine romaine, à charnière et non plus à ressort. N'est-il pas curieux de voir ces objets encore à la mode en Armorique à la fin du III^e siècle ap. J.-C. Il est vrai que quelques jalons ont été signalés : à Saint-Bertrand-de-Com-

minges, dans les Pyrénées, en Moselle. Mais c'est là un argument en faveur de la thèse de ceux qui pensent, avec M. le Chanoine Falc'hun, professeur de Celtique à la Faculté des Lettres de Brest, que les traditions gauloises, et la langue en premier lieu, se sont maintenues longtemps dans certaines zones reculées, et spécialement en Armorique. (Fibules identiques à Tronoën et au Musée de Quimper.)

Les monnaies nous apportent de précieux renseignements chronologiques. Elles sont au nombre de neuf. En voici la liste :

- 1°) Auguste. Droit : tête laurée à droite; revers : Rom et Aug. autel de Lyon. Atelier : Lyon, 3,55 gr ap. J.C. Semis.
- 2°) Trajan. Droit : ../AVG GERM DAC/ ../, tête laurée à droite; Rv fruste. Atelier : Rome 22,05 gr, 102-107 ap. J.C. - Sesterce.
- 3°) Hadrien, Droite : ../IAN ../, tête laurée à droite. Rv fruste; atelier: Rome, 18,29 gr; 117-138 ap. J.-C. - Sesterce.
- 4°) Hadrien; Dt : ../ AIANUS AUG/ ../, tête laurée à droite; Rv : RESTITUTORI ORBIS TERR/ARVM/SC, l'empereur debout à gauche tenant un rouleau dans la main gauche, étendant la main droite pour relever une femme agenouillée qui tient un globe. Atelier Rome, 23,43 gr; 119-121 ap. J.C., Sesterce.
- 5°) Hadrien; Dt : ../US AU/ ../, tête laurée à droite. Rv : SC, Neptune tenant dauphin et trident. Atelier de Rome; 24,42 gr, 125-128 ap. J.-C., Sesterce .
- 6°) Faustine Junior. Dt : Faustina Augusta, tête à droite. Rv : IUNO SC. Atelier Rome, 9,41 gr, 147-175 ap. J.C., As.
- 7°) Faustine Junior, Dt : Faustina Augusta, tête à droite. Rv : type de Cybèle tenant un tambour assise à droite entre deux lions, 23,16 gr, 147-175 ap. J.C., Rome, Sesterce.

- 8°) *Commode*. Dt : tête laurée à droite : L. AUREL COMMODUS TRP III, Rv : type de Minerve debout à gauche mettant de l'encens sur un autel; s'appuyant de l'autre main sur un bouclier; une lance contre son bras gauche. Atelier de Rome. 20,51 gr entre le 1^{er} janvier et le 10 XII 179 apr. J.C. Sesterce.
- 9°) *Tetricus* : Dt : tête radiée à droite, Rv : instruments du sacrifice. Légende illisible. Type de l'*antoninianus* barbare. 270-274 ap. J.C.

Ce petit lot de monnaies est donc constitué essentiellement de sesterces du I^{er} siècle, très usés pour avoir longtemps circulé, et d'une monnaie du III^e siècle. Il est aujourd'hui bien établi que les sesterces du second siècle ont circulé normalement jusqu'au milieu du III^e siècle, en particulier jusqu'au règne de Postume (260-268 apr. J.C.). Quant aux *antoniniani* barbares de Tétricus, les numismates ne sont pas d'accord sur la durée de leur circulation : certains affirment qu'ils ont continué à circuler jusqu'à la fin du règne de Constantin, d'autres qu'ils ont été retirés de la circulation lors de la réforme monétaire de Dioclétien. Mon expérience des fouilles locales me laisse penser qu'en Armorique, ces piécettes ont duré jusqu'à la fin de l'occupation romaine. On peut donc proposer pour la ruine de l'édifice une date allant de 270 à 370. Cependant, la présence majoritaire de sesterces du I^{er} siècle, qui disparaissent complètement des chantiers datant du Bas-Empire, me porte à croire que l'événement est plus proche du règne de Tétricus que de la fin de l'Empire.

En plus de ces objets, il y avait un petit vase de bronze, en forme de tastevin, une phalère de bronze, ornée de cercles concentriques, autre motif celtique armoricain, et divers fragments de bronze, appartenant soit à un petit coffret, soit à des « bractées », ornements de métal cousus sur l'étoffe des vêtements.

Quelle fut la cause de la destruction de ce petit édifice? On peut invoquer diverses raisons, naturelles ou

humaines: l'incendie, par exemple? mais il n'a pas laissé de traces; la vétusté, l'abandon? mais alors pourquoi ces tuiles soigneusement rangées, ces objets précieux, ces monnaies, qui font penser à un phénomène brutal. Quelque incursion de pirates? peut-être, et il n'en manquait pas dans les années agitées des empereurs gaulois. C'est d'ailleurs sur ces rivages que la légende recueillie par Albert Le Grand dans sa Vie de Saint-Guénolé fait débarquer vers 388 ap. J.C. une flotte de « pirates païens », qui furent défaits par Fragan au lieu dit « Croas ar mil guern ». Une tempête, un raz de marée? c'est possible, et le niveau de gros galets marins que nous avons reconnu en 1967 par-dessus les murs romains est peut-être la trace d'un épisode de la transgression dunkerquienne et la preuve que le niveau marin a pu être, à un certain moment du premier millénaire de notre ère, plus élevé encore que de nos jours. Des recherches menées en Belgique tendent à montrer qu'un de ces épisodes a eu lieu en Flandre et aux Pays-Bas, dans la seconde moitié du III^e siècle, et aurait vu en particulier la rupture des digues (cf. P. Van Gansbeke, *La civilisation rurale de la Flandre gallo-romaine, Essai sur l'histoire agraire du Nord de la Gaule, De Duinen*, 8-9, 1964, pp. 75-103, Phase dite « dun Kerquien II »).

L'imagination aidant on peut penser qu'un citoyen osisme, venu s'abriter là avec ce qu'il avait de plus précieux, a été englouti par les éléments déchainés. Mais c'est être bien romantique. N'aurions-nous pas au moins découvert quelques-uns de ses ossements?

GUISSENY, Kernevez.

Au sud du bourg, sur les bords de la route départementale n° 10, au sommet de la falaise morte qui borde au sud la plaine marécageuse, les indications de M. le Maire de Guissény m'ont permis de retrouver de nombreuses traces de l'époque gallo-romaine: poterie commune, sigillée, terra nigra. Cette falaise morte a offert

un site d'habitation privilégié à toutes les époques (cf. village gaulois de Toul-Louarn, Motte féodale de Castel-al-Lez).

KERLAZ, Lanevry.

Les violentes tempêtes de l'hiver 1967 ont sapé les falaises bordant le fond de la baie de Douarnenez, faisant reculer en particulier les rivages argileux sur le territoire de la commune de Kerlaz, près du village de Lanevry, au sud de l'anse d'Ar Véchen (S.H. 1576).

M. Philippe, secrétaire de mairie à Plomelin, y a découvert un site gallo-romain. On y aperçoit, du nord au sud, de part et d'autre du petit ruisseau qui partage la plage en deux parties, 1°) un terre-plein de galets jointifs; 2°) au niveau des plus hautes marées, trois murs perpendiculaires au rivage, délimitant deux salles de 10,60 m. et 2,90 m., au sol de terre battue, marqué par une ligne continue de cendres, épaisse de 10 cm., surmontée de tuiles et de pierres de petit appareil; 3°) à 50 m. au sud, et à 10 m. au-dessus du niveau de la mer, sur le schiste, les restes de quatre bassins carrés (3,20 m. de côté, 2 m. de profondeur), recouverts de mortier rose, les angles du mur et du fond renforcés par des quart-de-ronds. De deux à quatre autres bassins semblent encore cachés dans les broussailles voisines. L'un d'entre eux a déjà été fouillé.

Parmi les objets trouvés, on peut citer : un fragment de meule circulaire à trou central (partie supérieure), quelques tessons de poterie commune et sigillée unie, une monnaie (un *antoninianus* barbare de Tétricus Junior, Cohen, t. VI, p. 127, n° 88), trouvée au niveau de la couche brûlée.

Il s'agit là encore d'un établissement de salaisons, dont plus d'un a déjà été signalé en baie de Douarnenez. La monnaie retrouvée est intéressante car elle permet de dater de la fin du III^e siècle ou plutôt de la pre-

mière moitié du IV^e siècle cette exploitation. Il est curieux de constater qu'au même moment les installations identiques du Maroc et du Sud de l'Espagne périclitent. N'y a-t-il pas eu, comme cela s'est vu au Moyen-Age, migration des bancs de poissons vers le Nord ? En tous cas, ces exemples permettent de faire remonter fort loin l'industrie des conserves de poissons à Douarnenez.

LA MARTYRE, Le Verveur.

Un petit site romain a été arasé il y a 7 ou 8 ans, à l'ouest de la ferme du Verveur, sur le versant ouest d'une petite vallée marécageuse ; sur une superficie de 27 × 17 mètres, on trouve quelques morceaux de tuiles à rebord et de briques de construction.

LE TREVOUX, Beuz-an-Dourdu.

Sur un site déjà signalé par P. du Chatelier, il a été trouvé, en plus de traces de murs et un sol de béton, divers fragments de poterie romaine et séricitique médiévale. Un rebord de « *pelvis* » (grand mortier à bec verseur) porte la marque « MARITVM (us) » (signalée déjà à Angers et Poitiers).

PLOMELIN, Kervadiou.

M. Philippe, secrétaire de la mairie, m'a conduit à Kervadiou, où des découvertes mal signalées à l'époque, avaient été faites en 1928. Un fragment de colonne avec chapiteau, provenant de cet endroit, se trouve d'ailleurs au Musée départemental de Quimper. Au Sud de la ferme, dans un bois, on remarque encore la présence de nombreuses substructions en petit et moyen appareil.

Plusieurs stèles gauloises octogonales en proviennent ; elles étaient, semble-t-il, encastrées dans les murs. En plus d'une meule circulaire, M. Hénaff, le propriétaire, conserve encore quelques monnaies romaines : cinq ou six sesterces du II^e siècle, très usés, un *antoninianus* de l'impératrice Otacilia, très lisible (droit OTACIL.SEVERA.

AVG; revers PIETAS AUG.MAT. Ne semble pas figurer au Cohen).

PLOUDANIEL, Kerloës et Lanniguez.

A proximité de la voie romaine de Kérilien à la pointe Saint-Mathieu, près de la chapelle de sainte Pétronille, un champ a livré des poteries gallo-romaines (poterie commune, sigillée).

A Lanniguez, MM. B. Hallégouët et P. Galliou ont trouvé, en plus de poteries gallo-romaines (vase ovoïde et poterie carbonifère commune, bol Drag. 37 à décor de scène de chasse, la signature, inscrite dans un cartouche placé sur la panse, est illisible), du verre, des fragments de bronze, des « pesons » en pierre polie.

PLOUGUERNEAU.

Je dois à l'obligeance de M. de Poulpiquet, demeurant au château de Lesmel, en Plouguerneau, d'avoir pu étudier la collection de monnaies anciennes qu'il a constituée à partir de trouvailles isolées faites dans la commune, et plus particulièrement dans sa partie occidentale, à proximité de l'Aber-Wrach et de Lilia. M. de Poulpiquet m'a affirmé n'en avoir acheté aucune; seules peut-être quelques pièces du III^e siècle appartiennent à un trésor monétaire découvert à Plouguerneau vers 1935 et qui serait devenu la propriété de M. Romain-Desfossés. On peut donc considérer cette collection, comprenant 89 monnaies, comme un sondage à travers la circulation monétaire dans le territoire actuel de la commune de Plouguerneau à l'époque romaine. Certes, le hasard a pu désavantager ou avantager telle période au profit ou au détriment de telle autre, mais une telle réunion de monnaies éparses reste assez rare pour que nous ayons été très heureux de pouvoir en tirer parti. Elle peut se comparer en particulier aux trouvailles faites sur un site unique occupé pendant toute l'époque

romaine, comme certaines villas de la Gaule. L'examen détaillé du lot montre que sa répartition correspond à ce que l'on connaît par ailleurs de la circulation monétaire romaine.

Répartition sommaire (une étude plus complète paraîtra dans les *Annales de Bretagne* en 1969)

Colonie grecque de Massalia: 1 (deuxième siècle av. J.-C.).

Colonie romaine de Nîmes: 2 (Auguste et Agrippa, 3^e monnayage).

Auguste	2	Gallien.	1
Tibère.. . . .	4	Salonine	1
Claude.. . . .	1	Salonin.	1
Néron	13	Postumus	2
Vespasien.. . . .	7	Victorin.	2
Titus	4	Tétricus Père.. . . .	1
Domitien	3	Tétricus Fils.. . . .	1
Nerva	2	Claude II.. . . .	2
Trajan.. . . .	4	Aurélien	1
Marc-Aurèle	4	Probus.. . . .	3
Antonin le Pieux	2	Numérien.. . . .	1
Commode	1	Maximien Hercule ..	1
Maximin I ^{er}	1	Maxence	1
Gordien III Le Pieux	1	Constantin et Fils..	3
Philippe l'Arabe	1	Constant	1
Otacilie.	1	Constance Galle.. . .	1
Trajan Dèce	2		

Une représentation graphique du lot par principat permet de dégager certains faits :

La monnaie de Massalia, drachme d'argent du 1^{er} siècle avant J.C. est un nouveau témoignage du commerce grec en Armorique indépendante — sans que l'on puisse assurer qu'elle soit parvenue à Plouguerneau par mer. Faut-il cependant rappeler la trouvaille de la monnaie de Cyrène à proximité? D'autres monnaies grecques ont d'ailleurs été trouvées sur les côtes septentrionales d'Ar-

morique, à Plouescat, au Coz-Yaudet, et même à Jersey, mêlées à des monnaies coriosolites (cf. J. Bousquet, *Annales de Bretagne* 1968, p.p. 277-279).

Le 1^{er} siècle est divisé en deux parties nettement marquées : d'Auguste à Claude, le nombre de monnaies est assez faible — 9 — : l'économie monétaire se développe mais l'emploi des pièces de bronze romaines est encore relativement limité; on assiste au remplacement progressif des ateliers gaulois indépendants par des ateliers purement romains grâce au biais de la frappe dans les colonies. En effet, sur 9 pièces couvrant cette période, cinq proviennent d'ateliers monétaires provinciaux (2 de Nîmes, 3 de Lyon).

Le tournant se place à la fin du règne de Claude : le nombre des monnaies augmente brusquement à partir du règne de Néron (13 m.) et le mouvement se poursuit jusqu'à la fin du siècle, en regressant (32 monnaies sur 89 pour la période 55-96 ap. J.C.). L'atelier de Rome prend la relève des ateliers provinciaux. Sous Néron encore, la moitié des pièces proviennent de l'atelier de Lyon, mais par la suite, celui de Rome reste le seul. Il faut noter l'excellente qualité des monnaies frappées sous Néron et leur bon état de conservation. C'est là une remarque qui a été faite ailleurs et qui semble caractériser l'ensemble de la frappe monétaire sous cet empereur.

Il serait tentant d'expliquer ce brusque afflux de numéraire par la construction de la voie romaine Carhaix-Plouguerneau, datée justement, par la borne milliaire de Kerscao, du règne de Claude (45-46 p. C; cf. C.I.L. XIII, 9016). Mais la constatation d'un brusque apport de monnaies à partir du règne de Néron a été faite partout en Gaule, sans relation avec la construction de nouvelles routes.

Le second siècle est beaucoup moins bien représenté dans la collection : 13 monnaies seulement, pour le siè-

cle de la dynastie antonine, l'âge d'or de l'Empire. On y remarque des lacunes étonnantes, comme le règne d'Hadrien. Cela est d'autant plus paradoxal que la plupart des monnaies trouvées ailleurs, à Guissény, à Plo-melin, datent du ^{II}^e siècle. Le fait ne peut-être qu'accidental.

Le ^{III}^e siècle comprend 23 monnaies, échelonnées de 238 à 285. La dynastie des Sévères n'est pas représentée, mais cela est plus normal car la frappe des monnaies de bronze a été très restreinte à cette époque où l'on a continué à employer les sesterces du ^{II}^e siècle. Cela correspond d'ailleurs à un appauvrissement de l'Armorique à cette époque, semble-t-il.

Les pièces du milieu du siècle, trop peu nombreuses pour être significatives, ont pu appartenir au trésor monétaire signalé plus haut, mais il n'est pas exclu non plus qu'elles aient été trouvées isolées.

Par contre le ^{IV}^e siècle avec 11 monnaies, dont 8 datant du règne de Constantin, marque un renouveau relatif, plus net encore si l'on y ajoute les monnaies de la fin du ^{III}^e siècle qui ont circulé jusqu'au milieu du ^{IV}^e siècle

La dernière monnaie, celle du César Constance Galle, correspond bien à l'époque où la plupart des établissements gallo-romains d'Armorique ont disparu.

Ainsi donc, la collection de M. de Poulpiquet permet d'établir que la circulation monétaire à Plouguerneau obéit aux mêmes règles que celle de la Gaule toute entière. Il n'y a pas là de quoi étonner, mais cela valait d'être noté.

NOTE. — Une partie des indications générales citées ci-dessus m'ont été données par M. J.-B. Giard, du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale, que je remercie.

(J. CARIOU et R. SANQUER.)

PLOUNEOUR-TREZ, Kerrurus. (S.H. 9340).

Sur la dune qui borde la plage, au sommet du vieux sol, sont apparus, à la suite des tempêtes, plusieurs murs, dont l'un en moyen appareil de belle qualité. Il y avait là plusieurs maisons. Le sol de ces pièces est couvert de cendres et de charbon de bois. La poterie qui y a été recueillie est nettement médiévale (poterie séricitique, poterie blanche) et ressemble à celle que l'on trouve dans les mottes féodales du Léon (Plouédern, Lamber).

Ce serait une preuve supplémentaire du remodelage dunaire breton au Moyen-Age (cf. P.R. Giot, *La Bretagne au péril des mers holocènes, dans « la Préhistoire, problèmes et tendances »*, C.N.R.S. 1965, p.p. 204--208).

Il est difficile, après un simple examen, de proposer une date. L'aspect de la poterie, toujours exempte de vernis plombifère, et la qualité de l'un des murs enfouis sous la dune me feraient volontiers pencher pour le ^{xiii}^e siècle. Il faut noter que deux datations faites à partir de débris de coquillages de la pointe de la Torche, en Plomeur, ont donné 850 et 1370 de notre ère.

Cependant ce village médiéval se superpose à d'autres établissements plus anciens : la poterie romaine ne manque pas à proximité immédiate (vases ovoïdes, pichets à anse décorés d'imbrications, poterie sigillée—notamment Drag. 43, verre) sans parler des vestiges de l'âge du fer et de l'âge du bronze, découverts par M. B. Hallegouet et signalés déjà par M. Giot.

Les habitats côtiers de Moyen-Age breton sont assez rares pour que ce village de Kerrurus soit intéressant à surveiller.

PLUGUFFAN, Stang-Rohan.

Une visite sous la conduite de M. le Chanoine Nédélec, notre Président, m'a permis de connaître la motte féodale de Stang-Rohan, qui est aujourd'hui menacée.

Des travaux au bulldozer avaient déjà mis à nu certaines structures. Cette motte est pourtant une des plus belles qui soient : située sur un éperon, au confluent de deux rivières, elle est protégée par deux enceintes concentriques et deux fossés. L'enceinte intérieure, parementée de pierres, s'ouvre par une porte encadrée de deux tours dont on voit maintenant les bases; sur la plate-forme se trouve un grand bâtiment rectangulaire, très soigneusement construit, en moyen appareil, sans mortier. On y entrait jadis par une porte au seuil massif dont les montants ont disparu. Il est certain que cette construction soignée montre que la motte de Stang-Rohan a été utilisée fort avant dans le Moyen-Age.

PONT-CROIX.

J'ai été averti, au mois d'octobre 1968, par M. Hubert, secrétaire de la mairie, de la découverte fortuite d'un souterrain, dans un verger attenant à l'ancien domaine de la Métairie. De direction N.E.-S.O., il se prolonge sur près de 80 m. Prenant actuellement son départ à la base d'un puits carré de 1,25 de côté, à 3 m. de profondeur, par une petite ouverture aux montants de pierre taillée, il devait déboucher sur le versant d'une petite vallée, mais cette extrémité est aujourd'hui comblée.

Le souterrain se divise en deux parties : la première, qui mesure 36 m. est une galerie creusée dans le schiste et recouverte d'une voûte en plein cintre (largeur : 0,95 m. ; hauteur : 1,40/1,50 m. ; rayon de la voûte : 0,35/0,40 m.), faite de dalles de schiste posée de champ et agglomérées avec un mortier de glaise. La seconde partie, longue d'une quarantaine de mètres est un conduit maçonné (largeur : 0,70 m., hauteur : 1,30 m.) et recouvert de grandes dalles plates de 10 cm. d'épaisseur. Tous les 10 m. environ, le sommet de la galerie est percé d'un conduit vertical carré de 0,40 m. de côté et dont la hauteur varie en fonction de la pente du

terrain : à 3 m. au-dessous du sol à l'origine, la galerie n'est plus qu'à 1,50 m. à 16 m. de là et finit par effleurer. Une dalle de schiste fermait l'extrémité de chaque conduit.

Le souterrain ne contenait rien, si ce n'est de magnifiques stalactites et des tuyaux de fonte qui prouvent que le souterrain avait déjà été découvert dans le passé, sans doute par les propriétaires de la Métairie, qui s'en étaient servis pour évacuer les eaux usées.

Ce souterrain commençait-il, comme aujourd'hui, à la Métairie? C'est possible et nous connaissons de nombreux exemples de souterrains dont le départ se trouve au flanc d'un puits.

Cependant, en prolongeant vers le N.E. la direction du souterrain, on aboutit à l'emplacement de l'ancienne motte féodale qui supporta le château de Pont-Croix, lequel avait déjà disparu au ^{xiv}^e siècle. Le dessin des rues de la vieille ville rappelle encore le tracé de sa double enceinte. Un tel souterrain aurait pu servir à l'évacuation de la garnison en cas de siège.

De quand date-t-il ? il est bien difficile de le dire. Cependant la technique de la voûte présente des analogies avec celle des caves des anciens châteaux forts et des anciens ermitages (Gouesnach, Lanrivoaré) et le mode de construction « mégalithique » d'une partie du souterrain se retrouve dans certaines « caches » médiévales, comme celle de Kérandraon, en Ploumoguier (cf. P.-R. Giot, Bull. de la Soc. arch. du Fin. 1967, p. 23); aussi, avec beaucoup de prudence, et en tenant compte des divers éléments, proposerai-je la période du ^{xii}^e au ^{xiii}^e siècle.

PORSPODER.

Un *aureus* provenant du littoral a été apporté à M. Goasguen, bijoutier à Brest. Droit : tête laurée à droite, TI CAESAR DIVI AUG F. AVGVSTVS; revers:

PONTIF MAXIM, Livie assise à droite tenant un sceptre et une fleur, type Cohen t. I, p. 191, n° 15 - date = 15 ap. J.C.

QUIMPER, Locmaria.

Un nouveau chantier de construction ouvert à proximité du centre de médecine préventive a atteint à nouveau les vestiges de l'important établissement gallo-romain qui avait été découvert là en 1957 et avait livré une dizaine de gros blocs taillés (1 m. $\times$ 0,70 m. $\times$ 0,65 m. en moyenne) ayant appartenu sans nul doute à un monument en grand appareil. L'une de ces pierres était décorée d'un phallus en relief (cf. *Bull. de la soc. arch. du Fin.* 1963, p.p. LXXXI et XCVI); une autre pierre comportait un orifice circulaire et M. L. Ogès y avait vu, à juste titre, l'entrée d'un silo maçonné; le dessin qui est publié en même temps, dû à l'agence des Bâtiments de France de Quimper, montre que le silo lui-même a pu être étudié, mesuré (largeur max. : 0,90 m.,; profondeur : 1,20 m. environ).

C'est une pierre identique qui a été découverte cette année. M. René Daniel, Vice-Président de notre Société, a bien voulu m'en avertir et me communiquer les dimensions. De forme trapézoïdale, elle mesure 1,30 m. et 1,15 m. de longueur d'un côté, 1,15 m. et 0,90 m. de largeur; le trou central, circulaire, a 0,56 m. de diamètre.

Nous sommes donc en possession de l'ouverture d'un second silo. Il faut se souvenir que les Celtes, comme beaucoup d'autres peuples jusqu'à l'époque moderne, avaient l'habitude de conserver ainsi leurs récoltes; les nombreux souterrains-refuges de l'âge de fer sont peut-être des silos primitifs. Avec la venue des Romains, les techniques se sont modernisées et la construction de silos maçonnés a permis de remplacer avantageusement les silos en pleine terre ou les *dolia* en terre cuite.

Il est dommage cependant que ces travaux de Quimper

n'aient pas été menés en collaboration plus étroite avec les archéologues; une visite impromptue m'a permis de constater combien était dense et riche en vestiges divers (briques, tuiles, poterie commune, sigillée) la couche archéologique, enfouie il est vrai, par suite de glissements de terrain, à 4 ou 5 m. de profondeur.

SANTEC.

La presse a publié la photographie de vestiges dans les dunes du Dossen. Il s'agit de murs de pierres sèches analogues à ceux de Kerrurus, en Plounéour-Trez.

R. SANQUER.

LE CHATEAU DE JOYEUSE-GARDE

(EN LA FOREST-LANDERNEAU)

INTRODUCTION

Cette étude se borne à rassembler, et à présenter, tels quels, les légendes, les traditions, les rares et fragiles documents historiques et archéologiques se rapportant au château de Joyeuse Garde.

Puisse-t-elle, au cours des fouilles qui viennent d'être entreprises, fournir aux distingués archéologues qui les dirigent ou les pratiquent, quelques données de nature à orienter leurs travaux et à dater leurs découvertes.

Les ruines du château de Joyeuse Garde qui fut, suivant le dicton breton, parmi les plus anciens de Bretagne:

*Pa n'oa kastell é néb léac'h
Oa kastell amañ en é léac'h.*

Que M. le médecin général de la Marine Laurent ; MM. Peyronnet et Sanquer, professeurs à la Faculté des Lettres de Brest, et le Frère Uguen, professeur à l'école du Sacré-Cœur à Lesneven, veuillent bien trouver dans cette note liminaire l'expression de toute ma gratitude pour les directives, conseils et renseignements, marqués de la plus sûre érudition, qu'ils ont bien voulu apporter à l'élaboration de cette étude.

(« Alors qu'il n'y avait château en nul lieu, il y avait château ici en son lieu... ») (autrement dit, le château n'est pas le primitif, il a succédé à un autre château.)

Elles se trouvent en bordure sud de la D.233 qui relie Landerneau à Kerhuon, au-dessous du bourg de La Forest et à 300 mètres environ de l'Elorn.

On peut y accéder en partant de Landerneau en empruntant la D. 233 (distance: 7 kilomètres) et en partant de Brest par la D. 33 et bifurcation, sur la gauche, avant d'atteindre le pont de Plougastel, sur la D. 233 (distance: 16 kilomètres). Dans un sens ou dans un autre, en venant de Landerneau ou de Brest, on peut aussi emprunter la R.N. 12 et prendre aux environs des Quatre-Vents un chemin orienté nord-sud qui descend au bourg de La Forest.

Ces ruines étaient à peine visibles (doutes à demi-comblées, entrée de « souterrain » bouchée, porte ogivale) et difficiles à découvrir sous le fouillis inextricable d'une épaisse végétation (taillis et ronces) jusqu'à ce que, sous l'impulsion de l'Association des Amis du château de Joyeuse Garde, fondée en février 1967, en vue de protéger et d'aménager le site des ruines, une équipe de jeunes gens bénévoles a commencé à l'été 1967, sous les directives d'historiens et d'archéologues, une première campagne de fouilles, après un important débroussaillage du sol.

**

Bien des intérêts s'attachent à cette délicate, patiente et courageuse entreprise: touristiques, historiques, archéologiques, mais aussi littéraires, car la légende veut que Joyeuse Garde ait été un des théâtres de nos vieux romans du cycle breton et, à ce titre, il a piqué la curiosité de bien des étrangers, anglais, allemands, voire américains qui sont venus là comme en pèlerinage visiter ce haut-lieu de la littérature arthurienne.

PLAN

CHAPITRE 1

Une double auréole de légendes: Ténénan et Arthur.

CHAPITRE 2

Histoire :

- 1) Epoque de construction;
- 2) Problématiques entrées en scène;
- 3) Joyeuse Garde: enjeu âprement disputé pendant la guerre de Cent ans et les luttes entre le Duché et le Royaume au xv^e siècle.

CHAPITRE 3

Décrépitude progressive. — Une longue lignée de possesseurs.

APPENDICE

Pèlerinage aux ruines.



SOURCES PRINCIPALES

Archives Nationales. — Cariou: Recherches sur la paroisse de la Forest (1857), p. f° 23.800.

Archives de la Bibliothèque de Nantes. — Aveu de 1549, n° 1716, f° 1.560.

Archives du Finistère. — 61 J1, 63 J2.

Jean Le Bel. — Chroniques (de 1303 à 1361, Edition Poinlain, Buxelles (1863).

Froissart. — Chroniques, rédigées de 1369 (environ) à 1400). — Premier livre: récit des événements de 1325 à 1378; deuxième livre: récit des événements de 1378 à 1385; troisième livre: récit des événements de 1385 à 1388; quatrième livre: récit des événements de 1388 à 1399.

1400. — Editions: Buchon (1824); Siméon Luce (1860), Renouard, Paris, tomes 2, 8 et 12.

Adam de Murimouth. — Chronique anglaise (en latin) (xiv^e siècle).

Historiens de la Bretagne. — Bouchart, d'Argentré, Dom Lobineau (Histoire et Vie des Saints), Dom Morice (Histoire et Preuves), La Borderie.

Albert Le Grand. — Vie des Saints (éditions 1636-1837 et 1901).

Jouvin de Rochefort. — Le voyage en France (1672), édité à Paris par R. Thierry.

Kerdanet. — Voyage au vieux château de Joyeuse Garde et sa note de présentation. — Lycée Armoricaïn (1823).

Fréminville. — Antiquités du Finistère (1832). — Guide du voyageur dans le Finistère (1844).

E. Souvestre. — Le Finistère en 1836. — Le voyage de Cambry dans le Finistère (1835).

Mémoires de la Société Royale des Antiquaires de France (1834).

Pol de Courcy. — Notice historique de Landerneau (1842). — Itinéraire de Rennes à Brest et à Saint-Malo (1864).

Dom Plaine. — De l'autorité de Froissart comme historien des guerres de Bretagne au xiv^e siècle (Revue de Bretagne et de Vendée - 1871).

Guichon de Grandpont. — Notice sur la commune la Forest (Bulletin de la Société Académique de Brest - 1892).

A. Kernéis. — Le château de Roc'h Morvan (la Roche Morice), d'après les chroniques de Froissart. (Bulletin de la Société Académique de Brest - 1907-1908.)

Jourdan de La Passardière. — Topologie des paroisses du Léon. (Revue de Bretagne - 1910-1914.)

Du Halgouët. — Archives des châteaux bretons. (Prudhomme, Saint-Brieuc - 1913.)

Ch. Chassé. — Les pays du roi Arthur en Bretagne. (Bretagne Touristique, n° 20 - 1923.)

J. Bazin. — Landerneau, ancienne capitale de la Principauté de Léon (1962), p.p. 106, 107 et 108).



PLANS - CADASTRES - ICONOGRAPHIE

PLAN (Sommaire)

— Mémoire de la Société Royale des Antiquaires de France (1834), tome X, planche 11.

CADASTRES

— 1827 - Terminé par Jobbé Duval, géomètre (parcelles 814 à 818 inclus).

— 1933 - Deuxième édition à jour en 1964.

ICONOGRAPHIE

Portail (seulement).

— Taylor: Voyage pittoresque et romantique dans l'ancienne France (1846) - 2 gravures du portail.

— Guichon de Grandpont. — Bulletin de la Société Académique de Brest: Notice sur la commune de la Forest - un dessin du portail.

— E. Souvestre. — Le voyage de Cambry dans le Finistère: une vue de la porte (de l'intérieur), dessin de E. Guyesse; une vue de la porte (de l'intérieur), dessin de M. Chedeville; une vue de la porte (de l'extérieur), d'après une peinture à l'huile de M. Derambure.



CHAPITRE I

UNE DOUBLE AUREOLE DE LEGENDES

1. — *La légende sacrée de saint Ténénan* (1) (1 bis).

C'est au v^e siècle (Kerdanet), au vi^e ou vii^e pour d'autres auteurs, que le saint moine irlandais Ténénan, accompagné des « prestres Sénan, Kenan et quelques autres, ayant heureusement traversé la grand mer britannique, abordèrent à la coste de Bretagne Armorique et rangeant la coste de Léon entrèrent par le détroit de Mulgul dans le golphe de Brest le long duquel ils cinglèrent à pleines voiles et entrèrent dans le canal de la rivière Elorn qui est dans le bras de mer qui vient à la ville de Landt-Ternoc et print terre au pied du château de Joyeuse Garde ». (2)

C'était l'époque où « les danois, peuple barbare et idolâtre, mirent pied à terre à la coste de Léon », et y faisaient « quelques rafflées et surprinces » et « exerçoient tant de cruauté que les paysans et gentilshommes du

(1) Pour respecter une certaine « chronologie », dans la présentation des deux légendes, celle de Ténénan devrait, en principe, céder le pas à celle d'Arthur. Ici, j'ai suivi l'ordre de Kerdanet dans son « Voyage au vieux château de Joyeuse garde ».

(1 bis) Ce saint Ténénan n'a pas été, comme l'ont prétendu certains auteurs, évêque de Léon. L'ancien PROPRE de Léon célèbre sa fête le 16 juillet.

Selon de la Borderie (Hist., T. 1, p. 496, N. 2) il y aurait eu, au moins, trois saints Ténénan, un Irlandais, contemporain de saint Patrice, un Ténénan: Tinidor du vii^e siècle, un troisième qui aurait vécu à l'époque des invasions normandes (ix^e-x^e siècle). Albert Le Grand aurait amalgamé les trois en un seul personnage.

(2) A. Le Grand, Vie des Saints, Ed. de 1636. Une « Vita Tenenani », manuscrite figure parmi les manuscrits du P. du Paz (Blancs manteaux, XXXVIII, p. 723). Le P. du Paz en est-il l'auteur? S'agit-il de la reproduction d'un texte plus ancien? Aucune réponse ne paraît avoir été donnée à cette question.

plat païs, principalement sur la côte Armorique, ne se tenant assurés en leurs maisons et manoirs, se retiroient aux villes, châteaux et fortes places du païs, les autres es forets les plus espoisses et écartés » (3) (4)

C'est dans ce climat de terreur que Ténénan arriva.

A la vue de son vaisseau (sans doute une solide barque de cuir ossaturée d'osier), une sentinelle placée au haut d'une tour « cria à pleine voix que le Serviteur de Dieu qui les devoit garantir des barbares et délivrer de la peur et appéhension qui continuellement les glaçoit arrivoit. A ce cri, le capitaine du chateau et toute la garnison se jeta sur les créneaux et guérites du donjon et voyant le navire venir debout à terre au pied du chateau, firent retentir l'air, les rivages et toute la forêt d'un cri de joye. A ce cri, ceux qui estoient dans la forêt s'enquirent du subject de cette resjouissance, disant l'un à l'autre: « *Mer bed a ioa a eus er goard* » (5) (5 bis),

(3) Une vaste forêt couvrait la région; on n'en connait pas les limites avec précision, mais Joyeuse Garde s'élevait au bas de cette forêt (voir nota 6 de la page suivante).

(4) A l'époque du Ténénan du VII^e siècle, des incursions danoises s'étaient-elles déjà produites? Les invasions normandes sont des X^e-XI^e siècles et nos anciennes chroniques et annales associent presque toujours Normanni (Nortmanni, Northmanni) et Dani, les qualifiant de « *Viri diabolici* », « *Normanni furiosi* ». Le fléau « *Rabies normannorum* » avait profondément marqué la piété des fidèles puisque nous trouvons dans les litanies de nos vieux livres liturgiques, l'invocation « *A furoe normannorum, libera nos, domine* ». On peut être tenté de penser que le Ténénan d'Albert Le Grand correspondrait au troisième Ténénan de la Borderie, un contemporain par conséquent des invasions normandes.

(5) Le mot *goard*, en topologie, désigne un poste militaire avancé, romain en général. On en trouve partout en Bretagne: « *Garde* », en Lanhélin, « *Les Gardes* », en Ploubalay, « *La Gouarde* », en Baulon, etc., etc.

(5 bis) Qualifié de calembours faciles et d'interprétations facétieuses par J. de la Passardière dans sa *Topologie des Paroisses du Léon*. L'expression bretonne de l'édition de 1636 de la Vie des Saints citée ci-dessus a été rectifiée dans les éditions ultérieures ou on écrit: *Merbed a joa a zeus er goard*, *meurbet a joa a zeus er goard*.

c'est-à-dire ils mènent grandes réjouissances en la garnison et de là ce chasteau fut nommé *Kastell ioa eus er goard* (5 bis), que les français, accoutumés à tordre le nez à notre breton pour l'accomoder à leur idiome, appellent chasteau de Joyeuse Garde et le château de *Goy la Forrest*, au lieu de notre breton *Kastel gouëlet. Forest* qui signifie château *au fond* de la forêt ». (6).

Puis « saint Ténénan descendit du vaisseau et fut reçu en grand resjouissance du capitaine, de tous les soldats du chasteau et aussi des chrestiens qui estoient massés dans cette forêt, lesquels le vinrent saluer comme leur père et protecteur ». Il fit bâtir l'église de la Forest, *ilis gouelet Forest*, et celle de *Plou-Penneat* (6 bis) (Plabennec) et auprès d'elle une tour ronde qui résista aux assauts des barbares, puis la butte fortifiée de *Lesquelen* (6 ter) (Plabennec), au sommet de laquelle il construisit son oratoire.

Il enseignait l'Evangile aux barbares qui se convertissaient et, pour prêcher, il se faisait porter un siège sur le portail ou sur une tour du château (Kerdanet).

Il faut encore lire dans le texte d'origine (1636), qui à travers trop de banales et maladroitesses « traductions » perd toute saveur, le récit de ses trois miracles: l'hostie perdue, le beurre changé en pierre et la punition d'un « certain opiniâtre » qui se refusait à chômer la fête du saint.

(6) J. de la Passardière traduit *Goelet Forest* par le bas de la Forêt.

(6 bis) *Plou Penneat*, est vraisemblablement coquille de la première édition, car on lit dans l'édition de 1680 et les éditions postérieures *Plou-Bennec*.

(6 ter) Cette butte de *Lesquelen* est décrite avec une certaine précision par Kerdanet (*Vie des Saints*, éd. 1837). Les spécialistes la datent du *x^e* ou du début du *xiii^e* siècle. Ne recouvre-t-elle pas un « noyau » plus ancien ?

NOTA. — Les textes entre guillemets des pages 7 et 8 sont empruntés à l'édition de 1636 (*Vie de saint, d'Albert Le Grand*).

2. — *Un théâtre de l'époque arthurienne.*

D'une légende, passons à une autre. Voici maintenant celle de l'épopée arthurienne qu'une tradition, dont l'origine reste assez mystérieuse, place à Joyeuse Garde.

Après le passage bénéfique et sanctifiant de Ténénan, les possesseurs du château devinrent pilliers et cruels. C'étaient quarante géants et on appelait leur repaire: *Castel gowelou Forest*, château des pleurs dans la forêt. C'est alors que font leur apparition les preux chevaliers de nos romans bretons.

Nous avons ici une légende dont nous ne connaissons que les adaptations des poètes (ou des prosateurs) qui l'utilisèrent dans leurs œuvres, mais nous l'ignorons dans sa forme celtique primitive. Eut-elle une base historique ? une base géographique précise ? Chaque canton de la Bretagne majeure ou de la Bretagne mineure peut la revendiquer pour lui avec tout autant de légitimité puisqu'il ne peut fournir aucun document sérieux. Nous ne sommes certains que d'une chose, c'est que, à un moment donné, elle vint « s'accrocher » à la forteresse de Gouëlet Forest comme en témoigne le mémoire du vicomte de Rohan entre le comte de Laval daté de 1479 (7). Pourquoi et comment ? Nous ne le savons pas. Y avait-il une tradition établie avant cette date ? Nous l'ignorons.

Comment le nom breton — mixte peut-être, bien que nous ne sachions pas à quelle époque, le mot forêt, qui vient du bas latin et qui est peut-être celte, soit introduit dans la langue — de Gouëlet-Forest s'est-il transformé en Joyeuse Garde, ce dont le plus ancien témoignage connu nous est offert en 1636 par le P. Albert Le Grand.

Une tentative d'explication (je n'ai pas la prétention de m'y livrer) pourrait peut-être s'inspirer de quelques principes élaborés en cette matière par les maîtres

(7) Dom Morice, Histoire, T. II, supplément aux preuves.

qui ont étudié ce chapitre de la littérature du Moyen-âge:

a) « Les *localisations* précises ajoutent à la vraisemblance pour des esprits ingénus; elles se firent à travers toute cette production littéraire de part et d'autre de la Manche. » (7 bis)

b) « Les légendes couraient en Armorique aussi bien qu'en Cornouaille (anglaise), et il suffisait du moindre prétexte pour que ces légendes éparses vinssent se *crystalliser* et se fixer sur un point. » (8)

c) Dans son histoire de la littérature, G. Lanson écrit: « Les *harpeurs* bretons promenaient dans les provinces anglo-normandes ou françaises les fictions, où s'étaient déposées les antiques croyances de leur race: de notre Bretagne, du Pays de Galles, des deux pays plutôt que de l'un d'eux; ils venaient plus nombreux chaque jour *dire aux Barons et aux Dames* des lais d'Arthur ou de Tristan (9).

d) Dans son étude précitée, Chassé poursuit: « D'autres pays se seraient fait gloire de posséder des traditions aussi somptueuses, d'autant que tous les anciens historiens bretons ont étroitement enchevêtré aux légendes arthuriennes la *généalogie* des familles les plus respectées. »

En résumé, toute localisation dans l'épopée arthurienne, qu'elle soit fixée d'un côté de la Manche ou de l'autre, relèverait de la fiction, de même que l'épopée elle-même et ses personnages (10), et certains anciens historiens

(7 bis) J. Bédier, dans une étude sur les lais de Marie de France, *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1898.

(8) Charles Chassé, Les pays du roi Arthur de Bretagne, *Bretagne Touristique*, n° 20 (1923).

(9) Histoire de la littérature illustrée, Hachette, T. 1, p. 38.

(10) Seul, paraît-il, Arthur, chef breton qui avait vaillamment résisté aux invasions des saxons dans l'île de Bretagne, aurait existé. De la Borderie située sa mort en 545. C'était pour les Bretons de part et d'autre de la Manche, un héros national.

ont voulu flatter les familles les plus puissantes en les faisant remonter aux héros légendaires de cette littérature.

Il paraît intéressant de noter ici que Joyeuse Garde appartenait à la puissante et très ancienne famille de *Léon*, qui l'a vraisemblablement fait bâtir au *xii^e* ou *xiii^e* siècle, époque où fleurissait la littérature arthurienne, que des *Caer Léon* existent en Galles et en Cornouaille, que Tristan était « *Leonois* ».

D'après Fréminville, ce serait le chevalier Luce du Guast ou de Gast qui, dans son roman de « *Tristan le Leonois* », traduit du latin au *xii^e* siècle, aurait été le premier à mettre en scène un château de Joyeuse Garde, dans les romans de chevalerie (11).

« Il est « bien certain », déclare à la même époque E. Souvestre, que la chevalerie prit naissance dans notre château et y brilla de tous ses éclats » (12). Dans son histoire de Landerneau et du Léonais, Daniel reprend à son compte toutes ces affirmations (13).

Guichon de Grandpont fait des réserves. « *De Gua* » et Rusticien de Pise placent Joyeuse Garde en Angleterre, à Logres (*Lo-engre*, dans le *lais* de Marie de France), près de Cromalot. Il est vrai, ajoute-t-il malicieusement, que Luce du Guast était un parent du roi d'Angleterre.

Enfin, Ch. Chassé, dans ses études sur « *Les pays du roi Arthur en Bretagne* », réserve une mention spéciale au château de Joyeuse Garde qui associe, dans la légende, les noms d'Arthur et de Lancelot.

(11) Antiquités du Finistère (1832), Guide du voyageur dans le Finistère (1844).

(12) Voyage de Cambry dans le Finistère (1839).

(13) Daniel, Histoire de Landerneau et du Léonais, 1874.

(14) Bulletin de la Société académique de Brest, 1892, Notice sur la Forest.

Si nous voulons assister à une véritable mise en scène, Pol de Courcy nous y convie (15).

Lancelot (16) attaqua, s'empara du château de Dou-loureuse Garde et extermina les quarante géants. Pour célébrer sa victoire, il organisa de magnifiques fêtes pour ses chevaliers. Ayant appris cet exploit, Tristan voulut aller féliciter Lancelot (17). Il arriva en vue du château accompagné de sa mie, la blonde Yseult. Il descendit de cheval et engagea Yseult à prendre un peu de repos en lui susurrant:

« Qu'il est doux, le chant des oiseaux.

Il peint la tendresse et l'inspire,

O mon Yseult, sous ces ormeaux.

Peut-être il serait à propos

D'écouter ce qu'il veut nous dire. » (18)

Mais le roi Arthur (19) se trouvait aussi au château et, à ce moment, il fait jouter tous ses chevaliers. Il aperçoit Tristan dont le casque est baissé et Yseult qui est voilée. Il leur dépêche son Sénéchal pour qu'il s'enquière de ces étrangers. Tristan lui répond que « bien qu'il soit chevalier, mâle fortune l'a laissé de si povre chevance qu'il n'en n'a d'autres que ses armes et que son destrier et qu'ores il chemine avec sa sœur à une

(15) Notice historique de Landerneau, 1842, p. 9-10 et 11.

(16) Il s'agit de Lancelot du Lac, amant de la reine Geneviève, épouse du roi Arthur.

(17) Tristan avait épousé, bien à contre-cœur, Yseult aux Blanches Mains, fille d'Hoel, Roi de Petite Bretagne. Il l'avait délaissée, car il aimait d'un inaltérable amour (procuré par l'absorption d'un philtre qui ne lui était pas destiné) Yseult la Blonde fille du roi d'Irlande et épouse du roi Marc, roi de Cornouaille (Cornwall). C'est là l'essentiel du roman de Tristan et Yseult.

(18) Postérieurement aux romans médiévaux et, pour ainsi dire jusqu'à notre époque, une foule d'écrivains (prose et poésie), il devient banal de le rappeler, ont avec des talents divers reproduit les vieux thèmes en les renouvelant à leur goût. C'est le cas, en particulier, du Comte de Tressan (1705-1789) dont je cite quelques vers, extraits de son Roman de Tristan. Il en est de même pour Creuzé de Lesser.

(19) Voir nota 10 ci-dessus.

abbaye de nonnains ou (dont lipoise) elle va s'enclorre ». Le sénéchal lui explique alors que tout chevalier qui passe au château doit venir jouter. Tristan le fit et vainquit beaucoup de chevaliers. Parmi les autres distractions du roi, il y avait l'épreuve du Court Mantel, un cadeau magique de sa sœur Morgane. Ce manteau, qui s'ajustait de lui-même, n'allait parfaitement qu'aux dames qui n'avaient rien à se reprocher.

« Vous devinez l'épouvante des belles;
Quand le manteau, soit trop court, soit trop long,
Allait déjà très mal à quatre d'elles,
Queux leur apprend qu'elle en était la raison. » (20)

Contraint de partir en Angleterre, Arthur laissa au château Tristan et Yseult la Blonde (qui avait été, comme on le sait, ravie au roi Marc). Lancelot arriva aussi à Joyeuse Garde; il vient d'enlever Geneviève à son époux Arthur qui a eu vent de son infortune, rentra précipitamment à l'improviste, assiégea en vain son château. Tout s'arrangea cependant, car un « apostole » vint mettre de l'ordre dans les deux ménages et rendre les épouses volages à leurs légitimes seigneurs. Cette intervention pieuse, qui ne figure sans doute pas dans les textes originaux, était destiné à moraliser de scabreuses aventures.

La blonde Yseult éprouva malgré tout une profonde douleur. Elle remit à Tristan, avant la séparation, un anneau:

« Ami Tristan, j'ai un anel,
Un jaspe vert et un scel.
Beau sire, por l'amor de moi
Portez l'anel en vostre doi.
Dame, fait-il, Diex gré te sace
Vers soi l'attrait, des bras l'embrace. » (21)

(20) Poème de la Table Ronde, de Creuzé de Lesser. Queux, c'est le sénéchal.

(21) Comte de Tressan, Roman de Tristan.

Mais avant de franchir la porte de l'Histoire, nous demeurons encore dans le domaine de la légende avec le roi Hoël (Hoël le Grand), qui aurait vécu au ^{vi}^e siècle et qui fonda, prétend-on, le château de Joyeuse Garde. Or, ce roi fabuleux est une création de Geoffroy de Monmouth, un historien gallois du ^{xii}^e siècle. Les anciens historiens bretons, Bouchard, d'Argentré, Dom Morice y ont cru. La Borderie a eu raison de cette légende (22).

CHAPITRE II

HISTOIRE

1) *Epoque de la construction.*

Suivant toute probabilité, le château, comme je l'ai déjà dit plus haut, a été bâti par un comte ou un vicomte de Léon. Mais peut-on le dater?

Kerdanet (23) fait remonter son origine fort loin. Il y découvre les caractères d'une fondation romaine à cause de sa forme plus longue que large, de sa situation à côté d'une rivière, de sa proximité d'Occismor, près de Brest où se tient une légion, et de la ville des Légions, située près de Sibiril, à deux lieues de Saint-Pol-de-Léon. Il ajoute: « Rien de gothique dans le portail massif, cela rappelle ou les Romains ou les vieux habitants de l'Armorique. »

Fréminville (23 bis), de son côté, estime que « rien dans tous les vestiges qui nous en restent n'annonce de constructions antérieures au ^{xii}^e siècle » et pense qu'il (le château) aura sans doute été rétabli à cette époque

(22) La Borderie, Histoire, t. II, p. 456 et suivantes.

(23) Kerdanet, Voyage au vieux château de Joyeuse Garde. Lycée Armoricaïn, 1823.

(23 bis) Cet auteur, soit dit en passant, s'est toujours refusé à admettre que les romains ont occupé l'Armorique (!).

ou du moins presque entièrement restauré, sauf le souterrain, qui est du temps de la fondation du ^{vi}^e siècle par Hoël (24).

La Société des Antiquaires de France (25) date le portail du ^{xii}^e siècle, mais le chanoine Thomas, commentateur d'Albert Le Grand, note, sous la vie de saint Ténénan, que le portail est du ^{xiii}^e siècle (26).

2) Problématiques entrées en scène.

Quand éclata, en 1167, la révolte du vicomte de Léon, Guyomarch IV, et de ses deux fils Guyomard V et Hervé 1^{er} contre Henri II Plantagenet, ce dernier « couvrit le Léon de ses troupes et de ses machines de guerre avec lesquelles il prit plusieurs châteaux du pays, notamment le plus fort de tous ceux du vicomte de Léon et, après l'avoir pris, il le ruina d'une façon terrible et le fit flamber comme une torche (27).

La lutte se ralluma en 1177 et les Bretons furent écrasés à nouveau, comme ils le furent encore en 1179. Gefroy, fils d'Henri II, attaqua le vicomte, lui prit toutes ses places et saisit tous ses domaines.

Etait-il déjà question de Joyeuse Garde à cette époque? Dans l'affirmative, il a dû subir le sort de tous ceux qui appartenaient au seigneur de Léon. Aucun document ne nous apporte de renseignements à ce sujet.

Quand le duc Geffroy revint à de meilleurs sentiments, il restitua le comté de Léon à son possesseur. Mais, craignant une nouvelle révolte du vicomte, il le scinda en deux parties pour en réduire la puissance.

(24) Antiquités du Finistère, 1832, Guide du voyage dans le Finistère, 1834.

(25) Mémoire de la Société royale des Antiquaires de France, 1834, Tome X, Planche II.

(26) Albert Le Grand, Vie des Saints, édition de 1901.

(27) Chroniques de Robert Du Mont, cité dans La Borderie. Histoire, t. III, p. 275 et 279. Il y avait à l'époque encore beaucoup de châteaux en bois.

La chatellenie de Landerneau, dont la mouvance comprenait Joyeuse Garde (s'il existait à l'époque), revint à Hervé 1^{er}, fils cadet de Guyomarch IV, qui est la souche de la puissante famille qui, vraisemblablement, construisit le château, peut-être bientôt confisqué par Pierre Mauclerc avec l'ensemble du comté de Léon en 1216.

En 1296 (29), les Anglais débarquèrent en rade de Brest, saccagèrent et incendièrent Saint-Mathieu, réembarquèrent, n'osant pas attaquer Brest bien défendu, et remontèrent l'Elorn pour aller piller Landerneau. Les documents ne mentionnent pas Joyeuse Garde dans cette affaire. On aurait pu s'attendre à une réaction ou à une résistance quelconque de la forteresse et de sa garnison.

3. — *Enjeu âprement disputé, pendant la guerre de Cent ans et celle qui opposa au xv^e siècle le Duché au Royaume.*

En ce qui concerne la guerre de Cent ans, les sources principales sont les chroniques de Jean Le Bel (30) (1306-1361) et surtout celles de Froissart (31), rédigées de 1369 à 1400, et recouvrant la période de 1325 à 1400.

C'est dans l'ouvrage de Froissart que l'on trouve cité à plusieurs reprises le nom de *Goy le Forest* dont l'identification avec notre Joyeuse Garde est plus ou moins douteuse, suivant le contexte des opérations militaires où il est nommé.

Froissart ignore les archives. « Il se borne à écouter les preux raconter leurs prouesses. » (32)

(28) d°.

(29) La Borderie, t. 3, p. 361, Enquête du Comté d'Avranches, Bulletin de la Société d'archéologie d'Ille-et-Vilaine (1892).

(30) Chroniques de Jean Le Bel, Polain, Bruxelles, 1837 (Jean Le Bel emploie quelquefois le nom de *Glay La Forest*).

(31) Chroniques de Froissart, Ed. Buchon, 1824, Ed. Siméon Luce, 1860. Renouard, Paris, tomes 2, 8 et 12.

(32) Gustave Lanson, Histoire de la littérature française illustrée, T. 1, Hachette, p. 115 et 116.

Son récit fourmille d'imprécisions, d'inexactitudes, de confusions tant dans la chronologie que dans la topographie. Il n'a jamais mis les pieds en Bretagne, à ma connaissance. Nombreuses sont les invraisemblances dans la durée des chevauchées, des sièges, des combats et dans les itinéraires suivis par les troupes (33), tant et si bien que les historiens et les commentateurs, déroutés par tant d'incohérence, ont été conduits à chercher des substitutions « géographiques » aux noms de places-fortes, châteaux, villes comme, par exemple, Brest, Hennebont, et Goy Le Forest.

Il me paraît donc nécessaire de relever et d'analyser les différents passages des chroniques (que je citerai d'ailleurs in-extenso) où se trouve nommé Goy le Forest, pour accepter, ou rejeter une identification, sous toutes réserves dans un domaine aussi incertain.

1. — *Reddition de Goy Le Forest à Jean Montfort* (juin-juillet 1341) (34).

Nous sommes au tout début de la Guerre de Succession de Bretagne (volet breton de la Guerre de Cent ans). Deux prétendants à la couronne ducal vont se battre pendant de longues années.

Dans une chevauchée incroyablement rapide, Montfort s'empare de toutes les villes et places-fortes de Bretagne — dont Goy Le Forest. Hervé VII de Léon en est le seigneur, et il est du parti de Montfort (35). Au demeurant, il n'y eut pas combat, car le capitaine du

(33) Quelques exemples. Il confond parfois Brest avec Brech (Morbihan). Il met Auray à huit lieues de Rennes. Dinan est tantôt sur la côte, tantôt près du Faouët, etc., etc. Voir à ce sujet la remarquable étude de D.O.M. Plaine (Revue de Bretagne et de Vendée, année 1871) qui n'a malheureusement pas reçu l'accueil qu'elle méritait chez nos historiens.

(34) Chroniques. Livre 1, § 143, p. 99. Edition Siméon Luce, Tome 1, Livre chap. 151, p. 132, Ed. Buchon.

(35) Ce point a été contesté par D.O.M. Plaine (Revue de Bretagne et de Vendée, 1871). Hervé est apparenté à Charles de Blois par sa femme. C'est un compagnon d'armes, ils se

château, Gui de Goy, reconnu en Hervé le compagnon d'armes avec lequel il avait combattu en Prusse et à Grenade. Les portes s'ouvrirent aussitôt.

Si Goy Le Forest = Joyeuse Garde, comment expliquer que l'Ost de Montfort, venant d'Auray, se rendit au château « très priés de là »?

De La Borderie pense qu'il s'agit plutôt du château de la Forêt, en Grandchamp (près des landes de Lantvaux - Morbihan) qui était tombé dans le domaine ducal (36).

Mais voici le texte de Froissart:

« Avant se parti li contes et mena. Son host. par devant un au tre fort chastiel asses priés de la que on clame Goy-Le-Forest. Chils. Qui i chastelain en estoit vecit que li contes avoit gran host et que tout li pays se rendoit à lui; si ques, par l'enhort et le conseil monsigneur Hervi de Lyon, avoech qui, il avoit été grans compains en Grenate, en Puce et en aultres estrangnes contrées, il s'accorda au dit comte e li fist feaulte et demora gardiens del dit chastiel de par le conte. »

2. — Une chevauchée de Robert d'Artois jusqu'à Goy Le Forest.

En 1342, « Messire Robert d'Artois (du parti de Montfort) si com vous poes, oïr avoit assiéget le citet de Venes à mille hommes d'armes et trois mille arciers et couroit tout le paiys environ, l'ardoit exilloit et détruisoit tout jusques à Dinant (en Bretagne) et jusques à le Roce Periot et jusques à Ghoy Le Forest. Et n'osoit nulz demorer sur le plat pays s'il ne voloit le sien mettre en aventure tout jusques au soseniot et le Roce Bernart ».

sont battus ensemble pour la France. C'est aussi un grand ami et conseiller écouté de Charles. On comprend donc mal son appartenance au parti Montfortiste. Mais même en supposant cette appartenance, quel est le sens de la conquête de Goy La Forest — puisque cette place lui était toute acquise?..

(36) La Borderie, Histoire, t. 3, p. 426.

Texte déroutant certes — qui place dans la même chevauchée Vannes (Morbihan), Dinan (36 bis) (Côtes-du-Nord) (La Roche Périou (Morbihan), Ghoy Le Forest (Finistère [?]), Sucinio (Morbihan), La Roche-Bernard (Morbihan). Puisque la ville de Dinan, très excentrique par rapport à Vannes, est citée, pourquoi ne pas reconnaître le château de Joyeuse Garde sous le nom de Goy Le Forest?

3. — *Restitution du château au parti de Blois* (1342).

Avant de rentrer dans *Hainbon* (Hennebont), Gauthier de Mauny, capitaine montfortiste, passa devant le château de Goy Le Forest qui, quinze jours auparavant, avait été restitué à Charles de Blois. Hervé de Léon était, en effet, passé dans le parti de Blois à la suite de reproches que lui avait adressés Montfort au siège de Nantes à propos d'une imprudente sortie qui s'était soldée par de nombreux prisonniers. Hervé reprit donc possession de sa forteresse. Après en avoir expulsé la garnison, il alla rejoindre Charles de Blois au siège de Carhaix. Son ami Guy de Ghoy (36 ter) reprit aussi les fonctions de capitaine: « *Quant messire Gautiers de Mauni se fu parti de Fauet et ils eurent pris le chemin de Hainbon, ils vinrent passant par devant le fort chastiel que on claime Gohy (sic) Le Forest qui quinze jours devant estoit rendu à Monseigneur Carlon de Blois et l'avoit li dis messires Carlez livret pour garder monseigneur Gui de Ghoi qui en en devant le tenoit.* »

Puis, c'est le siège et l'assaut par de Mauny.

Cette première rédaction qui fait passer par Goy Le Forest le chemin du Faouet à Hennebont est une reproduction textuelle de la chronique de Jean Le Bel. Une

(36 bis) Il y a au moins un autre Dinan en Bretagne.

(36 tertio) Ce nom présente une étrange similitude avec celui du château lui-même. Ne s'agirait-il pas simplement d'un certain capitaine, répondant au prénom de Guy auquel on aurait ajouté le nom du château qu'il était chargé de garder?

telle invraisemblance frappa Froissart qui, ultérieurement, rectifia son texte (ce qui prouve chez le chroniqueur un relatif souci d'exactitude). Le nouveau texte porta que Mauny se détourna du chemin d'Hennebont pour aller mettre le siège devant Goy Le Forest « *quand messire Gauthiez de Mauny et sa route se départi de Fauet* (36 quarto). *Ils n'allèrent pas le droit chemin pour retourner à Hainbon mais s'adrechèrent vers Goy Le Forest* ».

Malgré cette rectification d'itinéraire, l'invraisemblance persiste en raison de l'importance du « crochet » et du fait que Mauny, après le siège de Goy Le Forest, était rentré le *jour même* à Hennebont. Deux commentateurs ont tenté de trouver à Goy Le Forest et à Hennebont un substitut géographique cadrant mieux avec le déroulement des opérations. Siméon Luce pense que ce château est celui de Coët (corruption de Goy — suivi de sa traduction en français du mot breton Coët = Forêt) dans la commune de Languidic, à 10 kilomètres d'Hennebont.

De son côté, Kerneïs (37) déplace Hennebont; pour lui, le *Hain Bon* (ou *Haine Bon*) de Froissart est la forteresse de La Roche-Maurice (*Roc'h-Morvan*), à 4 kilomètres environ en amont de Landerneau et dominant la rive gauche de l'Elorn.

Voici son argumentation: « Du côté de la rivière de l'Elorn, on avait accès au pont (de Landerneau) par un chemin alors connu sous l'appellation de *Hen Bon*, abréviation de deux mots bretons *Hent* et *Pont*, le chemin du

(36 quarto) Il y a de très nombreux « Faouët » en Bretagne; on doit donc se méfier, je le répète, des identifications faites sur un texte à topographie incertaine. Ici, comme ailleurs dans Froissart, on ne peut élaborer que des hypothèses.

(37) Le château de Roc'h-Morvan (La Roche-Morice), d'après les chroniques de Froissard (Bulletin de la Société Académique de Brest 1907-1908).

pont. Or, ce chemin conduisait au château de Landerneau (situé à l'entrée nord du vieux pont Rohan), mais il permettrait aussi de gagner Roc'h Morvan. Insensiblement, l'usage dut s'établir de désigner le château par le nom du chemin qui y conduisait. Si Hennebont devient La Roche, la chronique se clarifie.

4. — Assaut par les troupes de Montfort (1342).

Mauny s'empara du château pour le compte de Jeanne de Flandres (épouse de Jean de Montfort), après un assaut que Froissart se plaît à nous décrire en détail.

Au moment de l'attaque, les deux capitaines Hervé de Léon et Guy de Goy étaient absents; ils étaient allés rejoindre le gros des troupes de Charles de Blois.

Voici l'épisode:

« Quant messire Gautier de Mauny vei le chastiel de Ghoy Le Forest qui estoit merueilleusement fors il dist à ces signeurs et chevaliers de Bretagne qui estoient avoecques lui qu'ils n'iroit plus avant ne se partiroit de la com travillies q'u'il fust (tout harrassé qu'il fut) se aroit assaillit à ce fort et aroit veu le couvenant de chiaus qui estoient de dans si commanda tantost as arciers que cescuns. Le sieuvist, et à ses compagnons ossi. Puis prist se targe (son bouclier) à son col et monta contre mont jusques as baïlles et as fossés dou chastiel et tous li aultres Bretons et Engles le sieuvirent. Lors commencèrent fortement à assaillir et cil de dedens fortement à yaus de deffendre comment q'uils neuissent point leur chapitaine. La euttres fort assaut et grand fuison de bien faisans dedens et dehors, et dura longuement j'us-q'ua basses vespres et silz bons chevaliers messire Gautiers de Mauni. Semonnoit fortement les assailans et se mettoient tous dis au devant des aultres ou plus grand péril et li arciers raioient siouniement que cil dou chastiel ne sosoient se petit. Non, si fissent messire Gautiers et si compagnons que li fosset furent remplis à l'un des costes d'estran (paille) et de bois par quoi ils

parvinrent jusques as murs et piquièrent tant de grans maulz de fer de pik et de martiaux que li murs fu traves une toise de large si entrèrent li dit Engles et Breton de dens che chastiel par force et tuèrent tous chiaus q'ails trouvèrent et se logièrent là endroit. L'endemain, ils se mirent en chemin et alèrent tant en tel manière q'ails vinrent à Hembon. » (38)

Lobineau « traduit », en le résumant, le texte du célèbre fait d'armes :

« Passant près de Goy Le Foret, il (Mauny) voulut absolument l'attaquer, tant harrassé qu'il estoit. Il y avait quinze jours que che château s'étoit rendu à Charles de Blois. Mauny prit son bouclier, au cou et monta hardiment à l'assaut suivi des Anglais et des Bretons. Si l'attaque fut vigoureuse, la défense ne le fut pas moins. Mauny animoit ses troupes par son exemple et par ses discours et se mettoit au plus grand danger. Enfin ses archers aiant écarté ceux qui défendoient l'approche des murs, on combla les fossez de paille et de bois et l'on fit à la muraille une brèche d'une toise de large par où les Anglais et les Bretons entrèrent dans le château et tuèrent tous ceux qui les défendoient. Ils y passèrent la nuit et se rendirent le lendemain à Hennebont. »

5. — *Réoccupation par un capitaine de Charles de Blois (1342).*

Après la prise du château, Mauny, glorieux, est accueilli à Hennebont par Jeanne de Flandres qui, en son honneur, donna de grandes fêtes. A quelque temps de là, Gérard de Malain, capitaine de Charles de Blois, ayant appris que les Anglais, occupant le château, l'avaient abandonné sans aucune garde, s'y rendit aussitôt, le fit réparer par les paysans des environs et y plaça une garnison.

(38) Chronique. Ed. Siméon Luce, § 174, p. 166-167 et 400-402. Ed. Buchon, T. 1, Livre 1, chap. 184, p. 158.

« Et Gérars de Malain.. si entendi que les Anglais avoient pris Ghoy Le Forest et occhis ceux de dedans et l'avoit laissiet ci vint ung jour, celle part, et y amena grant fuison de bonhommes dou pays et le fist remparer, et forteffier de-rechef et pourveir d'artillerie de pourveanches et de bons compaignons pour le garder; car mies ne volloit que les Engles y amassesissent pour guerrier chiaux d'environ. (39)

6. — *Evacuation de Joyeuse Garde en septembre 1342.*

Brest, dont le capitaine était Tanguy du Chastel, était assiégé du côté de la terre par Charles de Blois et du côté de la mer par quatorze galères françaises. Une flotte anglaise de deux cent soixante voiles, commandée par Robert d'Artois, débarqua le corps expéditionnaire du comte de Northampton; onze galères allèrent se réfugier en Penfeld où les Anglais les incendièrent, les trois autres remontèrent l'Elorn pour se mettre à l'abri (vraisemblablement dans le port de Landerneau). Ne se sentant pas en force et ayant perdu tout espoir d'emporter la place, l'armée assiégeante battit précipitamment en retraite avant même d'avoir combattu et, sur sa route, elle évacua le château de La Forest, en abandonnant les provisions qu'il contenait.

Un chroniqueur anglais (40) contemporain, Adam de Murimouth, relate l'affaire (41):

« *Fugerunt obsidentes castrum et villam per terram, relictâ obsidione et quodam castro vocato Goule Forest una cum victualis dimissio recesserunt.* »

Ici, c'est un Anglais qui raconte et, sans doute, est-il peu favorable à Charles de Blois et à son allié le Roi de France, mais ce texte revêt, à mon sens, pour l'objet même de cette étude, une grande importance, car le

(39) Chroniques, Ed. Siméon Luce, chap. I, page LVIII, § 175 et page 202.

(40) Cité par La Borderie, Histoire, t. III, p. 466.

(41) Adami Murimuthensis, Chronica sui temporis.

contexte des opérations permet de penser avec une quasi certitude qu'il s'agit bien, cette fois, du château de La Forest. Le nom même de *Goule Forest* sous la plume d'un Anglais est une indication intéressante, car il s'approche singulièrement de Goëlet Forest déjà en usage à cette époque.

On voit, en effet, que dès 1330 (42) existait à La Forest (à proximité du château), le prieuré de Goëlet (ou Goëllo) Forest dépendant de l'abbaye de Saint-Mathieu. Cariou cite une fondation faite en 1332 par le seigneur de Léon au dit prieuré. (43)

Mais voici une référence qui confère au château, cette fois nommément désigné, une plus haute ancienneté. On lit dans D.O.M. Morice (43 bis) qu'au temps d'« Hervé-Fieuz Mahaut » (il s'agit d'Hervé V, vicomte de Léon (+ 1304), fils d'Hervé IV et de Mahaut de Poissy) qu'un navire étranger avait appareillé de Camaret sans avoir acquitté le devoir d'ancrage. Poursuivi et capturé au profit du vicomte, il fut amené au havre de Landerneau devant son manoir de *Guoeslet-Forest*.

7. — Au cours des événements qui se sont produits entre la fin de la Guerre de Succession et la fin de la Guerre de Cent Ans, Joyeuse Garde apparaît encore sur le théâtre des opérations militaires et passe de mains en mains.

Profitant du séjour du duc Jean IV en Angleterre, Duguesclin avait franchi la frontière bretonne pour enlever la Bretagne au duc et la placer dans la mouvance du

(42) Longnon, Pouillé de la Province de Tours (Ed. 1903), Diocèse de Léon, Archidiaconé d'Ach. « Goelet Forest (1330) et en 1467 « Prior de Foresta ».

(43) Cariou, Recherches sur la paroisse de la Forest (1857). Arch. Nationale, f. f° 23.800. Chapitre tenu par l'abbé Guillaume I^{er} de Kerlec'h en 1332. Fondation de messe par le Seigneur de Léon au Prieuré de Goëlet (ou Goëllo) Forest.

(43 bis) DOM Morice, Preuves, T. II, col. 849-50. Requête de 1410 et 1411 sur les droits du Vicomte de Léon en Cornouaille.

royaume. Partout, il fit reconnaître l'autorité du roi en mettant dans les villes et places-fortes des garnisons françaises. Il le fit notamment à Landerneau et à Goëlet-Forest en 1373; bonne précaution en raison de leur proximité de Brest (44) (45) (46). Mais la conquête fut éphémère. Le 25 avril 1375, Jean IV revint en Bretagne à la tête d'une armée anglaise qui pillait et incendia Saint-Mathieu, reprit Landerneau et Goëlet-Forest, dont il fit massacrer les garnisons.

8. — En 1386, les Anglais tenaient Brest. En juin, Jean IV assiégea la place. Le roi lui envoya des renforts commandés par Clisson. Les troupes de Lancastre, qui venaient de débarquer à Porstrein, attaquèrent et détruisirent les deux bastilles construites par les assiégeants qui, battant en retraite, se retirèrent à Hainbon, à quatre lieues de là. (47).

Voici le récit:

« Si eurent conseil de partir et de tourser ce que porter en pourroient et laisser la bastide si comme. Ilz l'ordonnèrent pour le mieulz, ils le firent et toursèrent tout, et montèrent sur leurs chevaulx et laissèrent la bastide et se mistrent aux champs et prindrent le chemin de Hainbon où il n'y a que quatre lieues de là; ils ouvrèrent saigement de cela faire et de monter sur leurs chevaulx et de partir, car ils navoient garde que les Anglois les poursueussent pourtant hors de leurs nefs. Messire Jehan malatrait et les chevaliers et escuiers qui avec lui estoient vinrent cette nuit à Hainbon. »

(44) Albert Le Grand, Vie des Saints. Edt. 1636, p. 484.

(45) Pol de Courcy. Notice Historique de Landerneau, 1842, p. 26.

(46) La Borderie, Histoire, tome 4, p. 27-28. Cite Cabaret d'Orville, chroniques du bon duc Louis de Bourbon. - Edition Chazaud, p. 43.

(47) Froissart, édition Siméon Luce, t. XII, livre III, § 98 et 99, p. 307; Buchon, t. 2, p. 385, 489, 490.

— Dom Morice, Preuves I, p. 58; Le Baud, d'Argentré (édition de 1618, p. 634 et 635).

— La Borderie. Histoire, t. 4, p. 104 et suivantes.

A ma connaissance, ce siège de Brest n'est pas contesté et on peut se demander dès lors ce que signifie cette retraite à Hainbon, à quatre lieues de là ». Le Hennebont du Morbihan paraît devoir, en la circonstance, être mis hors de cause.

En calculant en lieues françaises de 2.266 toises et 3 pieds, on trouve une distance de 18 kilomètres environ.

Fidèle à sa thèse (48), Kernéis pense à la Roche-Morice (27-28 kilomètres de Brest par Kerhuon); Jourdan de La Passardière (49) penche pour Landerneau distante de 23 kilomètres de Brest par la D. 233. Or, en suivant la D. 233, qui paraît emprunter un très ancien tracé, Joyeuse Garde est à 16 kilomètres de Brest, distance qui approche le plus les quatre lieues de Froissart: n'est-ce donc pas à Joyeuse Garde que les troupes en retraite sont venues chercher refuge?

9. — *Au cours des luttes entre le duc de Bretagne François II et Louis XI et Charles VIII (1470-1488)*, le château de Joyeuse Garde n'est pas mentionné par les historiens, mais tout laisse penser qu'il suivit le sort de son voisin, le château de La Roche-Morice appartenant au même seigneur, le vicomte de Rohan qui, au cours de ces hostilités, passa à plusieurs reprises d'un camp à l'autre. Le 3 avril 1470, Jehan II, vicomte de Rohan, offrit son épée au roi. Ses biens furent alors confisqués par mandement du duc François II qui déclara « *avons prins et saisi en nostre main tous les biens, chasteaux, forteresses, châtellenies qui vouloit tenir le dit vicomte en nostre dit pays* » (50) (51). Comme Joyeuse Garde lui appartenait, il fut donc logiquement confisqué aussi, et comme à La Roche-Morice, le duc dut y mettre un gouverneur ou capitaine de son choix.

(48) Kernéis, déjà cité.

(49) J. de la Passardière, déjà cité.

(50) Dom Morice. Preuves, t. 3, col. 250-51.

(51) La Borderie. Histoire, t. 4, p. 407.

Puis se succédèrent à un rythme accéléré les réconciliations et les brouilles correspondant aux ralliements au duc et aux passages dans l'armée française, générateurs de restitutions et de confiscations. Une véritable capitulation fut signée en 1488 (52) (53), entre les mains de François II, mais, peu de temps après, Rohan repassa encore en France et, à la tête des troupes royales, il vint reconquérir son château de La Roche-Morice (et probablement celui de Joyeuse Garde) (52).

L'obligation de concentrer les troupes dans des places plus importantes amena le roi à délaisser le château de La Roche et, par précaution, à le faire démanteler (1490) (53 bis); comme on le verra, ce détail a pu avoir eu une certaine incidence sur Joyeuse Garde.

En tous cas, le château de La Forest paraît être intact en 1479 puisque dans un mémoire (54) rédigé par le vicomte de Rohan contre le comte de Laval (sans doute à la suite d'une querelle de préséance pour la présidence des Etats) et où il étale sa puissance en énumérant toutes ses possessions et ses droits seigneuriaux, on lit au paragraphe CV: « Forêts grandes et notables et grand nombre de buissons de haultes fustaies et autres à savoir la forêt de Goël Forest près laquelle il y a un château audit vicomte de *grand et honorable édifice auquel le roi Arthur faisoit sa résidence* ».

(52) La Borderie, t. 4, p. 514.

(53) La Borderie, t. 4, p. 543.

(53 bis) H. Urscheller. Le château de la Roche Morice (1891).

(54) Dom Morice. Histoire. Ed. Delagnelle, Paris (1756), tome 2, comportant un supplément aux preuves, parmi lesquelles le mémoire de 1479, déjà cité.

CHAPITRE III

DECREPITUDE PROGRESSIVE

UNE LONGUE LIGNEE DE POSSESSEURS

Un aveu de dénombrement rendu au roi par le vicomte de Léon le 13 octobre 1549 mentionne le « château ruiné de Joyeuse Garde » (55).

C'est donc en l'espace de soixante-dix ans que le château se dégrada. Pour quelles raisons? Manque d'entretien? Démantèlement en 1490, par mesure analogue à celle qui fut prise pour La Roche-Morice, appartenant au même seigneur?

Ces débris font l'objet d'un afféagement (56), sous le nom « ruines du manoir de Joyeuse Garde et dépendances », passé le 12 décembre 1571 par Henri, vicomte de Rohan, prince de Léon, avec Claude de Cussé, seigneur Des Forges, des gardes de Monseigneur le frère du roi, stipulant pour Françoise Campir, dame dudit lieu et Douairière de Coëtarmoal, La Roche, Kermouellec (terre noble en la paroisse de Saint-Thomas à Landerneau), Laz et Botguénio « à charge de les tenir en prochaine ligence sous Landerneau et à charge, comme rente, d'un lévrier de forêt de taille compétente ». Contrat de courte durée puisque le 25 juin 1578 (57) intervint, à la suite d'un procès en Cour de Ploërmel entre René, vicomte de Rohan, et Troilus de Mesgouez (58), marquis de Coëtarmoal, seigneur de La Roche et du Liscuit, un arrange-

(55) Bibliothèque de Nantes. Manuscrit n° 1716, f° 1560, p. 36.

(56) (57) du Halgouët, Archives des châteaux bretons (archives du château du Grégo), miss. 2397 et miss. 2998, tome III, p. 318.

(58) Dans d'autres documents, le personnage (+ 1606) s'intitule seigneur de Kermoallec (voir plus haut), *comte de Joyeuse Garde* et, mieux encore, marquis de la Roche et *baron de Joyeuse Garde*. Sont-ce ces orgueilleuses promotions dans la hiérarchie nobiliaire qui auraient provoqué le procès avec Rohan?

ment par lequel « ledit (58 bis) Campir » cède au vicomte le château, seigneurie et juridiction de la Joyeuse Garde et reçoit en échange la chatellenie de Guerlesquin, évêché de Tréguier et tenue sous le roi.

Jouvin de Rochefort, gentilhomme-touriste, visitant la Bretagne en 1672, passe par là et constate que « le château est presque tout abattu ».

C'est à peu près dans le même temps et dans le même état qu'il figure dans deux aveux fournis au roi en 1695 où l'on mentionne « les châteaux de La Roche-Morice et de Joyeuse Garde à demi-ruinés », avec, pêle-mêle et sans indication d'appartenance, leurs tours, douves, fossés, terrasses, éperons, guérite, colombier, chapelle, jardins, etc... (59).

Au milieu du XIX^e siècle l'état d'abandon du terrain où se trouvaient les vestiges du château avait conduit à le considérer comme terre « vaine et vague », un peu comme un bien sans maître et guetté par l'administration des Domaines, fut au bord de la vente (peut-être bien à la commune), car j'ai découvert aux Archives du Finistère (60) un mémoire manuscrit de 1857, non signé, intitulé « Opposition à la vente projetée de l'ancien château de Joyeuse Garde ». Ce document est très intéressant, car il retrace l'histoire du château et énumère les propriétaires successifs (et leurs avatars) et les actes juridiques (baux), produits en vue d'établir la continuité de la propriété et de réfuter l'argument d'abandon. Au risque de me répéter, j'en résume le contenu en citant in extenso certains passages :

« La Joyeuse Garde n'est point un terrain vain et vague aux termes des lois de 1792 et 1793, c'est l'emplace-

(58 bis) Le dit Campir, c'est Troilus, qui était le fils de Guillaume de Mesgouez et de Françoise de Campir.

(59) Kerdanet. Voyage au vieux château de Joyeuse Garde (1823).

(60) Archives départementales, cotes 61 J1 et 63 J2.

ment d'un antique château ayant encore la forme oblongue, la trace de ses six tours, son ancienne porte d'entrée, son intérieur, ses souterrains. Il a pour propriétaire M. le Prince de Léon qui l'a recueilli de sa famille qui en jouit depuis 1361, époque où Jeanne de Léon épousait Jehan II, vicomte de Rohan. La propriété est assurée par tous les actes. « Voyez la requête du vicomte de Léon en 1479 (citée plus haut). Voyez même enquête en 1571 et 1659. Voyez la déclaration du 21 juin 1695 (précitée). Ce château avait appartenu au roi Hoël Le Grand au ^{vi}^e siècle d'où il est passé à la famille de Léon. »

En 1571, afféagement du bois de Keroualen (61) au rapport de Lejar, notaire « passe » faisait mention de ce château en ces termes: « Le château de Joyeuse Garde appartient à M. de Rohan ». Daté de 1659, autre écrit émanant du présidial de Quimper — où il est précisé que « ledit château appartient à Madame de Rohan » (62).

Déclaration de 1695 de la Principauté de Léon, au rapport de MM. Coupart et Guillier, notaires à Rennes, fait au roi par M. Louis de Rohan-Chabot, duc de Rohan (fiche du Grand Livre, f° 8 V) où sont mentionnés les châteaux et *forteresses de la Forest* et de Ploudiry (63), étant à présent à demi-ruinés avec leurs clôtures, tours, douves, fossés, remparts, terrasses et perrons, guérites, jardins, chapelles et colombiers (64).

Bail de Joyeuse Garde du 18 octobre 1788 consenti par Guillaume Le Gall de La Lande (65), en tant que régis-

(61) Le manoir et le bois de Keroualen se trouvaient un peu au sud du château. Le manoir, complètement remanié, est actuellement la propriété de M. le Maire de la Forest.

(62) Marguerite de Rohan, épouse du duc de Rohan-Chabot.

(63) Il s'agit du château de la Roche Morice, en la paroisse de Ploudiry, trêve de la Roche.

(64) Voir ci-dessus.

(65) C'est le subdélégué de l'Intendant à Landerneau. Il a été ultérieurement remplacé comme régisseur des biens de la famille de Rohan par M. le Bourg, notaire et maire de Landerneau au début du ^{xviii}^e siècle.

seur général de M. Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Rohan à Guillaume Rannou pour neuf années (1789-1798) pour 24 livres par an. Le bail mentionne « château de Joyeuse Garde consistant en deux maisons couvertes en gled et genêt » (66).

Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Rohan-Chabot, propriétaire de la Principauté de Léon, est mort le 28 novembre 1792 (67).

Son héritier fut Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot (68). A la Révolution, séquestre est mis sur toutes ses terres du Léon. Joyeuse Garde, en particulier, est placé sous séquestre le 15 mai 1792, et les deux commissaires préposés avaient interdit à Rannou de verser le prix des redevances en d'autres mains que celles du receveur des Domaines de Brest. Mais Louis-Antoine-Auguste n'ayant pas quitté le sol de la patrie (plusieurs certificats attestaient sa résidence à Paris), ses biens lui furent restitués. Les deux commissaires revinrent le 18 mai 1792 à La Forest pour lever le séquestre. La pièce est signée de Kerdellant, Kerbaol, Collot et Chiron (69). Collot et Chiron étaient les deux commissaires en question.

Le 3 germinal an III (19 avril 1795), un arrêté du district de Landerneau prononce la radiation de L.-A.-A. de Rohan-Chabot sur la liste des émigrés et, le 30 pluviôse an V (18 février 1797) (70), l'Administration centrale du département du Finistère décide la levée de tous les scellés établis sur ses biens et ses papiers dans tout le département. Enfin, le 27 frimaire an V (17 décembre 1797) (70), un arrêté du Bureau du Domaine National

(66) Ces deux petites maisons sont visibles sur le cadastre de 1827. On en retrouve actuellement quelques pans de murs.

(67) L.M.B.D. de Rohan-Chabot, ancien brigadier des armes du roi, est mort à Nice.

(68) Son cousin germain, ancien ambassadeur.

(69) Devenu par la suite président du Tribunal Civil de Brest et député au corps législatif.

(70) On ne saisit pas très bien ces retards.

du département de la Seine envoie le citoyen Louis-Antoine-Auguste de Rohan dans l'administration et la jouissance de tous ses biens dans l'énumération desquels on précise « Joyeuse Garde maison bâtie sur les ruines du château. Cette maison et le surplus de l'emplacement produit dix livres ». Le mémoire ajoute: « Après ces arrêtés auxquels on pourrait joindre d'autres qu'ont pu faire les lois du 28 août 1792 et 10 juin 1793 sur les terres vaines et vagues à l'égard de Joyeuse Garde! ».

Pour la période 1798-1807, un nouveau bail est consenti à Laurent Le Scao et à Françoise Rannou, son épouse, pour 36 francs par an, à savoir « pour deux maisons bâties sur l'emplacement du château » et ce « *sans pouvoir disposer des pierres, ni rien enlever* sous les peines de droit ». Cette clause figurait déjà dans le bail de 1788. Louis-Antoine-Auguste Rohan-Chabot vendit le château à Louis-Henri de Janzé en l'an X, qui le revendit le 22 novembre 1814 à Louis-Antoine-Auguste Rohan.

Malgré cette interdiction et comme cela s'est passé à La Roche-Maurice et bien ailleurs, les ruines constituèrent une carrière commode où chacun venait librement enlever des moellons directement utilisables dans les constructions. Combien de maisons, de manoirs, d'églises, de chapelles ont-elles été bâties avec les pierres de Joyeuse Garde? A commencer peut-être par le manoir de Keroualen, dont l'ancienneté ne doit pas remonter au-delà du xvii^e siècle.

Ultérieurement, location au baron Barchou (71), père (1833-1842) et fils (1847-1856), enfin à M. Violette de 1856 à 1865.

« La parcelle cadastrale est sous le nom de l'abbé de Rohan (Louis-François-Auguste de Rohan), mort

(71) La famille Barchou était propriétaire du manoir de Keroualen, tout proche du château. Le manoir appartient au xvii^e siècle à la famille Crugnot de Kéroudaut de Kerbasquiou, passa aux d'Aché de Serquigny et aux Maruzié qui le vendirent à Barchou en 1812.

archevêque de Besançon et cardinal, et dont le neveu, M. le Prince de Léon prouve ici sa jouissance par ses aïeux et par lui-même pendant les 1.312 ans qui s'écoulèrent de la mort d'Hoël Le Grand en 545 à nos jours. »

Après ces vicissitudes, prélèvements et déprédations, Kerdanet (72) n'y retrouve plus en 1823 qu'un portail massif couronné de quelques plantes, les douves à demi-comblées, l'emplacement des six tours, une tour de chaque côté de la porte et deux tours armant chaque flanc du château, un souterrain à voûte ronde.

Le rédacteur du « Mémoire de la Société Royale des Antiquaires de France », en ce qu'il a trait au château de Joyeuse Garde, et le dessinateur du plan sommaire qui y figure (probablement Fréminville) (1834) découvre les traces d'une tour à chaque angle et d'une tour au milieu de la muraille nord, un souterrain.

Fréminville, dans ses Antiquités du Finistère (1832) et de son Guide du Voyageur (1844) constate sur place des pans de murs, fondements à fleur de terre, des pieds de tours aux angles, plus ceux d'une tour au milieu d'un des côtés. Quant à E. Souvestre, il relève les mêmes ruines, pans de murs épais au milieu desquels est un tertre circulaire, un portail couronné de lierre et un souterrain comblé.

Pour Guichon de Grandpont, le château se présentait comme un carré long flanqué de cinq tours, dont une tour à chaque angle et la cinquième au milieu du carré.

Le cadastre de 1827 laisse voir la trace de deux tours, ainsi que l'emplacement des deux petites maisons bâties sur les ruines, dont on aperçoit encore les murs.

(72) Voir nota (23) pour la description du portail.

(73) Le souterrain oriental, précise le mémoire, présente un escalier encombré et une voûte en plein cintre. Cette voûte est remarquable en ce sens que les pierres du cintre, au lieu d'être posées en travers, le sont de manière à ce que leur plus grande largeur est dans le sens du souterrain qui a environ 50 toises d'étendue et est éclairé par trois larges soupires pratiqués à l'un des côtés.

APPENDICE

PELERINAGE AUX RUINES

En terminant une étude bien aride, je l'avoue, je voudrais ajouter une petite note littéraire et laisser résonner l'écho des sentiments inspirés à quelques écrivains et poètes venus rêver en ce haut-lieu parsemé de ruines aussi augustes que discrètes et encore hantées par les fantômes d'Arthur, de Lancelot du Lac, de Tristan le Léonois et de leurs dames.

**

Le Morlaisien Souvestre évoque, en une belle page toute imprégnée d'un exaltant romantisme, des souvenirs de légende.

« Ici, vous foulez une terre sainte et poétique. Le castel dont vous n'apercevez plus que le portail couvert de lierre fut le berceau de la chevalerie. Dans ces routes ombreuses que vous parcourez a retenti le cliquetis des armes des compagnons du roi Arthur. C'est au milieu de cette forêt que l'on vit un soir passer comme une vision, au galop de son palefroi de guerre, Tristan le Léonais, tenant entre ses bras une jeune femme tremblante, la blonde Iseult, qui murmurait des paroles d'amour; et le lendemain, le roi Arthur chevauchait furieux sur les traces de Tristan, redemandant sa chère Iseult qui lui avait été enlevée. Toute la poésie du Moyen-Age est ici; on la respire dans l'air, on la lit sur les feuilles, on l'entend dans les brises. Le murmure de l'Elorn au bas de la colline, la clochette du cheval qui va trottant le long des coulées, le chant du pâtre qui se perd sur les rochers lointains, tout semble vous parler de ces temps de poésie primitive, tout vous rappelle les romanesques aventures; et tout palpitant de souvenirs, au milieu de cette nature sauvage, vous marchez rêveur,

le cœur gonflé d'émotion et tout enivré des parfums du passé. » (74)



Venant de Landerneau, où il n'a remarqué qu' « une promenade d'ormeaux au bord de l'eau » et « qu'un chien effrayé qui courait dans les rues et qui traînait à sa queue une casserole attachée », Flaubert, accompagné de son ami Maxime du Camp, se rendit à Joyeuse Garde en marchant longtemps dans un bois « par un chemin creux où personne ne passe » et où il foulait « ce bon sol des bois où les bouquets violets des bruyères poussent ». Ils y parviennent et las d'une course assez longue, ils s'y reposent. *« Et couchés dans la cour de Joyeuse Garde, sous le plein-cintre de son arcade unique que revêtaient les lierres, nous causions de Shakespeare et nous nous demandions s'il y avait des habitants dans les étoiles. Puis nous partîmes n'ayant guère donné qu'un coup d'œil à la demeure ruinée du bon Lancelot, celui qu'une fée enleva à sa mère et qu'elle nourrit au fond d'un lac dans un palais de pierreries. Les nains enchanteurs ont disparu, le pont-levis s'est envolé et le lézard se traîne où se promenait la belle Geneviève, songeant à son amant parti en Trébizonde combattre les géants. » (75)*



Max Radiguet est presque chez lui à La Forest. Il adore son petit terroir de Landerneau et ses environs. Combien de fois est-il venu rêver à Joyeuse Garde? Bien souvent, sans doute...

Dans son ouvrage « A travers la Bretagne », il évoque dans les ruines la légende arthurienne. « Si d'aven-

(74) Voyage de Cambry dans le Finistère (1836).

(75) « Par les champs et par les grèves » (rédigé en 1847). Les deux amis s'étaient partagé le travail. Les chapitres pairs sont de M. Du Camp, les impairs, dont est celui d'où est extrait le passage, est de la plume de Flaubert.

ture retentissait alors dans un chemin creux le galop d'un cheval effarouché, je tressaillais comme si je me fusse attendu à voir passer, courbés sur leurs palefrois, Yseult et Tristan, Lancelot et Genevara détalant avec furie pour se soustraire à la vengeance des époux outragés qui les suivaient jetant feu et flammes. » (76)



Le poète Milin (77) consacra plusieurs stances en vers bretons au portail de Joyeuse Garde. En voici deux et leur traduction :

*Enn hor Bro tost da Landerne,
Kastell kaer gwelet ar Forest,
Gant marc'heien a dregerne
Araok ma voa kastell e Brest.*

*Ma ne welann leac'h ma'z edo
Gwechall kastell gweled Forest,
Met eunn nor vean outhi ilio,
Enn he zav sounn, digor, mantret.*

(« Dans notre pays de Landerneau, le beau château de Goëlet Forest retentissait sous les assauts des chevaliers, avant qu'il n'y eut un château à Brest.

« Moi, je ne vois au lieu où fut jadis le château de Goëlet Forest qu'une grande porte de pierre tapissée de lierre, seule debout, ouverte, comme stupéfaite. »)

J'ai tenu à citer ces quelques vers, dont les derniers surtout, même dans leur traduction française, rendent un son de nostalgie émouvante.

Landerneau - Février 1968.

J. BAZIN

(76) « A travers la Bretagne » (1865), p. 130.

(77) Milin, poète de langue bretonne (1823-1896). Le titre breton de son poème est : « Dor vean kastell gweled Forest » (La porte de pierre du château de Goëlet Forest) : Cet extrait du poème et sa traduction sont tirés de la notice sur la commune de la Forest de Guichon de Grandpont (Bulletin de la Société académique de Brest - 1892).

ADDENDUM AU CHAPITRE I

On retrouve le nom et la légende d'un château de la Douleoureuse et Joyeuse Garde:

— Dans le « Lancelot » en prose du ^{xiii}^e siècle (vers 1220), au chapitre de la « Mort le Roi Artu », « Chastiaux de Doloreuse Garde » et de « Joieuse Garde » [a];

— Dans le « Tristan Le Léonois », transposé du comte de Tressan [b].

Plus tardivement, « The Garland of Laurel », « La Guirlande de Laurier » (1523) du poète anglais John Skelton, évoque un château de « Joyows Garde » où l'on donnait des « pageants » (spectacles) [c], que Thomas Malauray identifiait au château d'Anwyk ou de Bam-borough, tous deux propriété de la famille Percy de Northumberland [c]).

Albert Le Grand, dans sa vie de saint Ténénan, a évité le thème arthurien trop profane pour être mêlé à l'hagographie; il a seulement conservé le cadre d'un « Joyeuse Garde », celui de La Forest, pour en faire le théâtre des faits et gestes du saint missionnaire.

[a] J. Frappier, la « Mort le Roi Artu », Genève-Paris, 1956.
— Voir aussi F. Lot, Etude sur le « Lancelot », en prose, Champion, Paris, 1954.

[b] Louis-Elisabeth de La Vergne, marquis de Broussin, comte de Tressan (1705-1783), lieutenant général des armées du Roi, Académicien - Romans, t. III, Nepveu, Paris, 1822.
— Cet auteur a adapté au français de son temps, tout en donnant quelques extraits du roman original, un « Tristan Le Léonois » dans lequel apparaît un « Joyeuse Garde », théâtre des exploits des chevaliers (p. 139).

[c] M. Pollet. John Skelton (1460-1529), Contribution à l'histoire de la Pré-Renaissance Anglaise. - Didier, Paris, 1962.

Dans le vers 13877 de G.O.F.L., on lit: « Paiuntis that were played in Joyows Garde ».

Etude sur les difficultés d'un évêque constitutionnel et le recrutement d'un nouveau clergé

EXPILLY *évêque constitutionnel du Finistère* et les "expilliens"

L'histoire de l'église constitutionnelle est mal connue, et cela malgré la publication de nombreux ouvrages, souvent trop généraux. (Nous pensons, par exemple, à l'« Histoire de la Constitution civile du clergé », par Ludovic Sciout, Paris, 1872.)

Pour beaucoup de ces diocèses départementaux les documents ont disparu, peut-être pas définitivement. C'est le cas pour le Finistère, où les archives d'Expilly, celles du presbytère qui assura l'administration dans la faible mesure du possible pendant la vacance du siège, et celles d'Audrein, évêque de 1798 à 1800, sont introuvables. La patience permet de regrouper beaucoup de faits grâce aux documents épars aux Archives nationales, départementales, et de l'évêché de Quimper.

Sans attendre d'être en état de publier un ouvrage plus complet sur le sujet, il nous a paru intéressant de nous attacher à l'un des aspects les moins connus de cette histoire, celle du recrutement ecclésiastique par



Louis-Alexandre Expilly, né à Brest le 24 février 1743, fit ses études de théologie à Paris. Recteur de Saint-Martin-des-Champs de Morlaix, député du clergé du Léon aux Etats généraux de 1789, il participa à l'élaboration de la Constitution civile du clergé. Elu évêque constitutionnel du Finistère le 2 novembre 1790, sacré par Talleyrand le 25 février 1791, administrateur du Finistère, il fut arrêté avec vingt-cinq de ses collègues, comme fédéraliste, et exécuté à Brest le 21 juin 1794.

un nouveau prélat arrivant dans un diocèse divisé et troublé, au personnel insuffisant. Les conditions dans lesquelles furent ordonnés ces prêtres, leur origine, leur carrière, ont paru instructives.

Cela nécessita des recherches longues et souvent fastidieuses, parce que décevantes. Ajoutons que nous ne saurions assez remercier M. Daniel Bernard, président honoraire de la Société archéologique du Finistère, qui a bien voulu nous confier des notes recueillies dans divers ouvrages, et dans un certain nombre de liasses des archives du Finistère et de l'évêché.

Nous avons aussi beaucoup de gratitude envers M. le chanoine Nédélec, président de la Société archéologique et archiviste de l'évêché de Quimper, qui a méthodiquement dépouillé la collection du Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie, et a pris la peine de recopier des notes concernant les prêtres qui font l'objet de cette étude, conservées aux archives dont il a la garde.

C'est grâce à Mme Bouchaud-Le Tendre que nous pouvons reproduire des lettres du plus haut intérêt relatives au mariage du premier ecclésiastique, lequel avait été ordonné par Expilly, mariage qui causa une émotion considérable dans le département, et mit le prélat dans un embarras que révèle cette correspondance provenant des archives nationales.

Enfin, rendons un particulier hommage à l'obligeance de M. Jacques Charpy, directeur des Services d'archives du Finistère, et de ses collaborateurs, qui nous ont grandement facilité le travail de consultation de très nombreuses liasses d'où sont extraits les éléments de cette étude.

Le 12 mars 1791 était jour de grande fête à Quimper : le nouvel évêque du Finistère faisait son entrée dans la ville épiscopale. Les patriotes s'étaient rendus en foule sur la route au devant de lui, la garde nationale et les soldats de la garnison rendaient les honneurs, des coups de canon accompagnaient la marche du cortège.

Le soir, un banquet réunit les autorités civiles et militaires et quelques membres du clergé ralliés au nouveau prélat. Ceux-ci et les fonctionnaires civils l'attendaient avec la plus grande impatience. A plusieurs reprises, ils l'avaient pressé de prendre la tête du diocèse. Et maintenant, il fallait se mettre à l'ouvrage. Les troupes en armes, les discours de bienvenue, les musiques et les banquets sont plaisirs ou corvées selon le tempérament; l'administration, qui s'impose dès le lendemain, est tout autre chose.

Louis-Alexandre EXPILLY, évêque du Finistère.

Louis-Alexandre Expilly, né à Brest le 24 février 1743 (1), avait donc quarante-huit ans. Toussaint-François-Joseph Conen de Saint-Luc, né à Rennes en 1724, évêque de Quimper depuis 1773, était mort le 30 septembre 1790. Ce fut l'occasion d'appliquer, pour la première fois en France, la Constitution civile du clergé, en ce qui concerne l'élection des évêques.

Le 2 novembre 1790, l'assemblée du clergé et des fidèles, réunie dans la cathédrale de Quimper, sous la présidence de Goret, recteur de Ploudalmézeau, élut Expilly évêque du Finistère au troisième tour de scrutin, par 233 voix contre 125 à Jean-François de La Marche, évêque de Léon (2), non candidat évidemment, puisque résolument hostile aux réformes avant même la réunion des Etats généraux.

Expilly allait donc devoir mettre en œuvre cette constitution dont il avait été l'un des artisans. Député du clergé du Léon aux Etats généraux, il fut un membre actif du comité ecclésiastique, qu'il lui arriva de prési-

der. Il rédigea plusieurs des articles et présenta le rapport qui fixait le traitement des évêques. Il écrivait qu'il était temps « de faire cesser ce contraste scandaleux entre l'esprit d'une religion fondée sur l'humilité et le détachement des richesses, et l'opulence orgueilleuse dans laquelle vit une partie de ses ministres, à l'ombre du respect qu'inspire leur caractère ».

L'évêque de Rennes, de Girac, désigné par la constitution comme son « métropolitain » (3), refusa de le sacrer. Finalement Talleyrand, évêque d'Autun (4), consentit à cette cérémonie qui eut lieu, le 25 février 1791, à la chapelle des Oratoriens, à Paris.

L'état du nouveau diocèse en 1791.

Un travail gigantesque attendait le nouvel évêque. Correspondant aux limites du département, de la nouvelle circonscription ecclésiastique relevaient des paroisses de cinq anciens diocèses : quinze de Tréguier, trois de Vannes, deux de Dol, la totalité du Léon et la majeure partie de Quimper (5).

Si l'assimilation des paroisses de Tréguier, Vannes et Dol ne présentait pas de difficultés insurmontables, il en était autrement de l'amalgame du Léon et de la Cornouaille. Rude besogne, peut-être impossible, puisqu'on est fondé à se demander dans quelle mesure elle est achevée de nos jours et si elle le sera jamais.

Né à Brest, recteur de Saint-Martin-des-Champs, Expilly est Léonard, ne l'oublions pas. Cela aurait pu, semble-t-il, lui être de quelque secours. Il n'en est rien. Certes, il a bien été élu par ses confrères aux Etats généraux et cela malgré les ordres de l'évêque qui voulait « boycotter » les élections. Tout laisse à penser que le clergé du Léon, malgré le prestige et la fermeté de son chef fut, aux premières heures de la Révolution, comme l'ensemble du bas-clergé, favorable aux réformes escomptées. Mais si certaines de ces réformes, comme l'attribution d'un traitement décent, ne pouvaient cho-

quer, les autres dispositions, et par exemple l'élection des curés (ou recteurs, plus exactement, dans la terminologie locale), l'indisposèrent. La suppression du diocèse, la fixation du siège à Quimper, le dressèrent presque unanimement (6).

Jean-François de La Marche, émigré en Grande-Bretagne le 26 février 1791, quelques jours avant la prise de possession d'Expilly, ne demeurerait pas inactif. Ses instructions passent la Manche et l'abbé Henry, chanoine théologal (7), auquel il a délégué une partie de ses pouvoirs administratifs, assure leur exécution. La désobéissance ouverte à Expilly est le plus sacré des devoirs. Contre les rares jureurs, tous les moyens sont bons : les démarches personnelles, les lettres d'amis ou anonymes, la pression de fidèles, donc la persuasion. Puis la dérision, les chansons, les calomnies, les menaces : soit les sévices en ce bas monde et les tortures de l'enfer dans l'autre.

Donc l'hostilité virulente, l'aversion quasi générale dans tout le nord du département, Brest et Morlaix en partie exceptés, voilà un souci majeur pour le nouvel évêque. Le sud, c'est-à-dire la basse Cornouaille, partie la plus proche du siège épiscopal, offre un peu plus de consolations, sans être, pour autant, de tout repos. La proportion de jureurs est plus importante (8), l'influence extérieure de La Marche ne s'exerce pas, les populations acceptent moins les mots d'ordre contre-révolutionnaires. Mais si le siège est maintenu et même renforcé puisque le Léon compense la haute Cornouaille affectée au département des Côtes-du-Nord, si l'évêque Conen de Saint-Luc est mort, son entourage demeure, et bien vivant. Les vicaires généraux Thiberge et L'Arc'hantel (9) prennent la tête d'une lutte qui, menée dans des conditions plus difficiles que celle d'Henry, est cependant efficace. Peut-être, ici, une population plus diverse permet-elle, dans quelques paroisses, une certaine neutralité, une

indifférence apparente, dans cette querelle de clercs, qui n'est souvent qu'un attentisme.

Il est incontestable qu'on ne peut négliger l'influence de Le Coz, principal du collège de Quimper, personnalité éminente, qui prit parti avec vigueur pour la Constitution, polémiqua avec ses adversaires, et entraîna de nombreux professeurs et des membres du clergé, ses anciens élèves. Le Coz deviendra par la suite évêque d'Ille-et-Vilaine et, après le Concordat, archevêque de Besançon.

Le serment est obligatoire depuis le 27 novembre 1790 et, en principe, depuis le 2 janvier 1791, tout prêtre, « fonctionnaire public » qui ne l'a pas prêté est considéré comme démissionnaire. Dès lors, officiellement, que de paroisses vacantes ! Et quel désordre ! On connaît les assermentés et les difficultés de beaucoup d'entre eux. Mais comment déceler et traiter ceux qui ont juré avec restrictions, ceux qui se sont rétractés ? Et pendant ce temps-là, l'évêque élu est à Paris. Les administrateurs du département pensent en perdre la tête et on comprend que ces modérés, partisans fermes du nouvel état de choses, mais soucieux du maintien de l'ordre et de la religion, aient supplié l'évêque de se hâter de prendre les rênes.

Il est enfin venu. Mars 1791, c'est le moment où les électeurs, aux chef-lieux des neuf districts, élisent les assermentés aux cures vacantes.

Les difficultés.

Dès les premiers dimanches, il est évident que le nombre d'éligibles est inférieur à celui des postes à pourvoir. On prend du renfort : des religieux disponibles à la suite de la suppression des abbayes et des couvents, des aumôniers d'hôpitaux, des professeurs. Cela peut aller, parfois, sur le papier. Mais le même a été élu à plusieurs postes et doit opter, d'autres refusent. D'aucuns

tentent l'impossible. Ils sont installés par la force armée. Ils tiennent quelques semaines et, taquinés, insultés, ou plus simplement ignorés par les fidèles, renoncent.

Expilly, lui, lutte de son mieux. Le 13 avril 1791, le pape Pie VI a menacé les jureurs de suspension. Les insermentés redoublent d'ardeur. Ils continuent à dispenser les sacrements, seuls valables, ceux des jureurs étant nuls, sacrilèges, et entraînant la damnation éternelle. Ils tiennent toujours les registres de baptêmes, mariages et sépultures, refusent de les communiquer aux constitutionnels qui acceptent, faute de mieux, d'officier dans l'église à des heures différentes. Les sacristies sont fermées aux prêtres de l'enfer, le peuple les fuit et les injurie, les bedeaux « font grève ».

Le 22 avril 1791, cinq semaines après son arrivée, Expilly obtient du département un arrêté aux termes duquel les prêtres non assermentés devront désormais se tenir à quatre lieues de leurs anciennes paroisses. Ils vont donc, les uns déplacer leur activité (souvent dans la paroisse dont ils sont originaires et où ils retrouvent parents et amis), les autres demeurer sur place et devenir d'autant plus dangereux qu'ils sont clandestins, et sont persécutés. C'est une mesure pour rien. Il reste à trouver les moyens de lutter contre la pénurie.

Cette pénurie ne peut être chiffrée et ne le sera jamais. Et ce qui nous concerne, manquent les documents essentiels, c'est-à-dire tout ce qui a été écrit lors de l'administration épiscopale d'Expilly. Ces documents ont été détruits ou demeurent cachés. On peut cependant tenter de reconstituer ce que fut cette administration. Lui-même devait tenir ses registres au jour le jour à cause des démissions, des décès, des mutations faites parfois en dehors de lui par les districts. A chaque instant de nouvelles cures devenaient vacantes, et il était angoissé par le sort de celles qu'il était impossible de pourvoir.

Ayant épuisé toutes ses ressources, il lui fallut se déci-

der à enlever à un certain nombre de paroisses les vicaires qui aidaient encore des recteurs souvent âgés et parfois impotents.

Auparavant, il avait fait tout ce qu'il avait pu pour que le service des fidèles fût assuré, même par des prêtres qui, n'étant pas de son obédience, ne s'étaient pas retirés à quatre lieues de leurs anciennes résidences ou participaient au culte, là où ils se trouvaient. C'est ainsi que le conseil général, ayant décidé le 29 juin 1792 de faire saisir par la force publique tous les ecclésiastiques insermentés du département, Expilly demanda, le lendemain 30 juin, qu'on exceptât des dispositions de l'arrêté pris la veille « les ecclésiastiques non-conformistes qui communiquent avec les vicaires et recteurs assermentés et concourent avec eux à toutes les fonctions du culte ». Ce qui prouve que dans quelques paroisses, très rares certes, la lutte n'existait guère et qu'Expilly mettait avant tout le service des fidèles.

Le conseil général lui refusa cette faveur et décida l'arrestation de tous les insermentés.

Les remèdes. — Deux décisions capitales.

Alors l'évêque prit la responsabilité de deux décisions très importantes. La première était de demander aux vicaires qui subsistaient encore d'accepter un poste de recteur. En voici le texte (10) :

« Vous savez sans doute, Monsieur, que le Conseil général du Département, par son arrêt du 29 du mois dernier, a prononcé l'arrestation générale de tous les ecclésiastiques qui refuseraient de prêter le serment.

« Cette mesure sévère va laisser un grand nombre de Paroisses et de Succursales vacantes. Les Districts s'empres seront sans doute de nommer à ces places, pour ne pas laisser les Peuples sans secours spirituels.

« Il est probable, Monsieur, que vous serez du nom-

bre de ces élus et, dans le cas, je crois devoir vous conjurer de souscrire à votre élection.

« Il est possible que vous vous trouviez bien où vous êtes, et que, sans ambition, vous soyez content de votre sort actuel; mais je pense que, dans ce moment de crise, un bon prêtre, qui aime sa religion et sa patrie, doit voler à leur secours en sacrifiant son goût particulier au bien général. Votre modestie vous portera peut-être à alléguer votre peu d'expérience, mais vous ne devez pas être votre juge; vous avez promis obéissance dans votre ordination, la voix du Peuple qui vous élira, réunie à celle de votre évêque qui vous instituera doivent être pour vous la voix de Dieu qui, ayant égard à votre soumission, vous soutiendra dans ce Ministère redoutable.

« Je pense donc, Monsieur, que votre acceptation est un devoir impérieux. Si vous vous refusez au bien public on soupçonnerait votre religion et votre patriotisme. Vous savez que l'on a toujours accusé le clergé d'égoïsme, vous perpétuerez cette accusation. Vous n'ignorez pas que toutes les paroisses contribuent à l'impôt établi pour le traitement du clergé, chaque paroisse qui se trouve sans prêtre a donc droit d'en exiger un, tant qu'il se trouve deux prêtres dans une même paroisse. Vous ne devez donc pas douter que votre refus occasionnerait du trouble; et quels reproches n'auriez-vous pas à vous faire, s'il arrivait quelques accidents fâcheux lorsqu'il est en votre pouvoir de les prévenir tous ! Oui, Monsieur, je ne crains pas de vous le dire, l'affermissement de la religion et la tranquillité du Finistère dépendent de vous et de vos confrères. Si Messieurs les Vicaires acceptent les places auxquelles la Providence les appellera, nous aurons bientôt la paix; nous sommes en nombre suffisant pour donner partout le secours indispensable; le peuple sera content, et n'étant plus séduit par nos adversaires, il se réunira facilement à nous.

« Quelle satisfaction pour une âme douce et religieuse

d'avoir travaillé au bonheur de sa Patrie, d'avoir peut-être empêché l'effusion du sang, d'avoir contribué à ramener des âmes égarées à la pratique de leur ancienne religion, de n'avoir refusé son ministère à qui que ce soit ! L'idée seule d'un moribond qui réclamerait votre secours et qui périrait sans sacrements, ne troublerait-elle pas votre repos ?... Mais je craindrais de vous insulter, Monsieur, en insistant davantage et je me flatte que vous vous empresserez de justifier l'idée que le Peuple s'est faite du Clergé actuel, en croyant qu'il n'a d'autre ambition et d'autre intérêt que le bonheur et le salut de ses semblables.

« Je sais, Monsieur, qu'en quittant votre Curé, il se trouvera quelque temps dans l'embarras, mais je lui écris par la même occasion pour concerter avec lui un moyen sûr de l'en tirer incessamment. Si vous êtes dans une succursale et que vous soyez appelé à une Cure, les mêmes motifs doivent vous engager à accepter, parce que j'ai de jeunes prêtres pour vous remplacer et qu'il est juste que les plus expérimentés soient portés de préférence aux places inamovibles.

« J'ai l'honneur d'être avec un sincère attachement Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. »

Quimper, le 4 juillet 1792.

† EXPILLY,
Evêque du Finistère.

Dans le dernier paragraphe de cette circulaire, dont le ton pathétique traduit une indicible anxiété, il est fait allusion à une lettre du même jour adressée à tous les curés. Il nous semble que ce texte, du plus haut intérêt n'a, jusqu'à ce jour, jamais été publié (11). Il complète la circulaire précédente et constitue la seconde décision d'Expilly.

Monsieur et cher Coopérateur,

Depuis mon arrivée dans ce Diocèse, j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour procurer à la Religion des Ministres capables de remplacer ceux que les lois ont exclus du Ministère, en attirant au Séminaire tous les sujets qui se sont sentis appelés à l'Etat ecclésiastique. Le désir d'assurer aux fidèles le nombre de Pasteurs nécessaires à leur direction et la crainte de voir succomber sous le poids de leurs travaux mes respectables coopérateurs, m'ont rendus faciles tous les sacrifices qui pouvoient me conduire au but tant désiré par les vrais amis de la Religion.

Nos efforts communs obtenoient quelques succès lorsque des ennemis du bien public en ont arrêté subitement le cours. Vous n'ignorez pas les troubles qu'ils ont occasionnés et les mesures sévères que le Conseil général du Département vient de prendre contre eux. Par son arrêté du 29 du mois dernier, tous les prêtres qui refusent de prêter le serment vont être arrêtés. Des Paroisses et des Succursales vont demeurer sans Pasteurs, et les Citoyens en demandent de nouveaux avec empressement. Les Districts, les Municipalités, les Electeurs s'adressent à moi; ne pouvant leur en fournir, ils paroissent décidés à nommer tous les Vicaires actuellement en place pour la desserte des Paroisses et Succursales vacantes, et je désire que le zèle et la charité portent MM. les Vicaires à accepter ces places auxquelles ils seront nommés.

Je sens, M., l'embarras où va vous jeter la privation d'un vicaire. Cette situation pénible pour vous excite ma vive sollicitude. Je dois chercher avec vous les moyens de faire cesser cet embarras; voici le moyen qui jusqu'à présent m'a paru le seul propre à remédier efficacement à nos maux.

S'il ne se trouve plus dans les Paroisses de jeunes gens qui aient fait leurs études, je demande que chaque Curé, le Dimanche après réception de ma lettre, assemble ses Paroissiens à l'issue des Vêpres, et qu'ils choisissent ensemble un homme non marié, doué de mœurs les plus pures, jouissant de l'estime de ses concitoyens, âgé au moins de 22 ans et de moins de 60, sachant lire et écrire. J'espère qu'en m'envoyant promptement ces Citoyens, je les mettrai en état de partager les travaux les moins importants de leurs Pasteurs dont l'instruction et l'exemple achèveront de les rendre ensuite capables des fonctions les plus difficiles.

Vous regretterez sans doute, Monsieur, ainsi que moi, que nos adversaires aient par leur obstination enlevé aux autels tant de Ministres respectables sous tous les autres rapports, et que leur aveuglement ait été poussé assez loin pour les jeter dans l'alternative ou de faire de la Religion un objet de scandale, de désordre, de crimes même, ou de priver les fidèles d'un grand nombre de Pasteurs. Le parti auquel ils nous réduisent peut paroître extrême, mais les maux qui nous menacent le sont aussi. D'ailleurs, ce moyen est entièrement conforme au principe du Gouvernement ecclésiastique, et surtout l'exemple de la primitive Eglise; il est impérieusement commandé par les circonstances et par l'intérêt de la Religion. Il me paroît remplir parfaitement les principales vues que nous devons nous proposer dans le choix des Ministres. Vous savez que c'est moins la science voisine de l'orgueil que nous devons y rechercher que la charité, la pureté du cœur et la confiance des Peuples.

Je vous invite donc, Monsieur et cher Coopérateur, à faire le plus promptement possible le choix que je vous indique dans cette lettre. Je n'ai pas besoin de vous dire l'avantage que vous trouverez à faire concourir vos Paroissiens à ce choix, après que vous en aurez expliqué aux moins éclairés l'objet et l'importance. Indépen-

damment de la conformité de cette marche avec les règles primitives, vous sentirez sûrement que l'homme choisi par vos Concitoyens trouvera biens moins d'obstacles dans son nouveau Ministère auprès d'eux, et que la promptitude de l'ordination ne les étonnera pas lorsqu'ils auront été prévenus de sa régularité et de sa nécessité.

Si les candidats n'ont point les moyens de payer leur pension au Séminaire, je ne doute pas que les Paroisses ne se fassent un plaisir d'y contribuer. Dans tous les cas, que ce ne soit point un obstacle à leur mission, je me chargerai d'y pourvoir en tout ou en partie.

Nos besoins sont pressans, nos intentions sont pures, espérons que Dieu bénira nos moyens.

J'ai l'honneur d'être avec un sincère attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

† EXPILLY, *Evêque du Finistère.*

Quimper, le 4 juillet 1792.

Quel fut, exactement, le succès de l'appel lancé par Expilly ? Le qualificatif d' « expilliens » fut tout de suite donné aux prêtres ordonnés pendant le court épiscopat d'Expilly. Aux yeux des catholiques romains, il s'y attachait une note péjorative, à plusieurs titres : d'abord parce que ces prêtres étaient des enfants et des suppôts du schisme, ensuite parce que, recrutés et formés hâtivement, ils n'eurent ni le prestige du savoir ecclésiastique, ni celui d'une conduite exemplaire, enfin parce que nombre d'entre eux (non pas tous, mais on généralisait vite), furent des persécuteurs de leurs aînés dans le sacerdoce.

Mais combien furent-ils ? Parmi eux combien furent recrutés à la suite de l'appel de détresse lancé par Expilly à ses curés ? Nous risquons de n'en savoir jamais rien de façon précise et totale.

La patience de M. Daniel Bernard nous a aidé à en déceler cinquante-deux, alors qu'en 1924, le Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie (p. 252) ne donnait que vingt-neuf noms.

Nous donnons ci-dessous la liste de ces prêtres. A la suite des noms et prénoms viennent le lieu et la date de naissance, puis la date d'ordination. En caractères plus petits est indiqué ce que nous savons de la carrière de chacun.

(On remarquera que, de ces « expilliens », un certain nombre ont été ordonnés, encore qu'appartenant au diocèse, par Jacob, évêque des Côtes-du-Nord.)

1. — **BARON (Jean)**. Né à Trémaouézan, le 11 août 1770. Prêtre le 26 janvier 1793, à 23 ans.

Vicaire à Kernilis en février 1793, il y prête un serment très personnel. Il se trouve au Tréhou en thermidor an IV, y est maintenu après le Concordat, mais des plaintes réitérées de la commune font qu'il est interdit et remplacé en 1805. En 1808 il est vicaire à Hanvec et, au plus tard en 1818, vicaire à Plougastel-Daoulas. Il y est mort le 1^{er} juin 1832, à 62 ans.

2. — **BIZIEN (Gabriel-Joseph)**. Né à Kerlaz, le 18 février 1762. Prêtre le 23 août 1792, à 30 ans.

Vicaire à Pont-l'Abbé après son ordination; curé de Trefflagaat en novembre 1792, il y est encore en messidor an IV (juin 1796). Ministre du culte et pensionnaire ecclésiastique à Kerlaz en l'an VI. Ne figure pas au clergé concordaire.

3. — **BROCH (Yves)**, ou **LE BROCH**, ou **LE BLOCH**. Né au Drennec, le 17 novembre 1758. Prêtre le premier samedi de Carême de 1792, à 34 ans.

Vicaire à Arzano après son ordination, on le trouve vicaire à Saint-Michel de Quimperlé six semaines après, puis curé d'office au Faou et succursales annexées, de juillet 1792 à la fin de l'année. Il redevient ensuite vicaire à Quimperlé, est curé de Névez en 1793, puis est nommé vicaire à Rosnoën où il prête le serment de haine le 20 vendémiaire an VI (11 octobre 1797). Il aurait été desservant de Trégarvan au Concordat. Il est mort le 26 janvier 1806, à 48 ans.

4. — **CARIOU (François-Marie)**. Né à Quimper, le 23 novembre 1769. Prêtre probablement en 1791.

Elève au séminaire de Quimper en 1790. Vicaire à Plouguerneau, il y prête serment le 18 mars 1792. Elu curé constitutionnel de Plouider à Lesneven le 16 juillet 1793, il y signait « curé sans-culotte de Plouider ». Après le Concordat, il est nommé en mai 1804 à Tréguennec pour y remplacer le premier desservant, et il y est mort le 10 septembre 1810, à 41 ans.

5. — **CEVAER (Yves)**. Né à Rumengol, le 18 juin 1749
Ordonné sous-diacre par Jacob, puis prêtre par
Expilly le 19 mars 1791, à 42 ans.

Depuis longtemps tonsuré, exclu des ordres pour incapacité avant la Révolution. Vicaire à Irvillac, puis à Crozon depuis le 12 mars 1792, il y est encore en 1796, ayant abdicqué en l'an II. On le trouve à Meilars en l'an IV, puis à Daoulas, enfin vicaire à Rumengol en l'an VI. Il y reste comme prêtre habitué en 1805, après le Concordat. Après 1809, il est prêtre de Brasparts, résidant à Saint-Rivoal. Il a été inhumé à Rumengol le 5 mai 1816, à 67 ans.

6. — **CHANSY (Félix-Charles-Pierre)**. Né à Gouézec, le
11 novembre 1765 fils d'avocat. Prêtre en 1791,
à 25 ans.

Nommé à Quimper, puis premier vicaire à Pleyben le 5 octobre 1791, il n'y reste guère. Ensuite vicaire de Sizun, il est élu à Lesneven, le 28 mai 1792, à la cure de Lesneven, par 4 voix sur 35 votants. Nommé à Lampaul-Guimiliau le 1^{er} août 1793, il y était encore en l'an VI (1798), desservant aussi Guimiliau. Après le Concordat, on le trouve prêtre à Saint-Thurien en 1806, et il finit sa carrière à Crozon en 1810. Il est mort vicaire de Crozon le 27 décembre 1810, à 45 ans.

7. — **COATMEN (Roland)**. Né en 1745. Ordonné en
1792, probablement après l'appel d'Expilly, avait
47 ans.

Vicaire à Quéménéven, puis, de 1792 à l'an III, à Ergue-Gabéric où il aurait donné l'hospitalité à des députés girondins en fuite. Il en aurait été chassé et on le trouve de nouveau à Quéménéven jusqu'en messidor an VI (juillet 1798). Après le Concordat, il fut nommé desservant au Quilliou, aujourd'hui en Plonévez-du-Faou.

8. — **CORFDIR (François-Alexandre)**. Né à Saint-Martin de Morlaix, le 25 janvier 1723. Prêtre en
1792, à 69 ans.

Vicaire à Morlaix le 3 juin 1792, curé de Locquénoë du 11 juillet au 29 septembre 1793, puis vicaire à Ploujean. Il

est mort à Morlaix à 82 ans, le 11 thermidor an XIII (30 juillet 1805).

9. — **DEMEURÉ (Louis)**. Né à Locronan, le 1^{er} avril 1762. Prêtre en 1791, à 29 ans.

Elève au séminaire de Quimper en 1790. On le trouve à Plougastel-Daoulas en 1792, bien qu'un certificat de l'an VI l'indique comme ayant été vicaire à Bohars sans interruption de novembre 1791 à novembre 1794. Abdicataire le 24 juillet 1794, prêtre à Lambézellec après la Terreur, il est interdit par Audrein après des incidents violents avec ses confrères. Le 12 vendémiaire an VI (3 octobre 1797), il prête le serment de haine à Hanvec, comme « ministre du culte demeurant à l'Hôpital-Camfrout » et, le 25 pluviôse an VI (13 février 1798), comme « ministre du culte à L'Hôpital-Camfrout », il réclame une pension. Prêtre à Plonévez-Porzay au Concordat, et à Spézet en 1809, il est mort à Kerfeunteun le 21 mars 1813, à 51 ans.

10. — **DEROUE (Jean-Marc-Nicolas)**. Né à Concarneau, le 7 février 1767. Ordonné par Jacob le 14 mars 1793, à Trémuson, à 26 ans.

Vicaire à Moëlan sous le curé constitutionnel Le Franc. Tous deux rétractèrent bientôt leur serment, mais purent rester sur place, malgré une arrestation en brumaire an IV (novembre 1795). Au Concordat, Derouet est vicaire à Moëlan (1802-1804), recteur de Baye en 1806, recteur de Nizon, en 1809, puis de Moëlan de nouveau le 4 septembre 1817. Il y est mort recteur le 19 septembre 1818, à 51 ans.

11. — **DONNART (Paul)**. Né à Goulien, le 22 décembre 1765. Tonsuré en 1788-1790, prêtre en 1791.

Désigné pour Pouldergat, il n'est pas élu par le corps électoral. Premier vicaire à Saint-Pol-de-Léon, il y a prêté serment entre le 3 juin et le 8 novembre 1792. Parti le 8 novembre 1792, pour aller voir sa famille, il ne revint pas. Vicaire à Mahalon, nommé le 19 décembre 1792. Le conseil municipal de Goulien le demande en 1803; il y est prêtre, puis recteur de 1804 à 1819, après avoir été proposé en 1804 pour l'île de Sein. Il est mort à Goulien, prêtre constitutionnel, le 3 mai 1819, à 54 ans.

12. — **FAGON (Jacques-Marie)**. Né à Lambézellec le 18 février 1758. Prêtre le 22 mars 1792, à 34 ans.

Diacre en 1790, il hésita à s'engager, et attendit plus d'un an avant de se faire ordonner. Elu curé de Guissény, il renonça vite à s'y imposer, et fut élu curé de Plougar à Lesneven

le 16 juillet 1792. Il devint plus tard vicaire à Saint-Marc, résidant à Lambézellec. Il mourut à Saint-Marc le 29 vendémiaire an VII (20 octobre 1798), à 40 ans.

13. — **FALHER (Olivier)**. Né à Canihuel (paroisse de Bothoa, Côtes-du-Nord, ancien évêché de Quimper), le 19 mars 1765. Prêtre en 1792, peut-être avant l'appel d'Expilly.

Elève au séminaire de Quimper en 1790, il eut une brève carrière ecclésiastique. Ex-vicaire (« Intrus de Duault »), professeur au ci-devant séminaire de Quimper, il est nommé curé du Faou à la fin de 1792. Il aurait été à Mahalon au début de 1793. S'est marié civilement à Quimper le 30 avril 1793, en présence de plusieurs membres du Directoire administratif du département. La cérémonie fut suivie d'un charivari. Marié à la cathédrale par Hurault, vicaire épiscopal d'Expilly, le 2 mai (voir en annexe des lettres d'Expilly et de Hurault à ce sujet). Par la suite, il devint fonctionnaire dans les bureaux de l'administration.

14. — **FEILLA (Louis-Claude)**. Né à Kérien, Côtes-du-Nord, ancien évêché de Quimper, en 1766. Prêtre vers 1791-1792.

Sous-diacre en 1790, il était professeur de logique au collège de Quimper en 1791. Nommé curé de Poullan, il y arriva en janvier 1793. Abdicataire en l'an II. Marié et fonctionnaire à Quimper, il avait deux enfants en l'an VI, et obtint ses lettres de sécularisation le 10 février 1804. Il est mort à Quimper, secrétaire en chef de la mairie, le 8 octobre 1806, à 40 ans.

15. — **GLORIA (Alain)**. Né à Plouescat, le 18 février 1771. Prêtre en 1792, à 21 ans.

Vicaire au Faou après de vives réclamations pour obtenir ce poste que demandait Broc'h au départ de Falher en mars 1793. On le trouve au Faou jusqu'en 1799. Il est mort à Plo-melin le 3 janvier 1806, à 35 ans.

16. — **GOURVEZ (Jacques)**. Né à Dirinon, le 13 janvier 1771. Prêtre en 1793, à 22 ans.

Prêtre à Dirinon, il y prête les premiers serments. Le 26 messidor an VI (14 juillet 1798), il est « prêtre de Daoulas », et le 20 thermidor de la même année (7 août 1798), il est « ex-curé, résidant à Plougastel-Daoulas ». Au Concordat, il est desservant de Saint-Divy; en 1806 on le trouve à Scaër, vicaire. Il y est mort le 1^{er} novembre 1825, à 54 ans.

17. — **GOUIFFES**. Signalé par M. Daniel Bernard. On n'en connaît que le nom.

18. — **HOMO (Guillaume)**. Né à Langoat, Côtes-du-Nord, le 28 novembre 1773. Prêtre en 1793.

Vicaire à Plouigneau, il y prête serment le 23 nivôse an II (12 janvier 1794). Vicaire à Guimaëc à partir de l'an III, il y est pensionnaire ecclésiastique en l'an VI. Il s'y trouve encore en 1802 ou 1803, lors de sa nomination à Lannéanou. Il est mort accidentellement, dans la nuit du 4 au 5 pluviôse an XIII (25 janvier 1805), étant recteur de Lannéanou, à 32 ans.

19. — **JACQ (Yves)**. Né à Lambézellec, le 18 avril 1766. Prêtre en mars 1792, à 26 ans.

Elu curé de Guissény à Lesneven le 16 juillet 1792, il a cependant prêté serment à Lambézellec le 21 octobre 1792. Malgré bien des difficultés, il reste curé de Guissény jusqu'au 29 octobre 1795, où un groupe de femmes l'oblige à fuir. Il vient se fixer à Lambézellec, où il est vicaire en l'an VI. Après le Concordat, Mgr André le nomma recteur de Saint-Marc, mais il refusa d'y résider. A la mort de Quémeneur, précédent recteur de Saint-Marc (90 ans), il n'y assure toujours que le service du dimanche. Démissionnaire de son poste en 1813, il reste vicaire à Lambézellec jusqu'à sa nomination à Lothey le 4 juin 1817. Il mourut recteur de Lothey le 18 mars 1821, à 55 ans.

20. — **JAMIN (ou JAMY ?)**. On n'en connaît que le nom.

Est-il possible de l'identifier avec un Janny, élève au séminaire de Quimper en 1790, et qui a été ordonné par Expilly à Rosporden ?

21. — **JESTIN (Guillaume-Jean)**. Né à Locmaria-Plouzané, baptisé à Plouzané, le 27 août 1754. Prêtre le 7 avril 1792, à 38 ans.

Vicaire à Plougonvelin en 1793, puis à Saint-Pierre-Quilbignon et à Recouvrance, il prête le serment de haine à Brest le 26 fructidor an V (12 septembre 1797). Après le Concordat, on le trouve desservant à Landévennec en 1804. De 1805 à 1806, il est prêtre à Recouvrance, où il est revenu sans la permission de ses supérieurs. Entre 1813 et 1818, il est vicaire à Lambézellec et, le 1^{er} janvier 1818, nommé vicaire à Coatmeal, où il est mort recteur le 15 avril 1820, à 66 ans.

22. — **KERRIOU (Jean)**. Né à Locmélard, le 4 décembre

1743. Prêtre en 1792, à 49 ans, probablement à la suite de l'appel d'Expilly.

Nommé vicaire à Saint-Sauveur le 6 août 1792, il est, en l'an VI, vicaire et pensionnaire ecclésiastique à Sizun. Après le Concordat, en 1805, il est « prêtre de Sizun, desservant de Saint-Cadou ». Mort à Sizun le 6 septembre 1819, à 76 ans.

23. — **LEAUSTIC (Jacques-Claude)**. Né à Plougonvelin, le 31 janvier 1769. Fait diacre par Expilly, et prêtre par Jacob, le 15 mars 1794, à Trémuson, après l'arrestation d'Expilly.

Au témoignage de son père, se destinait à la prêtrise, ainsi que son frère. Vicaire à Ploumoguer en 1794, à Plougonvelin en avril 1795, il y est pensionnaire ecclésiastique en l'an VI, et y reste jusqu'à sa mort, le 5 septembre 1803. Il avait pris part au synode d'Audrein, à Quimper, le 15 juillet 1800.

24. — **LEAUSTIC (Ollivier)**. Né à Plougonvelin, le 20 avril 1771. Fait diacre par Expilly, avant son arrestation à Lambézellec pour refus de service militaire, et prêtre seulement en 1800, probablement par Audrein, avec un retard dû à la maladie.

Diacre à Lambézellec après son arrestation en 1794, puis prêtre à Gouesnou, où il est pensionnaire ecclésiastique en l'an VI. Après le Concordat, il est vicaire à Gouesnou en 1806, et y meurt le 6 août 1810, à 39 ans.

25. — **LE BASTARD DE KERGUIFFINEC (Louis-Allain)**. Né à Tréguennec, le 29 août 1772. Prêtre en 1791, à 19 ans.

Curé de Nizon de 1792 à 1796, il se rétracte et refuse le serment de haine. Déporté volontaire, il s'embarque pour l'Espagne le 8 octobre 1797, avec quatorze autres prêtres. Quelque temps après il meurt en Espagne d'une maladie de poitrine.

26. — **LE BAUT (Hervé) ou LE BOT**. Né à Pleyben, le 19 février 1764. Prêtre en 1792, avant l'appel d'Expilly.

Ancien frère aux Récollets de Lesneven, vicaire à Guini-liau du 17 juin au 23 décembre 1792, il avait reçu d'Expilly l'institution canonique pour Guiclan le 10 décembre 1792, et s'y était installé le 23 décembre. On le trouve ensuite prêtre

à Loc-Eguiner, le 9 ventôse an IV (18 février 1796), et il y resta jusqu'à sa mort, le 29 décembre 1808, à 44 ans.

27. — **LE BERRE (Hervé)**. Né à Plovan, le 20 janvier 1751. On ne connaît pas la date de son ordination. Etant donné son âge, il a dû répondre à l'appel d'Expilly.

Il est signalé à Tréogat en l'an V. Poursuivi, avec d'autres prêtres, pour avoir fait une procession extérieure à Peumerit le 2 septembre 1798. Il est mort prêtre à Tréogat le 18 brumaire an XIII (9 novembre 1804), à 55 ans.

28. — **LE BRAS (Guillaume)**. Né à Plounéour-Ménez, le 17 février 1763. Prêtre en 1792, à 29 ans.

En 1792, il est curé de l'île Molène, et prête serment à Brest. Le 1^{er} floréal an II (20 avril 1794), il est chargé de la trêve du Cloître, en Plourin, puis est vicaire et secrétaire du comité de surveillance à Irvillac. En 1797-1798, on le trouve vicaire à Guerlesquin. De 1802 à 1805, il est prêtre à Plouégat-Guerand et, avant septembre 1806, vicaire à Saint-Jean-du-Doigt, où il exerce entre 1813 et 1818. Il est mort le 21 juin 1821 à Plounéour-Ménez, à 58 ans.

29. — **LE CAM (Noël)**. Né à Pluguffan, le 10 mai 1760. Date d'ordination inconnue.

Vicaire à Edern en 1793, et à Pluguffan en l'an V. Il est mort à Pluguffan le 11 février 1808.

30. — **LE CARO (Hervé)**. Né à Pont-Croix, le 2 septembre 1771. Prêtre en 1792, à 21 ans.

Curé d'office à Ouessant, il y est toujours le 6 frimaire an VI (26 novembre 1797). Après le Concordat, il dessert Lanvern et Saint-Honoré. Il est mort desservant de Lanvern le 18 avril 1808, à 37 ans.

31. — **LE COQ (Guénolé-Marie)**. Né à Concarneau, le 4 septembre 1771. Date d'ordination inconnue.

Vicaire à Lanriec en 1793-1794, il est pensionnaire ecclésiastique en l'an VI et en l'an VII. Il est mort vicaire à Plonévez-Porzay le 1^{er} mai 1804, à 33 ans.

32. — **LE DINER (Nicolas)**. Né à Plonévez-du-Faou, date non connue. Ordonné diacre par Expilly, et prêtre par Lemasle, évêque du Morbihan, le 13 janvier 1793.

Prêtre à Locmalo (Morbihan); en l'an II, il s'engage au 15^e régiment de chasseurs à cheval, et on perd sa trace.

33. — **LE FROUT (François)**. Né à Saint-Melaine de Morlaix, le 21 avril 1739. Prêtre en 1792, à 53 ans. Ancien avocat.

Nommé curé d'office par Expilly à Lannilis en juillet 1792 il y arrive le 29. Le 30 décembre de la même année, il est élu curé de Plouzévé. Puis il est installé le 1^{er} août 1793 à Saint-Thégonnec, après avoir été élu le 23 juillet, et il y reste jusqu'à la fin de septembre 1795. Il revient ensuite à Morlaix, sous le curé constitutionnel Derrien, et y reste simple prêtre après le Concordat. Il est mort à Morlaix le 18 avril 1807, à 68 ans.

34. — **LE GOARANT (François)**, ou **GOARANT**. Né à Melgven, le 28 mai 1763. Date d'ordination inconnue.

Vicaire à Hanvec, il y prête serment le 21 octobre 1792. Nommé par Expilly à Plougoum, il y est installé le 23 décembre, mais son installation étant jugée irrégulière, il doit prêter serment une seconde fois le 6 janvier 1793. Il est mal accueilli dans la commune; le bedeau ne veut pas le servir; on lui refuse un certificat de civisme qu'il doit aller demander à Saint-Pol le 5 juillet 1793. Après un très grand scandale au sujet d'un enterrement, il disparaît de Plougoum le 29 juin 1794. Le 14 vendémiaire an VI (5 octobre 1797), il habite Locmélar, y prête le serment de haine, et signe « curé de Plougoum ». Le 15 thermidor an VI (23 juillet 1798), ministre du culte à Locmélar, il y confirme ses serments. Avant 1803, il fait encore scandale à Quimperlé, en continuant à célébrer la messe malgré l'interdiction qui en a été faite. En 1823, on le trouve vicaire à Briec, où il meurt le 8 mai 1824, à 61 ans.

35. — **LE GOFF (René)**. Né à Plouaret, évêché de Tréguier. Prêtre en 1791.

Vicaire constitutionnel de Coatascorn (Côtes-du-Nord); il sera détenu à Tréguier en l'an II pour refus d'abdiquer. On le trouve en 1801 à Cheffontaines, en Clohars-Fouesnant, où il célèbre les processions de la Fête-Dieu. Il est, plus tard, recteur de Bégard.

36. — **LE MAGNE (François-Marie)**. Né à Guerlesquin, le 17 juillet 1762. Prêtre le 7 mars 1793, à 31 ans.

Veuf depuis peu : marié en 1783, il avait deux enfants, nés en 1784 et 1792. Avant sa prêtrise, il était procureur de la

commune de Guerlesquin. Nommé le 10 mars 1793 curé d'office à l'île de Batz, puis à Guimaëc en mai 1793, il est élu curé de Plouégat-Moysan le 23 juillet 1793. Installé le 11 août, il y restera desservant après le Concordat avant de se retirer en 1814. Entre temps, il avait acquis la chapelle de Saint-Laurent-du-Pouldour le 21 pluviôse an III (9 février 1795), destinant cet édifice au culte catholique soumis aux lois. Il est mort à Guerlesquin le 3 mai 1833, à 71 ans.

37. — **LE MERER (Jean-Dominique)**. Né à Plouézoc'h, le 4 août 1767. Date d'ordination inconnue.

Vicaire à Saint-Evarzec, il y prête serment le 7 octobre 1792. En 1793, il est vicaire à Saint-Michel de Quimperlé. Le 20 nivôse an IV (10 janvier 1796), il prête serment à Bannalec, où on le trouve jusqu'à l'an VI. Il ne figure pas au clergé concordataire.

38. — **LENCOT (René-Marie)**. Né à Duault (Côtes-du-Nord), ancien évêché de Quimper, le 15 juillet 1760. Prêtre le 2 juin 1792, à 32 ans.

Vicaire de Plouaret en 1792-1793. En l'an VI, il est vicaire à Lampaul-Guimiliau, se plaignant de n'avoir pas de pension. Recteur de Locmélard en 1803, il n'y est effectivement nommé que le 20 juin 1804, car le précédent et scandaleux recteur Thépaut ne voulait pas s'en aller. Il démissionne en 1836, à 76 ans, et meurt à Locmélard le 20 juillet 1841, à 81 ans.

39. — **LULLIEN (Jacques)**. Né à Lambézellec, le 9 novembre 1767. Prêtre en 1791, à 24 ans.

Vicaire à Quimper avant 1792, il devient premier vicaire à Lesneven, où il prête serment le 9 novembre 1792. De 1793 à 1798, il réside à Bohars, comme ministre du culte. Après le Concordat, on le trouve encore à Bohars en 1804 et 1806, puis à Irvillac de 1806 à 1808, ayant été interdit dans l'inter valle. Il est ensuite à Elliant, à Bannalec en 1812, à Poul lan, à Briec en 1820, à Plouhinec en 1823, enfin à Guiler-sur-Goyen, dont il est recteur, le 1^{er} juillet 1829. Il démissionne vers septembre 1829, et meurt à Lambézellec, « ancien desservant de Guiler », le 1^{er} novembre 1849, à 82 ans.

40. — **MADEC (Jean)**. Né à Commana, le 4 juin 1756. Prêtre en 1792, à 36 ans, après l'appel d'Expilly.

Nommé vicaire à Saint-Sauveur, le 31 juillet 1792, il ne s'y maintient pas, et son curé l'envoie à Saint-Cadou, le 6 août 1792. Il y restera longtemps, et y sera encore en 1806. Il est mort à Plounéour-Ménez, prêtre, le 19 juin 1827, à 71 ans.

41. — **MARTIN (François-Marie)**. Né à Plounéour-Ménez, le 24 août 1766. Ses bans de sous-diaconat furent publiés en janvier 1792. Prêtre en 1792, à 26 ans, peut-être avant l'appel d'Expilly.

En avril 1792, il fut nommé vicaire à Garlan pour y remplacer l'ex-récollet Laviec, qui avait rétracté avec éclat. Le 16 juillet 1792, il est élu à Lesneven curé de Lanhouarneau, il s'y rend le 26 août 1792 et y prête serment. En l'an VI, il est probablement ministre du culte à Plouézoc'h : il y prête serment, y réside et y est pensionnaire ecclésiastique. Après le Concordat, de 1802 à 1806, il est desservant de Garlan, d'où il est nommé, le 5 septembre 1806, recteur de Saint-Nic. Il s'est sans doute retiré vers 1836, car, en 1837, le maire se plaint d'être « sans pasteur depuis longtemps ». Il est mort à Saint-Nic, « ancien recteur », le 5 septembre 1846, à 80 ans.

42. — **MOREAU (Allain-Guillaume)**. Né à Pont-l'Abbé, le 16 mai 1768. Prêtre en 1791.

Vicaire à Gourlizon, il prête son premier serment à Plonéis le 15 octobre 1792. Elu le 15 janvier 1793 à Plouguerneau par l'assemblée de Lesneven, il s'y est rendu, mais n'y est pas resté, ayant choisi Pleyben. Abdicataire en 1794, il revint probablement à Gourlizon. Il s'y trouve en 1798 pour prêter le serment de haine à Plogastel-Saint-Germain, mais ne s'y trouvait plus en fructidor an VIII (septembre 1800), l'ayant probablement quitté en l'an VII. Il exerce ensuite le culte à Saint-Evarzec pendant trois semaines sans le consentement d'Audrein, qui le suspend. Il erre, réduit à la mendicité, et on perd sa trace.

43. — **PAILLART (Yves-Jean)**. Né à Primelin, le 14 février 1765. Prêtre le 17 décembre 1792, à 27 ans.

Envoyé à Dinéault après son ordination, il y passa toute la Révolution. Il y était agent municipal chargé de l'état civil du 3 floréal an VII (22 avril 1799) au 26 prairial an VIII (15 juin 1800). Il est mort à Dinéault le 19 ventôse an IX (10 mars 1801), à 36 ans.

44. — **PENNARUN (Jean-Baptiste-Benjamin)**. Né à Rosporden, le 24 juin 1771. Prêtre à Noël 1792, à 21 ans.

Il réside à Quimper en janvier 1793. Premier vicaire à Saint-Pol-de-Léon le 30 octobre 1793, il déclare se démettre de sa charge le 6 frimaire an II (26 novembre 1793) pour répondre à la première réquisition, après avoir demandé à en être exempté comme ecclésiastique. Mais sous la pression des jeu-

nes gens de Saint-Pol et du département, il quitte ses fonctions et s'enrôle à Châteaulin dans un bataillon qui part à l'armée de la Moselle, d'où les ci-devant prêtres étaient exclus, et obtient son congé. Il se rend alors à Quimper où on l'emploie dans les bureaux de l'administration du district. En l'an III, il s'engage comme volontaire à la 4^e division des côtes de Brest. Démobilisé le 4 thermidor de la même année (22 juillet 1795), il rentre dans la vie religieuse. Le 14 vendémiaire an VI (5 octobre 1797), il est à Châteaulin et y prête le serment de haine; le 26 juin 1798 on le trouve à Rosporden, puis de nouveau à Châteaulin. Après le Concordat, il devient recteur de Saint-Coulitz en 1803, de Lothey en 1806, de Plogonnec en 1813, de Lambézellec en 1816. En 1842, il est chanoine titulaire à Quimper, où il meurt le 2 décembre 1851 à 80 ans.

45. — **PICARD (Michel)** ou **PICART**. Né à Plougasnou, le 7 novembre 1762. Prêtre vers 1792, à 30 ans, avant l'appel d'Expilly.

Nommé vicaire à Plouguerneau le 3 juin 1792, il quitte ce poste le 15 août pour Plouégat-Guerrand. Le 5 thermidor an II (23 juillet 1794), il dépose ses lettres de prêtrise pour se marier et devient huissier à Plougasnou. Il aura sept enfants, et obtiendra ses lettres de sécularisation le 11 octobre 1807. Pensionnaire ecclésiastique, il meurt à Plougasnou, le 3 mars 1823, « prêtre, huissier de la justice de paix du canton, époux de Marie Le Dantec ». Il avait 61 ans.

46. — **PIZIVIN (Hervé-Jean-André)**. Né à Saint-Martin de Morlaix, le 30 novembre 1764. Prêtre en mars 1792, à 27 ans.

Séminariste, il avait été tonsuré le 18 septembre 1790 par Jean-François de La Marche. Le 16 juillet 1792, il est élu à Lesneven curé du Drennec. Ensuite vicaire à Recouvrance, il abdique en l'an II et erre, comme musicien, de Lesneven à Paris, Orléans, Saumur, Nantes, pour revenir à Brest à la fin de 1795. On l'y trouve en l'an IV et il y prête le serment de haine le 25 fructidor an V (9 septembre 1797). Après le Concordat, il devient desservant à Guilers en 1803, recteur de Bohars en 1805 et 1806, enfin sacristain et organiste de la cathédrale de Quimper. Il se rétracte le 13 mars 1807. Recteur de Logonna-Daoulas de 1813 à 1821, il devient aveugle, fait accepter sa démission, et meurt à Morlaix le 7 janvier 1822, à 58 ans.

47. — **POCHARD (Jean)**. Né à Lambézellec, le 3 août 1765. Prêtre en 1791, à 26 ans.

Sous-diacre en 1790, il avait quitté le séminaire de Léon à

Noël 1790, « par patriotisme ». Professeur de 5^e au collège de Quimper le 30 avril 1791, il est élu à Lesneven curé de Lesneven le 22 juillet 1792, par 7 voix sur 27 votants, mais le 6 janvier suivant il n'avait pas encore rejoint son poste. Il quittera Lesneven après 1794, honni de la population, qui le qualifiait de « monstre ». Abdicataire en l'an II, il est prêtre à Lambézellec où il prête le serment de haine en l'an VI comme curé, il est pensionnaire ecclésiastique et vicaire d'office en l'an VIII. Après le Concordat, il est recteur de Gouesnou en 1803, de Guengat en 1808, de Bohars le 31 octobre 1809, de Roscanvel du 29 novembre 1816 à 1836. Il est mort à Lambézellec, « ancien recteur de Roscanvel », le 23 mars 1841, à 76 ans.

48. — **QUEFFURUS (Guillaume)**. Né à Meillars, le 21 novembre 1765. Prêtre probablement en 1792, à 27 ans.

Aurait prêté le premier serment à Ploaré. Vicaire au Juch depuis avril 1792, il est élu curé de Saint-Frégant le 16 juillet à Lesneven, on ne sait s'il a rejoint son poste. Pensionnaire ecclésiastique en l'an VI, il prête le serment de haine à Douarnenez, étant « ci-devant vicaire du Juch », et déclare ne s'être jamais rétracté le 26 messidor an VI (12 juillet 1798), comme « ancien vicaire de la ci-devant succursale du Juch ». Après le Concordat, on le trouve vicaire à Ploaré en 1806. Il est mort vicaire à Ploaré et chapelain du Juch, le 22 mars 1843, à 78 ans.

49. — **REGNAULT (Jean-Baptiste)**. Né à Morlaix, le 28 octobre 1747. Prêtre en 1792, à 45 ans.

Ancien procureur au Parlement, et veuf, il arrive à Guimiliau le 28 mai 1793. Abdicataire le 20 ventôse an II (10 mars 1794). Militaire jusqu'au 11 messidor an IV (29 juin 1796) dans la compagnie franche des canonniers attachée à la 73^e demi-brigade. Pensionnaire ecclésiastique à Morlaix en l'an V, il résidait à Landerneau depuis juin 1798. On perd ensuite sa trace.

50. — **ROIGNANT (Pierre)**. Né à Plonévez-du-Faou, le 28 février 1769. Prêtre en 1792, à 23 ans.

Au début de juillet 1792, il arrive à Plonéour-Lanvern, où il prête serment en août. Abdicataire en l'an II, il épouse la fille du maire Boédec le 23 prairial (11 juin 1794), et devient agent municipal et officier public. En l'an IV, pensionnaire ecclésiastique, il se plaint de n'avoir rien reçu depuis deux ans. Percepteur en l'an VIII, il obtiendra ses lettres de sécularisation le 12 novembre 1805. En 1812, il était instituteur à Quimper, où il est mort le 15 avril 1820, à l'âge de 51 ans. Il était père de trois enfants, dont l'un est mort au séminaire.

51. — **THEPAUT (Joseph-Prigent)**. Né à Porspoder, le 13 mars 1763. Prêtre le 11 août 1791, à 28 ans.

D'abord envoyé au Tréhou, puis à Hanvec en 1793, il y reste jusqu'au 22 décembre 1805, année de sa rétractation. Cependant, dans l'intervalle, on ne sait trop quand, il s'était installé à Locmélar, et y menait une vie scandaleuse. Il avait même blessé un homme, dans une auberge, près du presbytère de Sizun. Comme Lencot avait, de son côté, été nommé à Locmélar, il y eut, pendant quelque temps, deux recteurs à Hanvec et deux recteurs à Locmélar. En 1805, en pleine déchéance, Thépaut est recueilli par le curé insermenté de Hanvec, chez qui il vécut pendant six ou sept mois, interdit, s'améliorant un peu. Il dut cependant retomber, car on ne le trouve nulle part en 1806. En 1808-1809, il est signalé à Landéda, « prêtre disant la messe ». Entre 1813 et 1818, il est vicaire à Poullaouen et de nouveau interdit, après avoir été transféré à Cast. Il est mort prêtre à La Feuillée le 26 décembre 1818, à 55 ans.

52. — **TORRET (Guillaume)**. On ne sait rien sur le lieu ni la date de sa naissance. Fait prêtre par Expilly vers 1792.

Vicaire constitutionnel à Irvillac en l'an VI, il demande une pension, « car il n'était pas prêtre à l'époque de la prestation du serment exigé par la loi du 14 août 1792 ». Il aurait été prêtre au Faou. Marié vers 1794, il est veuf vers 1828. Le 14 décembre 1829, il est « simple douanier à Plougastel-Daoulas. Marié depuis au moins vingt-huit ans, il a des enfants. Sa femme est morte. A l'occasion du jubilé, il est venu trouver le curé Déniel, et lui a dit qu'il voulait se réconcilier avec Dieu, décidé à accepter ce que demanderait l'église ». La suite de cette démarche n'est pas connue.

Il est impossible de donner les références que nous possédons sur chaque individu, des pages de notes n'y suffiraient pas. Bornons-nous à préciser que nous avons utilisé, en plus de la documentation personnelle de M. Daniel Bernard et des notes relevées aux archives de l'évêché par M. le chanoine Nédélec dans la série 2 D, surtout précieuses pour la carrière des prêtres après le Concordat, des renseignements puisés aux archives départementales. Nous avons consulté les dossiers 18 L 78 à 18 L 95 (traitements et pensions ecclésiastiques), qui fournissent des précisions sur les serments prêtés et les

postes occupés sous la Révolution, le fonds Guezno : 9 J. 5 (Cultes), le fonds Le Guennec : 34 J 116 (Mélanges II et III), et enfin la collection du Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie.

OBSERVATIONS

L'étude de cette liste entraîne quelques observations :

I. Il convient de classer comme « expilliens » des prêtres ordonnés par Jacob, évêque des Côtes-du-Nord. Ils l'ont été après l'arrestation d'Expilly, et préparés par lui. Deux cas sont douteux : celui de Le Diner, ordonné par Le Masle, et prêtre du Morbihan (13) et celui d'Ollivier Léaustic, peut-être ordonné par Audrein.

II. Nous ne savons guère que le nom de deux de ces prêtres : Gouiffès et Jamin (14).

III. Quatre (Falher, Feilla et Lencot sont nés dans des paroisses de l'ancien évêché de Quimper rattachées au département des Côtes-du-Nord. Ils étaient élèves du séminaire de Quimper avant l'arrivée d'Expilly.

Six sont Trégorrois, dont trois Morlaisiens que nous classons ici bien qu'une partie de la ville appartint au Léon.

Des quarante « expilliens » qui restent, vingt-deux sont Cornouaillais et dix-huit Léonards. De ceci, on ne peut manquer d'être surpris.

Comment expliquer que l'ancien diocèse de Léon, terre par excellence de la résistance à la révolution religieuse ait fourni un tel nombre de prêtres constitutionnels ordonnés par des évêques non seulement contestés, mais haïs dans toute la région?

Il faut exclure l'influence de Brest, citadelle des idées nouvelles, du moins l'affirme-t-on volontiers. (Nous aurons beaucoup à dire là-dessus, mais, ici, ce n'est pas notre sujet.) Il n'y a pas un seul Brestoï. Certes

quatre jeunes gens étaient de Lambézellec, aujourd'hui inclus dans Brest, mais c'était alors une vaste paroisse exclusivement rurale.

Et d'où sont les autres ? Du Drennec, de Trémaouézan, de Plougonvelin, de Plouzané où la lutte était si vive.

Risquons une hypothèse: les fonctions ecclésiastiques revêtaient un tel prestige auprès de ces populations que l'idée d'entrer dans le sacerdoce, et rapidement, fut peut-être plus forte que toute autre considération.

IV. — On ne peut savoir exactement quels sont ceux d'entre eux qui ont été recrutés à la suite de l'appel du 4 juillet 1792, adressé par Expilly à ses « coopérateurs ». N'est-ce pas le cas de Corfdir, Morlaisien ordonné à soixante-douze ans ; de Kerriou, à quarante-neuf ans ; de Le Froust, autre Morlaisien, à cinquante-trois ans ; de Le Mogne, veuf, à trente et un ans, et de Regnault, autre Morlaisien, veuf également, à quarante-cinq ans ?

Quelques jeunes prêtres ont certainement été ordonnés après des études sommaires : Cariou, vingt-deux ans ; Le Caro, vingt-et-un ans ; Gloria, vingt-et-un ans ; Gourvès, vingt-deux ans ; Le Bastard de Kerguiffinec, dix-neuf ans ; Lullien et Pennarun, vingt-et-un ans.

Nous avons une certitude pour Baron, vingt-trois ans, ainsi noté dans le clergé concordataire : « Domestique avant la Révolution, fait prêtre en trois mois. »

On doit observer qu'on ne put pas s'en tenir strictement aux conditions d'âge souhaitées : de vingt-deux à soixante ans.

Expilly avait aussi conféré les ordres à des séminaristes ou à des clercs qui avaient commencé leurs études avant la Révolution. Nous en avons les preuves pour dix d'entre eux : Cariou, Demeuré, Donnart, Falher, Feilla, Jamin (ou Janny), Le Diner, Lencot, Pochart et Pizivin (15). Pour Cevaër les renseignements sont imprécis. Il a été ordonné en 1791, âgé de quarante-deux ans. Prê-

tre au Concordat, on trouve sur son compte cette note aux archives de l'évêché de Quimper: « Il avait été exclu des ordres avant la Révolution, par ce motif M. Expilly les lui a conférés. » Mis à part le ton péjoratif, on peut en conclure qu'il avait été séminariste et n'avait pas reçu la totalité des ordres.

V. — Cinq prêtres se sont mariés: Falher, l'année qui a suivi celle de son ordination; Picard, Feilla et Roignant, qui reçurent des lettres de sécularisation, et Torret, qui les sollicita beaucoup plus tard, devenu veuf, sans que nous ayons pu savoir s'il les obtint.

VI. — Trois ont été militaires, il s'agit de Le Diner, Pennarun et Regnault.

VII. — Deux décédèrent pendant la Révolution: Fagon en 1798, et Le Bastard de Kerguiffinec, ordonné à dix-neuf ans, qui s'était rétracté et mourut déporté en Espagne en 1797.

VIII. — Trente-cinq furent prêtres au Concordat. Leurs carrières furent diverses, l'un devenant chanoine, d'autres recteurs, la plupart vicaires ou desservants.

Il est difficile de se faire une idée de leur valeur. Sur deux d'entre eux, nous sommes fixés: Moreau et Demeuré avaient été interdits par l'évêque Audrein (16), qui exerça dans des conditions encore plus pénibles, s'il se peut, qu'Expilly, mais ne plaisantait pas avec la discipline. Demeuré fut recueilli dans le clergé concordataire, bien qu'on puisse penser que la note sur son compte à l'évêché de Quimper soit exacte: « Minus habens, ivrogne. »

Il faut lire avec prudence la plupart de ces notes, écrites en 1806 par Dombidau de Crouseilhès (17) au sujet des expillyens qui exerçaient sous ses ordres. On ne peut s'attendre, évidemment, à beaucoup d'indulgence. Quelques appréciations laissent percer la partialité: Le Froust, ancien avocat, est qualifié d'« ignorant »,

plusieurs sont « ivrognes », mais reconnaissons que les expilliens ne sont pas seuls taxés de ce défaut. Ceux qui trouvent grâce sont peu nombreux. C'est le cas, par exemple, de Derouet : « Pas latin, peu instruit, a de l'esprit naturel, prêche assez joliment », et de Pennarun : « Peu instruit, est laborieux. » Il est vrai que, de tous deux, la note commence par la mention : « Expillien rétracté. »

Conclusions.

Quelles conclusions tirer ?

Ce prélat « schismatique » a écrit au pape qu'il était en communion avec lui. Injurié, en butte aux rebuffades des prêtres qui lui tournent le dos, le chansonnent, ameu-tent le peuple pieux contre lui, méprisé par les religieuses qui lui claquent la porte au nez quand il tente de leur faire visite alors qu'il n'ignore rien de leurs sentiments (18), il fait l'impossible pour assurer l'exercice du culte.

Loin d'être grisé par les acclamations des « patriotes » plus farvents des défilés que des processions, il regarde vers les insermentés et, fermant les yeux sur leur hostilité profonde, essaie de les faire tolérer par les autorités partout où ils acceptent de cohabiter avec les prêtres qui lui sont attachés. Le Département et les Districts voient cela d'un mauvais œil. Il tente de les persuader avec diplomatie. Pour lui, ce qui importe avant tout, c'est d'assurer l'exercice du culte dans le diocèse dont il a la charge. Puis, à bout de ressources, c'est lui qui doit proposer des mesures de persécution contre les insermentés, honnêtes et violents, qui, eux aussi, persécutent son clergé.

Alors, avec ce clergé, il essaie de pourvoir aux besoins des fidèles, de ceux, bien rares, qui l'acceptent, de ceux qui l'ignorent, de ceux qui sont dépourvus de tout prêtre dans leurs églises vides.

Il autorise le « binage », des prêtres pouvant célébrer la messe dans plusieurs paroisses. Mais les vides s'accroissent. Des assermentés se rétractent, les insermentés sont en prison ou se cachent. Expilly doit trouver d'autres remèdes. Il ne tient plus compte des lois ni des élections prescrites par la constitution civile du clergé : les vicaires doivent accepter les cures auxquelles il les désigne. C'est insuffisant. Il faut former d'urgence un nouveau clergé.

A son arrivée, le séminaire n'offrait que de minces ressources. Il fait prêtres des étudiants ecclésiastiques qui n'auraient dû recevoir les ordres que des mois et souvent des années plus tard.

Le 14 avril 1791, quelques semaines après son arrivée (19), il ouvre à nouveau le séminaire et institue sans le dire une « formation professionnelle accélérée ». C'est de là que sortent des prêtres comme Baron, Le Bastard, Le Caro, les frères Léaustic...

Et enfin, il faut bien rechercher, à défaut d'hommes instruits, des âmes pures, dont la seule capacité, peut-être, résidait dans l'ardent désir de se consacrer au service de Dieu. Il souhaitait les trouver parmi les hommes de plus de vingt-deux ans et de moins de cinquante. Expilly dut encore se laisser quelque peu déborder puisque l'un d'eux, qui mourut sous la Révolution pour sa foi catholique et romaine, n'avait que dix-neuf ans, alors qu'un autre en avait soixante-douze.

Inégale fut la valeur de ce clergé, recruté dans le péril et sans qu'un choix heureux fût possible. Nous estimons que le fait que le déchet fut si faible, eu égard aux circonstances, que d'aucuns, vaille que vaille, furent des prêtres quelconques, que plusieurs moururent en bons recteurs menant sagement leurs ouailles, prouve avec éclat que Dieu a besoin des hommes.

René DANIEL.

NOTES

(1) Ses biographes le font naître, les uns le 24 février, les autres le 24 avril 1742. Voici le texte de son acte de naissance:

« Registre des naissances - Brest (Saint-Louis), 1743.

« Le vingt-quatre février mil sept cent quarante-trois, Louis-Alexandre, fils légitime du sieur Charles-Boniface Expilly, capitaine d'armes d'une compagnie franche de la marine, et de demoiselle Marie-Gabrielle La Gal, né aujourd'hui, a été baptisé par le soussigné prêtre, le parain a été Christophe Le Jestin et la maraine Marguerite Cariou.

« Signé: « Christophe Jestin - Expilly - Coussais, prêtre. »

(Arch. départ. du Finistère, sous-série E, B.M.S. Brest, Saint-Louis.)

(2) La Marche (Jean-François de), né le 4 juillet 1729 à Lezergué, en Ergué-Gabéric. D'abord officier de dragons, il démissionna en 1745 et entra au séminaire de Saint-Sulpice en 1747. Prêtre en 1756, chanoine de Tréguier et vicaire général à trente ans. Evêque de Léon en 1772. Emigré, il séjourna à Londres et, au Concordat, refusa au pape sa démission. Mort à Londres le 25 novembre 1806.

(3) Les évêchés de Bretagne ressortissaient, avant la Révolution, à l'archevêché de Tours. La constitution civile avait supprimé les archevêchés et les anciennes « provinces ecclésiastiques ». Il y avait désormais un évêque par département, et dix d'entre eux étaient des évêques « métropolitains », habilités pour sacrer les nouveaux évêques élus dans leur ressort. Le Finistère était du ressort de Rennes.

(4) Après la Révolution, on demanda à Talleyrand pourquoi il avait accepté ce sacre qui créait, en réalité, l'église constitutionnelle. Il dit avoir longuement hésité, mais s'être décidé pour éviter la création en France d'une église presbytérienne, c'est-à-dire, celle-là, ouvertement et peut-être définitivement schismatique.

Un ecclésiastique, originaire de Landerneau, l'abbé Legris-Duval, avait été chargé par M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice, de suivre le sacre, ce qu'il fit, pontifical en main. Il attesta que la cérémonie, effectuée conformément à toutes les règles, si elle n'était pas licite, était valide. Dès lors, Expilly était habilité à sacrer d'autres évêques, ce qui permit l'établissement du clergé constitutionnel en France.

Ajoutons, étrange coïncidence, que Talleyrand avait lui-même reçu les ordres mineurs le 28 mai 1744, à Saint-Sulpice, des mains de l'évêque de Quimper, qui n'était autre que Conen de Saint-Luc. (*Mémoires de Talleyrand.*)

(5) Auparavant, le diocèse de Quimper comprenait 172 paroisses. 138 demeurèrent dans le Finistère, 28 furent rattachés aux Côtes-du-Nord et 6 au Morbihan.

(6) Recteurs: 8 assermentés, dont 5 rétractés, sur 87; vicaires: 16 assermentés, dont 3 rétractés, sur 140; prêtres habitués: 25 assermentés, dont 3 rétractés, sur 111.

(D. Bernard, *Bull. diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1941, p. 104.)

(7) Henry (Michel), né à Guipavas le 5 août 1752, prêtre à Paris en février 1774, pourvu le 1^{er} décembre 1783, ne quitta pas le Léon pendant toute la Révolution. Reçut son certificat d'amnistie à Saint-Pol le 12 mars 1803. Curé de Quimperlé au Concordat, puis chanoine titulaire et vicaire général. Mort à Quimper le 29 décembre 1829. (D. Bernard, *Bull. diocésain*, 1941, p. 4.)

(8) Recteurs: 39 assermentés, dont 4 rétractés, sur 137; vicaires: 39 assermentés, dont 4 rétractés, sur 159; prêtres habitués: 40 assermentés, dont 6 rétractés, sur 134.

(D. Bernard, *Bull. de la Société archéologique du Finistère*, 1957, p. 75.)

(9) Thiberge (Jérôme), né à Brest le 10 avril 1741, prêtre en 1787, chanoine-trésorier, pourvu le 21 février 1783, prébendé de Beuzec-Cap-Sizun. Décrété d'accusation par l'administration départementale en 1791, il se retira dans la région de Carhaix, puis dans les Côtes-du-Nord, aux confins du Finistère. Errant pendant quatre ans, il réapparut à Quimper un moment, en 1796. Chanoine titulaire au Concordat, il mourut à Quimper le 24 septembre 1814.

L'Arc'hantel (Louis-Gabriel-Jean Gilart de), né au manoir de la Coudraye, en Huelgoat, le 11 juillet 1721. Grand chantre du chapitre, le 13 avril 1780, nommé vicaire apostolique du diocèse après la mort de Conen de Saint-Luc par bref du pape en 1791. Caché, puis émigré à Jersey, revenu dans le diocèse en 1795, arrêté en 1797. Vicaire général au Concordat, il mourut à Quimper le 27 février 1806.

(10) Ce texte a été reproduit, en particulier, par L. Saluden, dans *La Révolution à Landerneau*, p. 89 et suivantes.

(11) Arch. nat. A F II 364.

(12) Jacob (Jean-Marie), né à Plouézec le 22 août 1741, fils

de noble homme Jean-Marie, sieur de Coathalec, recteur de Lannebert, prêta serment le 6 février 1791, devint administrateur du département des Côtes-du-Nord et fut élu évêque le 15 mars 1791. Sacré à Notre-Dame de Paris le 1^{er} mai (jour de la fête de saint Brieuc) par Gobel. Emprisonné pendant la Terreur, il refusa d'abdiquer. Mort évêque de Saint-Brieuc le 28 juin 1810.

(13) Il était sous-diacre au séminaire de Quimper en 1791, et reçut le diaconat d'Expilly (Peyron, *Les Séminaires de Quimper et de Léon*, Quimper, 1899, p. 81). Curé de Loc-Malo en 1793, il avait été emprisonné sous la Terreur bien qu'abdicataire (E. Corgne, *Pontivy et son district pendant la Révolution*, p. 422, note).

(14) Jamin, indiqué dans l'appendice du *Manuscrit de M. Boissière* (pièces justificatives, p. 217) et orthographié Janin dans le même ouvrage, p. 167, n'est-il autre que Janny, de Quimper, élève du séminaire en janvier 1791, qui aurait été ordonné par Expilly, à Rosporden, selon Peyron, *Les Séminaires...*, p. 80 ?

(15) Peyron, *Les Séminaires...*, p. 79-81.

(16) Audrein (Yves-Marie), né à Gouarec le 14 octobre 1741. Professeur au collège de Quimper de 1762 à 1775, préfet des études à Louis-le-Grand et vice-gérant du collège de Grasins de 1778 à 1790. Premier vicaire de Le Masle, évêque du Morbihan, le 8 mai 1791. Député du Morbihan à la Législative et à la Convention. Elu évêque du Finistère en 1798, il fut assassiné par les chouans le 28 brumaire an IX (19 novembre 1800).

(17) Pierre-Vincent Dombidau de Crouseilhès, né à Pau, diocèse de Lescar, le 19 juillet 1751. Prêtre en 1775, il obtient aussitôt un canonicat à Lescar. En 1788, Mgr de Boisgelin, archevêque d'Aix, le choisit comme vicaire général. Il émigre en Angleterre. Au Concordat, il suit Boisgelin, nommé archevêque de Tours. Lié avec la famille de Portalis, il fut nommé à Quimper en décembre 1804. Gros travailleur et autoritaire, il réorganisa le culte dans le diocèse, montrant parfois quelque souplesse à l'égard des anciens assermentés. Il mourut à Quimper le 28 juin 1823.

(18) Par exemple, chez les Ursulines de Landerneau. (Peyron, *Document pour servir...*, t. I, p. 238).

(19) Le 16 avril 1791. (Peyron, *Les Séminaires...*, p. 85.)

ANNEXE I

Appréciations
de Mgr Dombidau de Crouseilhès
sur les anciens " expilliens "

Pour un tiers d'entre eux, nous rapportons, d'après des notes prises aux archives de l'évêché par M. Daniel Bernard, l'appréciation consignée par Mgr Dombidau de Crouseilhès, vers 1806, dans un carnet qui était à son usage personnel. Ceci explique la formulation souvent tranchante, sans nuances et sans précautions oratoires. L'évêque ne ménageait d'ailleurs pas davantage ses autres prêtres: s'il notait d'un mot ou deux le mérite qu'ils avaient eu de résister au schisme constitutionnel et de souffrir la persécution, il relevait ensuite, avec une égale franchise, aussi bien les défauts ou vices que les qualités humaines ou sacerdotales.

Par suite, le lecteur d'aujourd'hui pourra estimer que Mgr Dombidau s'est montré trop abrupt dans ses appréciations, ou trop partial, trop sévère. Telles qu'elles sont, ces notes personnelles de l'évêque sont précieuses du point de vue documentaire.

BARON, Le Tréhou. — « Très incapable, domestique avant la Révolution, fait prêtre en trois mois. »

CARIOU, Tréguennec. — « Expillien, âpre, très médiocre, visage sinistre, a été très méchant. »

CEVAER, Rumengol. — « C'est un parfait ignorant. Il avait été exclu des ordres avant la Révolution. Par ce motif, M. Expilly les lui a conférés. »

LE CARO, Lanvern-Saint-Honoré. — « Expillien, faible dans le physique et le moral. A paru aimer le vin. »

CHANSY, Saint-Thurien. — « Expillien, ivrogne, soupçonné d'inconduite. »

CORFDIR, Morlaix. — « Ignorant et ivrogne. »

DEMEURE, Plonévez-Porzay. — « Expillien, minus habens, ivrogne, a été interdit par le presbytère. »

DEROUET, Baye. — « Expillien rétracté, pas latin, peu instruit, a de l'esprit naturel, prêche assez joliment. »

DONNART, Goulien. — « Expillien, faible sujet, bonne conduite. »

LE FROUT, Morlaix. — « Avocat, ignorant, mauvaises mœurs et infirme. »

LENCOT, Locmélar. — « Expillien, moralité bonne, capacités très médiocres. »

LULLIEN, Irvillac. — « Interdit, commence à revenir. »

PENNARUN, Lothey. — « Expillien rétracté, peu instruit, a de l'esprit, est laborieux. »

QUEFFURUS, Ploaré. — « Expillien, bonne conduite, faible, prêche assez bien. »

LE CAM, Pluguffan. — « Triste sujet. »

THEPAUT, Locmélar. — « Mauvais sujet. Tapageur. »

ANNEXE II

CHANSONS

Trois chansons, une en breton et deux en français, ont été reproduites par le chanoine Peyron dans ses « *Documents pour servir...* », t. I., p. 336 (cf. liste des ouvrages consultés).

Les six strophes ci-après constituent la fin de la chanson en breton, qui en comporte quinze.

Daou-ugent de eo an termen,
Accordet d'an ol touerien;
Ha goudese, eb gras ebet,
O vezint ol excommuniet.

Recevet o deus o fartach,
Collet o deus o heritaj;
Guechal ministret Jesus-Christ,
Hirio ez int d'an Antechrist.

Ilis Doué no anav mui
Evit pastoret, mes bleïsi,
Pere, dre ardou criminel,
A fel daonin ar bobl fidel.

Quarante jours sont accordés à tous les jureurs
Comme terme extrême,
Lequel expiré, ils seront tous
Excommuniés sans rémission.

Ils auront, dès lors, reçu la part
Qui leur revient, leur héritage
Sera perdu; autrefois ministre de J.-C.,
Ils le seront maintenant de l'Antéchrist.

L'Eglise de Dieu ne les reconnaît plus
Pour pasteurs, mais pour des loups
Qui, dans leur ardeur criminelle,
Veulent damner le peuple fidèle.

Laquet eves, ma breudeur quer,
 Ma querit o silvidigez,
 Diwalit eta pis oute
 Pe e colit sur oc'h ene.

Malheur deoc'h m'ar heuliet
 Ar veleyen-se milliguet,
 M'ar assistet en o offisou,
 A memes en o offerennou.

Chomet quentoc'h eb oferen,
 Eb confessi gant touerien,
 Rac convers gant tud criminel
 A vet certen pehet marvel.

Faites attention, mes chers frères,
 Si vous voulez vous sauver
 Soyez en garde contre eux
 Ou vous perdrez votre âme.

Malheur à vous si vous suivez
 Ces prêtres maudits, si vous
 Assistez à leurs offices
 Ou même à leurs messes.

Restez plutôt sans messe,
 Sans vous confesser avec les jureurs,
 Car converser avec cette gent criminelle
 Est certainement un péché mortel.

Le chanoine Pérennès, dans « *Poésies et chansons populaires...* » (cf. liste des ouvrages consultés), en a publié un grand nombre. Les termes employés à l'égard d'Expilly et de son clergé donnent une idée du climat de l'époque. Relevons au hasard : hérétiques, schismatiques, apostats, Satan, Judas, hommes pratiquant le mensonge, le crime, et voués à l'enfer...

Le passage qui suit est extrait d'un « *Discours entre un enfant sage et un docteur de l'Assemblée nationale* » (*Annales de Bretagne*, 1934, p. 512).

(Ceci n'est pas à proprement parler une chanson, mais le rythme prouve bien que le texte était destiné à être psalmodié.)

- ... Expilli persoun Sant Martin
- En deus bet juridiction
- Var Dreger, Qerné a Leon ?
- Choaset dre guin ardant
- Pel e pado mar bes arhant;
- Gat esqep eb escoptiou,
- Sacret eo bet, na gat piou ?
- Pere pa no devoa pouar ebed
- Da Expilli no deus qet roet
- Rac er viriones certen eo
- An Nation en ansavo
- Es ar sac'h ne elleur tenna
- Nemet ar pes a ves enna.
- Patant e roan deoc'h da velet
- Penaos en ac e gonsortet
- No deus neb juridiction

- ... Expilly, recteur de Saint-Martin
- A-t-il reçu juridiction
- Sur Tréguier, Cornouaille et Léon ?
- Choisi moyennant l'eau-de-vie
- Il durera longtemps, s'il y a de l'argent.
- Il a été sacré, mais par qui ?
- Par des évêques sans diocèses,
- Qui, puisqu'ils n'avaient aucun pouvoir
- N'en ont pas donné à Expilly,
- Car il est bien assuré,
- La Nation en conviendra,
- D'un sac on ne peut tirer
- Que ce qui s'y trouve.
- Je vous le donne à voir clairement
- Comment lui et ses consorts
- N'ont aucune juridiction,

- Nemet digat an Nation
- Mes an Nation ne deus pe vel
- Var an traou spirituel
- Expilli pa n'en deus guir ebet
- Ne el get rei de bastoret
- Tout eta int intruet
- A diouch an ilis separet
- Outo oll ar Pab a sifen
- Da celebri an oferen,
- Badisianjou ac eureujou
- A tout an oll sacramanchou
- A zo outo diffennet
- Administra da zen ebet,
- Mes caledet eo o c'aloun
- A mouguet enni ar resoun..

-
- Sinon de la Nation.
 - Mais la Nation n'a nul droit de regard
 - Sur les choses spirituelles.
 - Expilly n'ayant aucun droit,
 - N'en peut donner à ses pasteurs.
 - Ils sont donc tous intrus.
 - Et séparés de l'Eglise
 - A tous le pape interdit
 - De célébrer la messe;
 - Baptêmes et mariages,
 - Et tous les sacrements
 - Ils ont défense
 - De les administrer à qui que ce soit;
 - Mais leur cœur est endurci,
 - Et la raison y est éteinte...

On remarquera que les auteurs insistent sur la nullité des sacrements. Les menaces des peines éternelles sont brandies dans le « *Cantique nouveau* » (*Annales de Bretagne*, 1935, p. 406).

.. .. .

6

Distaguet out a dra certen
Evel ar scour diouh ar vesen
Pa oheus renoncet d'o paerson
D'ar pab a do'h escob guiryon.

7

Petra erruo ahano
Brema deo'h men lavaro
Orrol eo memes e glevet
Couls a maseo e lavaret.

8

Couesa a reot a vandennou
Da lesqi ebars en iverniou
A ras e ras teud a ben
Da garga casi an ivern.

6

Vous êtes détachés (de l'Eglise) assurément
Comme la branche (est détachée) de l'arbre,
Puisque vous avez renoncé à votre recteur
Au pape et à votre évêque.

7

Qu'est-ce qui sortira de là ?
Je m'en vais vous le dire;
C'est même une horreur de l'entendre
Comme c'est de le dire.

8

Vous tomberez par bandes,
Pour brûler, dans l'enfer;
Petit à petit vous venez à bout
De remplir pour ainsi dire l'enfer.

9

Heretiqet esouh ives
 Ac e brouf deoc'h neget dies
 Carculit mad o crimou
 Ac e qeffot guir va homsou.

10

Ped guech noheus qet assisted
 En oferen an intrued
 Er veah ebqen so suffisant
 Do taoni eternalamant.

9

Hérétiques vous l'êtes aussi,
 Et de vous le prouver ce n'est pas difficile :
 Calculez bien vos crimes,
 Et vous trouverez vraies mes paroles.

10

Combien de fois n'avez-vous pas assisté
 A la messe des intrus !
 Il suffit d'une seule fois,
 Pour vous damner éternellement.

.....

Mais il arrive que des revanches temporelles soient annoncées, par exemple dans la chanson : « *Louange des nobles* » (*Annales de Bretagne*, 1936, p. 208...).

1

Selaouit can me o ped
 Eur chanson neves composet (bis).

1

Ecoutez chanter, je vous en prie,
 Une chanson qui est nouvelle (bis).

2

Expilli ac e veleien
A gousco var an douar yen (bis).

3

Expilli ac e gonsortet
Ar re se a veso soueset (bis).

4

Mar teu an dud chentil dar gueur
Ac e teuint sur ennes so sclear (bis).

5

Dont a rai an dud chentil a Franç
Me vel quementse dre avans (bis).

6

Mar deu an dud chentil er vro
Neuse ar fouet bras a c'hoario (bis).

2

Expilly et ses prêtres
Coucheront sur la terre froide (bis).

3

Expilly et ses consorts
Ah ! ils seront bien surpris (bis).

4

Si les nobles reviennent au pays.
Et ils reviendront très certainement (bis).

5

Les nobles de France reviendront
Je vois d'avance l'événement (bis).

6

Si les nobles viennent au pays
Alors le grand fouet entrera en jeu (bis)

ANNEXE III

*Premier mariage d'un prêtre
dans le Finistère*

Nous croyons utile de publier les textes suivants relatifs au premier mariage d'un prêtre dans le Finistère. Ils sont révélateurs du climat de l'époque.

Jeune homme ordonné hâtivement sans qu'Expilly ait pris soin de s'assurer de sa vocation, Falher n'exerce que très peu de temps. L'évêque, dans cette correspondance, montre plus le souci d'arranger une affaire délicate que de s'appuyer sur des principes. Il est loin de l'attitude ferme et courageuse de Le Coz et de Grégoire. Son habileté consiste à faire assumer la pénible cérémonie par son vicaire épiscopal Hurault, étranger à la région. En effet, né à Saint-Martin de Reims le 13 octobre 1747, Hurault ne pouvait être considéré comme l'un des fidèles collaborateurs d'Expilly recrutés dans le clergé local. Il quitta le département lors du Concordat.

A) Acte du mariage civil d'Olivier FALHER.

Aujourd'huy trente avril mil sept cent quatre vingt treize, an second de la République française, devant moi Nicolas Legendre membre du conseil général et officier public de Quimper, ont comparu a huit heures de l'après midi pour contracter mariage, d'une part Ollivier falher, fils de Ollivier falher et de jacquette elizabeth quenécan, natif de Bothoa, district de Rostrenen, département des Côtes-du-Nord, curé de Duault-quelen auxdits district et département des Côtes-du-Nord, domicilié de Quimper, agé de vingt huit ans; d'autre part marie charlotte rose le hars, fille de défunt jean charles le hars, et de marie jeanne claud gourhaël, native d'elliant, district de Quimper, département du Finistère,

domiciliée de cette ville, agée de vingt-cinq ans; lesquels conjoints étaient accompagnés de marie louise le Cocq, veuve Serrée, agée de quarante ans, domiciliée rue des etaux de cette ville, de françois marie hyacinthe le Goazre, administrateur du directoire du département, agé d'environ cinquante ans, domicilié rue de la rampe, de pierre louis Raoulin, agé de vingt six ans, secrétaire greffier de la municipalité, domicilié rue des Capucins, et de Pierre Guillou, agé de vingt-cinq ans, commis, domicilié rue de l'égalité, en présence desquels témoins et parties contractantes lecture faite de l'acte de promesse de mariage publié et affiché le vingt et un du présent mois d'avril sans opposition et de la lettre portant certificat de publication et d'affiche des dites promesses en la paroisse de duault sans opposition, en date du vingt trois du même mois, après aussi que ledit Ollivier falher et la dite marie charlotte rose le hars ont déclaré se prendre mutuellement pour époux, j'ai déclaré au nom de la loi qu'ils sont unis par le mariage, et j'ai rédigé le présent acte qu'ils ont signé avec moi, ainsi que d'autres personnes présentes fait en la maison commune de Quimper les dits jour mois et an que devant.

Signatures : Marie Charlotte Rose le hars; Olivier falher, Le cocq vve Serré, Guillou, Le Goazre, Raoulin, O. Morvan, Le Duigou, Charles Silguy, Porquier, l'ainé, Bergevin fils, N. Le Gendre, officier public.

B) *Lettre d'Expilly aux représentants au sujet du mariage religieux.*

mariage d'un curé du finistère

20 avril 1793

répondu le 27 avril 1793

Citoyens représentans,

L'interet et lamitié que vous avez bien voulu me témoi-

gner me portent a vous ecrire une lettre confidentielle au sujet du mariage en question.

Depuis votre départ cette affaire a eu tant declat que la police a été obligée de s'en meler et l'opinion publique sest manifestée avec force.

je vois qu'il n'y a qu'un seul membre de mon conseil qui seroit disposé a faire ce mariage. il l'avoit meme promis; mais je crains que l'opinion publique si fortement prononcée contre ce mariage ne lui fasse changer d'avis.

Dans ce cas il ne restera donc que moi qui puisse se charger d'une fonction aussi désagréable; mais je vois qu'alors je perds le fruit de tout ce que j'ai fait jusqu'a present et la confiance que j'avois obtenue. mon conseil et un grand nombre de curés me quitteront et j'ai tout lieu de craindre que cette division ne devienne le germe d'un nouveau genre de fanatisme qui seroit bien funeste a la chose publique surtout en ce moment.

J'ai fait part de ces réflexions a des amis sages meme a des administrateurs qui en ont été frappés, vous ne serez donc pas étonnés aimables citoyens, que je ne veuille pas m'exposer a etre la cause meme innocente des malheurs que je crains.

La perte d'un traitement dont je n'ai jamais joui pour moi meme ni d'une place que je n'ai acceptée que malgré moi ne pourroit me déterminer a une démarche aussi dangereuse par ses suites.

Je ne vois donc qu'un moyen de sortir de ce mauvais pas et je vous le propose. Je vous ai dit que le citoyen hurault vicaire de la cathedrale étoit disposé et s'étoit même engagé a faire ce mariage mais que je crains qu'il ait changé d'avis. Je pense que si vous lui ecriviez vous le determineriez aisément. Comme il est étranger et qu'il a déjà manifesté son opinion a ce sujet les suites ne seroient pas les memes, cela ne feroit aucun eclat, les esprits s'accoutumeroient peu a peu a cette

innovation et par la suite on pourroit se prêter facilement et sans danger a ce ministère.

Je désire donc citoyens que gardant le secret sur ma demande vous ecriviez au citoyen hurault par le retour de l'express. Vous lui marqueriez que vous êtes instruits du trouble qu'occasionne ici le mariage, que vous avez appris avec plaisir que s'élevant au dessus d'un préjugé qui n'est que l'effet de l'ignorance il est disposé a bénir cette union, que la crainte qu'on l'en détourne vous porte a le presser d'être ferme que vous l'engagez même pour éviter toute tracasserie et tout éclat à prendre la chose entièrement sur son compte l'assurant que vous le scutiendrez si la chose est nécessaire. Je crois que cette marche sera efficace en y ajoutant une phrase honnête sur son esprit et ses connoissances; au reste, vous savez mieux que moi ce qui convient, vous êtes venu nous porter la paix, voilà le seul moien que je connaisse pour empêcher qu'elle ne soit troublée par cette affaire.

Agréez, citoyen, mon hommage l'assurance du plaisir que j'ai eu à faire connoissance avec vous et du désir que j'ai de vous voir revenir à Quimper.

EXPILLY, *Evêque du Finistère.*

✱

Quimper, le 26 avril 93 2d de la République.

Ma confiance en vous est si grande que je vous fais part de la réponse que je suis décidé à faire en cas de sommation.

A répondu qu'il a été qu'il est et sera toujours soumis à toutes les lois de la République, qu'il en a donné des preuves puisqu'on l'a toujours placé dans la classe des plus ardents patriotes et qu'il a eu l'honneur d'être compris dans plusieurs listes de proscriptions faites par l'aristocratie; mais qu'il ne connoit aucune loi qui l'oblige à

administrer les sacrements à quelqu'un qui est en opposition avec les règles de son culte; qu'au contraire, l'assemblée nationale a déclaré ne vouloir point toucher aux choses spirituelles ni s'en mêler; en conséquence, elle a décrété un nouveau mode de constater l'état et les engagements civils des citoyens qui les rend indépendants des ministres de tous les cultes, il croit donc devoir renvoyer le citoyen Falher à ce mode de mariage et il le fait d'autant plus volontiers qu'il sait que l'opinion publique est d'accord avec les lois ou règles de son culte et qu'il seroit très dangereux de la fronder dans un moment de trouble occasionné en grande partie par le fanatisme.

Je ne vois pas, citoyens, ce que la Convention pourroit me faire d'après une telle réponse, surtout s'étant bornée à improuver la conduite de l'évêque des Ardennes qui étoit aller jusqu'à faire un mandement dans lequel il lançoit des excommunications contre les prêtres qui se marient et contre ceux qui leur donnoit la bénédiction nuptiale; au reste, je suis disposé à tous les événements, et quels qu'ils soient, je m'en consolerais en pensant que j'aurai servi ma patrie puisque je crois que j'aurai évité au Finistère de nouveaux troubles, et peut-être du sang.

Je profite d'une occasion qui se présente, je vous prie en grâce de me répondre de manière que j'aie votre réponse dimanche par le courrier si vous prévoyez que je ne puisse pas l'avoir à cette époque, envoyez-moi un exprès après avoir réglé le prix et je ferai passer votre lettre au citoyen Hurault.

C) Réponse des représentants à Expilly.

Quimperlé, le 27 avril 1793.

A l'évêque du Finistère.

Cher et respectable citoyen,

Vous avez ci-joint copie de la lettre qui part par mê-

me courrier au sujet de l'union en question. Elle répond à ce que vous désirez et vous nous trouverez toujours, cher concitoyen, disposé à adopter les mesures les plus propres à maintenir la tranquillité, mais nous vous répondrons avec la franchise que vous nous connaissez, la confiance que vous nous témoignez est celle que nous avons en vous, que cette tranquillité ne doit point être maintenue aux dépens de la vérité et au profit des préjugés qui font le malheur de nos frères, ce ne serait alors que le calme honteux de l'esclavage et de l'ignorance pire que la mort, cher concitoyen, nous connaissons votre patriotisme, votre âme républicaine, continuez à développer avec courage le grand caractère, songez que l'erreur et le préjugé sont les plus grands fléaux des sociétés, et, vous le savez comme nous, la vérité est la fille chérie du ciel; présentez-la à nos frères, personne mieux que vous ne peut l'assurer avec tous ses charmes, croyez que soutenue et défendue par une bouche pure, par la vertu, elle planera bientôt sur toutes les têtes. Nous ne doutons pas que vous n'échauffiez dans l'occasion le zèle de votre digne coopérateur, mais quant à la réponse que vous nous proposez, nous vous dirons avec la même franchise que nous ne pouvons l'approuver, il n'en résulterait, ce qui n'est certainement pas, qu'en permettant les unions en question on aurait touché aux choses spirituelles et nous savons que vous êtes éloigné de le penser, vous concevez que ce serait aiguïser les armes de nos ennemis; nous vous engageons donc, dans cette occasion avec cette énergie d'âme qui vous caractérise.

Agréé, cher et respectable concitoyen, nos sincères remerciements de toute votre honnêteté, nous n'oublions point les témoignages d'amitié que vous nous avez donnés, et ce sentiment, de votre part, nous sera toujours précieux. Croyez au parfait attachement de vos concitoyens. Mille amitiés de notre part au Bureau Directeur du département.

D) Lettre des représentants à Huraut.

27 avril 1793, l'an 2 de la République Française.

Au citoyen Huraut.

Citoyen,

Nous sommes instruits des troubles que des ignorants et des malintentionnés cherchent à exciter à l'occasion du mariage d'un prêtre de l'évêché du Finistère. Nous venons aussi d'apprendre avec plaisir qu'en homme aussi éclairé que religieux vous avez apprécié un préjugé : enfant chéri de la politique ambitieuse de la cour de Rome, et que vous êtes disposé à bénir cette union; nous nous empressons, citoyen, d'applaudir à votre zèle et à vos lumières; que rien ne vous détourne de cette résolution courageuse; les vrais principes de la religion ne peuvent jamais contrarier les loys sociales, la pureté des mœurs est la base de celle-cy comme de l'autre; que tous les hommes sans distinction soient attachés à la société par les liens les plus doux de la nature, et nous verrons bientôt l'amour de la patrie et la vérité succéder dans tous les cœurs à toutes les passions de l'égoïsme; l'acte de votre ministère que vous êtes décidé à exercer remplira ce but salutaire. Le règne des préjugés doit enfin disparaître pour faire place à celui de la vérité. Continuez, citoyen, à la propager avec courage par tous les moyens que votre respectable ministère vous autorise à employer, éclairez vos concitoyens, arrachez-les à cette ignorance, principale source des maux que nous éprouvons, personne n'est plus digne que vous par ses lumières et ses talents de remplir une aussi sainte mission, ainsi vous continuerez à bien mériter de la patrie.

Comptez avec confiance, dans cette occasion, sur tout notre appui, vous ne devez pas plus douter de celui des Administrateurs de votre département, dont le zèle et les lumières vous sont connus.

E) Lettre de Huraut en réponse aux représentants après le mariage religieux.

Quimper, 2 mai 1793, l'an 2 de la République Française.

Reçu le 4 mai.

Citoyens représentans du peuple,

Intimement convaincu que le célibat ecclésiastique est entièrement opposé au droit naturel, et qu'il n'est nullement de droit divin, j'ai conformément à vos désirs béni aujourd'hui dans l'église paroissiale et cathédrale de cette ville, le mariage, contracté devant l'officier public par le citoyen Faller, curé de Duault, et la citoyenne Le Hars. Cet acte de mon ministère que je n'ai exercé qu'après avoir muri les vrais principes auxquels je me ferai toujours un devoir de tenir, ne manquera pas sûrement d'après la disposition des esprits de me dépouiller (au moins pour un temps) d'une portion de la confiance que j'avois été assez heureux d'obtenir, peut-être même me suscitera-t-il des désagréments, des ennemis (des hommes publics qui s'élèvent au-dessus des préjugés, et leurs portent coup par leur conduite doivent s'attendre à tout de la part des ignorants, et surtout de celle des fanatiques dont le principe premier est toujours de blâmer tout ce qui ne s'accorde pas avec leur morale puérile et ridicule), mais quelque soit le sort qui m'est réservé dans l'opinion et l'intention du vulgaire (je ne parle que de celui-ci, parce que les gens honnêtes et éclairés se prononcent en ma faveur), je me féliciterai toujours d'avoir satisfait à mon devoir et rempli le vœu légitime et sage de ma patrie. C'est aux prêtres, je le sais, à maintenir de tout leur pouvoir les vérités dogmatiques et de précepte qui sont contenues dans l'évangile, c'est aux prêtres à tenir la main à ce que les commandements de l'église catholique, apostolique et romaine existent dans toute leur vigueur, mais ce n'est pas à eux à accré-

diter et à faire valoir une discipline purement extérieure, qui ne tient en rien à la foy, qui n'est que l'ouvrage d'un clergé bien postérieur aux apôtres, et qui est rejetée par l'autorité comme contraire aux bonnes mœurs et aux droits les plus sacrés. Dans un état bien réglé, il ne peut et ne doit y avoir qu'une seule volonté, celle de la Loy. Le clergé, l'église elle-même doivent luy être soumis dans tout ce qui ne porte pas atteinte aux dogmes et à la foy. Le devoir des ministres de la Religion est d'employer tous leurs efforts pour détruire toutes les petitessees et les préjugés dont on l'a entouré, ils sont autant de nuages qui en ternissent la dignité et l'éclat, il est temps quelle reparoisse dans sa première pureté. Que ces ministres salariés par la République non pour prêcher l'évangile des hommes, mais celui de la divinité, adoptent cette mesure bientôt dégagée de tout préjugé la France n'aura plus dans son sein de ces automates animés dont les mouvements sont toujours les mêmes, parce que constamment ils sont dirigés par les mêmes ressorts, mais des hommes, et des hommes qui deviendront d'autant plus précieux pour elle qu'ils ne pourront plus que contribuer à sa prospérité et à son bonheur. En mon particulier, je vous donne ma parole que soit que je reste en place ou non, je ne négligerai aucun des moyens qui sont en moi, pour éclairer mes concitoyens. Je sçais ce que je dois à ma religion, éternellement je serai fidèle à la première et jamais je ne trahirai la seconde.

C'est dans ces dispositions que je suis avec respect citoyens représentans du peuple votre concitoyen

HURAUT *vicaire du Finistère.*

OUVRAGES CONSULTÉS

BERNARD (Daniel). *Le clergé séculier dans le Finistère en 1790. Bulletin d'histoire et d'archéologie*, Quimper, 1941.

BERNARD (Daniel). *Le clergé séculier du diocèse de Cornouaille en 1790. Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1954 à 1957.

CARDALIAGUET (Chanoine René). *La Révolution à Brest. La vie religieuse (1789-1809)*, Brest. Editions du Courrier, 1941, 25 × 16, 345 p.

CORGNE (Eugène). *Pontivy et son district pendant la Révolution (1789 - germinal an V)*, Rennes, Plihon, 1938, 25 × 16, 727 p.

KERBIRIOU (Abbé Louis), Jean-François de La Marche, évêque-comte de Léon (1729-1806). *Etude sur un diocèse breton et sur l'émigration*, Quimper, Le Goaziou; Paris, Aug. Picard, 1924, 22 × 14, 624 p.

PÉRENNÈS (Chanoine Henri). *Poésies et chansons populaires bretonnes sur les affaires politiques et religieuses de la Révolution (1790-1794). Les Annales de Bretagne*, 1934 à 1937.

PÉRENNÈS (Chanoine Henri). SALUDEN (Chanoine Louis) et leurs collaborateurs. *Les prêtres du diocèse de Quimper morts pour la foi ou déportés pendant la Révolution*, Brest Imprimerie de la Presse Libérale, 23 × 14, t. I, 1928, 544 p., t. II, 1929, 200 p.

PEYRON (Chanoine Paul), *Documents pour servir à l'histoire du clergé et des communautés religieuses dans le Finistère pendant la Révolution*, Quimper, Typographie Arsène de Kerangal, 21 × 13, t. I, 1892; 438 p.; t. II, 1897, 427 p.

PEYRON (Chanoine Paul). *Notice historique sur les séminaires de Quimper et de Léon*, Quimper, Typographie Arsène de Kerangal, 1899, 20 × 13, 216 p.

PEYRON (Chanoine Paul), PONDIVEN (Abbé Gabriel), PÉRENNÈS (Chanoine Henri). *Le manuscrit de M. Boissière. Contribution à l'histoire religieuse de la Révolution au diocèse de Quimper*, Brest, Presse Libérale, 1927, 22 × 14, 246 p.

PEYRON (Chanoine Paul) et ABGRALL (Chanoine Jean-Marie). *Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper*, dans le *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1901-1940.

POMMERET (Chanoine Hervé). *L'esprit public dans le département des Côtes-du-Nord pendant la Révolution. Essai d'histoire politique d'un département breton*, Saint-Brieuc, René Prud'homme, 1921, 25 × 16, 524 p.

SALUDEN (Chanoine Louis), *La Révolution à Landerneau. Aventures du curé constitutionnel Emmanuel Pillet*, Brest, Presse Libérale, 1929, 23 × 14, 333 p.

ARCHIVES CONSULTÉES

Archives nationales - D § 1 27 et 28.

Archives départementales :

- 18 L 78 à 95 - Traitements et pensions ecclésiastiques. *Dossiers individuels*, classés par paroisses, 1790 - an VII.
- 9 J 5 - Fonds Guezno (Cultes).
- 34 J 116 - Fonds Le Guennec (Mélanges II et III).
- Registre de l'état civil de Quimper (mariages), 1793
- Registre des baptêmes de Brest (Saint-Louis), 1743.

Archives de l'évêché de Quimper - Série 2 D.

UN MÉMOIRE INÉDIT DE 1810 SUR LES CURIOSITÉS DU CAP SIZUN



Il a fallu attendre notre époque pour que soit enfin entrepris, méthodiquement et avec les meilleures chances d'aboutir, le recensement général des œuvres d'art et des curiosités de tout ordre, qui sont à la fois l'ornement, le capital touristique et culturel, et la fierté de notre pays.

La nécessité de dresser cet inventaire était apparue, à vrai dire, dès le Premier Empire et, ainsi qu'on va le voir, une première mesure pratique, sous la forme d'une vaste enquête, fut prise pour le réaliser.

Ajoutons que déjà des savants et des érudits avaient montré la voie et considérablement défriché les domaines à explorer: tel le célèbre voyageur lorientais Cambry qui parcourut le Finistère en 1794 et qui fit publier, outre l'intéressante relation de son voyage, la liste des « objets échappés au vandalisme » dans ce département...

Mais lisons plutôt le document suivant qui nous est tombé sous les yeux au cours de nos recherches dans les archives de la mairie de Pont-Croix:

(Copie de lettre.)

BUREAU DE LA STATISTIQUE
ET DES ARTS

Empire Français

Quimper, le 14 juin 1810.

Le Préfet du Finistère,
Auditeur au Conseil d'Etat.

A Monsieur le maire de Pont-Croix,

Je reçois, Monsieur, le 4 du courant, de son Excellence le Ministre de l'Intérieur, l'ordre de lui procurer des réponses aux questions suivantes:

Quels sont les châteaux intéressants, soit par des faits historiques ou des traditions populaires, soit par la forme de leur architecture? En quel état se trouvent-ils? Dans quelles communes sont-ils situés? Quelles sont les anciennes abbayes qui existent encore dans le département? Où sont-elles situées? Dans quel état sont-elles et à quoi servent-elles maintenant?

Que sont devenus, où ont été transportés les différents tombeaux, ornements ou débris curieux qui existaient au moment de la Révolution, dans chacun des châteaux ou abbayes?

Pour obtenir des renseignements propres à satisfaire Son Excellence, vous aurez soin, sans doute, de vous aider des lumières et des connaissances locales des personnes instruites particulièrement sur les monumens, traditions populaires et autres objets qui rappellent des souvenirs intéressants: et je vous recommande aussi,

d'après le vœu du Ministre, de répondre aux questions qu'il propose d'une manière assez détaillée pour qu'elles offrent une idée exacte des objets que vous proposerez de faire connaître. Ce sera le moyen de fixer le degré d'intérêt que chacun des lieux ou des monumens que vous aurez à décrire peut présenter, par son origine, par son importance dans l'histoire et par l'époque de l'art qu'il retrace.

Je compte sur votre zèle et sur votre instruction personnelle pour obtenir des notions satisfaisantes, et je finis en vous priant d'étendre vos observations sur les monumens de tous les âges dont il existe encore quelques traces dans plusieurs parties du Finistère, notamment sur les côtes: par exemple, on rencontre encore des tertres circulaires, des pierres levées, des vestiges de camp et autres ouvrages militaires, des autels druidiques connus en idiome du pays sous le nom de « Ty-Gorriquet », beaucoup de ruines d'anciens châteaux dont l'existence retrace le souvenir de quelque événement remarquable, etc., etc...

J'ai l'honneur de vous saluer avec considération.

Bouvier du Molart.

(Bouvier du Molart: préfet du Finistère le 12 février 1810; installé le 17 février; cessa ses fonctions le 19 avril 1813; devint préfet du Tarn-et-Garonne. — Le maire de Pont-Croix était Jacques Guéguen, entré en fonctions le 15 germinal an XII.)

Nous nous sommes naturellement efforcé de connaître la réponse fournie par le maire de Pont-Croix au préfet. Malheureusement, nous n'en avons pu retrouver trace aux Archives du Finistère, malgré l'obligeant concours de M. l'Archiviste départemental, à qui nous avons écrit à ce sujet.

Il est possible qu'il n'y ait pas eu de réponse du tout... Au temps de la Révolution et de l'Empire, les édiles de

la petite ville de Pont-Croix n'étaient pas particulièrement enclins à se préoccuper de semblables problèmes, qui ressortaient de la Culture et leur apparaissaient comme des futilités... Témoin d'ailleurs cette déclaration, signée des membres du district de Pont-Croix, dont l'original fut entre les mains de Cambry:

« Nous, administrateurs du district de Pont-Croix, département du Finistère, certifions et attestons qu'il n'est pas à notre connaissance qu'il existe dans l'étendue de notre arrondissement aucun dépôt ou aucun monument qui puisse intéresser les sciences et les arts.

« Fait en Directoire, à Pont-Croix, le 17 pluviôse an III de la République, une et indivisible.

« Signé: Bernard, Grivat, A.-L. Tréhot, J.-F. Guéguen, Guillou secrétaire. »

Et ces lignes furent écrites à quelques mètres de la magnifique église de Notre-Dame de Roscudon!

Fort heureusement, il s'est quand même trouvé une personne un peu plus éclairée et suffisamment compétente pour noter par écrit et transmettre au préfet quelques-uns des renseignements souhaités sur les particularités locales, les sites remarquables, les mœurs et les traditions de la région de Pont-Croix et, plus précisément, du Cap-Sizun.

Il s'agit d'un ecclésiastique: l'abbé Clet Le Gall, originaire de Beuzec-Cap-Sizun, ancien recteur de Plogoff de 1782 à 1791, et qui était, en 1810, vicaire de Plonévez-Porzay (1).

En réponse à une lettre personnelle du préfet, datée du 26 juin 1810 et qui reprenait probablement les mêmes termes que la lettre que nous avons reproduite ci-dessus, Clet Le Gall rédigea et fit parvenir à Quimper un mémoire pittoresque et plein d'intérêt que nous sommes heureux de pouvoir aujourd'hui faire connaître.

C'est à M. Daniel Bernard que revient le mérite d'avoir retrouvé ce document, lors des recherches qu'il a effectuées, ces dernières années, dans les archives de Kernuz. L'original est aujourd'hui déposé à Quimper. Nous reproduisons le mémoire d'après la copie qu'en a faite M. Bernard, et nous utilisons également des notes qu'il avait déjà rassemblées en vue d'une communication à la Société archéologique, dont il a désiré nous laisser le soin. Nous lui exprimons notre gratitude.

MEMOIRE

destiné au bureau de la Statistique des Arts
à la Préfecture du Finistère

N° 444

« Plonévez-Porzay, le 9 juillet 1810.

« Le vicaire de Plonévez-Porzay, Clet Le Gall,
à M. le Préfet du département du Finistère

« Par la très gracieuse lettre dont vous avez bien voulu m'honorer le 26 juin dernier et par laquelle vous me demandez des renseignements sur les curieux monuments encore existants dans le païs Cap, sur les mœurs et usages antiques de cette contrée, je vous avoue, Monsieur, que cette tâche est au dessus de ma capacité. Cependant pour ne pas me refuser à votre invitation et pour vous témoigner le désir que j'ai toujours eu de me rendre utile, je vais tâcher de vous donner les renseignements qui sont à ma connoissance. Vous ne trouverez pas dans le récit que je vais vous faire, l'élégance que tant d'autres auroient pu y mettre, mais j'espère que vous me pardonnerez mon stile grossier, sans précision et puis très peu satisfaisant.

« Je commence par vous donner une idée succincte du Ras trop connu par les naufrages qui y arrivent, passage

plus à redouter qu'il n'est en effet, et où tant de malheureux ont perdu et leurs biens et la vie.

« Ce passage situé entre l'isle des Seins (a) et la pointe de Plogoff peut avoir une lieue de largeur, mais soit qu'on y entre par le nord ou le sud, on court toujours de grands dangers. Au nord se trouve le grand Stevenec, rocher toujours découvert, mais inévitable par un tems calme, parce que les courants foudroyants du Ras portent directement dessus et que les approches sont hérissées de rochers touchables. Au sud, vers le milieu du chenal, mais un peu hors, se trouve la grande cornue (2) toujours sous l'eau, mais touchable pour tout vaisseau à basse-mer. Et comme c'est le moment le plus favorable pour entrer dans ce terrible passage, on est souvent victime de sa témérité. Ce n'est pas encore le tout, les courants y changent plus souvent que toutes les heures; ici le courant porte au sud, un peu plus loin au nord-ouest, plus loin au nord-est, etc..., mais quelque part qu'ils portent c'est toujours sur de grands dangers.

« A la pointe de Plogoff on trouve la pierre ou plutôt le rocher compassé, c'est-à-dire sur lequel on a marqué les 32 rumb (1) de vent, merveille qui y attiroit autrefois une infinité de curieux (3). Je suis cependant porté à croire qu'on y alloit plus tôt pour voir les belles horreurs qu'on en découvre. En effet de quelque côté que l'on porte la vue, ce n'est partout que précipices; on découvre des courants aussi rapides qu'effrayants. L'homme le plus assuré est saisi d'effroy.

(a) Cette isle à deux lieues de la pointe de Plogoff que l'on dit avoir été la demeure des druides, des gaulois dont cependant je n'ai pu découvrir aucun vestige, n'est presque rien aujourd'hui, quoiqu'elle paroisse avoir été considérable. A son ouest se trouve une chaîne de rochers de cinq lieues de long sur une demie de large, en grande partie toujours à découvert et partout haut fond, ce qui dénote que cette partie a été couverte de terre et qu'elle étoit anciennement plus considérable. Ce qui en reste encore est bien diminué de ma connoissance...

1) R(h)umb = quantité angulaire comprise entre
2 des 32 divisions de la Rose des Vents et valant
11° 15'.

« Au Nord-Est de cette pointe se trouve la Baie des trépassés, ainsi nommée parce que la plus grande part des malheureux qui se perdent dans le Ras y sont jettés par le flus de la mer (4).

« Dans cette baie et à mer basse on découvre encore une partie de la carcasse du vaisseau le *Saint-Michel* qui sous le règne de Louis quinze, après avoir touché sur quelque rocher du Ras, s'y jetta pour sauver son équipage (5).

« A quelque distance de cette baie on trouve la chapelle de Saint-They et au levant de cette chapelle et à un quart de lieue au plus de la côte sont des murs faits en mastic et formés de très petites pierres. Ces murs ne m'ont pas parus plus d'un pied de largeur et cinq à six de hauteur. La tradition du pays porte que c'est encore un reste de la ville d'Ys, dont la principale partie existoit dans le Ras et qui s'étendoit jusqu'à Penmarch et Douarnenez (6).

« Ce qu'il y a de certain c'est qu'on remarque dans plusieurs endroits du pays, surtout dans la commune de Cleden et de Beuzec-Cap-Sizun, une grande route de quarante-huit pieds de large, pavée encore en quelques endroits par la main des hommes, ce qui porte nécessairement à croire qu'il y avoit de ce côté quelque chose de considérable. A un quart de lieue au delà, sur la baie de Douarnenez, se trouve une pointe escarpée nommée dans le pays Castel Meur, qui veut dire grand château, et où, suivant la tradition le trop fameux brigand Fontenelle avoit fait camper sa troupe de bandits. On y remarque encore la place des tentes arrangées comme dans un champ. Ce brigand, suivant cette même tradition, avoit commis des horreurs dans le pays, mais on n'en voit aucun vestige, si ce n'est qu'à Pont-Croix où il existe une rue dite depuis la rue chaire à cause du massacre qu'il y avoit fait (7). Abandonnons ce brigand et revenons au pays Cap (8).

7en « J'ai vu à Plogoff une croix en pierre noire telle que nos croix d'aujourd'hui, tirée du fond de la mer, à six ou sept lieues de l'isle des Seins, à son Ouest, par des pêcheurs de Plogoff. J'ai vu et parlé à un des matelots du bateau et qui m'a assuré qu'ils étoient à une profondeur de soixante-dix brasses. Cette croix y est encore (9).

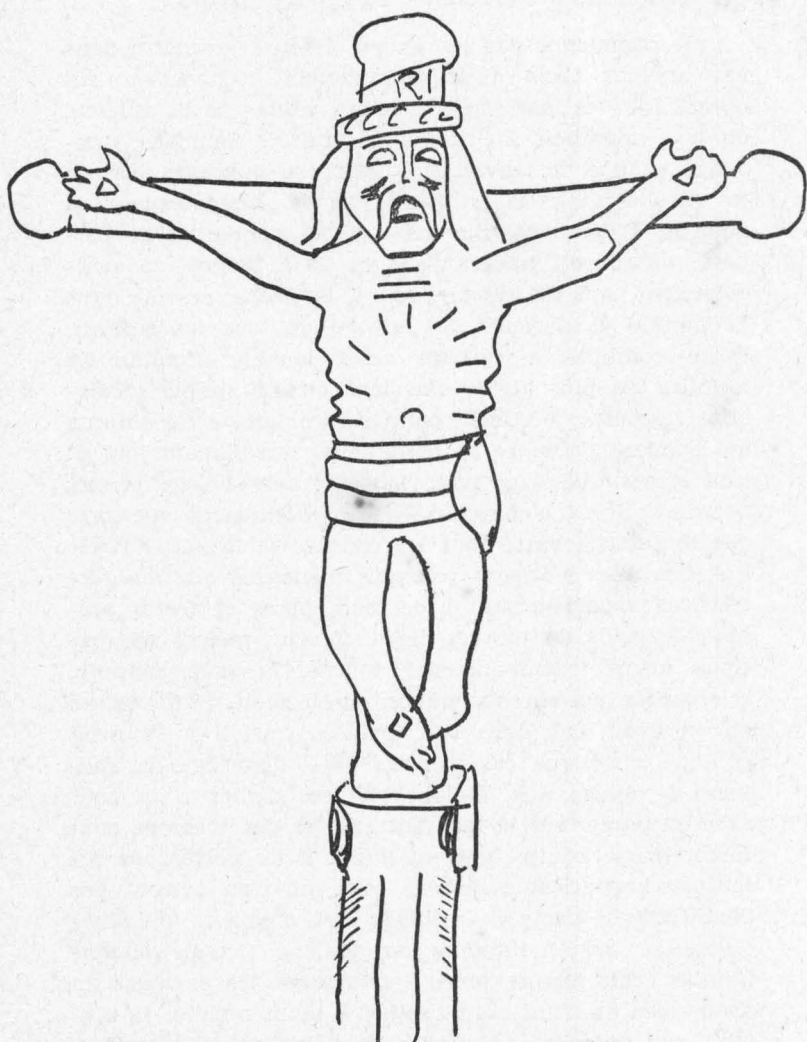
« Au sud-sud-est de l'église de Plogoff, à l'endroit nommé Carrec-Creis, se trouve un souterrain creusé par la mer, où l'on voit les peintures les plus affreuses formées par la nature. Jamais peintre quelque habile qu'on le suppose n'a pu représenter l'enfer avec des couleurs aussi effrayantes. La mer y entre par deux endroits, et pour peu qu'elle soit agitée, on croit voir dans le lointain des étincelles de feu. Je vous avoue que la première fois que je l'ai vu, je fus effrayé et puis vous assurer que tout homme raisonnable le sera au premier abord (10).

« Il me reste à vous parler d'un rocher qui ferme la rade d'Audierne appelé La Gamelle et dont la suite peut avoir une demie lieue et qui passe dans le pays pour être une partie des murs de la ville d'Ys. Il est bien vrai qu'il y a sur ce rocher des pierres placées par la main des hommes et si bien liées ensemble que ni le tems ni la mer n'ont pu ébranler (11).

« Et voilà à mon jugement tout ce qu'il y a dans le pays du Cap qui mérite s'en faire mention (12).

« Le canton de Penmarch a des monuments plus curieux encore que ceux du Cap, mais je n'en ai pas assez de connoissance pour en donner le détail ni la position.

« Je vais maintenant vous donner les renseignements qui sont à ma connoissance des usages et des mœurs des anciens habitants du Cap, car ceux d'aujourd'hui ne sont plus les mêmes, ils ont dégénéré de la simplicité et de la bonne foi de leurs ancêtres. Plus parmi eux cette candeur, cette régularité dans la conduite, cette



CROAZ PENNEACH

simplicité colombine qui faisait l'ornement de leurs ancêtres et qui les faisait aimer et révéler partout.

« Je commence par les usages. Il étoit ordinaire dans ces anciens tems qu'on abandonnoit l'éducation des enfans. On les instruisoit bien des vérités de la religion, on leur apprenoit à prier et à servir le Seigneur, mais venus en âge de travailler à treize ou quatorze ans, on les enroloit dans la marine (aussi ce païs fournissoit-il quantité d'excellents marins) (13) et pendant leur jeunesse qui duroit jusqu'à l'âge de 25 à 28 ans, ce qu'ils gagnoient, soit au service, soit à la pêche, entroit dans la famille et devenoit le partage de tous les enfans. Cette conduite me paroît assez louable. Comme les familles les plus aisées n'avoient qu'une simple médiocrité, les pères de famille pour avancer les autres enfans qui pendant l'absence de leurs pères travailloient jour et nuit le petit héritage pour subvenir aux charges et aux dépenses de la communauté, s'en saisissoient, de sorte que le partage entre tous les enfans se faisoit à l'égalité. Les filles n'étoient pas plus ménagées que les garçons, elles partageoient avec leurs pères et frères présens le poids du jour et de la chaleur, mêmes occupations, même travail : bêcher, tourner la terre, conduire la charette aux champs, quand on en avoit. Je dis quand on en avoit, car dans ces anciens tems, il y en avoit peu, de sorte que ces pauvres filles, dès l'âge de quatorze à quinze ans, étoient obligées d'aller à la côte, avec un panier sur la tête, transporter des goëmons pour fumer leurs champs, souvent même à les porter par des sentiers impraticables à tous ceux qui n'en avoient pas l'habitude. Le partage des biens tant mobiliers qu'immobiliers se faisoit toujours en deniers. Comme chaque famille avoit peu de terres labourables, les partages en nature les auroient tous rendus à la mendicité. Il n'en étoit pas de même de l'isle des Seins où il se faisoit, et se fait encore, en nature; chose singulière, ce partage se fait par les femmes de l'endroit.

« Le costume de ce païs étoit différent des paroisses circonvoisines. Les hommes étoient généralement habillés en matelots, les habits de cérémonie étoient un justaucorps avec une carabousse retroussée; à l'ordinaire c'étoit des bonnets de laine. Quant aux femmes, elle ne différoient pas quant à l'habillement des autres femmes des environs (14).

« Les mœurs anciennes de ce païs étoient très pures, ce canton étoit l'asile de la vertu et le vice inconnu. La dévotion, la simplicité, la charité étoient les marques distinctives auxquelles on les connoissoit. Ils s'aidaient mutuellement, se rendoient les services les plus importants, sans intérêt. Un homme avait-il besoin de quelque petite somme, il la trouvoit chez son voisin. Point d'autre obligation que la conscience, et elle étoit toujours rendue fidèlement. Leur charité envers les pauvres étoit peu commune. Ceux dont la fortune et l'aisance étoient moins médiocres, donnoient aux pauvres avec largesse et les autres rivalisoient de charité. Aussi ce païs étoit-il toujours rempli de pauvres des paroisses circonvoisines. De quatre, cinq lieues d'alentour les pauvres s'y rendoient. La bonté, l'air obligeant et honnête avec lequel on les recevoit, les y attiroient.

« Il faut cependant convenir que ce païs n'étoit pas riche, mais la bonne conduite et l'industrie de ces vrais israélites leur fournissoient de quoi entretenir leur famille et soulager la misère de leurs frères.

« Et voilà le tout. »

NOTES

(1) Abbé Clet Le Gall : né à Beuzec-Cap-Sizun, le 14 octobre 1745; prêtre en 1776; pourvu de la cure de Plogoff en 1782; élu curé de Plouhinec en 1791; en l'an III, il cessa toutes fonctions sacerdotales et se fit menuisier à Plouhinec. En l'an VI, il résidait à Beuzec, de 1800 à 1802, à Clédén-Cap-Sizun.

Au Concordat, il était vicaire à Plonévez-Porzay où il rétrac-

ta son serment le 15 avril 1812. Nommé recteur de Penmac'h le 1^{er} mai 1812, il y mourut le 30 mars 1825.

(Notice communiquée par D. Bernard.)

Il ne semble pas que Olet Le Gall ait laissé une description quelconque de la région de Plonévez-Porzay où il était vicaire en 1810. (Le recteur étant Mathurin Le Maître; cf. Monographie par l'abbé Fouchous, in-BSAF 1894.) Il connaissait bien mieux son Cap Sizun et son mémoire se rapporte évidemment au temps où il était recteur de Plogoff de 1782 à 1791.

(2) Il s'agit du « Kornog Bras ». Cf. Toponymie de la Côte bretonne entre Audierne et Camaret, enquête d'André Guilhaud (Annales hydrographiques de la Marine), p.p. 24-25 et sq.

Les marins empruntent assez souvent le passage du « Toul bihan » pour franchir le Raz. Les courants y sont très forts et l'on a besoin de toute la puissance du moteur du bateau pour y échapper. La roche « ar garreg greiz » (gorlegreiz) est particulièrement redoutée.

Pour la description de la Pointe du Raz, se reporter à l'ouvrage de Fr. Arnollet: « Au Raz de Sein », 1925.

Pour l'île de Sein : diverses études de D. Bernard, Le Carquet, L. Boulain et le livre récent (1958) de Stanislas Richard et Louis Le Cunff : « Sein, l'île des Trépassés. »

(3) Ce rocher portant une rose des vents : « ar men Goumpass » est bien connu des « guides » de la Pointe du Raz, ainsi que nous avons pu nous en assurer. Il semble toutefois que les ouvrages consacrés à la Pointe n'en font pas mention. A ce qu'on nous a précisé, ce rocher au compas n'est plus visible depuis la guerre, ayant été recouvert de béton par les troupes d'occupation qui s'en servirent de socle pour un mât de T.S.F.... d'autres disent pour l'installation d'un canon. Il se trouve à l'Ouest de la statue de N.-D. des Naufragés, l'endroit où commence la Pointe, près des longues-vues sur pivot mises à la disposition des touristes. Un rocher plat, à droite, porte une inscription qu'on déchiffre à lumière rasante : « Mer

sans pitié
que de mères
Fais-tu pleurer. »

(4) On sait que les courants entraînerent plutôt vers le large les corps de naufragés... La véritable étymologie de « Baie des Trépassés » (Bae an anaon) serait, assure-t-on: « Baie de la Rivière » (Bae an avon). Le Goayen aboutissait ici aux temps pré ou protohistoriques. Il n'en subsiste que l'étang de Laoual. Continuer à voir dans la Baie des trépassés, le lieu où les âmes des défunts venaient s'embarquer pour la Terre des jeunes est évidemment infiniment plus romantique et séduisant.

Peut-être est-ce une survivance de cette croyance ancienne que l'on retrouve en cette expression que nous avons notée à Pont-Croix : « Il est trépassé : Ron(v)et aneus d'ar maes » = il a ramé vers le large !...

(5) Les Archives de l'Amirauté ne signalent guère de naufrages sur le rivage de Cléden. Les deux seules relations parvenues jusqu'à nous concernent le navire « La Catherine », du Croisic (19 octobre 1719) et le « Friend's desire », de Londres (25-26 octobre 1738. Cf. la monographie de Cléden-Cap-Sizun, de Daniel Bernard, p. 173. Cf. : Introduction au Tome III de l'inventaire sommaire des Archives Départementales, par H. Bourde de la Rogerie.

(6) Sur l'établissement romain de Trouguer, cf. « Cléden-Cap-Sizun, de Daniel Bernard, p.p. 25-26. Signalé par le chanoine Moreau, étudié par Le Men, Du Châtelier, Le Carguet. De nouvelles fouilles ont été effectuées il y a une dizaine d'années sous la direction de M. Merlat.

Pour H. Le Carguet, la ville d'Ys se serait en effet étendue de Penmarc'h à Douarnenez. La plus grande des écluses se trouvait à Gorle-greiz et était appelée « le Puits » (extrait du journal « Le Finistère » Légendes de la Ville d'Is). A rapprocher du Livadenn Geris du Barzaz Breiz qui cite « ar puns ».

Au village de Laoual a existé une chapelle depuis longtemps disparue, dont on nous a montré l'emplacement ainsi que la fontaine. Qui ne connaît ce dicton que la tradition nous a conservé et qui a maintes fois été reproduit dans les livres :

« Daou-ugent mantel scarlat (-ru)
hep konti (= niveri) ar re-all
a teue bep sul, deus a Ger-Is
d'an overn da Laoual. »

Cette année encore, une lavandière du village, avec qui nous nous entretenions en breton, nous a récité le dicton, toutes fois corrompu :

« Dek ha pewar-ugent mantel jarlès (?)
ha kemend-all deus ar re-all
a teue bep sul d'an avern-bred da Loual. »

(7) Sur la Pointe du Van, Sant They et Castel Meur, cf. « Cléden-Cap-Sizun », de Daniel Bernard.

En ce qui concerne la tradition rapportée par Clet Le Gall sur l'origine de l'appellation d'une rue escarpée et bien connue de Pont-Croix, « la rue Chaire », nous avons été très surpris de voir qu'elle avait déjà cours à l'époque de la Révolution. Nous pensions que cette tradition, toujours bien vivante à Pont-Croix, datait de l'époque romantique, ou avait été « lancée » en quelque sorte par un ouvrage de Lucien Boulain, auteur pontécruzien dont les études sur le Cap sont assez sujettes à caution. Lucien Boulain (parrain de notre mère), a publié « Raz de Sein » en 1893 (Arsène de Kérangal, Quim-

per); « Souvenirs de la Basse Cornouaille » en 1895 (Le Goaziou, Guingamp); « Le Raz de Sein », avec à la suite une biographie romancée de La Fontenelle, en 1896 (Le Goaziou, Guingamp). Dans son récit du saccage de Pont-Croix qu'il donne dans son dernier ouvrage, il signale que « ... la plus grande mêlée se trouva à l'endroit que l'on appelle depuis, rue Chair. Là le sang coulait, et ceux qui connaissent la pente du terrain peuvent s'en rendre compte... C'était alors une côte abrupte et le pavage n'existait pas, puisqu'il ne date que de 1825... Les cadavres furent roulés jusqu'au bout du canal, à Penn-ar-C'hant (tête du canal) la marée enleva les morts et les mourants. Il en fut de même à l'endroit de la petite rue Chair, qui a conservé le nom » (p.p. 121-122) .

Encore qu'on nous ait signalé une chanson bretonne, à Plouhinec, relatant cet événement avec le même luxe de détails, chanson que nous avons vainement recherchée, nous ne pensons pas pour notre part qu'il y ait une relation quelconque entre le nom de la rue et le prétendu massacre (La Fontenelle fit bien des exactions à Pont-Croix en 1595, et non en 1597 ainsi que l'affirme le chanoine Moreau et Boulain, mais il ne semble pas qu'il y eut un carnage d'une telle ampleur, puisque nous retrouvons les mêmes noms d'habitants avant et après les événements sur le registre des baptêmes...). En fait, le véritable nom, figurant notamment dans l'aveu de Sébastien de Rosmadec en 1678-80 est : rue CHERE, provenant probablement du vieux français « cheyere » « qui choit ». De fait, elle est à pic. Et n'oublions pas que la population de Pont-Croix comprenait beaucoup de nobles et de bourgeois ayant de bonnes connaissances de la langue française.

(8) Bien que l'on puisse considérer que, pris dans son ensemble, le canton de Pont-Croix représente assez bien le Cap-Sizun, il est à noter que pour les gens du cru, le vrai Cap (peuplé de Kaperien et de Kapenned) est délimité par Beuzec, Goulien et Esquibien : de ces communes jusqu'à Lescoff et jusqu'au Van, c'est le domaine de la coiffe « kapenn ». (La coiffe ancienne a pratiquement disparu.)

(9) Nous sommes allés maintes fois sur place, pour admirer cette croix qui mériterait d'être examinée et datée par un spécialiste tel que M. Couffon ou l'abbé Feutren. Elle est actuellement située au milieu de la petite place du village de Penneac'h, non loin de la côte, au sud-est de Plogoff. Sur Plogoff, cf. monographie de Pérennès, in-Bull. diocésain, 1949.

Lucien Boulain, dans « Le Raz de Sein », 1896, consacre un chapitre à cette curieuse croix « Moïse », prétendu débris de la Ville d'Is (cf. p.p. 108 à 114). Il assure avoir conversé avec la fille du pêcheur (Pierre Tréanton, de Laoual) qui aurait ramené la croix au bout de sa ligne « il y a de cela soixante-cinq ans » « près de la roche la vieille, là où se trouve le phare actuel, environ à deux milles, et à une profondeur de 25 brasses (environ 120 pieds) ».

Cela daterait donc la pêche miraculeuse de 1830 ou 1831... Nous voyons que c'est faux, puisque Clet Le Gall rapportait en 1810 avoir conversé avec l'un de ceux qui pêchèrent la croix.

Suivant une autre tradition relatée par Le Carguet, la croix fut pêchée près de Tevennec, par Jean Plouhinec, de Kerledec, vers 1850. C'est aussi, manifestement, une erreur.

C'est, d'après Clet Le Gall, avant 1810 et à l'ouest de l'île de Sein, à une profondeur de 113 m. 40 (70 brasses) que fut trouvée la Croix, épave probable d'un naufrage de navire transportant des matériaux sculptés pour l'érection d'un calvaire quelque part en Bretagne ? (Le saint Sébastien de la chapelle de Sant-They et à la pointe du Van, provient également d'un naufrage, qui eut lieu à Penmarc'h).

La croix de Penneac'h est en granit, mesure approximativement 1 m. 20, et porte l'anagramme I N R I bien visible. Au dos existe un autre cartouche avec une inscription que nous n'avons malheureusement pu déchiffrer, et dont nous n'avons distingué que deux signes.

Elle se dresse au sommet d'une colonne, dont le soubassement porte la date de 1877. Entre l'époque de sa pêche et son érection à Penneac'h, elle serait demeurée dans l'ancienne sacristie. Voir dans Toscer, « Le Finistère pittoresque-Cornouaille », un croquis de la Croix.

(10) Carrec-Creis (prononcez « ar garreg grei^z » est une grotte assez vaste, à double entrée, située à 2 ou 300 mètres à l'est du petit port de Pors-Loubous (où débarqua d'Estienne d'Orves en décembre 1940), au Sud de Penneac'h.

L'accès en est assez difficile. Nous y avons pourtant pénétré et constaté de visu ces « peintures » et « couleurs effrayantes » dont parle Clet Le Gall, et qui ne sont que des concrétions de diverses couleurs laissées par la mer. Nous n'avons pu voir la grotte qu'à marée basse, mais nous admettons volontiers que lorsque les vagues s'y ruent à marée montante, par un double couloir, le choc à l'intérieur doit être effrayant et le spectacle de « son et lumière » superbe et saisissant.

(11) On assure en effet que des dalles scellées de main d'homme existent sur la Gamelle (en breton « ar gambro », le « gamereau » dans les vieux actes du xv^e). Certains pêcheurs nous l'ont dit, d'autres n'en croient pas un mot et prétendent que l'on ne trouve là que du géomon. Encore que l'accès à la Gamelle soit malaisé, nous espérons bien pouvoir un jour, pendant nos vacances, aller voir sur place ce qu'il en est !

Partie des murs de la ville d'Is ? Devant la Gamelle, sur un rocher de la côte, à « Beg ar Leon », sous le village de Saint-Dreyer (Plouhinec-Poulgoazec) on montre bien la trace du sabot du cheval de Gradlon (« Roud pao ar marc'h

'Garec 'Kreis

Gralen »). Le souvenir de la légendaire Cité d'Is est présent tout au long de nos côtes...

(12) Apparemment, la beauté architecturale de nos monuments religieux n'a pas retenu l'attention de Clet Le Gall; il est vrai qu'il y a tant d'églises et de chapelles remarquables dans le Finistère... Il n'est guère question non plus dans le mémoire, des monuments mégalithiques.

(13) Le Cap a toujours été une pépinière de marins, et ses habitants en sont fiers. On peut en donner pour preuve la strophe suivante d'une chanson célèbre au Cap, et qui fut composée par l'abbé Kersaudy, « curé » de Plozévet, et natif de Landrer, en Plogoff. Elle date, croyons-nous, du début du siècle, et est intitulée : « Evel ar C'hab, n'eus bro ebet » (il n'y a pas de pays qui vaille le Cap :

« Aman ema ar baotred vad
Kré(nv) o divreac'h, lemm o lagad
Ar baotred na grenont morse !
Ar Frans e-toues e bugale
n'eus ket gwelloc'h martoloded !
Evel ar C'hab, n'eus Bro ebet ! »

(Ici sont les bons gars, aux bras solides, à l'œil vif,
les gars qui ne tremblent jamais !

La France, parmi ses enfants ne compte pas de meilleurs
[marins.]

Il n'y a pas de pays qui vaille le Cap !

(14) Clet Le Gall ne nous fournit que des renseignements imprécis sur les guises du Cap. Il ne cite même pas les coiffes. Pour se faire une idée du costume, il convient de consulter la monographie de Cléden, de Daniel Bernard. Il faut également visiter l'église de Saint-Tugen (en Primelin) et la chapelle de Saint-Tremeur (Saint Dremen, ou Tremel) au village de Trouguennour, en Cléden, où se remarquent dans l'ornementation intérieure, des personnages peints ou sculptés aux xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles.

Roger GARGADENNEC

(Septembre 1968)

Du Petit-Séminaire de Pont-Croix

à la Faculté de Droit de Paris

CORRESPONDANCE
D'UN JEUNE BRETON DE DOUARNENEZ
LÉOPOLD GOUZIL
(1834-1869)

Aux premiers jours de l'automne 1869, au cours d'un voyage d'art et d'agrément qui l'avait conduit en Italie, puis en Suisse, un jeune et brillant avocat du barreau de Quimper, originaire de Douarnenez, Léopold Gouzil, tombait subitement malade à Lausanne.



*Le Manoir du Penhoat ou de Kérampape, en Pouldergat
où vécut la famille GOUZIL*

Le 18 octobre suivant, au terme d'une longue agonie, il s'éteignait doucement, loin de sa Bretagne natale qu'il chérissait tendrement. Sa correspondance, pieusement et fidèlement conservée par son père, M. François Gouzil, puis par sa fille Marie, épouse du capitaine de vaisseau Edmond Caron, de Quimper, qui connut en son temps une certaine célébrité au cours de voyages d'exploration en A.O.F. sous les ordres de Galliéni, sa correspondance est intéressante à divers égards, et mérite que nous y glanions les événements et les faits-divers les plus marquants de sa jeunesse écolière, puis estudiantine.

Elle nous mènera successivement du petit Séminaire de Pont-Croix, dès la classe de sixième, où nous recueillerons ses premiers souvenirs d'enfance, au Collège de Quimper, puis à l'Université de Rennes, enfin à la Faculté de Droit à Paris, où il obtiendra onze ans plus tard, en 1855, une licence en droit brillamment conquise.

LES ORIGINES DES GOUZIL

Mais quelles étaient les origines familiales et ancestrales de Léopold Gouzil, dont le patronyme ne semble pas spécifiquement bas-breton ? Né à Douarnenez le 12 avril 1834, il était le fils d'un honorable « marchand de drap », François Gouzil (1810-1879), retiré très tôt du négoce, après avoir acquis, en 1841, le petit domaine champêtre du Penhoat ou Kerampape, en Pouldergat, avec sa gentilhommière rustique mais charmante, où vécut avant la Révolution une branche des Kergariou, et ses métairies de Kerillo, Kerampape et Lanriec.

M. Gouzil fut un personnage remarquable, comme en porte témoignage sa propre correspondance, qui m'est partiellement parvenue : Maire de Pouldergat de 1843 à 1876, il a laissé le souvenir d'un administrateur avisé et d'un parfait honnête homme. Humaniste doué d'une vaste culture, François Gouzil cultivait à merveille la langue de Virgile, écrivant couramment le breton, l'italien, l'espagnol et même le portugais !

Au mois d'août 1877, à l'âge de 67 ans, il entreprendra avec une juvénile ardeur l'étude de la langue de Shakespeare, prévoyant qu'à la fin de l'année, « il commencerait à pouvoir lire déjà les auteurs anglais » ! Figure originale, fort attachante, M. Gouzil fut un maire éminent et un bienfaiteur insigne de la paroisse, profondément dévoué à ses compatriotes : homme de bien et homme de cœur, il pouvait écrire trois ans avant sa



François GOUZIL (1810-1879)

mort en 1879 : « J'ai bon espoir, étant sur les confins du désert, d'entrer dans la terre promise en disant : Bonum certamen certavi, j'ai combattu le bon combat ! Nunc dimittis servum tuum, Domine ! »

Les ascendances familiales de François Gouzil, qui

repose avec les siens dans le petit cimetière de Pouldergat, prennent leur source à l'ombre de l'antique abbaye cistercienne de La Meilleraye, en Loire-Atlantique : c'est là que vit le jour, en 1774, son père, prénommé comme lui François-Marie. Ce dernier nous intéresse tout particulièrement, car il est l'auteur des Gouzil de Douarnenez, où il vint se fixer à la suite des armées de la République.

Divers documents nous éclairent sur les circonstances de son implantation sur les bords de la Baie, comme sur ses états de service : ainsi, le 21 mars 1876, dans sa paisible retraite du Penhoat, son fils François relate dans ses souvenirs, à l'intention de sa petite-fille Marie : « François-Marie Gouzil, mon père, est né à la Meilleraye, canton de Moisdon, arrondissement de Châteaubriant... en 1774, de Pierre Gouzil et Marguerite Pitré. Ouvrier tanneur, travaillant à Nantes, il en partit parce que des tanneries se fermaient, les travaux cessaient, la Révolution commençait sa marche.

« Ayant parcouru plusieurs villes sans trouver d'ouvrage, et ayant vendu tout ce qu'il pouvait vendre pour se procurer du pain, il fut dans l'obligation de s'engager dans les armées de la République.

« Il servit dans l'Armée de l'Ouest, fut envoyé en garnison à Douarnenez, où il s'est marié, au commencement de ce siècle, avec Marie-Magdeleine Le Couïc, fille de Jean-Guillaume Le Couïc, marin-pêcheur, et de Marie-Jeanne Queinnec. Ils ont fait le commerce à Douarnenez, et de leur mariage sont nés neuf enfants... dont Marguerite, qui épousa Jean-Pierre Belbéoch, souche de la famille de Kervern... »

Marguerite Gouzil et Jean-Pierre Belbéoch sont en effet les ancêtres de la « dynastie » paysanne des Belbéoch, du manoir de Kervern, en Pouldavid, éminente famille de pionniers du monde rural, aujourd'hui représentée par M. Hyacinthe Belbéoch, Président de la Chambre régionale d'agriculture.

Plus loin, évoquant sa propre existence, M. Gouzil poursuit : « Je suis né à Douarnenez le 6 novembre 1810... au quartier de la Croix, dans une maison qui occupait exactement l'endroit où se trouve la Naiade, fontaine publique, au milieu de la place; la porte de la boutique était au pignon Ouest, la grand'rue passait au Nord et la rue Sainte-Hélène au Midi. L'enfance de ton parrain (M. Gouzil avait tenu sa petite-fille sur les fonts baptismaux) s'est passée sous la direction de son père; l'instruction primaire, il l'a reçue à Douarnenez chez M. Richecœur. A 5 ans, il savait lire, à 6 ans, il faisait la leçon aux petits voisins, et à 66, il fait encore école.

« A 11 ans, il fit sa première communion à Ploaré. Son frère Charles lui ayant donné les premières notions de latin, il fut envoyé, pour l'instruction secondaire, au collège de Pont-Croix (1), à 12 ans, en 1822, puis ensuite au collège de Quimper. De retour dans sa famille, il fut, à 20 ans, à Pont-l'Abbé où il a passé 18 mois comme clerc de notaire chez M. Verry. En 1831, la mort de son frère Charles étant survenue, il abandonne l'idée du notariat et revient à Douarnenez s'occuper des affaires commerciales de la maison... »

L'année suivante, le 22 août 1832, François Gouzil voyait mourir son père, victime d'une épidémie de choléra.

Mais avant d'évoquer l'enfance de Léopold, son petit-fils, à travers sa correspondance, voyons quels furent les

(1) C'est précisément en 1822 que s'ouvrait à Pont-Croix, dans le couvent quitté trente ans plus tôt par les Ursulines, un petit Séminaire. Dès le début, cet établissement, soustrait au monopole de l'Université en raison de sa destination ecclésiastique, joua pour toute la région un rôle plus large que celui indiqué par son titre officiel. Il dispensa l'instruction secondaire à quantité d'enfants qui ne se destinaient nullement au sacerdoce, et l'appellation courante dans le pays n'était pas celle de petit Séminaire, mais, comme l'écrit ici M. Gouzil, celle de Collège. C'est vrai encore aujourd'hui.

(Je remercie M. le chanoine Nédélec du concours qu'il a apporté à ces annotations.)

états de service de l'aïeul, courageux soldat des armées de la République, puis honorable marchand de Douarnenez. Un document signé le 10 Fructidor an 4 (27 août 1796) par les officiers, sous-officiers et canonniers de la Compagnie des canonniers stationnée à Douarnenez, nous apprend que le citoyen François Gouzil, canonnier, natif de La Meilleraye, « a servi dans le 31^e régiment ci-devant Aunis, devenu 61^e demi-brigade d'Infanterie, Compagnie des Canonniers, depuis le 18 mars 1792 (vieux stile) jusqu'au 10 Fructidor an 4^e de la République, époque de son incorporation dans le 2^e Bataillon des canonniers volontaires, employé à la deffance des côtes du Finistère, que pendant le cours de son service, il s'est conduit avec honneur et probité, et s'est mérité l'estime de ses chefs et de ses camarades, et qu'il s'est toujours montré courageusement dans les combats où il s'est trouvé avec nous, vis à vis les ennemis de l'Etat... ».

Quatre ans plus tard, François Gouzil, alors âgé de vingt-six ans, n'a pas encore quitté l'uniforme des artilleurs de la République, mais il aspire à réintégrer la vie civile comme en témoigne un document du 28 Prairial an 8 (16 juin 1800), paraphé par le citoyen Noël Durest-Le Bris, maire provisoire de Douarnenez, et Didelot, préfet du Finistère. « Nous, maire provisoire de la commune de Douarnenez, département du Finistère, certifions que le citoyen François Gouzil, fourrier de la 7^e Compagnie d'artillerie, formation de Brest, est établi dans cette commune, qu'il y a sa femme et ses enfants, et attestons que sa présence chez lui y est absolument nécessaire pour y continuer ses travaux, qu'il est à désirer que conformément à l'article 2 de la loi n^o 89 du 17 Ventôse an 8, il obtienne un congé de remplacement pour soutenir sa famille et continuer à surveiller ses affaires... En conséquence invitons les chefs militaires à faire droit à la demande susdite... »

Notre canonnier, devenu Douarneniste, adresse lui-même au citoyen Charles Didelot, préfet du Finistère, une

demande de libération, conçue dans ces termes: « Permettez, citoyen, que je jouisse des bienfaits que vous ne cessez de répandre dans tout le Finistère, principalement envers les malheureux, et comme j'ai déjà eu l'honneur de vous parler, vous m'avez promis d'employer pour moi les pouvoirs dont vous êtes muni, je suis si charmé de la grandeur de vos sentiments et de la douceur avec laquelle vous m'avez traité que je me crois d'avance sûr de la réussite. »

Et il ajoute: « Je suis établi à Douarnenez... J'ai ma femme et des enfants en bas-âge qui n'ont d'autre fortune pour vivre que mon travail et industrie. Je suis auprès de cette petite famille de la plus urgente utilité. Ainsi, je prie le Gouvernement et vous particulièrement, citoyen Préfet, d'avoir égard à ma situation en me rendant à mes travaux, si vous avez la bonté de me faire jouir des bienfaits de la loi qui accorde des congés définitifs pour 300 francs, quoique épuisant ma fortune, ce sera pour moi le plus grand bonheur. »

Une suite favorable sera donnée très rapidement à ces demandes: le 5 messidor (25 juin), le général commandant la division militaire du « *Finistère* » (sic) signe le congé définitif du citoyen François Gouzil, après que ce dernier eût versé au receveur de Brest la somme de 300 francs « pour servir à l'habillement et équipement des conscrits nouvellement appelés par la loi... ».

Le même jour, 25 juin 1800, avec une précision exemplaire est établi à Camaret par le capitaine Odeyé, commandant la 7^e compagnie d'artillerie, un « Etat des services » du citoyen Gouzil, caporal fourrier de la Compagnie; ces services comportent exactement 8 ans, 3 mois et 53 jours en temps de guerre. Le « détail des campagnes » ne manque pas d'intérêt. Nous y apprenons que François Gouzil a été « détaché pour la garde des forts de Cherbourg, sous les ordres des généraux Crussol et Tilly ». Puis, « Campagnes contre les brigands », sous

les ordres des généraux Pigre, Séphir et Tilly; « Campagnes contre les Chouans dans le département de l'Orne, sous les ordres du général Larue ».

« Campagnes contre les Chouans dans les départements de la Mayenne et Lisle et Vilaine, sous les ordres des généraux Chabot, Aubert du Bayet, Lemerle et Balland. »

Et pour clore cette belle carrière dans les armées républicaines, notre canonnier fut « détaché pour la défense des côtes du Finistère, sous les ordres du général Mayer ».

Le 30 avril 1833, un an après la mort de l'ancien soldat de la Révolution, son fils François épousera Marie-Josèphe Bréthel, fille d'un commerçant de Douarnenez.

Aussitôt, selon ses mémoires, il prend « la ferme résolution, si Dieu bénit son mariage, de donner lui-même à ses enfants la première éducation ». Un an plus tard, le 12 avril 1834, avec la naissance de Léopold Gouzil, « l'accomplissement de l'obligation contractée commence: l'éducation et l'instruction seront essentiellement catholiques, le père sera le directeur, le professeur, l'ami de ses enfants, et il tient à leur servir d'exemple.

« Pour l'instruction, elle sera donnée d'après le système Robertson. Toutes les leçons se donneront en jouant, par interrogation, et plus tard, pour toutes les sciences, cathéchisme, géographie, histoire, arithmétique, géométrie, etc..., tout sera disposé en forme de questionnaire, un numéro répond à chaque question. Tous les numéros seront placés dans un petit sac; chacun à son tour, même le papa, tirera un numéro auquel il devra répondre... »
« La leçon pour l'alphabet, raconte M. Gouzil à sa petite-fille, se donnait partout; des petits carrés de bois, sur lesquels étaient inscrits les caractères, servaient de jeux aux enfants. Ensuite, elle se donnait au salon, puis dans le pavillon du jardin, où il y avait un tableau noir pour l'arithmétique et la géométrie. »

Tant d'attentions, de soins et de patience devaient porter leurs fruits, et nous verrons très tôt que le petit

Léopold, répondant aux aspirations de son père, sera un élève studieux et brillant.

Plaçons ici une anecdote enfantine: « En 1837, conte l'aïeul à Marie, nous fûmes à Quimper, ta grand-mère et moi. Léopold, qui avait trois ans, était aussi du voyage. Pendant que nous étions en ville, il resta à l'hospice (dont l'abbé François Bréthel, beau-frère de M. Gouzil, était alors l'aumônier); les religieuses l'amusaient, en lui donnant du pain à jeter aux canards de la basse-cour. A la fin, on finit par lui dire qu'il fallait prendre garde de leur donner une indigestion, ou bien il aurait fallu leur faire prendre une tasse de thé.

« A midi, pendant le dîner, survint à l'ami des canards des maux de dents; il ne pleurait pas, mais de l'extrémité de la table où il était placé, il ne cessait de répéter d'une voix lamentable, les yeux fixés sur les tableaux qui décoraient la boiserie du foyer: « Mon a-ami... j'ai mal à mon dent... Mon a-ami... »

Cela nous intriguait beaucoup, mais il ne pouvait pas encore nous expliquer l'énigme. Je finis par dire à Mme la Supérieure, Sœur Angélique: « Je crois que je tiens la solution du problème. Il a, à Douarnenez, un chat qu'il affectionne beaucoup, et il l'appelle toujours « mon a-ami... » Je vois là, contre la boiserie, un tableau de saint Jean-Baptiste, et je suis persuadé que c'est le mouton qu'il appelle ainsi... »

1844-1845. — AU PETIT SEMINAIRE DE PONT-CROIX EN CLASSE DE SIXIEME

Les années s'écoulaient paisiblement au foyer des Gouzil, où naît, en 1836, une petite Maria: dès l'âge de treize ans, elle sera pour la mairie de Pouldergat une active et dévouée secrétaire.

En 1844, son frère Léopold atteint ses dix ans, et avec lui, non sans une pointe de mélancolie à l'aube d'une

vie nouvelle, nous prendrons le chemin de l'ancien couvent des Ursulines de Pont-Croix, devenu Petit Séminaire.

Au mois de juillet, la famille Gouzil quitte définitivement sa bonne ville de Douarnenez, pour venir vivre dans son manoir champêtre du Penhoat, ou Kerampape, à Pouldergat, au cœur d'un riant domaine que le nouveau châtelain reboisera et fleurira comme un jardin.

A la fin de l'été, après des vacances merveilleuses dans la vieille gentilhommière et mille cris joyeux autour de l'antique chapelle seigneuriale en ruines, et du colombier coiffé de lierre et de chèvrefeuille, Léopold fait gravement son entrée en Sixième, décidé à remporter la palme et offrir ainsi à ses bons parents un témoignage filial d'amour et de reconnaissance.

Sa première lettre enfantine est datée du 30 octobre 1844: « Mon cher papa, je vous écris un petit mot pour vous demander une bouteille d'encre... On n'a pas encore vu les places; un des écoliers m'a dit de ne pas copier mon devoir, mais je l'ai toujours copié.

« Je me porte bien, embrassez maman et ma sœur pour moi. Adieu: votre très dévoué fils. » Et avec beaucoup de sérieux, le petit garçon de dix ans signe: « Gouzil fils. »

Quinze jours après, il donne à ses parents le texte d'une version latine, « Divitiæ non beatum faciunt hominem », avec la traduction qu'il en a faite: « Voilà ma composition... maintenant, voyez si je l'ai bien faite ou non. Je me plais ici, M. Quéinnec (d'un des professeurs) me fait aller travailler dans sa chambre... J'ai la croix (1), ainsi venez-vous en me voir au plus tôt... »

(1) Les trois premiers dans les compositions se voyaient décerner la *croix*. Celle-ci, d'un modèle différent pour chacune des places, était arborée fièrement par son titulaire, jusque sur la cour de récréation. Il y avait, en plus, le titre d'*empereur* pour le premier. On s'en doute bien, ce n'était pas, sous la royauté restaurée, une protestation contre la déchéance de Napoléon, mais simplement une réminiscence d'histoire romaine.

Le 14 novembre, il réclame une Histoire romaine; la semaine suivante, il est le 5^e en version: « J'aurais été premier sans deux contre-sens. Néanmoins, écrit le petit homme, il ne faut pas pour cela perdre courage. Il y aura ici une retraite, qui commencera mardi, pour tous ceux du collège, et ce sera une occasion favorable pour moi de prier pour vous... Et le petit lapin, n'a-t-il pas trouvé sa mort comme l'autre?... Vous direz aux petits enfants de Kerampape de ne lui envoyer le mâle que vers la mi-décembre. Et Médor, aboie-t-il toujours après les passants? »

Le 5 décembre, Léopold est rempli de joie: il est premier Empereur en thème et bien aise de savoir que son petit lapin se porte bien! « Adieu, mon cher papa, je me suis mis dans la propagation de la Foi et dans la congrégation des saints anges. »

Le 19 décembre, notre écolier demande un atlas et un couteau: « ... Ma corde à sauter s'est défaite, faites m'en passer une autre pour me réchauffer le matin pendant la récréation. Voilà bientôt les fêtes de Noël, j'ai hâte de les voir arriver... »

En cette fin d'année 1844 (1), il pense à ceux qu'il aime: « Je vous souhaite une bonne année, une bonne santé, et la grâce d'aller à la fin de votre vie jouir du bonheur que Dieu prépare à ses élus... J'espère que cette nouvelle année va nous rendre plus sages... »

Et, continuant comme un vrai prédicateur: « Tâchons de marcher sur les traces de Jésus-Christ, afin de pouvoir mériter les biens qu'il est allé nous préparer dans le paradis. »

(1) Le régime des vacances était alors bien différent de l'actuel. Les élèves internes, rentrés le lendemain du premier dimanche d'octobre, ne repartaient en famille que le lundi de Pâques. Les fêtes de Noël et du nouvel an étaient marquées par des congés, certes, mais se passaient au collège. Quant aux vacances d'été, elles commençaient le 10 août ou l'un des jours suivants.

A la fin de janvier 1845, Léopold annonce à ses parents « une bien agréable nouvelle » : « Les soins que vous avez eus pour moi dès ma plus tendre enfance n'ont pas été inutiles. J'espère que papa n'aura pas oublié les leçons de géographie qu'il m'a données depuis tant d'années... On a composé en géographie et je suis premier Empereur!... »

« Il semble que je sois obligé de vous écrire lettre sur lettre, dit-il le 9 février, pour vous dire que je suis premier Empereur! Je suis Empereur, et les empires que j'obtiens regardent la mémoire. Je suis Empereur en Histoire, et je ne puis m'empêcher d'avoir un peu d'orgueil en pensant qu'aujourd'hui tout le monde me regarde en disant: « Voilà un petit bambin qui paraît avoir assez d'esprit, car voilà deux croix qui brillent sur sa poitrine! » Oh! que mon cœur palpitait lorsque le professeur a dit: « Premier, Monsieur... Gouzil! »

Les fêtes de Pâques approchent et notre élève s'en réjouit: « Voilà bientôt les vacances de Pâques, vous viendrez me prendre lundi au soir après la distribution des prix... J'ai hâte de voir les changements qui se sont opérés pendant mon absence... »

Le 14 mars, il écrit: « Vendredi, c'est le pardon du Collège, j'y prononcerai mon acte de consécration... J'ai pris la mesure d'une paire de souliers, et comme m'a dit Jean Kervarec, j'ai mis deux paires de bas... mais je crains qu'ils ne soient trop grands... Mieux vaut cependant les avoir trop grands que trop petits! »

Après de joyeuses vacances passées au presbytère de Cast, où son oncle, l'abbé Bréthel, était recteur, Léopold reprend le chemin de Pont-Croix: « Voilà bientôt le jour de ma première communion, dit-il, le 16 avril... O quel bonheur!... Je crois entendre Jésus dire: « Laissez venir à moi ces petits enfants! » Faites-moi passer quelques images, car il y a des enfants qui, avant leur communion, se donnent des images en cadeau pour gage de

leur amitié... Je suis troisième en version, un peu plus j'étais empereur... J'ai eu ma paire de souliers neufs, ils sont maintenant trop grands pour moi... Priez pour moi, pour m'accorder la grâce de faire une bonne première communion, d'où dépend toute ma vie... »

Le 19 avril, il se lamente à propos de ses couteaux : « ... Si je les mets dans la poche de mon pantalon, ils tombent quand je tire mon mouchoir ; si c'est dans la poche de ma veste, ils tombent quand je tire mon livre... Me voilà maintenant bien embarrassé au réfectoire pour couper mes vivres : je n'ai plus de couteau ! Adieu, priez pour moi ! »

Quelques jours plus tard, c'est une indisposition sans gravité : « Après m'être mis au lit, je vomis ; c'était parce que j'avais mangé trop de pain à mon dîner, et le pain, conclut-il doctement, est la principale cause des indigestions. Je voyais ceux-là qui, au milieu du réfectoire, n'avaient qu'un peu de pain à manger, et qui après cela n'en étaient pas plus malades. J'ai voulu manger du pain comme eux, pour faire une petite mortification... » Un peu de repos et une tasse de thé remettent sur pied notre malade, qui d'ailleurs n'a pas perdu son temps au lit : « J'ai appris ma table de multiplication sur le bout de mes doigts. Pour le nombre 6, on plie un doigt, pour 7 on plie deux, pour 8 on plie 3, et pour 9 on plie 4. Chaque doigt plié vaut dix. Ensuite, on multiplie le nombre des doigts qui ne sont pas pliés, et l'on trouve juste le nombre qu'on désire savoir. » (1)

Aux premiers jours de mai, Léopold demande les fables de La Fontaine, inscrites au programme de la Sixième : « N'ayant plus de plumes d'oie pour écrire, je n'écris

(1) Voici une application de la méthode : multiplier 9 par 8. Etant donné que, pour 8, on plie trois doigts et que, pour 9, on en plie quatre, vous aurez 7 doigts pliés et, par suite, 7 dizaines, soit 70. Ensuite, passez aux doigts non pliés : 1 dans une main et 2 dans l'autre ; multipliez les deux nombres l'un par l'autre : $2 \times 1 = 2$. Et, comme dit Léopold, vous trouvez juste 72.

qu'avec des plumes italiques. Le mois de Marie est commencé, je vais me mettre sous la protection de Marie, et aidé de cette divine protectrice, et avec le scapulaire que je porte sur moi, j'espère surmonter les tentations. La vie de l'homme est sujette à tant de misères, que nous ne pouvons pas, quand nous sommes dans la bonne voie, nous flatter d'y rester toujours ! »

Ne demeure-t-on pas rêveur, si l'on songe que c'est un enfant de onze ans qui s'exprime ainsi ?

La semaine suivante, nous le trouvons en butte à un grave problème vestimentaire: ses chemises ne sont-elles pas trop courtes ! « Maman me disait, avant de partir, qu'il fallait user mes chemises courtes, mais elles peuvent servir à ma sœur, car quand je vais au lit, mes condisciples voient toute une partie qui est plus haut que mes jambes, ce que je voudrais pas qu'ils voient. Maintenant le temps est si chaud que je ne sais plus quelles hardes mettre.

« J'ai soin de conserver mes habits neufs, je les mettrai pour les fêtes, telles que l'Ascension, la Pentecôte, la Trinité, la Fête-Dieu, la Visitation... Lundi au soir, en récréation, je suis tombé et je me suis fait mal à la jambe... à l'infirmerie, on m'a mis de l'eau blanche dessus... Je désire que cela ne soit rien... Toutefois, je dis à Dieu que sa volonté soit faite et non la mienne... et quand bien même il prendrait le couteau pour m'égorger, je suis sûr que sa main serait guidée par son cœur... »

Le 22 mai, Léopold évoque la procession du Saint-Sacrement, à laquelle il devait prendre part comme « fleuriste » avec le pantalon blanc traditionnel : Nous allons au verger pendant les récréations, nous exercer et apprendre à former des figures telles que la ligne, la croix, le triangle, le bonnet d'évêque, le demi-cercle et la croix de Saint-André. Il y a six fleuristes, six encenseurs et quatre thuriféraires... »

Le 12 juin, il marque à ses parents que la Saint-Jean est la fête de deux professeurs : « La classe leur fait un présent, pour lequel on fait une quête parmi les élèves. Les uns mettent 2 francs, les autres 3, d'autres 4... Je vous prie de me faire passer au moins 6 francs... »

Dès la fin de juin, ce sont les compositions qui sanctionnent l'année scolaire 1844-1845, et notre jeune Douar-neniste espère bien s'en tirer avec honneur. A ses parents qui lui écrivent que les vacances sont proches et les enfants heureux, il répond : « Je vous assure que ce n'est pas à l'approche des vacances que nous sommes le plus heureux, car on est là à se tourmenter, surtout ceux qui sont forts dans leur classe, en se disant : ça, aurai-je quelques prix ... et une heure paraît aussi longue qu'une journée... »

A sa petite sœur Maria, qui n'avait encore que neuf ans, notre prédicateur de onze ans recommande : « J'espère que tu seras soumise à tes parents comme Marie à sainte Anne ! »

Le 30 juillet, il annonce aux habitants du Penhoat une belle place de premier aux compositions trimestrielles, en ajoutant : « Vous avez célébré la fête de ma sœur. Que j'aurais voulu être là aussi ! A-t-elle oublié maintenant de faire ses grimaces ? C'est une charmante petite fille, c'est dommage qu'elle fasse des grimaces comme cela... »

On a déjà commencé à couper le blé ici. J'espère aller, pendant les vacances, battre le blé à Lanriec : c'est mon plaisir que d'être là comme cela à battre le blé ; quand j'ai le bras fatigué, je vais me reposer à l'ombre, puis je recommence encore. Il est vrai que celui qui n'est pas habile là dessus, se donne de temps en temps de petits coups contre la tête, mais cela passe bien vite, et puis on saute, on s'amuse, on se cache sous la paille pour jouer à la biche... »

Léopold convie ses parents à venir au Collège le

12 août, jour de la distribution des prix : « Vous entendrez la messe solennelle, il y aura un Te Deum, grande musique et toute la sainte boutique. Enfin, vous aurez soin de prévenir Maria et de lui dire de prendre garde d'avoir peur de la grande caisse, parce que cela ronfle comme un dragon endormi... Vous verrez Monseigneur assisté de ses grands vicaires, si vous venez à 7 heures: il officiera à la messe et ce sera pour nous un bien grand honneur que de recevoir la bénédiction des mains de Notre Pasteur... »

Je ne sais quels prix récompensèrent l'application et le travail de notre jeune ami, mais soyons assurés qu'après avoir été si souvent « Empereur » de sa classe, il vit ceindre son front studieux d'une belle couronne de lauriers.

1845-1846. — EN CLASSE DE CINQUIEME

Puis c'est la joie des vacances dans un pays merveilleux, alliant les plaisirs d'une campagne riante et secrète aux ébats inoubliables sur les plages et les grèves de la Baie de Douarnenez.

Mais les beaux jours s'enfuient à tire d'aile, et il faut songer bientôt à la rentrée. Le 18 octobre, du manoir du Penhoat, M. Gouzil écrit à son fils : « Je te félicite du sentiment de tendresse que tu as laissé paraître en nous voyant partir, mais je suis persuadé que le sentiment du devoir n'a pas tardé à dissiper l'émotion... »

Le 22 octobre, nous retrouvons Léopold : « Il y a des écoliers, dit-il à sa mère, qui me pressaient d'aller jouer avec eux... Il y en a un qui courbe le dos et les autres sautent par dessus, mais j'ai répondu que je ne voulais pas me faire du mal, et que cela m'était défendu... Eh! Qui ne pourrait s'empêcher d'être attendri, en se voyant se séparer de ceux qu'après Dieu il a de plus cher... Mais comme Papa le dit ensuite, cela n'a duré qu'un ins-

tant car après, je m'en allai causer avec les autres, et quand la cloche sonna pour aller à l'étude, j'allai demander une place à M. l'économe... Allons joyeux écoliers, nous sommes gais ici comme Roger Bontemps... »

Huit jours plus tard, c'est la petite sœur Maria, la confidente : « ... Je travaille sur les mathématiques... Si Papa pouvait m'envoyer une planche d'un pied et quart de longueur sur six à huit pouces de largeur, et la faire peindre en noir comme le tableau, en m'envoyant un peu de blanc, je pourrais à l'étude faire des opérations arithmétiques... C'est samedi la Toussaint, le temps passe plus vite ici qu'à la maison... »

Mais dès les premiers jours du « mois noir » notre ami ne voit guère la vie en rose : « Les fruits que vous m'avez envoyés m'ont été funestes, car samedi j'ai ressenti un accès de fièvre. Le lendemain, je me suis rendu à l'infirmerie pour y attendre le médecin, et j'ai vu un écolier au lit, qui avait la fièvre; cet écolier là m'a dit qu'étant tombé malade après la rentrée, le médecin lui a mis des sangsues, lui a fait une saignée, lui a donné en outre plusieurs autres médecines, et voilà un mois qu'il reste encore au lit après tout cela, et après avoir pris encore du quinquina dans du miel, qui était mauvais, disait-il, et puis ici je n'ai pour manger que du bouilly et du lard, et je n'ai que de l'eau pour me rafraîchir, et cela, je crains, doit faire augmenter la fièvre plutôt que de la faire partir... Dans la cour, j'avais le vent à la figure, j'ai été sauter à la corde, j'ai sué; après, la cloche a sonné pour l'étude et je n'ai pu aller me changer au dortoir... Je ne désire pas qu'on me mette des sangsues et qu'on me fasse des saignées, c'est pourquoi je vous prie de venir me prendre... Vous pourrez me donner la médecine à la maison; je vous avoue que je prendrais six vomitifs et autant de purgatifs, plutôt que de voir me mettre des sangsues... »

Il semble bien que ses maux s'évanouirent à la seule

pensée des sangsues et des saignées car, dès le lendemain, il reprend la plume avec entrain, à l'occasion de l'anniversaire de son père : « C'est avec un transport de reconnaissance que je vois venir le jour où, il y a 35 ans, vous ne faisiez encore que de naître... Je ne suis point ingrat et je me rappellerai toujours des soins que vous avez pris de moi pendant mon enfance... Hier au soir, M. Barbier nous dit : « N'ayez pas peur si vous entendez le tocsin, couchez-vous très tranquillement; le feu est du côté de Plouhinec... Nous nous couchâmes, non sans éprouver une vive agitation.

« En montant l'escalier, je vis le ciel tout rouge comme s'il allait s'embraser... Le lendemain, j'appris que le feu avait brûlé huit maisons. On rapporte qu'un père et ses deux fils étant allés se coucher de belle heure, furent réveillés par le feu. Le père, tenant un de ses fils dans ses bras, courut ouvrir la porte et se sauva, mais l'autre enfant périt dans les flammes. Malheureusement, il n'y avait pas d'eau là, de sorte qu'on n'est parvenu à éteindre le feu qu'après bien des efforts.

« Le bruit courut encore qu'un ours s'est sauvé des ménageries, les chasseurs sont sur pied. On ne sait pas bien ce que c'est : les uns disent que c'est un loup, les autres disent que c'est un ours; le fait est qu'il y a eu des moutons égorgés.

« Nous avons été lundi à Audierne, nous avons vu quatre chasseurs qui étaient à la recherche de l'animal. Je n'avais encore jamais été à Audierne, j'y ai vu trois loups et un brick. Nous nous sommes bien amusés, sans craindre que l'ours vienne troubler nos jeux... Mais voilà une lettre bien longue... quand je me mets en train, cela va bien, mais autrement cela va *goustadic* (1), comme on dit... »

Quelques jours avant Noël, Léopold est à nouveau contrarié : « Il faut que je sois malheureux, encore une

(1) Goustadic = doucement.

maladie ! Avant-hier, je me suis couché à dix heures du matin, et je suis resté sans manger pendant 24 heures, et non content de cela, l'on m'a encore donné un lavement, mais hier matin j'ai eu une bonne soupe au lait avec du sucre, et aujourd'hui, je me lève pour composer... »

Le 30 décembre, avec quel sérieux et quelle gravité ne témoigne-t-il pas à ses parents, malgré ses onze ans, son attachement et son amour filial : « ... Je viens vous apporter les tributs de reconnaissance et d'amour que je vous dois. Quand j'étais petit enfant, vous me preniez sur vos genoux, vous me caressiez; alors je vous aimais, mais non pas d'un amour si pur que je vous aime aujourd'hui. Je vous aimais, mais c'était plutôt pour avoir des bonbons... Maintenant je suis devenu grand, ma raison a mûri avec l'âge. Maintenant je vous aime en reconnaissance de tous vos bienfaits... J'espère que le Seigneur vous fera parvenir à une extrême vieillesse, après vous avoir accordé des jours paisibles et heureux... »

Un mois plus tard, c'est la fête du Supérieur du Collège : « Il y a eu une grande solennité... Le matin, il y a eu une messe en musique, et le soir, nous avons eu pièce... Godec était un des principaux acteurs... »

Le 19 février, Léopold Gouzil nous apprend qu'un incendie s'est déclaré dans la pittoresque rue Chère : « ... Les petits se sont empressés d'aller avec les grands, et je n'étais pas le dernier... le feu n'a brûlé que deux maisons; il y a un homme qui a reçu six croix d'honneur et qui a été grièvement blessé... »

Le 12 mars, les vacances de Pâques sont proches : « ... Nous sommes maintenant à beaucoup d'écoliers de Pouldergat : je me propose de les réunir le jeudi après Pâques... Maman aura la bonté de nous régaler de tourte... Je pensais à faire jouer une petite pièce champêtre, mais les difficultés qu'il y aura à faire un théâtre m'ont fait renoncer à cette entreprise... »

Le 19 mars, il relate dans quelles circonstances il a évité un accident : « ... Hier nous étions allés en promenade sur la route d'Audierne. Comme il faisait de la neige, je m'avançai, tête baissée. Voilà que j'entends crier : Gare... Gare... Effrayé, je recule un peu, et j'allai donner de la tête contre le brancard d'une charrette qui passait... un peu plus j'aurais passé dessous... Dernièrement, j'ai eu le bonheur de porter trois croix : croix de mathématiques, de version et de géographie. Vraiment, mes chers parents, avouez qu'il ne fait pas mal d'aller de temps en temps à la maison, car quand je reviens, j'ai beaucoup plus d'émulation, et je suis surchargé de croix... »

Et avec humour, il signe : « Gouzil le petit bossu », parce qu'il avait une petite bosse au front !

A cette époque, les routes étaient peu sûres et les bandits de grand chemin fort occupés à détrousser les voyageurs : « Il y a auprès de la route une bande de voleurs ; le frère d'un élève a été dévalisé près de Pont-Croix. Ainsi, recommande Léopold à ses parents, je vous avertis de prendre vos précautions en venant me prendre pour les vacances de Pâques. Mais n'ayez pas peur des voleurs, nous saurons bien les mettre à la raison. Si nous avons une voiture, nous pourrons bien leur échapper, et s'ils veulent venir, je prends le fouet et je leur décharge tant de coups qu'ils n'auront plus envie de revenir à la charge... »

Reconnaissons que notre petit bonhomme était doté d'un beau courage ! Et il poursuit : « Voilà la seconde fois que je porte trois croix en même temps... Je vous avertis de préparer du beurre pour faire une tourte... Si vous veniez ici aujourd'hui, vous me verriez avec trois croix et une chaîne : ainsi on peut dire que je suis enchaîné et triplement crucifié... »

Les vacances pascales se sont vite écoulées, baignées de douceur familiale et de lumière printanière. Dès le

30 avril, Léopold écrit, sans trop de nostalgie : « Maintenant la pensée des vacances m'a quitté, je ne pense plus qu'à travailler, il n'y a rien de tel que le travail pour dissiper les ennuis. Faites-moi passer un ou deux pantalons blancs pour mettre les jours de fête, et le pantalon de coton à grandes raies vertes... Je n'ai besoin maintenant que d'habits légers, car je ne ferai pas comme Diogène qui s'habillait à la légère en hiver, et qui était pesamment vêtu en été... » Vient le joli mois de mai : « Il y a récréation du soir; le jeu le plus usité parmi les écoliers est celui de GARD LA BICHE, l'on sue beaucoup à ce jeu là.

« Dimanche, en allant à la promenade, quelle fut ma surprise de voir déjà les blés en épis : voilà qui est extraordinaire. »

Il n'oublie pas sa jeune sœur Maria, qui lui rend bien son affection : « Je trouve ta lettre charmante, lui dit-il... Il est vrai que chacun écrit selon son état : par exemple, les lettres de Papa sont des lettres de morale; celles de Maman concernent le ménage, l'état de mes hardes... mais tes lettres, ma petite sœur, sont celles qui me plaisent le plus, elles me disent ce qui se passe à la maison, comment vont les affaires, et c'est cela que je désire savoir... »

Le 4 juin, Léopold demande le nom du cheval acheté à la foire de Confors : « Sinon, je vous propose de l'appeler Pégase... Maintenant que les semailles de bled noir sont faites, venez me voir avant qu'on commence à couper le foin... Hier, il est venu ici un homme qui était un Hercule : il nous a fait des tours de force, et en même temps, c'était un farceur qui nous faisait tous rire. Il disait qu'un poids de 40 livres qui lui était échappé quand il faisait des tours avec, n'avait été revu que quelques jours après : il avait été dans les nuages, où il s'était tout mouillé... »

Le 5 juillet, il annonce aux siens qu'il est premier en

géographie et second en mathématiques : « Je suis sûr de deux croix de vacances... Je me suis égayé beaucoup de la lettre de Maria... elle avait mis: je finis en t'em-brasant! J'ai arrangé cela en y ajoutant cinq mots, ce qui fait: Je finis en t'embrasant du feu de mon amour... »

Comme tous les enfants, il doit expier de menus péchés de gourmandise, dont l'un au temps des cerises : « Je ressens aujourd'hui des douleurs d'estomac, dit-il le 9 juillet; hier j'ai mangé près de deux livres de guignes, avec les noyaux... J'aurais besoin d'aller prendre la médecine de Leroy pour me débarbouiller l'intérieur... Je suis premier Empereur en version grecque... »

Le 30 juillet, c'est le dernier billet rédigé en classe de Cinquième : « Je vous fais passer une vieille paire de souliers qui n'est plus bonne pour moi. Les grands seigneurs, quand ils sont en voyage, ont coutume d'envoyer avant une partie de leurs effets. Eh bien, je fais comme les grands seigneurs, je vous envoie les livres dont je n'ai plus besoin, et quelques hardes... »

1846-1847. — EN CLASSE DE QUATRIEME

Durant deux mois, c'est le silence, un silence que seuls troublent le chant des oiseaux, le crissement des insectes ou le bruit des vagues sur les plages dorées.

Le 15 octobre, nous rejoignons Léopold Gouzil au collège de Pont-Croix, où il effectue sa rentrée en quatrième. Là encore, par son application, son travail et sa vive intelligence, il glanera de nouveaux lauriers.

Mais la nostalgie ternit les premiers jours, les rentrées sont souvent moroses : « ... Quoique je ne me sente de disposition à aucune charge, ni au Barreau, ni à la chirurgie, ni à une vie de bureau, ni à une vie de boutique, je ne cesse pas néanmoins d'étudier, dans l'espoir que les lumières que je pourrai acquérir, seront peut-

être un jour utiles à ma Patrie. Mais je puis vous dire qu'ici ce n'est pas ma vie, il me faut mes forêts, mes champs; je suis ici comme l'oiseau en cage. Je suis content cependant de la position où Dieu m'a placé; je bénis la main providentielle de m'avoir mis dans un Collège où je n'ai sous les yeux que de bons exemples... Faites-moi passer tous les mois une petite somme pour fournir à mes besoins, comme rubans, cirage, etc... Je me passerai bien sans peine de quelques fruits à la porte du Collège, sachant que vous avez besoin d'argent pour payer vos journaliers... »

Le 3 décembre, après avoir demandé si son oncle, l'abbé Bréthel, avait rapporté de la chasse de nombreuses perdrix, il adresse à sa sœur la « Chanson du Corbeau », dont voici les couplets humoristiques :

I

« Un jour Maître Corbeau sur un arbre perché
Tenait dedans son bec un fromage glacé.
Lorsque Maître Renard attiré par l'odeur
L'accoste en peu de mots, par ce propos flatteur.

II

Bonjour Maître Corbeau, comment nous portons-nous ?
Merci Maître Renard, ça ne va pas trop mal et vous,
et mes enfants aussi, hors mon petit nouveau-né
Qui par ces derniers froids s'est très fort enrhumé.

III

Peste! mon cher Corbeau, vous êtes joliment mis,
Vous vous faites pour sûr habiller à Paris;
Oui, répond le nigaud à ce propos railleur,
Puis il offre aussitôt l'adresse de son tailleur.

IV

Vraiment, si votre ramage ressemble à vot'paltot,
Vous enfoncez Dupré, Lablache et Mariot,
Chantez moi donc quelque chose, une ariette, un rien,
Car chez vous de père en fils, l'on est musicien.

V

Alors Maître Corbeau sans se faire prier,
Entame sans façon le grand air du barbier,
Mais comme il faut ouvrir la bouche pour chanter,
Il laisse tomber à terre son fromage glacé.

VI

Soudain Maître Renard qui comptait là dessus
Saute sur le fromage, et rit comme un bossu;
Puis il dit au corbeau : je vous ai fait causer,
Vous n'êtes pas bien mis, vous ne savez pas chanter.

VII

En entendant ces mots, le corbeau confondu
S'écrie : Ah ! quel malheur ! le duel est défendu,
Je suis dupé, volé, maudit soit le destin,
Et doyen le corbeau est passé pour un serin.

VIII

Or donc de ces couplets, la morale la voici,
Corbeaux petits et grands, retenez bien ceci,
Quand on aime le fromage, a dit un vieux gourmand
Il est d'un maladroit de parler en mangeant ! »

Quelques jours avant la grande fête de la Nativité, Léopold réclame une corde à sauter, le froid étant très vif : « Les champs sont tout couverts de neige... J'ai des ANGELURES aux pieds, je ne connais pas l'orthographe de ce mot : je ne l'ai pas trouvé dans le dictionnaire... »

Le jeune Gouzil montrait déjà un certain talent poétique ; l'un des professeurs, auxquels il avait dédié « une jolie pièce de vers pour la Noël », disait qu'elle était « digne d'être conservée ».

Déjà, à douze ans, il était assez audacieux pour écrire dans sa chère et vieille langue bretonne : « Jeudi dernier, j'ai été on ne peut plus désappointé, raconte-t-il. Quideau vient me dire : tu as un paquet chez le portier. Aussitôt, je me rends chez le portier. Je n'y trouve

personne. J'ai beau fureter partout... pas de paquet ! Je vais trouver le petit portier et je lui dis : « Ne peux qué guelt or paquet aman dimé ? Gouzil nequeda ? »

— Ia, ar melier, m'a-t-il dit, a so deut aman, à me meus discuelt dein ar paquet se, ac en deus lavaret dign, ar paquet sa à voa evit cass d'ar guer. Me mawe caer, lavar dein, ar paquet se à voa evit or scoulaer anvet GOUZIL, ar melier a lavare dign, ein e voa sur ar paquet se evoa evit en autrou Gouzil, à me deus gret en ein d'ar melier ! » (1)

Mais les temps sont durs : le 28 janvier 1847, il demande à ses parents l'autorisation de « faire raccommorder ses souliers et ses chaussons... M. l'économe, vu la détresse des parents, ne permettait pas de rien entreprendre sans leur permission... Envoyez-moi quelques morceaux de toile pour mettre sur mes doigts malades... Dimanche, il est venu ici un musicien qui nous a donné une sérénade : il jouait de l'harmonica... Nous avons été quittes pour deux sous chacun... ».

Le 25 février, Léopold prie sa sœur de lui envoyer « deux pièces de galoche, car ce jeu est en vogue maintenant par ici... ».

Désireux de montrer à ses parents ses dons poétiques, il leur adresse une « pièce de vers » de sa composition.

(1) Au petit Séminaire, on n'avait pas le dédain de la langue bretonne. Nous en avons le témoignage, précisément pour 1845, du professeur de rhétorique, M. Lamarque, qui faisait étudier et admirer les poésies du *Barzaz-Breiz*, alors récemment paru. Mais l'orthographe du petit Gouzil, ici, reste très près du langage parlé et, à ce titre, très intéressante.

Voici la traduction de l'amusant dialogue :

— Vous n'avez pas vu un paquet ici pour moi ? Gouzil, n'est-ce pas ?

— Si, m'a-t-il dit, le meunier est venu ici, et je lui ai montré ce paquet, et il m'a dit que ce paquet était à emporter à la maison. J'avais beau lui dire que ce paquet était pour un écolier nommé Gouzil, le meunier me disait qu'il était certain que ce paquet était pour Monsieur Gouzil, et moi je l'ai donné au meunier. »

La voici, telle qu'elle parvint au manoir de Penhoat, par une maussade journée d'hiver :

« Chers parents

« Lorsque d'un voile épais la nuit couvre le monde,
Quand l'astre radieux sortant du sein de l'onde
Recommence son cours,
Mon cœur est agité par des désirs frivoles
Et ma bouche en/tremblant murmure ces paroles :
Je vous aime toujours !

Oui, je vous aimerai tant que dans le bocage
Le rossignol viendra chanter sous le feuillage
Ses joyeuses chansons.

Oui, je vous chérirai tant que pendant l'automne
Les raisins succulents et les dons de Pomone
Rempliront nos maisons.

Et lorsqu'un vent d'hiver parcourant les allées
Fera tourbillonner les feuilles desséchées,
O mes très chers Parents !

Vers vous s'échappera mon ardente prière,
Demandant au Seigneur qu'il daigne sur la terre
Vous conserver longtemps ! »

Dès le 24 mars, il évoque les jours heureux des vacances pascales : « Avant que l'aube matinale ait blanchi les portes de l'Orient, dit-il à sa sœur, mon ami Kerné et moi serons dans la campagne, à la recherche des nids d'oiseaux, et nous viendrons dans le verger, auprès de ta chambre, et je déposerai sur ta fenêtre les nids environnés de violettes, qui marquent la modestie, et de marguerites qui expriment la blancheur d'un cœur pur... Je serai comme en extase à la vue des beautés de la Nature. Dis-moi si l'on goûte un pareil bonheur au Colège... »

Ces vacances chantées par l'enfant poète risquaient d'être prolongées par suite de difficultés économiques : « M. le Supérieur étant venu à l'étude, dit que vu la

cherté étonnante des vivres, et le déficit qu'il éprouvait, il se verrait dans la nécessité, ou de prolonger les vacances, ou d'augmenter la pension, selon le désir des parents... »

Si la vie était dure aux pauvres gens, elle l'était aussi aux mâchoires enfantines, « l'art dentaire » étant confiné à un stade rudimentaire et archaïque : « Je me suis rendu chez M. Kerloch pour me faire arracher ma dent, mais il m'a dit qu'il ne pourrait pas l'arracher sans m'abimer la mâchoire et me faire souffrir beaucoup, parce que les instruments n'avaient pas de prise, et il m'a conseillé d'attendre qu'elle ait poussé un peu... » Le 9 juin, il relate avec réalisme et humour les pratiques invraisemblables du tortionnaire qu'était alors le « dentiste », ou plutôt « l'arracheur de dents ».

« Si vous saviez ce que je souffre dans ce moment ! J'ai été aujourd'hui trouver le médecin... En entrant, il m'a dit : je ne sais pas si je pourrai arracher votre dent.

« Essayez toujours, lui ai-je répondu. Il a essayé. La première fois, il a serré ma dent, mais comme elle est pointue, son instrument a glissé là dessus, et il n'était pas content : cela abime mon instrument ! disait-il. Il a essayé de la tirer quatre à cinq fois avec divers instruments, mais ses efforts n'ont abouti à rien.

« La sixième fois, il a pesé sur son instrument et s'est mis à tirer sur ma dent autant qu'il a pu. Point du tout, son instrument a glissé, de sorte qu'il m'a porté un grand coup sur la lèvre, et que j'ai la mâchoire et la lèvre supérieure tout abimées, et ma dent est restée solide comme un rocher inébranlable qui résiste aux courroux des flots, et brave les efforts de la tempête ! »

Bientôt les enfants se préparent à la cérémonie solennelle de la distribution des prix : « Le temps avance, nous dit Léopold, nous sommes pressés de voir le blé tomber sous la faux du moissonneur, parce qu'alors le temps sera arrivé... »

Avec d'excellentes notes et une place de troisième aux compositions trimestrielles, notre sympathique élève tournera une nouvelle page de sa jeune existence.

1847-1848. — EN CLASSE DE TROISIÈME

Après de belles vacances sous le ciel bleu de Cornouaille, Léopold Gouzil retrouve sans regret sa bonne Ecole de Pont-Croix : « Je n'ai ressenti aucune tristesse, dit-il le 14 octobre; cependant, l'autre jour, notre professeur, M. Yvenat, nous ayant donné des vers à faire, je composais une pièce intitulée « Le Mal du Pays ».

« Après avoir lu les autres, il reprit un peu haleine et dit : Voici de la nostalgie ! puis il lut ma pièce : je fus couvert d'applaudissements, mais je demeurai triste, car ma pièce avait imprimé à mon âme une profonde mélancolie... Avez-vous tiré des pommes de terre ? Avez-vous arrangé le chanvre ? Jacques et Hervé (les garçons du manoir) pourront m'arranger une corde à sauter le soir, après souper, en attendant la prière. Avez-vous mangé tous les boudins ? Avez-vous entamé le lard du cochon ? Avez-vous vanné tout votre blé noir?... »

Aux premiers jours de janvier 1848 revient la Fête du Supérieur du Collège : « Il y aura congé, pièce, grande musique, et quoi encore ? Devinez, je vous le donne en deux, en dix... C'est un BALLON, oui un ballon, aussi sûr que c'est moi qui vous écris, que c'est moi qui y ai travaillé. Je voudrais le voir tomber au Penhoat ! C'est nous qui allons nous amuser... Il fait froid, la terre est de fer, le froid est si intense que ma main tremble en écrivant. L'huile des quinquets s'est glacée... Vous devez avoir appris qu'Ab-del-Kader est pris, et que les religieux du Mont-Saint-Bernard viennent d'être chassés de leur monastère par les Révolutionnaires exaltés de la Suisse, mais je pense que bientôt ils pourront rentrer dans leur monastère, car l'Europe entière s'indigne, et avec raison, d'un tel acte de fanatisme... »

Le 24 février éclate la Révolution de 1848 : « De graves événements viennent de se passer au sein de notre belle Patrie; les esprits sont en feu. Mais nous espérons que Dieu fera tourner heureusement à sa gloire et à celle de la France, les calamités dont il a jugé à propos de nous affliger... Nos jeunes têtes s'exaltent à la nouvelle d'un changement de choses...

« ... Le vent doit avoir exercé des ravages au Penhoat : ici toutes les toitures sont endommagées. Trois carreaux de la chapelle ont été brisés et remplacés le premier jour par un matelas... Le dommage est assez grand, car ce sont des carreaux peints... L'ange qui sonnait la trompette sur la tour du collège, et qui était fier de se voir si élevé, a été précipité dans la cour par le souffle du Tout-Puissant... Dimanche prochain, il nous est enjoint de chanter : DOMINE SALVUM FAC POPULUM !

« Voilà les Gras qui arrivent, comme on va faire des farces ! J'ai entendu que Louis-Philippe était mort en mettant le pied sur le sol d'Angleterre. Pour le moment, Paris est tranquille, les nouvelles de l'étranger sont assez graves... Prions pour le bonheur de notre Patrie... Je suis premier en vers latins, maintenant, j'ai quatre Empires... »

Les jeunes esprits sont exaltés : « L'esprit de parti qui règne maintenant dans la classe me déplait beaucoup : on s'est ligué. Sur 45, deux élèves et moi n'y avons pas pris part. M. le professeur se promet de s'en venger : c'est l'époque des Bulletins, je flotte entre les deux partis... Ce matin, la classe va très mal, ce soir plusieurs sont menacés d'être chassés. Toute la classe est soulevée... Ah ! Bon Dieu ! C'est par trop ! Pour moi, je n'irai pas au milieu du réfectoire, je préfère m'en aller que de me déshonorer... »

Mais la gravité des événements n'empêche pas Léopold de composer, à l'intention de sa jeune sœur, un délicat poème intitulé « L'Hiver » :

« L'hiver avait blanchi nos plaines,
 On entendait des vents les bruyantes haleines,
 La neige couvrait les sillons
 Et l'on voyait les oisillons
 Se réfugier par centaines
 Sous le chaume de nos maisons...

.....
 Toute la nature
 En ces jours d'hiver
 A perdu sa parure,
 Le ciel est de fer.
 Prends pitié de notre misère
 Seigneur, exauce nos vœux
 Et délivre la terre
 de ce joug rigoureux

.....
 Mais déjà je vois le bocage
 Commencer à reverdir,
 Le vent a chassé le nuage
 Le gazon commence à fleurir
 Et la danse et les jeux reviennent au village. »

A treize ans, le petit Douarneniste n'est pas peu fier de ses travaux littéraires: « Quand je pense que quelque jour peut-être, je pourrai rendre à mes parents, par le produit que je retirerai de mes écrits, tout l'argent et peut-être encore plus qu'ils n'ont dépensé pour mon instruction ! Grâce aux soins de Papa, j'aurai terminé mes études de bonne heure, et il me restera du temps pour me livrer à la littérature... Voilà le Carême commencé. Nous avons de la besogne en quantité; et après qu'on s'est bien fatigué avec le grec, on va manger des faios (*sic*)... toi, dit-il à sa sœur, tu ne connais pas la pénitence, pour te priver de beurre quand il y a de la bouillie ou des crêpes... »

Dès le 12 avril, la royauté n'est plus qu'un souvenir et la République bien ancrée dans les esprits, comme en

témoigne en exergue d'une lettre de Léopold, un drapeau tricolore sur lequel il a écrit : « REPUBLIQUE FRANÇAISE ». Le 11 mai, il signale à ses parents un fait curieux : « ... Hier, il s'est passé ici, parmi les écoliers, une chose singulière : des Elections!!! Les grands nous ont donné l'exemple... On a procédé à l'élection des chefs de la garde nationale, prétendue, du petit Séminaire. Chacun a déposé son bulletin dans un chapeau, puis a eu lieu le dépouillement. Cette scène s'est passée dans la grande cour du Collège.

« Chacun devait porter trois noms sur son bulletin. Après le dépouillement, les troupes se sont rangées en bataillon carré, et le premier président de la cour des moyens, après une courte harangue, a proclamé les chefs de la garde nationale. On a commandé un drapeau tricolore.

Alexandre, mon cousin, est parmi les grenadiers. Quant à moi, je ne me suis pas engagé, car il faut payer de l'argent, et on n'a d'autre perspective que des coups de bâton sur le dos et dans l'estomac... »

Le traditionnel pèlerinage des élèves à Notre-Dame de Confors a lieu les premiers jours de juin : « Envoyez avec vous du pain, du beurre, des crêpes et deux bouteilles de lait... » recommande notre élève à ses parents. Aux compositions trimestrielles de juillet, il remporte neuf croix, surclassant ainsi tous ses camarades de troisième.

Il espérait aussi obtenir le prix d'excellence, soumis au suffrage des élèves, mais les intrigues d'une cabale, se plaint-il, l'ont injustement écarté !

Le 27 juillet, le grand départ approche : « Voici la dernière lettre que je t'écris de la troisième, dit-il à son père. Le théâtre est déjà commencé, les trous sont faits et les piliers plantés. Chaque coup de marteau retentit dans nos cœurs et nous cause un plaisir bien grand... »

Cette année encore, Léopold Gouzil avait donné la mesure de lui-même : ne se classera-t-il pas premier sur 45 élèves !

1848-1849. — EN CLASSE DE SECONDE

Après les vacances, c'est une nouvelle et dernière étape au Collège de Pont-Croix. Glanons, sous la plume de notre studieux épistolier, quelques brèves notations sur son ultime séjour dans cet établissement scolaire de grand renom.

Le 28 septembre, il demande son « auteur grec des Pères de l'Eglise », ainsi que le premier volume de « l'Histoire de France », d'Amédée Gabourd.

Le 12 octobre, il attend avec impatience noix et châtaignes, et nous apprend qu'au petit Séminaire, la danse était une discipline naturellement inscrite au programme. Qui s'en serait douté ?

« On a commencé à danser parmi les grands, et moi je ne pourrai donc pas m'amuser, obligé de rester pour attendre la séparation définitive des bandes, que doit faire M. le Supérieur. »

A sa sœur Maria, dont les lettres sont trop courtes à son gré, Léopold déclare : « A ta place, je t'entre-tiendrais souvent de mille sujets intéressants ; tantôt je te parlerais de Papa revenant de la foire de Saint-Luc, escorté comme un grand seigneur d'une troupe bélante, tantôt ce serait Pégase (le cheval) ou les deux grands ruminants traînant avec peine la charrue dans les champs nouveaux de Kerampape ; tantôt ce serait la tristesse de la Nature... ou les soirées au coin du feu... C'était hier la Toussaint : l'autel était orné avec magnificence ; à chaque côté, deux arbustes déployaient leurs feuilles verdoyantes... La messe a été célébrée avec pompe. Le soir, nous avons chanté les vêpres des Morts... L'autel est couvert de têtes de morts, tout est tendu de

noir... Un prêtre revêtu d'une chape noire, entonne d'une voix sépulcrale le lugubre chant des Trépassés... »

Vient le nouvel an et les souhaits traditionnels. Retenons seulement les vœux du jeune Douarneniste à l'aïeule du Penhoat : « Et vous dont l'âge a blanchi les cheveux, Bonne Maman, puissiez-vous vivre longtemps au milieu de vos enfants et de vos petits-enfants, puissiez-vous après une longue vieillesse, vous endormir tranquillement dans le Seigneur. »

Le 4 janvier 1849, il s'apprête à prendre le chemin de Pouldergat pour de courtes vacances : « Nous ferons les Rois, écrit-il aux siens, et il ajoute : Je n'ai plus de chemises, j'ai des engelures aux mains, des cors aux pieds, une dent hors de son rang et un rhume à secouer... »

Préoccupé des prochaines élections, il dit à son père : « ... Tu dois avoir maintenant connaissance des candidats qui se mettent sur les rangs pour le Finistère. Quoique mes études m'empêchent de m'adonner à la politique, j'ai cependant l'occasion de développer mes connaissances parmi mes condisciples, en leur disant ce que je sais et en écoutant leurs discours. Dimanche, en promenade, je causais Phalanstère et Proudhonisme avec connaissance de cause... Je suis empereur en Histoire et en Physique... »

Dès les premiers beaux jours, Léopold réclame « des pantalons d'été et un chapeau de paille... J'aurai besoin aussi d'un habit d'été en coton fort, descendant jusqu'à mi-cuisse, tels qu'on en porte ici. Faites m'en faire un à Douarnenez... ».

A la fin de l'année scolaire, avant de rejoindre la vieille gentilhommière paternelle de Pouldergat, il fera ses adieux au Petit Séminaire de Pont-Croix, dont il avait été, durant cinq années, l'un des éléments les plus brillants.

1849-1850. — AU COLLEGE DE QUIMPER
EN CLASSE DE RHETORIQUE

Aux premiers jours d'octobre, alors âgé de quinze ans, notre étudiant fait son entrée au Collège de Quimper, en classe de rhétorique : « ... J'aurai besoin d'un habit pour tous les jours, dit-il à son père. Je n'ai que ma lévite, et je tiendrais à avoir un paletot; si tu avais à la maison du drap de notre ancienne boutique, je te prierais d'en envoyer à M. Estrade pour m'en faire un... Ici, personne ne porte de veste; les habits où il y a un morceau en évidence, ne sont pas non plus portés... Ainsi, tu vois qu'on est bien difficile... Nous sommes treize en rhétorique, c'est beaucoup... »

Quelques semaines plus tard, il écrit : « Toi qui connais les nouvelles politiques, dis-moi si la loi sur la liberté d'enseignement a passé. Si, comme on le dit, le programme du baccalauréat a été modifié... Cela doit se trouver dans *La Patrie*... Venez me voir un jour sur semaine, parce que le dimanche à midi, je tiens à prendre ma leçon de sténographie... »

Nous retrouvons Léopold le 15 janvier 1850, et avec lui les rigueurs de l'hiver quimpérois : « ... La température est très basse, nos cuvettes sont remplies de glaçons. Il neige abondamment, nous avons deux ou trois pouces de neige dans la cour... »

La semaine suivante, le 22 janvier : « Ce soir, à 4 heures, nous avons eu une bénédiction, embellie par le chant des Montagnards, ou plutôt, comme ils s'intitulent des Béarnais. Ils n'étaient que sept, mais ces sept voix produisaient à elles seules plus d'effet que celles que nous avons entendues à Douarnenez. Ils étaient tous des hommes faits, mais leurs voix, à la fois graves, douces et fortes, ne s'harmonisaient qu'avec plus de justesse... Ni le frémissement du feuillage de nos forêts, ni les éclats du tonnerre, ni le bruit de l'Océan qui retentit

sur nos côtes de Bretagne... rien ne peut surpasser la beauté du chant que nous avons entendu ce soir... »

Le 6 mars, le jeune rhétoricien entretient sa sœur de ses études : « Dimanche, nous avons composé en matière religieuse. M. Ledé, notre aumônier, nous a donné une conférence à la chapelle; puis nous sommes allés en classe. Le sujet de la composition était : 1° Unité de l'Eglise — 2° la sainteté dans sa foi et dans son fondateur... Nous avons pris notre première leçon de danse; leur nombre est fixé à 20. Cela reviendra à 5 francs... Nous sommes plus d'élèves à cultiver cette partie qu'à cultiver les armes. Je reconnais que cet exercice vaut bien celui du fleuret... J'avais cru que les progrès de la science et de la philosophie auraient contribué à éteindre chez notre Nation cette détestable manie du duel, mais l'homme est toujours le même. Dans la dernière session du Jury, on a jugé une affaire qui avait eu lieu à Morlaix; aujourd'hui, je viens d'apprendre qu'un autre duel à Concarneau vient de se passer entre des personnes d'une condition assez distinguée... Notre maître de danse s'appelle M. Ampise: c'est un homme charmant; Il donne des leçons, je ne dirai pas dans tout le Finistère, mais dans toute la Bretagne... Il vient de Châteaulin où il a donné des leçons à 20 personnes au pensionnat... il se rendra d'ici à Auray où il va donner des leçons à 150 élèves du petit séminaire... Nos promenades sont maintenant agréables. Pendant tout le Carême, il y a pardon à la chapelle de la Mère-de-Dieu, sur l'ancienne route de Châteaulin, le jeudi et le dimanche. Nous y allons quelquefois et nous nous y amusons à jouer aux noix... »

Le 14 avril, notre jeune Collégien nous entretient d'une affaire criminelle, assez insolite, relative à la traite des Noirs : « ... A deux heures, nous allions en promenade, et nous nous trouvions sur le quai. Il faisait une pluie battante. Nous vinmes chercher un abri dans l'entrée du Palais de justice. Comme c'était le dimanche,

nous ne nous attendions pas à être témoins d'une affaire; nous pensions que les séances étaient interrompues. Mais à la vue de quelques factionnaires, et de personnes qui circulaient à l'intérieur, nous entrâmes dans la salle.

« Le Président lisait alors quelques pièces, où il résumait les accusations du Ministère public, et les preuves défensives de l'avocat. M. Dottar, capitaine du navire *L'Amélie*, réputé fin voilier, comparaisait sur le banc des accusés, avec M. Guésié, son second, et M. Granger, lieutenant à bord du même vaisseau. Ils étaient accusés d'avoir essayé, malgré la défense de la loi, à faire la traite des noirs, qu'ils avaient été chercher au Congo.

« Le Président finit en priant MM. les jurés de passer dans la chambre des délibérations, et en les exhortant à se montrer scrupuleux pour la décision des trois questions qu'il leur posa. Après dix minutes ou un quart d'heure, les jurés rentrèrent, et leurs votes s'étant trouvés favorables aux accusés, ils furent à l'instant remis en liberté... Comme on ne les avait pas pris en flagrant délit, ils ont été absous...

« Nous sommes revenus au Collège par la rue où se trouve le temple protestant : il y avait à l'intérieur une grande cérémonie. Une dame anglaise protestante venait de mourir, et son cadavre devait être transporté en Angleterre. La porte du temple était soigneusement gardée, et la foule encombrait la rue, que les parapluies couvraient d'une tente. Sans doute, ces Messieurs ont des motifs pour tenir leurs assemblées secrètes... »

Le 23 avril, Léopold fait à son père la relation des obsèques de Monsieur Brissot-Thivars, préfet du Finistère : « A la nouvelle de la mort de M. Brissot-Thivars, préfet du Finistère, M. le Maire de Quimper invita le Collège à se trouver à la cérémonie funèbre.

« Nous ne pouvions nous refuser à cette invitation, c'était presque un devoir pour nous à remplir. Nous y allâmes donc... et nous nous rangeâmes en deux lignes

sur le champ de bataille, entre lesquelles défilèrent successivement les soldats, les gardes nationaux, les pompiers, les canonniers, la musique militaire, etc., etc... Puis nous suivîmes le convoi à la cathédrale, où nous nous plaçâmes devant la chapelle des Morts.

« C'était un spectacle tout à fait curieux, de voir mêlés ensemble des élèves en uniforme, des soldats en pantalon rouge, des canonniers en veste à queue, des Frères quatre bras (*sic*), des petits paysans, des sœurs de charité, des hommes de loi en robe noire, des abbés en surplis, et au milieu du chœur, la grave et imposante figure de Monseigneur.

« Le catafalque était dressé au milieu du sanctuaire; il y a eu messe en musique. A midi et demi, on s'est mis en marche pour le cimetière. Comme la pluie tombait par torrents, et que d'ailleurs nous étions privés de parapluies, comme le diner nous attendait, nous sommes retournés au Collège... »

Certains élèves pouvaient s'adonner aux plaisirs du jardinage : « Mes printanières commencent à passer, écrit Léopold aux premiers jours de mai; mes violiers, mes marguerites, nos ennemis du peintre sont en fleurs. Mon rosier a des boutons qui commencent à s'ouvrir... Samedi dernier a eu lieu la fête de la République, on a chanté un Te Deum, 16 coups de canon ont été tirés. Je me suis amusé, j'ai été jouer aux quilles avec d'autres élèves de ma classe à la campagne, cinq centimes la partie.

« Dimanche avant, il y avait eu grande revue des troupes. M. le général Castellane venait d'arriver à Quimper. La gendarmerie à cheval est allée à sa rencontre. Le reste des troupes s'est rangé sur le champ de bataille. Nous nous trouvions placés dans les allées, derrière les artilleurs. Ils ont tiré quelques coups. Il n'y a que deux pièces à Quimper, chef-lieu de département !

« M. le général est de haute taille: il peut avoir

35 ans, il monte à cheval avec beaucoup de légèreté. Ce qui m'a plu, c'est la gendarmerie à cheval : les chevaux allaient fort bien en rang, mais c'était toute une affaire pour les gendarmes de leur faire suivre les mouvements nécessaires. Nous étions depuis quelque temps sur le champ de bataille, attendant le général; la garde nationale était sous les armes, quand M. notre professeur, tenant son fusil comme une ophicléide, est venu se mettre dans les rangs. Le lendemain, il nous dit qu'il avait été obligé d'emprunter son fusil.

« Du reste, comme c'est un bon professeur, nous avons formé le projet de nous cotiser, pour lui donner un déjeuner à la fin de l'année, en reconnaissance de ses soins. Cela remplacera les livres qu'on donne à Pont-Croix, et ce sera mieux, car les élèves de la classe auront aussi leur part du déjeuner. Ce sera presque un repas de famille... »

Le temps passe, l'été doucement approche : « Je viens de recevoir ma redingote, écrit Léopold à son père le 26 juin. Je prévois que tu en auras besoin aussi d'une pour la distribution des prix d'autant plus que tu devras me couronner et que Monseigneur, M. le Préfet, et les autorités s'y trouveront... Jeudi, il y avait au four à chaux un tir composé d'élèves... comme il restait quatre billets, j'en demandais deux, et je mis mes balles à côté de la cible... »

Le 19 juillet, l'année scolaire tire à sa fin : « Il nous reste encore quatre à cinq compositions à faire pour les prix. Ici ce n'est pas comme à Pont-Croix : quand nous avons composé le matin, l'après-midi, pour nous délasser, on nous mène en promenade... Il y a huit jours, a eu lieu la distribution des prix chez les *liquez* (*sic*) (1) :

(1) « *Les Liquez* » (ou *Likès*), c'est l'expression juste, et non pas, comme on dit maintenant — par ignorance et par abus — « *le Likès* ».

Nous avons ici le mot breton *lik*, qui signifie : laïque, et son pluriel à désinence archaïque *-ez* (comme dans « *élez* », anges, « aotrounez », seigneurs, et quelques autres).

Ils ont représenté un petit drame où le meilleur acteur était celui qui criait le plus fort.

« M. le Préfet et les autorités, Monseigneur ont assisté à cette distribution : il y a eu de beaux prix, entre autres une charrue Dombasle... »

Le bulletin trimestriel de Léopold Gouzil est éloquent, ses notes sont excellentes : « Je ne puis donner que les plus grands éloges à cet élève », note le régent de rhétorique, et le témoignage du Principal et des autres régents est identique.

Le journal « Le Quimpérois » fait une large place à la distribution des prix, qui se déroula au Collège, le lundi, 12 août, « sous la présidence de M. le Préfet, dans la vaste et élégante chapelle du Collège, au milieu d'un concours immense de spectateurs ».

Monseigneur l'Evêque y assistait, entouré de ses grands vicaires, de même que le Maire de Quimper et les membres du Conseil municipal, les chefs des diverses administrations et les officiers de la garde nationale.

Le discours d'usage, prononcé par le professeur de mathématiques spéciales, fut écouté « avec un religieux silence, et couvert d'applaudissements mérités ». L'orateur

L'appellation de « Likez » appliquée à certains élèves du Collège de Quimper remonte bien avant la Révolution. Elle désignait les élèves laïcs, c'est-à-dire, plus précisément, ceux qui faisaient seulement des *études de laïcs*, par opposition aux *études de clercs*, ou études classiques. Celles-ci, comportant latin et grec, donnaient accès non seulement à l'état ecclésiastique, mais à toutes les carrières libérales.

Les *Likez* étaient des enfants du peuple des commerçants, artisans et paysans. Alors que d'autres enfants du même milieu pouvaient accéder aux humanités gréco-latines et, par là, amorcer une promotion sociale, eux, les *Likez*, étaient destinés à rester du peuple, tout en recevant, avec une solide instruction, un brin de formation professionnelle.

La section des *Likez*, confiée depuis 1838 aux Frères des Ecoles chrétiennes n'était pas encore distincte du Collège de Quimper. C'est en 1854 que les Frères, à l'étroit dans les locaux du Collège, s'établirent tout près de là, de l'autre côté du champ de foire, où ils sont encore.

avait fait choix d'un sujet du plus haut intérêt : « Le développement et les progrès rapides et merveilleux des sciences et de l'industrie dans notre siècle ».

M. le Préfet lui succède : il adresse à la jeunesse « les conseils de son expérience et les témoignages de l'intérêt et de l'affection qu'il lui porte. Nous tous, réunis ici pour récompenser vos travaux, nous avons ressenti ce que vous éprouvez en ce moment; notre cœur a battu des mêmes joies... Ce collège, où nous nous trouvons réunis, fut autrefois célèbre dans toute la Bretagne. Rien ne vous manque pour lui rendre son antique illustration... »

Emu et rougissant, notre jeune Douarneniste se voit couronner de lauriers : avec le premier prix d'excellence, il remporte le premier prix d'honneur en discours latin, version latine, version grecque, vers latins, ainsi que la croix de vacances, donnant ainsi à ses parents la plus douce des récompenses.

1850-1851. — EN CLASSE DE PHILOSOPHIE

Après de joyeuses vacances qu'il avait bien méritées, Léopold Gouzil ne quittera pas encore la bonne ville de Quimper : dès la rentrée, nous le retrouvons au Collège, en classe de philosophie, âgé seulement de seize ans. Le 8 novembre, il nous apprend que « MM. les philosophes du Collège se sont arrangés pour faire venir les livres nécessaires... Ils font ainsi une sorte de bibliothèque commune... »

Pour sa part, notre ami fournit « 1° Plutarque, 2° Descartes, discours sur la méthode, 3° Bossuet, connaissance de Dieu et de soi-même... » Ses lettres sont devenues assez rares, car nos philosophes sont gens fort occupés. Au début de janvier 1851, il passe une bonne journée en compagnie d'un ami, venu à Quimper comme membre du Jury de la Cour d'assises : « Nous avons été au tribunal... La journée a été couronnée par un

excellent souper... Une des affaires consistait en délits de chasse, accompagnés de quelques coups que l'accusé, un campagnard des environs de Morlaix, aurait portés avec son piège aux agents de la force publique... »

Le 11 mars, il conte à son père une petite anecdote :
« ... Tu dois te rappeler qu'à mon retour des vacances du Carnaval, tu m'avais donné 5 francs. Eh bien ! Voici ce qui en est arrivé.

« Un élève de philosophie (qui comme tu vas le voir, n'est guère philosophe) s'est avisé, quoiqu'il ne fume jamais, d'acheter une pipe de 3 francs. Et comme cet élève n'a jamais le sou, on lui a vendu à crédit. Mais voilà que la marchande de pipes a voulu avoir son argent, et elle l'a menacé d'en parler à M. le principal. Voilà mon homme bien embarrassé : il y a là un cas d'exclusion... »

Le jeune Gouzil avait bon cœur : désireux d'éviter au philosophe à la pipe d'être « chassé du Collège », il lui remit sa pièce de 5 francs pour acquitter sa dette.

A cette époque, on ne craignait guère les longues marches, et pour les vacances de Pâques, il envisage de faire à pied le chemin de Quimper à Pouldergat :
« Si le temps est beau, je laisserai la voiture de côté, et je me rendrai à la maison à pied, en étudiant ma philosophie... » Etait-il plus beau champ d'étude et de méditation pour un philosophe que le grand théâtre de la nature, sur les hauteurs de la vieille route raboteuse et fleurie, menant de Quimper vers Douarnenez ! »

« Les vacances commencent mercredi prochain, dit-il le 12 avril... Tout me réussit au gré de mes désirs. Qui aurait dit, il y a 17 ans à pareil jour, que j'aurais été maintenant en philosophie à Quimper ! »

Au mois de juin, il nous apprend que le jour de la fête du Saint-Sacrement, le dimanche 29, la procession devait se rendre de Saint-Mathieu au Calvaire. Dans
« une première séance, ajoute-t-il, notre maître de des-

sin a pris une ébauche de mon portrait: cette peinture est destinée à M. le Principal qui, si j'ai le prix d'honneur, la mettra au parloir, de sorte que je pourrai me retrouver dans quelques années, au Collège, tel que j'étais avant d'entrer dans le monde... Dans trois semaines, mes premières études seront terminées, et j'aurai le plaisir d'aller me reposer au milieu de vous et manger de vos fraises... ».

Léopold évoque ensuite la procession du Saint-Sacrement: « Nous avons été témoins, dimanche, d'une belle procession: il y avait un reposoir sur la place Terro-*duque* (*sic!*). J'y ai vu M. Bonnaire, vêtu d'un habit par devant et d'une robe par derrière. Il y avait un autre reposoir sur la place Maubert. Mlle Eugénie Doudet était à la fenêtre, ainsi que Victor et son cousin, qui jetaient à pleines mains des fleurs dans la rue, de sorte que les dames en recevaient dans le cou en quantité..

« Partie de Saint-Corentin, la procession s'est rendue à Saint-Mathieu par le Parc et la place Terro*duque*; elle est revenue par la rue du Chapeau-rouge et la rue Kéréon. Monseigneur portait le Saint-Sacrement. »

Brillant élève de philosophie, le jeune Gouzil obtiendra avec brio son diplôme de bachelier-ès-lettres. Ce parchemin, daté du 15 décembre 1851 à Paris, est signé par le Ministre de l'Instruction publique, l'écrivain Hippolyte Fortoul.

« Nous aimons à rappeler ici, notera le Principal, les bons souvenirs que cet élève a laissés par sa bonne conduite, son assiduité au travail et sa docilité. »

1851-1852. — A L'UNIVERSITE DE RENNES.

Après les vacances, Léopold Gouzil quitte son beau pays de Douarnenez pour l'Université de Rennes, où il va commencer ses études de droit. Son père, M. Gouzil, l'accompagne, et l'installe au n° 2 de la rue aux Foulons.

Dès son retour à Pouldergat, le 12 novembre 1851, il donne à son fils quelques impressions de voyage : « ... Après t'avoir quitté dimanche soir, j'ai donc été emporté vers Dinan par la diligence, en compagnie de deux marins, un tiers mi-bourgeois et un ouvrier; les deux marins et le tiers, qui avaient plus ou moins fêté, ont fumé, fait des animaux à queues plus ou moins longues, ce qui était très amusant.

« Nous sommes arrivés à Dinan à 4 h. 1/2... J'ai fait visite au Pont neuf, en pierre de taille, neuf arches, plus de cent pieds d'élévation, magnifique par la hardiesse... A Saint-Brieuc, je me suis promené de 6 à 8 heures dans la boue et l'obscurité; le temps était couvert, et l'autorité municipale, pour économiser l'huile, ne fait pas allumer les réverbères quand il fait clair de lune.

« Je me suis embarqué à 8 heures pour Morlaix, dans la diligence de Brest, et je m'y suis trouvé dans la compagnie d'un Père jésuite et d'une sœur de la charité; nous avons fraternisé. Arrivés à Morlaix à 6 h. 1/2 mardi matin, nous avons pris le coupé de la voiture pour Quimper. En route, le Père Jésuite a partagé mon petit pain et ma côtelette de lard. A 3 heures, nous étions à Quimper... Je trouve sur la place Saint-Mathieu une charrette de boucher qui allait à Pont-Croix... A 7 heures, je descends au moulin de Kerléguer, à Pouldavid... »

Nous retrouvons Léopold le 20 novembre : « Il a fait grand froid ici ces jours derniers, mardi, tous les toits et les places de Rennes étaient couverts de neige.

« Hervieu (ce compatriote deviendra notaire, et beau-frère du chanoine Peyron, archiviste et Secrétaire de l'évêché, Vice-Président de la Société archéologique) et moi sommes grands amis. Je vais tous les soirs prendre le thé chez lui, nous formons tous deux bande à part, car les autres Finistériens qui prennent leur pension avec nous, ont des goûts qui ne nous conviennent pas... »

Loin du pays natal, notre jeune Douarneniste connais-

sait une certaine nostalgie : « Je me suis demandé si l'amour du pays ne m'influçait pas comme *Yvonnice* (1) ; je crois en effet que cela agissait un peu sur moi... Hervieu aime beaucoup à s'occuper de politique dans les moments de loisir. Il est orléaniste. Nous sommes convenus de nous abonner tous deux à un journal de Paris... J'ai visité maintenant à peu près tout Rennes : c'est une assez jolie ville, quoiqu'un peu triste... »

Le coup d'état du 2 décembre 1851 trouve un écho dans la correspondance de notre compatriote : « ... C'était un spectacle véritablement inaccoutumé, que celui que présentait la ville dans la journée d'hier, écrit-il le 4, tout le monde était sur pied. Les rues étaient encombrées, la place du palais et celle de la mairie étaient couvertes de troupes de cavalerie et d'infanterie. L'Etat-major stationnait sur la Motte, en face de la Préfecture ; chacun se pressait pour lire les dépêches télégraphiques affichées sur la place de la mairie. Le parti du Président trouve en ce moment fort peu de partisans parmi les Rennais : on trouve odieuse la manière dont il s'est comporté vis-à-vis de la représentation nationale.

« Pendant la nuit, les patrouilles ont été doublées... A l'heure qu'il est, il y a un peu moins d'agitation dans Rennes : la jeunesse des Ecoles est assez paisible. Il y a lieu d'espérer que nous ne recevrons pas l'ordre de marcher sur Paris, toutefois on ne sait pas ce qui peut arriver... Toutes les têtes sont en l'air, poursuit-il plus loin, on ne parle que de l'emprisonnement de MM. Thiers, Berryer, Cavaignac, Lamoricière, Le Flô, Bedeau, etc... »

« Le journal pour rire est toujours assez amusant, mais je pense qu'à présent, il ne caricaturera pas si souvent Louis-Napoléon », répondra Maria Gouzil à son frère.

Le 20 décembre, notre étudiant en droit fait appel à

(1) *Yvonnice* (ou Yvon) symbolisait le jeune Breton nostalgique, triste et morose loin de son clocher à jour.

ses connaissances astronomiques pour identifier « un astre nouveau (!), observé à Pouldergat par sa sœur: il s'agissait en fait de la planète Mars, qu'elle confondait avec Jupiter.

La famille Gouzil, passionnée de langues et de littérature, avait des goûts très éclectiques, et Maria s'était découvert une inclination insolite pour l'observation des astres et des constellations.

N'était-ce pas assez inhabituel dans un modeste manoir bas-breton, perdu dans la campagne!

« Je ne saurais te dire quel est le mouvement de l'opinion dans ce pays, dira plus loin Léopold, vu que je ne suis en rapport qu'avec des étudiants, qui sont pour la plupart socialistes. Mais je crois qu'ici aussi on votera généralement pour l'affirmative: Rennes est une ville très aristocratique... »

Arrive le dernier jour de l'année 1851: « Toutes les boutiques de Rennes sont richement parées à l'occasion du premier de l'an. Le soir, après dîner, quand elles sont toutes éclairées au gaz, elles sont vraiment magnifiques. La Vilaine, l'Ile et le canal sont pris par les glaces... J'ai lu tout à l'heure une affiche portant que, par ordre du maire de Rennes, un « Te Deum » serait chanté demain à Saint-Pierre... De plus, tous les édifices publics seront illuminés le soir à l'occasion des 7.000.000 de suffrages obtenus par Louis-Napoléon. Les particuliers sont en outre priés d'illuminer également leurs maisons... La messe de Minuit a été magnifique: je l'ai entendue à la cathédrale... Pendant la messe, je pensais au Noël que l'on chante habituellement à Pouldergat, et je regrettais de ne pas l'entendre ici. J'ai mis dans mon foyer la bûche de Noël... »

En janvier 1852, il prend sa seconde inscription de droit. En l'apprenant à son père, il ajoute: « ... Le théâtre de Rennes va s'ouvrir le 1^{er} février: je m'y rendrai

assez souvent... Je n'ai pas été rendre visite chez M. le Préfet et M. le Général: il m'aurait fallu pour cela me faire faire un pantalon, acheter des gants, etc... Aussi, ne vais-je pas dans le monde... Rennes est très tranquille, il y règne seulement un brouillard continuel; aussi presque tous les étudiants ont-ils le catharre... »

Léopold reçoit toujours avec joie des nouvelles de son cher manoir du Penhoat: le 5 février, sa sœur lui apprend que Marie, la nouvelle « ouvrière », lui fera pour l'été des gilets beurre frais: « Son grand plaisir est de chanter et d'entendre lire des vers... Nous avons lu dernièrement l'Etude de la Nature, de Bernardin de saint Pierre, en six volumes, que M. le Recteur nous a prêtés. Papa lit à présent le gros volume des Saints de Bretagne... »

« Je ne suis pas encore enrhumé, nous confie-t-il la semaine suivante, vu que je ne porte pas de sabots, que j'aime beaucoup, mais ici c'est hors d'usage. Le théâtre a été ouvert à partir du 1^{er} février. J'ai loué 15 francs une loge aux premières, avec Hervieu et deux autres Châteaulinois... Nous sommes au milieu de la haute société. A la porte, il y a de petites marchandes auxquelles les messieurs vont acheter des camélias et des oranges pour offrir à leur dame... Parmi les pièces que nous avons vu jouer, les principales sont: « La Dame Blanche » et « Le Domino Noir ».

Le 4 mars, Maria demande à son frère de lui noter « l'air de la petite mendicante, car ces messieurs de Pouldergat (le clergé) désirent l'avoir pour un nouveau cantique... ».

Léopold se rend parfois au tir au pistolet sur le Mail: « J'avais pensé aussi à prendre des leçons d'équitation: on monte les chevaux des haras, et l'on va se promener chaque jour pendant une heure avec le Maître... Mais je n'aurai guère occasion de faire de courses qu'avec nos chevaux qui sont assez doux... »

Aux premiers jours du printemps, « les soirées sont plus longues et plus belles. Au lieu d'aller au spectacle, je vais après dîner faire une promenade sur les quais... C'est à cette heure que toute la société de Rennes va se promener, et que nous pouvons l'apercevoir; car ici tous les salons sont fermés à ceux qui ne portent pas un « de » devant leur nom, ou qui ne rachètent pas ce défaut par une immense fortune... ». A ce moment, il est légèrement souffrant: sa jambe s'est enflée subitement. Quelle est la thérapeutique qui le soulagera de ses maux? Quinze sangsues dans la même soirée, puis des cataplasmes de graine de lin, renouvelés quatre à cinq fois par jour.

Le 22 avril, il est rétabli: « J'ai fait, dit-il, comme le malade de la chanson, j'ai consulté un second médecin, qui s'est trouvé d'un avis diamétralement opposé au premier: alors comme ce même malade:

*A Monsieur Leroy j'eus recours
Et fidèle à ses ordonnances, etc...*

Vomitifs et purgatifs constituèrent l'essentiel de cette médecine encore rudimentaire.

Trois semaines plus tard, notre épistolier écrit à sa sœur: « Je vois avec plaisir la circulaire du préfet du Finistère sur les aubergistes. Le préfet d'Ille-et-Vilaine a porté aussi un arrêté très sévère concernant les cafés et les cabarets... Papa a dû remarquer sur le journal que notre compagnon de voyage du bateau à vapeur de Lorient, M. Toulgoët, est nommé sous-préfet de la Dordogne.

« Qui aurait pu alors croire que ce républicain de la presse eût été nommé et eût accepté une sous-préfecture de Louis-Napoléon? Voilà comment sont les hommes!... Je songe à t'envoyer l'air de la Petite Mendiante, en musique... Au reste, selon mes opinions, il est des airs qui ne doivent pas être adaptés à des cantiques qu'on chante à l'église: ces chants demandent un caractère

religieux, que n'a pas l'air de la Petite Mendiante. Je reconnais qu'il existe des chansons dont les airs peuvent être très bien adaptés à des cantiques.

« De ce nombre, je te citerai le Nocturne :

Reposons-nous ici tous deux,

Gouûtons le charme de ces lieux, etc...

« Malheureusement, on a trop abusé de cette habitude, et il est maint cantique dans lequel on reconnaît l'air de chansons un peu libres, auxquelles on pense malgré soi en entendant chanter ces cantiques. Il en est d'autres (Infandum!) dans lesquels on reconnaît l'air de chansons patriotiques et socialistes... »

« Aujourd'hui 20 mai a eu lieu la fête de l'Ascension : elle a été magnifique. Dès le matin, on entendait un carillon de cloches, qui annonçait la fête, et je songeais à celles de Pouldergat, et à notre chère cloche du Penhoat, que je n'ai pas entendue depuis longtemps... Je ne vous ai pas parlé des cérémonies du Vendredi-Saint, du Samedi-Saint et du dimanche de Pâques : étant souffrant, il m'a été impossible d'y aller. J'aurai aussi désiré voir la physionomie d'un pardon dans ce pays ou, comme on dit ici, d'une assemblée. Le lundi de Pâques, il y avait pardon à Vezin, et le dimanche de Quasimodo à Saint-Hélier : Hervieu, qui les a vus, m'a rapporté qu'il y avait de beaux équipages, de brillantes toilettes, que le coup d'œil était magnifique.

« Malgré tout, il me semble que la variété de nos costumes bretons offre chez nous un coup d'œil aussi intéressant, aux grands pardons, comme à celui de Sainte-Anne, que celui de ces mille calèches, de ces dandys élégants, et de ces dames parées de leurs plus beaux ornements... Il y a en ce moment à Rennes un cirque, établi sur la promenade de la Motte... A ce cirque sont attachés des lutteurs qui luttent avec toutes les personnes qui voudront se présenter : la lutte se fait à la ma-

nière des Grecs et des Romains, c'est du moins ce que porte l'affiche. Les deux adversaires n'ont droit de se prendre que sous les aisselles, et il faut, pour être vainqueur, renverser son antagoniste, de manière que ses deux épaules touchent la terre en même temps... »

Tandis qu'à Pouldergat, « l'église, nous apprend Maria Gouzil, a été blanchie, les saints repeints et le grand vitrail restauré pour la confirmation, fixée au 16 juillet... M. le Recteur fait aussi tapisser et peindre la salle et la chambre de Monseigneur... ».

Le 8 juin suivant, Léopold nous donne un petit détail vestimentaire: « Il règne maintenant pour les pantalons une mode assez bizarre, je dirai même ridicule: on les porte collants ou demi-collants. Certes, je n'aime pas beaucoup les Bragou-bras, mais je crois convenable d'éviter l'un et l'autre excès... Je déplore l'accident arrivé à mon condisciple de Kersunou (une ferme de Pouldergat), le joueur de Sax-horn: serait-ce par crainte de la conscription qu'il s'est ainsi mutilé?...

« Je suis allé au cirque voir la revanche que M. Leboeuf, lutteur du cirque, donnait à un paysan breton de Belle-Isle-en-Terre (Côtes-du-Nord), qui l'avait renversé le dimanche précédent. Les lutteurs sont restés trois quarts d'heure aux prises. Aucun d'eux n'a été renversé.

« M. Leboeuf est plus fort, mais l'autre résiste mieux, et ne cherche pas à attaquer son adversaire, se contentant de profiter de ses fautes... Des deux adversaires, l'un ne comprenait pas un mot de français, l'autre un mot de breton, de sorte que nous servions d'interprètes... Dis à Marie, notre cuisinière, que je lui apprendrai à faire du beef-stecht (*sic*). »

Le 18 juin, nous assistons avec lui au passage de la procession de la Fête-Dieu à Rennes: « ... On se croirait ici au mois de pluviôse, le ciel semble s'être parfois fendu en eau. Néanmoins, dimanche dernier, la journée

a été heureusement assez belle... La procession a été magnifique. Venaient en tête les musiciens du train à cheval, puis les élèves des Frères, portant tous des oriflammes; puis la musique d'artillerie, puis les croix et bannières de toutes les paroisses, puis le clergé, les chanoines, et sous le dais, qui était superbe, Mgr Brossais-Saint-Marc portant le Saint-Sacrement.

« Derrière le dais venaient en première ligne (*sic*) les généraux, colonels et lieutenants-colonels du train, de l'artillerie et de l'infanterie, avec le premier président de la Cour d'appel, puis venaient la Cour, les conseillers, avocats généraux, professeurs de droit, l'état-major de la garnison, les inspecteurs des Ponts et Chaussées avec leur uniforme vert, etc..., puis un rang de gendarmes à cheval et la foule.

« Les reposoirs étaient magnifiques. Il y en avait quatre et, d'un bout à l'autre des rues où ils se trouvaient, ce n'était qu'allées d'orangers. Mais j'avoue que j'aurais eu autant de plaisir à voir la procession de Pouldergat, à cause des charmes de la campagne... Tu diras à M. le Recteur de Pouldergat que parmi les croix nombreuses qui défilaient ici à la procession, je n'en ai vu qu'une aussi jolie que la sienne. Quant aux bannières, elles sont comme celles de Pouldergat; on en voyait même dans le genre de la vieille bannière de notre paroisse... »

A Douarnenez aussi, le temps était maussade et pluvieux, comme nous l'apprend M. Gouzil: « Depuis longtemps, nos cultivateurs se plaignaient: « Na vo tam foen! » (1) Nos prairies sont bien, nos paturages fournissent aux bêtes de la nourriture en abondance; nos blés n'ont pas encore souffert de la pluie. Cependant, ils se plaignent encore: « Lousou a vo e touez an id du! » (2)

« Nous avons lieu d'espérer qu'après ce grand quar-

(1) Traduction: Il n'y aura pas de foin du tout!

(2) Traduction: Il y aura des mauvaises herbes parmi le blé noir.

tier de pluie, nous aurons un grand quartier de beau temps, ce qui nous permettra de faire convenablement nos foins et notre moisson... »

Le 28 juin 1852, Léopold rédige sa dernière missive rennaise, avant son départ pour sa Cornouaille natale, au rythme grinçant et cahotant des lourdes diligences : « ... Jeudi dernier, pour la Saint-Jean, a eu lieu ce que l'on appelle à Rennes la Foire aux Filles. Les garçons et les filles de la campagne qui désirent se mettre en condition en ville arrivent à Rennes ce jour-là. Les filles ont toutes un bouquet au côté, bouquet qu'elles arrachent dès qu'elles ont trouvé un maître.

« Elles portent en outre certains instruments désignant les fonctions auxquelles elles sont propres : ainsi, les unes portent une cuiller ou une petite poêle, pour indiquer qu'elles savent faire la cuisine : d'autres une quenouille pour montrer qu'elles savent filer, etc... Parmi les hommes, ceux qui se destinent au jardinage portent un râteau, et ainsi des autres.

« Les messieurs et les dames de Rennes vont se promener dans l'endroit où ils se trouvent rangés, et là font leur choix. On ne fait point de feux ici pour la Saint-Jean... J'ai été avant-hier payer le docteur qui m'a donné des soins pendant ma maladie : il m'a remis ma note, qui montait à 37 fr. 50. Décidément, c'est un métier qui rapporte bien, que celui de médecin, et je commence à regretter de n'avoir pas suivi cette carrière. En revanche, désormais, je tâcherai d'être plutôt moi-même mon médecin, hors les cas de maladie grave... »

1852-1853. — A LA FACULTE DE DROIT DE PARIS

Après les vacances d'été, c'est à la Faculté de droit de Paris que notre jeune Douarneniste poursuivra ses études, avec autant de bonheur qu'à Rennes.

Nous le retrouvons comme élève en droit de deuxième

année dans la capitale, à la fin de novembre 1852. Le 6 de ce mois, il était à Napoléonville, d'où il relate les incidents du voyage: « ... Je partis de Quimper à 9 heures. Nous eûmes beau temps jusqu'à Rosporden; il commença alors à pleuvoir et cela dura jusqu'à Guéméné. Heureusement, j'étais couvert de mon burnous, mais les cahots de la voiture, qui était à 2 roues et mal suspendue, m'incommodaient beaucoup... Je vis Scaër, petite bourgade insignifiante... Le Faouet, qui a une assez jolie halle, mais pas d'église, ou du moins pas de clocher. Guéméné qui, au contraire, est entouré d'une infinité de chapelles... Sur la place, on remarque une colonne, élevée par la ville à l'un de ses enfants (le lieutenant Bisson), mort en 1827 en mettant le feu aux poudres de son vaisseau encombré de Turcs...

« A deux lieues de Guéméné, mon conducteur s'aperçut que la roue gauche de la voiture venait frotter le tablier. Nous sautâmes immédiatement à terre, et nous nous aperçûmes que la roue avait quitté sa place... Nous attachons avec des cordes les rayons de la roue au corps de la voiture, et le cheval se met à trainer ce carrosse d'un nouveau genre jusqu'à une auberge voisine. Là, nous rencontrons par hasard une voiture de chasseurs, venus se désaltérer: ils font monter mon conducteur qui avait, disait-il, des dépêches très pressées et partent au grand trot pour Pontivy.

« Me voilà donc seul, à 5 heures du soir, sur une route inconnue et peu fréquentée, à la porte d'une méchante petite auberge, semblable à celle de Ty-Croas-Kersergat (en Pouldergat), et située à trois lieues de Pontivy. Le temps presse: je m'informe d'un hôtel, on m'indique celui des Voyageurs, et je me mets immédiatement en route pour Pontivy.

« Cependant, la nuit tombait; après avoir marché assez longtemps, je rencontre deux paysans un peu « tulipés ». Je leur demande la distance à laquelle je

suis de la ville: « Ol liou inter » (1), me répond l'un; l'autre se met à vociférer. Je ne fais pas attention et je passe outre.

« Ol liou inter! » Bon Dieu! Quand serai-je rendu? Voici que la nuit est sombre, je distingue à peine les deux bords de la route, et je suis seul, en pays inconnu! Et je marchais, je marchais... Enfin, j'aperçois des lumières; grâce au ciel, j'arrive à Pontivy...

« Dieu! Quel bon souper je vais faire! Erreur! Cette prétendue ville n'était qu'un bourg! Et je marchais, et je marchais! La nuit devenait de plus en plus sombre, et j'étais seul, sur une route déserte... Fatigué, je m'assieds sur une borne et je me mets à penser. Tout à coup, les sons lointains d'une cloche, grande et sonore comme celle de Ploaré, viennent frapper mon oreille. Je me lève et me remets en route, assuré de n'être plus très éloigné du but... Enfin, voici des réverbères sur la route, j'arrive à Pontivy... Je vais demander une chambre à l'Hôtel des Voyageurs; on me répond qu'elles sont toutes prises.

« On me conduit à l'hôtel de La Martyre, où je soupe... Arrive le conducteur de la voiture, avec mes effets. Je lui paie onze francs pour le prix de mon transport... Il me demande un pour-boire (*sic*): je lui donne 4 sous. « Quoi, Monsieur, rien que 4 sous pour 25 lieues de Quimper ici! — Laissez-moi tranquille, lui dis-je, j'aurais dû ne rien vous donner! »

« Il s'éloigne en grommelant. Arrivent alors les gendarmes, qui me demandent mon passeport. Je leur exhibe ma carte d'étudiant, et ils sortent sans mot dire... Je reste causer avec l'hôtesse... Elle me parle du pardon de Sainte-Anne-d'Auray, et j'établis avec elle plusieurs traits de ressemblance entre ce pardon et celui de Sainte-Anne-La-Palud...

« Ce matin, je suis allé me promener sur le chemin

(1) Dialecte vannetais. Traduction: Une lieue et demie.

de halage. J'ai admiré en passant la rue Impériale et la place Napoléon Le Grand, ainsi que les avenues qu'on décore du titre pompeux de boulevards. Je suis allé aussi faire ma prière à l'église: on y chantait un service. L'intérieur est riche en tableaux, mais pauvre en architecture; la voûte est basse et plâtrée, le clocher couvert en ardoises ne vaut pas le diable!

« L'église est obstruée par des bancs, disposés parallèlement par famille... »

A Rennes, où il prend pension durant quinze jours au n° 16 de la rue aux Foulons, Léopold subira un examen préalable à son entrée à la Faculté de droit de Paris: « Hier, à 3 h. 1/2, dit-il le 13 novembre, j'étais sur la sellette, comparaissant devant trois examinateurs de droit, et ils m'ont donné... trois boules blanches! Aussi comprends-tu ma joie! Quelle bonne recommandation près de la Faculté de Paris... MM. Jamet père et fils se portent bien. Celui à qui j'ai demandé de leurs nouvelles m'a fait un compliment très flatteur du Père Jamet, en me disant que de tous les bourgeois réputés religieux à Châteaulin, M. Jamet, à son avis, était le seul peut-être qui fut véritablement pratiquant!... »

C'est la saison des tempêtes, et de Pouldergat M. Gouzil évoque la violence des intempéries: « Nous avons terminé hier nos semailles; la pluie continue. Nous venons d'éprouver une tempête: beaucoup de toits de paille ont été endommagés, quelques bateaux ont été jetés sur les côtes... Voilà, mon fils, que tu as fait tes premiers pas dans Paris, ville où règnent la sagesse et l'immoralité... Ne te laisse pas éblouir par le clinquant de la grande ville! Après toutes les jouissances du monde, il n'y a qu'amertume! Ne perds jamais de vue ton but, qui est de développer tes connaissances intellectuelles...

« Songe, mon ami, que tu as maintenant à Kerampape un père qui a constamment les yeux fixés sur Paris, et qui craint pour son fils les attraites de la capitale... Sui-

vant cette maxime : Humilité, charité, obéissance, tu continueras à prendre pour règle l'Evangile, seul code parfait, et à marcher sur les traces de Notre divin Modèle : l'homme s'agit et Dieu le mène!... »

Dès le lendemain de son arrivée à Paris, Léopold Gouzil et son cousin de Pouldavid, Jean-Pierre Belbéoch, jeune officier de Saint-Cyr, s'en vont le soir au Grand Opéra voir « Le Juif Errant ».

Puis, c'est la visite de Notre-Dame : « Pour 50 centimes, nous sommes montés sur les tours, d'où nous avons vu le plus beau spectacle qui se puisse voir, et nous avons visité le bourdon, grosse cloche de 3.200 livres, qu'on ne sonne que dans les grandes occasions, et au moyen de huit hommes... Je suis logé rue Saint-André-des-Arts, hôtel Valois : je paie ma chambre 30 francs et ma pension de 60 à 70 francs. »

Le soir du 2 décembre, il relate à sa famille les fêtes qui ont marqué à Paris la proclamation de l'Empire : « ... Ce matin, à 10 heures, la proclamation de l'Empire a été faite à l'Hôtel de ville... Sur le quai des Tuileries défilaient plusieurs escadrons de dragons... Je me suis promené longtemps dans le jardin des Tuileries, cherchant une place convenable pour voir défiler le cortège et passer l'Empereur... Mais toutes les places étaient occupées sur la terrasse. D'un autre côté, la grande allée était prise par la troupe et la garde nationale...

« Je me suis décidé alors à louer une chaise pour 0 fr. 20 : j'ai grimpé dessus, et j'y suis resté attendre pendant une heure, dans cette situation, le passage de Sa Majesté Impériale. Cependant, le canon grondait aux Invalides et sur les hauteurs de Montmartre ; à chaque instant, les officiers, capitaines, colonels et généraux passaient au front de leurs bataillons, les tambours battaient aux champs, la musique jouait des fanfares. On voyait passer dans la grande allée des Tuileries, tantôt des officiers anglais avec leurs habits rouges, tantôt de

vieux soldats de l'Empire avec leur ancien costume, derniers et glorieux débris de notre épopée nationale.

« Enfin, vers une heure, nous voyons arriver le cortège. En tête était un escadron de cuirassiers, puis l'Empereur Napoléon III en costume de général de division, et portant le grand cordon de la Légion d'Honneur. A son approche, tout le monde s'est découvert. Son visage était radieux; il montait un superbe coursier qu'il maniait avec beaucoup de dextérité, et à chaque cri de « Vive l'Empereur! », il saluait très gracieusement. Le balcon des Tuileries était occupé par une foule de dames en grande toilette, qui agitaient leurs mouchoirs. Quelques personnes m'ont même dit y avoir vu l'ex-émir Ab-el-Kader...

« Samedi 4 décembre, 2 heures. — Jeudi au soir, tout Paris a été illuminé, aussi bien les maisons particulières que les édifices publics. Le ciel était rouge... Un foyer de lumière électrique, établi sur la frégate-école, versait des torrents de lumière jusqu'à un quart de lieue sur la place de la Concorde... Un autre foyer, établi en face de l'Hôtel de ville, inondait de lumière un tableau placé au-dessus de la grande porte, et indiquant le nombre de suffrages obtenus par l'Empereur: je ne saurais te donner une idée de l'intensité de cette lumière, qu'en te disant qu'elle égale au moins celle de 100 bougies réunies... (!)

« ... J'ai la même course à faire, pour aller à l'Ecole de droit, que mon oncle pour aller à St-Vendal... (1) Après avoir fait mes premières courses dans Paris, je ne sors presque plus, travaillant avec Hervieu, tantôt chez moi, tantôt chez lui, afin d'économiser mutuellement en nous chauffant deux au même feu. J'emploie ici pour chauffage du charbon de terre avec du bois: le bois se vend ici à la livre; je paie 1 fr. 25 les 50 livres... La vie est

(1) Chapelle située en Pouldavid, qui n'était pas encore détaché de Pouldergat. L'oncle, l'abbé Brethel, s'y rendait tous les matins pour célébrer la messe.

plus chère à Rennes qu'ici. En revanche, on y reçoit une meilleure instruction. J'ai pour professeurs les plus célèbres jurisconsultes: MM. Pellat, Ortolan, Colmet-Daage, etc... »

A Pouldergat aussi, l'avènement au trône impérial du Prince Louis-Napoléon, président de la République, fut annoncé au bon peuple assemblé. Voici en quels termes nous l'apprend le maire, M. Gouzil:

« Hier, 12 décembre, à la suite de la grand-messe, nous avons eu aussi à Pouldergat notre proclamation de l'Empire. Notre fête était un peu moins belle que celle de Paris; néanmoins, elle n'a pas manqué d'intérêt pour Fanche. Le « tampouliner » (1) était sur le mur du cimetière avec sa caisse. Le maire y était aussi, revêtu de son écharpe.

« Après l'ouverture du ban, lecture a été faite de toutes les pièces en breton. Un cri de « Vive l'Empereur! » a ensuite fait retentir toute la place, et Yan Ansquer, vieux tambour de l'Empire, nous a donné ensuite ce qu'il savait de mieux en « ra » et en « fla ». La journée a été pour moi complète: messe, proclamation, conseil, vêpres. En arrivant à la maison, ce n'était pas encore le repos: j'y trouvai des administrés qui m'attendaient, l'un pour fixer le jour de son mariage, les autres pour une publication. Eh bien! cette journée, que j'appréhendais un peu, a été une bonne journée, parce que cette crainte a fait que je me suis levé hier à cinq heures du matin pour étudier la traduction de mes pièces, et préparer les matières pour le Conseil... »

Ses dimanches, Léopold Gouzil les passe intelligemment et fort agréablement en compagnie de parents ou d'amis, à visiter les monuments ou les vestiges dignes d'intérêts de la capitale.

(1) Les dictionnaires bretons donnent la forme « tabouliner ». M. Gouzil écrit la forme cornouaillaise. C'est l'homme qui joue du tambour.

Le 12 décembre, il admire les fortifications, dont l'importance le surprend. Aux abords de Paris, il pénètre dans « une petite église de campagne » qui a un jeu d'orgues et une cloche « qui ne le cède en rien pour la beauté du son à celle de Ploaré... Dans sa partie la plus large, au-dessus du pont d'Austerlitz, la Seine, observe-t-il, a la largeur de la rivière de Pouldavid au Port-Rhu... On répare en ce moment un côté du Pont Neuf; les voitures se portent de l'autre côté. Le trottoir est occupé par des décroteurs et des tondeurs de chiens... »

Notre jeune étudiant en droit fait partager bien volontiers à sa sœur le plaisir de ses promenades; et du fond de la Basse-Bretagne, Maria Gouzil prend un grand intérêt à ces évocations qui souvent touchent aux grandes heures de l'histoire de Paris.

« La semaine prochaine, lui promet-t-il le 3 janvier 1853, si cela te sourit, afin de fêter la nouvelle année, je te conduirai au Grand-Opéra entendre « La Favorite »... Je n'y suis allé qu'une fois depuis que je suis à Paris. Je suis allé aussi au Théâtre Français: j'y ai entendu et admiré Mlle Rachel... »

Mais pourquoi n'accompagnerions-nous pas aussi notre ami à l'Opéra « ... Un bruit confus se fait soudain entendre dans la salle, et les applaudissements éclatent: un homme vient d'entrer dans la première loge, qui donne sur la scène, à notre gauche. Cet homme... c'est l'Empereur! A côté de lui se trouvent la princesse Mathilde, et quelques autres membres de sa famille. Dans une autre loge, tu vois le général Magnan; dans cette autre des ministres, des sénateurs, des députés, etc...

« Voici la loge où venaient autrefois les membres de la famille d'Orléans, et celle-là qui fait face à celle de l'Empereur était occupée par M. Guizot et M. Thiers aux jours de leur splendeur. O instabilité des choses humaines! Mais déjà le premier acte est fini. Allons,

prends mon bras, et faisons un tour de promenade au foyer.

« Regarde, quelle salle magnifique... Dans la foule qui nous coudoie, ne remarques-tu pas cette femme, dont la conversation semble si attrayante à ceux qui l'entourent? C'est Mme George Sand. Plus loin, cet homme à la taille élancée, au front légèrement ridé, c'est M. de Lamartine. Cet autre, c'est M. Paul Féval, dont les ouvrages ont quelquefois occupé tes loisirs. A côté de lui se trouve M. de Girardin. Là-bas, dans l'ombre, c'est M. Paul Duplessis, rêvant à quelque nouveau roman de boucaniers, puis M. Arago, planète égarée parmi toutes ces étoiles, M. Jules de Prémaray, M. Amédée Cabourg, M. Auguste Maquet, M. Scribe, etc..., etc... »

« Ma chère maman, dit à ce moment Léopold à sa mère, depuis que je suis venu à Paris, j'ai vu bien de belles choses, des fêtes splendides, de magnifiques cérémonies. J'ai vu l'Empereur Napoléon III dans toute sa gloire. Néanmoins, je suis pressé de retourner près de toi. Je te raconterai alors des histoires de Paris, de cette grande ville où se passe chaque jour quelque fait nouveau, et Marie Gall (la cuisinière du Penhoat) prendra plaisir à nous entendre, si toutefois je n'ai point pour lors oublié le breton. Car maintenant, je parle rarement breton.

« Cependant, dimanche dernier, je dînais avec Hervieu dans une salle où il y avait beaucoup de Parisiens et de Parisiennes: nous avons parlé breton tout le temps, au grand étonnement de ces messieurs et de ces dames, qui se demandaient quelle langue était celle-là. Les uns disaient: l'anglais, d'autres l'allemand, le russe, le hongrois, que sais-je? Cela nous a fort amusés...

« Et dans dix-huit mois, ma chère maman, ton fils sera avocat. Il portera alors une grande robe noire, comme celle que portent les apothicaires dans les comédies, avec une toque noire. Et puis, il parlera au Tribunal, devant

le public, il gesticulera, il criera, de cette manière, on sera bien forcé de l'entendre, et il finira par se faire quelque réputation... Il fait ces jours-ci un très grand froid à Paris, ajoute notre bouillant disciple de saint Yves: la Seine est montée à 6 mètres au-dessus de son niveau ordinaire... Si elle monte encore autant, Paris est inondé. Heureusement, je suis logé à un troisième étage. »

A son fils, M. Gouzil annonce la mort de M. de Madec (1), « de Prat-ar-Raz (*sic*), près Quimper, le président du comice agricole. Il est parti, laissant après lui, et son château et son châlet et sa maison aux croisées. Il est mort d'hydropisie, après avoir subi deux fois la ponction... Ta sœur Maria, en lisant dans le « Moniteur des communes » que notre Empereur épousait Mlle de Montijo, née dans l'Andalousie, s'est écriée:

*Mon Andalouse, je te jure
Un amour furieux, un amour à morsure,
Qui dise en voyant ta peau
J'en mangerai bien un morceau!!!*

« Ce mariage te procurera l'avantage de voir une belle fête à Notre-Dame... »

A son neveu, l'abbé François Bréthel dira à ce moment: « Le bruit court ici que tu es *furieusement* religieux, *furieusement*, expression sans doute qui ne peut venir que de quelque Finistérien qui est grand partisan de la philosophie du jour, qui ne voit dans notre sainte religion que fureur, intolérance, etc..., et qui t'aura vu avec peine aller à Saint-Sulpice voir d'anciens condisciples, ou peut-être aller à la messe.

« Sans doute qu'ils auraient préféré te voir peut-être les suivre dans leurs plaisirs et leurs folles dépenses... »

Pour nos jeunes Bretons, le mariage de l'Empereur

(1) C'était le fils de René Madec, le célèbre Nabab des Indes.

était un événement mémorable, et tous deux ne manqueront pas d'assister au passage de leurs Majestés Impériales: « Le dimanche 30 janvier, raconte Léopold, je suis allé avec Hervieu dans la Cité voir les décorations de Notre-Dame. De là, nous sommes allés chercher une place pour voir défilier le cortège impérial... Les rues étaient fort encombrées. Enfin, nous sommes parvenus à nous caser sur le quai Napoléon; nous étions adossés à un petit café, le café Lutèce, ce qui nous a valu les malédictions de la petite dame du café qui, craignant de voir ses vitres brisées et ses portes défoncées par les flots pressés de la population parisienne, venait à chaque instant nous lancer des regards furieux et nous accabler d'injures et d'invectives. Au bout d'une heure d'attente, agréablement passée, nous avons vu défilier le cortège. L'Empereur et l'Impératrice étaient dans un carrosse à huit chevaux: nous les avons aperçus à travers les glaces de la portière... Revenus dans le jardin des Tuileries, nous avons remarqué les drapeaux des diverses corporations et les nombreuses jeunes filles vêtues de blanc, qui entouraient la grande pièce d'eau, tenant en main des bouquets... A trois heures est arrivé le cortège impérial revenant de Notre-Dame. L'Empereur est venu sur le balcon des Tuileries présenter l'Impératrice à tout le peuple rassemblé dans le jardin.

« Il a été accueilli par le plus profond silence; pour ma part, je n'ai point entendu d'acclamations... Après dîner, je suis allé voir les illuminations, en prenant par la place du Carrousel, le quai des Tuileries, la place de la Concorde, la rue Royale, et en continuant par les boulevards. Je m'attendais à y voir des illuminations magnifiques, vu que c'est le plus beau quartier de Paris: *Netra tout!* (1) Hormis les édifices publics, c'était comme à l'ordinaire, et peut-être plus sombre qu'à l'ordinaire... »

(1) « Rien du tout! » Locution populaire bretonne, partout employée, c'est un défi à la pureté du vocabulaire, avec ce

Quelques jours plus tard, Léopold veut visiter Notre-Dame: « Elle était encore dans le même état que le jour du mariage de l'Empereur... J'ai admiré la richesse des deux trônes, et parmi les oriflammes qui pendaient à la voûte, portant chacun le nom d'un chef-lieu de département, j'ai cherché mon vieux Quimper, et je l'ai trouvé derrière l'autel, en face des trônes de l'Empereur et de l'Impératrice, à côté de Rennes et Strasbourg. A l'extérieur, un peu avant la naissance des deux tours, tout le long de l'édifice, sont encore rangés des drapeaux qui portent, eux, les noms des départements. J'ai cherché le Finistère, et je l'ai trouvé le quatrième à gauche quand on regarde les tours, sur un drapeau rouge, ou plutôt rose.

« Je crois qu'il se trouve entre la Haute-Vienne et les Basses-Alpes, deux drapeaux, dont l'un est blanc, l'autre vert... »

Que pensait le maire de Pouldergat du peu d'enthousiasme manifesté par la population parisienne, à l'occasion du mariage de l'Empereur? « Pour ta part, écrit-il à son fils, tu n'as pas entendu de cris, tu n'as pas remarqué d'enthousiasme. Je le crois, la population est blasée, et l'autorité a perdu, par les sophismes révolutionnaires, son auréole, son prestige, le respect que l'on portait autrefois aux familles royales, et l'éclat des victoires du Grand Napoléon rehaussaient les fêtes nationales... Mariage, naissance, décès, c'est le cours ordinaire...

« Après la longue période de pluie est arrivé le froid. Le temps est calme, j'entends les cloches de tous côtés, et les vagues des rivages du Riz (*sic*), de Tresmalaouen, de la Lieue de grève, ce qui nous annonce du beau temps... »

Le jeudi 17 février, Paris apparaît à notre jeune ami

« tout » emprunté tel quel au français, à part la prononciation, naturellement. L'admirable, c'est que l'expression « netra tout » est typiquement bretonne.

semblable « à Saint-Pétersbourg ou à Moscou: tous les gamins de Paris sont sur pied, se battant à coups de boules de neige. Les rues sont garnies de personnes ratisant et balayant la neige... De temps en temps, on voit passer des omnibus et des fiacres recouverts d'un long manteau blanc.

« Il n'y avait pas jusqu'à la sombre voiture des croquemorts qui s'est aujourd'hui aussi dépouillée de son habit de deuil. »

Plus loin, évoquant « la bonne ville de Rennes, où les étudiants ont assez l'habitude d'être ivres », il écrit: « On se figure en Basse-Bretagne que Paris est une ville de perdition; oui, mais elle ne l'est que pour ceux qui veulent bien se perdre... A Rennes, où on n'a d'autre distraction que le café, il est difficile de ne pas faire de faux pas... »

Nous ne pouvons suivre notre compatriote dans ses randonnées à travers la capitale, bien qu'il excelle à croquer des scènes de la vie parisienne, dans les jardins, sur les boulevards, à la Bourse, qui sert de « Théâtre à l'agiotage, et à une foule de spéculations dont la plupart, essentiellement aléatoires, sont réprouvées même par la morale: c'est là qu'on adore le dieu qui personnifie notre époque: *le Veau d'Or!* »

Il retrouve avec plaisir les autres enfants de Cornouaille, venus à Paris pour leurs études: « J'ai été faire une promenade aux environs de Paris, à Rueil, voir un de mes condisciples de Quimper nommé Mico, qui est là en garnison. J'étais accompagné d'un de mes amis de Briec, nommé Rolland, et d'un Quimpérois, Guignard. Quoique ce fut mon premier voyage aux environs de Paris, je m'y suis trouvé en pays de connaissance. Ainsi, j'ai passé par Asnières, charmant petit bourg que je connaissais déjà de réputation pour ses bains et ses bals... J'ai entendu dimanche dernier à Notre-Dame, en présence de l'archevêque et d'une foule de peuple, un prédicateur

qui valait certes bien le Père Saint-Alouarn et tous les autres prédicateurs de Quimper.

« Ce n'était cependant pas le Père Lacordaire, pas plus que de Ravignan: il s'appelait tout simplement le Père Félix, mais quelle éloquence! Il traitait dans son discours des devoirs de l'Homme sur la terre, et à ce sujet, il a brisé, il a anéanti les doctrines de la philosophie voltairienne, qui mettait les armes dans la main du peuple pour renverser ceux qu'elle lui montrait comme ses tyrans, et bouleverser la société... » A quoi répondra sa sœur Maria Gouzil: « J'ai envié ton bonheur. Tu peux aller à Notre-Dame entendre les beaux sermons du Père Félix, moi je suis obligée de me contenter modestement du sermon breton.

« Notre recteur nous en a donné hier un soigné, dans lequel il a terrassé complètement l'ivrogne, *Ar me-vier!*... »

Le 22 mars, visite de Léopold au musée du Luxembourg, accompagné de deux amis: « ... Il est très joli, quoique beaucoup moins grand que celui du Louvre. Il y avait un tableau qui, sauf quelques légères différences, présentait l'aspect de la ville de Douarnenez, prise de Sainte-Anne ou de la Lieue de grève... Jean-Pierre y a reconnu la tour de Ploaré, les rochers de Plomarch, les barques des pêcheurs. Par malheur, une malencontreuse coupole s'est trouvée dans la ville pour détruire l'illusion... En sortant des Tuileries, nous nous sommes promenés dans la rue de Rivoli, et nous avons vu passer l'Empereur et l'Impératrice, dans une calèche attelée de quatre chevaux.... »

Certains paysages des alentours de Paris rappellent au jeune Breton de Douarnenez des sites familiers: « La montagne de Montmartre est très sablonneuse; elle est aride et découpée de nombreux ravins. A certains endroits, on enfonce dans le sable jusqu'à la cheville; si ce n'était ce Paris bruyant qui se meut à vos pieds, vous

pourriez aisément vous croire en Bretagne, dans la Palue de Sainte-Anne ou sur les falaises de la grève de Saint-Jean (Tréboul). Le dimanche, on y trouve un grand nombre de familles d'ouvriers de Paris qui viennent y respirer un air pur, et jouir de la beauté du coup d'œil. Ils apportent avec eux quelques provisions, enveloppées dans un mouchoir, une bouteille de vin et un verre, et font un petit dîner champêtre, étendus sur l'herbe... »

Le dimanche de la Pentecôte, Léopold assiste à l'office divin à Notre-Dame: « J'y arrivai au moment où la procession commençait dans l'intérieur de l'église. J'y ai vu l'archevêque, Mgr Sibour: au moment où il a passé devant nous, Hervieu et moi nous nous sommes agenouillés, et il nous a donné sa bénédiction. C'est un homme de petite taille, sa figure est très douce, mais ne paraît pas dénoter autant de talent que celle de l'évêque de Quimper (1).

« Lundi, poursuit notre épistolier, je suis allé visiter Saint-Denis, avec l'un de mes amis, Rolland, de Brie. Nous sommes allés à la cathédrale, suivant l'impulsion de la foule des Parisiens, que venait de déverser le wagon. On chantait les vêpres: nous les avons entendues, puis nous sommes montés dans la tour, d'où l'on découvre une vue magnifique... A côté de la cathédrale se trouve le pensionnat des veuves et filles d'officiers de l'Empire. Il est dans le genre du Sacré-Cœur de Quimper, mais beaucoup plus grand et plus beau. La cour d'entrée est superbe, ainsi que le jardin et le bois, dans lequel nous n'avons aperçu pour tout être animé qu'un roussin d'Arcadie...

« ... Une des deux tours de Saint-Denis a été abattue par la foudre. Celle qui reste est recouverte d'un éteignoir quadrangulaire, presque comme ceux de Saint-Co-

(1) Rappelons que Mgr Sibour, archevêque de Paris, devait être assassiné trois ans plus tard, en 1857, dans l'église Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, par un prêtre interdit.

rentin: seulement celui-ci est en ardoises. Je me suis amusé à y graver mon nom, pour qu'on puisse dire : *Nomina stultorum*, etc... L'édifice est aussi haut que celui de Saint-Corentin, quoi qu'en pense Rolland, qui a conservé une haute idée des monuments du Finistère... »

A cette lettre de son fils, M. Gouzil répondra: « Encore deux mois à passer dans ce Paris », cette phrase, mon cher Télémaque, me prouve que tu n'es pas épris des charmes de la capitale; que les points de vue de Kerampape; que le grand champ du bourg, avec son petit clocher rustique; que les landes de Landudec et de Guilers ont aussi leurs charmes pour toi; que tu vis à Paris en spectateur et non en viveur; que tu n'as pas été séduit par l'enchanteresse. Aussi, à ton retour, notre joie sera grande; nous tuerons le... gras, nous ferons *Fest an oc'h!*... » (1)

L'été approche insensiblement; dès les premiers jours de juin, « la Seine est littéralement couverte d'établissements de bains, écoles de natation, etc... Mais je suis prudent, je n'ai pas encore mis le pied à l'eau, j'attends qu'elle soit plus chaude. Tu dois avoir avancé maintenant la semaille des blés noirs, dit Léopold à son père, et bientôt va venir le moment où les paysans aiguiseront leurs faux... ».

« ... Tu as raison d'être prudent en fait de bains, approuve M. Gouzil... Au surplus, les bains de la Seine ne doivent pas présenter beaucoup d'attraits pour un Armoricain, qui connaît les plages de Pors-Gad et du Ris. Pendant les vacances, tu auras la faculté d'en user: tu seras comme ces Parisiens qui viennent prendre les bains de mer, et tu auras l'avantage d'être dans ta famille... »

Pour des raisons que nous ignorons, Léopold Gouzil ne subira pas l'examen prévu avant les vacances, non plus que son ami Hervieu, et au début de juillet tous deux

(1) Il est à peine besoin de traduire: « le festin du cochon ».

rejoignent leur chère Bretagne, en passant, via Le Havre, par le chemin des écoliers.

1853-1854. — DEUXIEME ANNEE

A LA FACULTE DE DROIT DE PARIS

Un nouvel été vient embaumer la gentilhommière du Penhoat, à Pouldergat, où près des siens Léopold goûte les joies d'un foyer uni et paisible. Le temps passe, trop vite, hélas! partagé entre une campagne agreste et fleurie, et les rivages émouvants de la baie, ses grèves et ses plages blondes, où les bains sont déjà à la mode.

Apparaît l'automne et ses rondes de feuilles mortes, sous un ciel où courent les nuées. Il faut songer au départ et reprendre l'étude du Droit dans la grande maison austère de la capitale, que nos jeunes juristes ont quittée quelques mois plus tôt.

Le 6 novembre 1853, l'héritier du Penhoat est à Paris, bien décidé à obtenir les diplômes qui lui ouvriront une honorable carrière. Après une nuit passée à l'hôtel du Portugal, il s'installe au 66, rue de Seine, dans une chambre qui lui coûte cher: « 35 francs par mois, et 2 francs pour le garçon... ».

« Notre avoine est dehors, lui apprend son père le 15 novembre; nous avons commencé nos semailles de seigle à Parc-Bras. Maria et moi avons repris nos leçons d'histoire ancienne et de Moyen-âge. Nous avons ajouté à la leçon d'histoire ancienne, qui se fait à midi, une répétition de logique, et à la leçon d'histoire du Moyen-âge, qui se fait le soir, une lecture méditée d'un chapitre de la connaissance de Dieu et de soi-même.... » Et reprenant cette missive quelques jours après: « ... Le temps est calme, véritable temps d'automne: je viens du jardin d'où j'ai entendu les cloches de toutes les paroisses circonvoisines. C'est l'« Urbs Jérusalem » que l'on y chante...

« ... Je te félicite sur ton assiduité à suivre les cours. Nos véritables jouissances sont en raison directe de notre ordre et de notre fidélité à remplir nos devoirs. A ce sujet, je te cite une petite réflexion de notre « Buez ar zent » (1) d'hier au soir: « N'hon eus gret netra evit beza commancet mad, ma na aichuomp ive mad! »... Maintenant, je puis me décider à mettre à exécution une idée que j'ai conçue depuis longtemps: c'est de m'occuper de l'instruction des domestiques. Mon intention est de leur apprendre à lire et à connaître les chiffres: la leçon se fera une demi-heure avant la prière, au tableau, et pour tout le monde.

« Maria a commencé son cours de catéchisme aux enfants, moi je vais commencer un cours d'adulte pour la famille. Voilà que nous deviendrons *ignorantins*... (1)

« Les travaux du Louvre ont avancé considérablement, remarque Léopold, pendant mon absence de Paris. Aux Champs-Élysées, dans le grand carré des fêtes, s'élève aussi avec rapidité un palais élégant pour l'exposition de 1855... On a terminé la flèche de la Sainte-Chapelle, qui reluit maintenant toute en or, avec son architecture mauresque. Ce Paris-ci est une ville où toutes les choses les plus splendides naissent comme par enchantement. Pendant mes vacances, on m'a rapporté qu'il était venu à Paris deux navires à voiles venant de Bordeaux, ce qui ne s'était encore jamais vu. On a maintenant trouvé le moyen de varier la navigation.

« Ainsi, un navire parti de Bordeaux, disposé pour

(1) « Vie des Saints », et la réflexion citée se traduit: « Nous n'avons rien fait si, après avoir bien commencé, nous ne terminons pas bien aussi. »

(1) Ce qualificatif, que M. Gouzil s'approprie avec le sourire, fut donné dès le début aux Frères des Ecoles chrétiennes, par des adversaires, ecclésiastiques et surtout bourgeois, qui voulaient déprécier l'instruction dispensée par eux aux enfants du peuple: comment les Frères pouvaient-ils instruire, quand leur fondateur, saint J.-B. de la Salle, leur interdisait d'étudier le latin, sans lequel on ne peut que rester ignorant?

pouvoir tenir la mer, avec une quille et une mâture, s'avance en cet état jusqu'à Rouen. Arrivé là, au moyen d'un appareil qu'on fait mouvoir, sa quille se démonte, les mâts également: on a un bateau plat, avec lequel on fait la navigation de la Seine, en passant sous les ponts, se faisant remorquer, etc... Le contraire a lieu pour un navire parti de Paris...

« J'ai donné congé ces jours derniers: j'aurai une autre chambre plus près de l'école de Droit, qui me reviendra à moins cher. Ici, je paie 60 francs ma pension, et encore pension sèche, c'est-à-dire sans vin: il est vrai que si je le pouvais, je n'en boirais pas... Mais à Paris, il est proscrit de boire de l'eau pure, comme nuisible à la santé...

« Bien que ne m'occupant guère de politique, j'ai suivi cependant un peu le procès qui a été jugé dans le courant de ce mois: attentat à la vie de l'Empereur. Je dois dire que cette conspiration a été l'objet d'une réprobation presque générale... »

Le 8 décembre, Léopold Gouzil se présente devant les graves professeurs de la Faculté, en vue d'obtenir le diplôme de bachelier en droit. Le soir même, avec une satisfaction bien légitime et une joie touchante, il annonce à sa sœur la bonne nouvelle: « Je suis reçu à mon examen! Ah! quel bonheur... Me voilà bachelier en droit! Ceux qui, comme toi, n'ont pas passé par l'épreuve des examens, ne peuvent savoir combien on est heureux quand on en sort avec succès... Si tu m'avais vu aujourd'hui, ma petite sœur, affublé d'une longue robe noire, avec un rabat blanc plissé et des manches qui pouvaient avoir un mètre de tour, tu aurais ri, oui bien ri. Ah! dame, c'est que j'étais gentil dans ce costume! Nous étions quatre à passer à la fois, et c'est moi qui ai eu le meilleur examen des quatre... J'aspire avec ardeur au moment où je pourrai débiter comme avocat... Il neige beaucoup, et je regrette bien mon petit foyer du salon,

au Penhoat, où je vois par la pensée brûler une grande bûche de bois de pin ou un énorme morceau de racines.

« Quand je serai avocat à Quimper, je ferai ma provision de bois chez toi, ce qui me sera un grand plaisir... »

Au seuil de l'hiver, comment nous apparaît M. Gouzil, maire éminent de Pouldergat? « Papa s'est fait un habit d'hiver couleur tabac, écrit sa fille; il ressemble à un trappiste, chaussé de sabots de bois... »

M. Gouzil était une personnalité fort sollicitée pour des tâches administratives, émanant soit de sa mairie, soit de la préfecture, aussi n'est-il pas étonnant qu'il nous déclare: « J'ai quitté la ville, le commerce, pour jouir du calme, du repos, du bonheur de la campagne; au lieu de ce que je cherchais, j'ai trouvé beaucoup plus d'embaras, d'affaires: l'on me demande de tous les côtés...

« Le sol est couvert de neige, les oies sauvages ont paru dans le Cap, signe de froid... L'oncle (l'abbé Bréthel) a été obligé par la glace de descendre à St-Vendal à quatre pattes mercredi, pour y aller dire sa messe... »

Aux premiers jours de janvier 1854, Léopold prend ses repas à la « Société des Cuisiniers ». « Ce qui me plaît, dit-il, c'est qu'on ne paie que ce que l'on mange, de sorte que quand on n'a pas d'appétit, on fait moins de dépenses. Je bois pour quatre sous de vin régulièrement à mes repas; mélangé avec de l'eau, il forme une boisson assez saine, car pur, il ne vaut pas le diable... Hier, 6 janvier, la débâcle générale a eu lieu sur la Seine, qui a été débarrassée de ses glaçons de Bercy jusqu'à Passy... J'ai fait la rencontre ces jours derniers d'un nommé Martin Gloanec. Il m'a dit que tu étais autrefois un des meilleurs tireurs à la cible de Douarnenez... Il m'a dit aussi que Bonne Maman lui avait donné une fois 20 francs pour aller peindre le Christ du cimetière de Ploaré, sans qu'on en sût rien. Ce matin vient de finir son congé depuis

le 31 décembre. Il a fait ses sept ans de service. Il travaille ici maintenant de son état de barbouilleur... »

Le 15 janvier, M. Gouzil reprend avec son fils son amical entretien: « ... A propos de dîner, tu ne me dis rien des dîners extraordinaires, des réunions de pays, de Bretons. N'en aurais-tu pas fait partie? Ou bien as-tu craint que je ne te blâme?

« J'ai su que Le Bris aîné (1), fils du capitaine du port de Douarnenez, qui commande un transport faisant les voyages de Rouen à Paris, a réuni à dîner à son bord tous les Bretons qui, à sa connaissance, habitent la capitale. J'ai su aussi qu'une autre réunion a eu lieu à l'occasion du Premier de l'an... Comme nouvelles locales, je t'annonce que l'on fait en ce moment une levée de marins: tous les hommes qui ont moins de quarante ans et n'ont pas quatre ans de mer sont appelés.

« L'on arme à Brest; les uns disent quatre vaisseaux, les autres six, et l'on prétend qu'une flotte va être équipée et sera envoyée dans la Baltique, aussitôt que cette mer deviendra navigable. Le reste de la classe de 1852 est aussi rappelé sous les drapeaux.

« Il est possible que les puissances commencent à s'ennuyer à être simples spectateurs de la lutte démesurée entre le colosse du Nord et le pauvre Sultan de Constantinople...

« Le camarade Victor Bernard a vendu son île Tristan à M. Penanros le double du prix d'achat, c'est-à-dire 38.000 francs, ainsi donc il a perdu son titre d'insulaire. Il me disait: « Tiens, camarade, j'ai presque du regret! » Il va être obligé pour la pêche prochaine de louer un établissement... Je t'ai annoncé qu'à partir du 1^{er} janvier, je devenais ignorantin. Maria a quatre petites filles qui viennent tous les matins au catéchisme, et pour moi la

(1) Frère de Jean-Marie Le Bris, de Douarnenez, célèbre pionnier de l'aviation

classe du soir est suivie par huit élèves, quatre de la maison, un de Kerillo et trois de Lanriec; ils font des progrès; pour la fin de la semaine prochaine, ils sauront tout ce qu'il leur faudra en numération. Je leur enseigne aussi la lecture, latin et breton... »

Loin des siens qu'il aimait tendrement, le jeune Gouzil avait parfois des accès de mélancolie: « J'éprouve en ce moment une tristesse vague, que je ne sais à quoi attribuer: peut-être à mon isolement. Ce n'est pas que j'aie le mal du pays... seulement quelquefois je regrette que tu ne sois pas ici près de moi... Je sais depuis un mois que Le Bris aîné, le *Capitaine borgne*, est à Paris, mais j'ignorais qu'il y ait eu réunion à son bord: je m'en suis informé ce matin, et j'ai appris que cette réunion avait eu lieu, il y a de cela près de deux mois. Quant à celle du Premier de l'an, j'y ai paru. Elle a été bien inoffensive: il ne s'y est pas fait de conspirations politiques, comme dans la rue des Grès et personne n'a roulé sous la table...

« J'ai reçu ce matin une lettre de Tonton Bréthel: il m'annonce qu'il se passe des choses singulières en Bretagne, entre autres que les tables tournantes ont fait passer deux nuits blanches au curé de Brest, et que Pascal Droualin a vu le diable en personne sous l'apparence d'un homme ayant des pieds de cheval... Il me dit que le pain blanc se vend à Douarnenez 25 centimes la livre: il est moins coûteux ici que là-bas, car le pain de première qualité ne se vend à Paris que 20 centimes la livre... »

A Pouldergat, M. Gouzil besogne sans relâche: « Depuis fort longtemps, je n'ai eu tant d'occupations: la ferme, l'atelier de charité, travaux de bureau, fin d'année, le recrutement, affaires diverses, etc... Aux derniers marchés de Douarnenez et de Pont-Croix, il y a eu baisse sur les grains; j'espère que cela continuera... Nos malheureux souffrent, et le prix de leur travail ne suffit pas pour l'acquisition de leur nourriture... Maria et moi

avons visité hier la chapelle Saint-Michel à Douarnenez, qui vient d'être restaurée. Elle est bien gentille, cette chapelle... Quand je lui montrai le lambris, Maria lâcha un cri d'admiration: les sujets religieux qui y sont représentés se sont parfaitement conservés, bien qu'ils remontent à 1667...

« ... Charles (Belbéoch) est sérieusement occupé à Kervern de sa mécanique à piler la lande: il fait travailler une pierre au village du Mont, qui pèse environ 4.000 livres... Sa mécanique installée, avec son manège, lui coûtera un millier de francs... Je crois que le jeu ne vaut pas la chandelle, c'est-à-dire qu'il n'en obtiendra pas d'économie... M. le Recteur de Pouldergat est maintenant occupé à faire extraire des pierres de taille à Kervoanou, pour son porche qu'il va faire construire cette année... »

Aux premiers jours de février, M. Gouzil assiste à Douarnenez à une vente mobilière, chez un négociant de la ville, M. Belot: il y fait l'emplette de « deux vases de fleurs, d'une chapelle en coquillages, de deux glaces, d'un verre de cristal et de deux chandeliers en bronze. » Léopold lui en témoigne sa satisfaction: « Les acquisitions que tu as faites me plaisent toutes; te voilà maintenant propriétaire d'un verre qui sera à toi, puisque mon oncle a le sien. Ce sera la marque distinctive du seigneur de Kerampape.

« J'aurais eu du regret si tu avais acheté ces méchants éteignoirs qui servaient à M. Belot à boire du champagne dans le temps... Ils ne sont plus de mode: le champagne se boit aujourd'hui dans la coupe, c'est-à-dire dans un verre hémisphérique porté sur un pied.

« C'est plus gracieux et en même temps plus poétique, parce que cela vous reporte vers l'antiquité... Tu es heureux, dit-il à son père, de vivre tranquille, loin du bruit. Ici, nous sommes abasourdis par les crieurs qui répètent à chaque instant dans les rues: « La lettre de S.M. l'Em-

pereur Napoléon à S.M. l'Empereur des Russies! » et la réponse de S.M. Nicolas. Cela se vend 5 centimes, un sou... Nous avons la guerre... Quelques étudiants en médecine un peu avancés, entre autres Rolland (de Brie), se sont faits inscrire pour aller en Turquie: on leur promet de 3 à 4.000 francs d'appointements et leurs frais de voyage. Ils seront attachés à l'armée. Pour moi, que mon état empêche de me lancer ainsi dans les courses aventureuses, je reste tranquille chez moi, et m'occupe à préparer mon examen de licence romaine... »

Le 16 février, M. Gouzil est à Quimper: « J'ai visité, nous dit-il, la scierie mécanique de M. Vaché... La mécanique de cette scierie est fort simple et très ingénieuse: le moteur en est l'eau qui fait tourner une grande roue extérieure, laquelle met en mouvement d'autres roues intérieures appelées, je crois, tambours, et reliées par les lanières. Ces tambours donnent à des scies cylindriques, placées dans des établis, une très grande vitesse de rotation; de telle façon qu'une planche de 6 pieds de long est coupée avec autant de rapidité que l'on coupe un navet, à l'aide d'un couteau bien tranchant...

« J'ai promis à Maria de demander à M. le Préfet, pendant les vacances, l'autorisation de visiter le télégraphe électrique... Charles est décidé à ne pas faire sa mécanique à Kerbéoch, il la fait à Kervern, dans la place de la maison du jardin, où le Tonton Belbéoch faisait battre son grain. La maçonnerie est à hauteur des poutres, un maçon achevait de tailler la meule qui doit écraser la lande...

« ... Mme Bolloré, que nous y avons vue, nous a fait connaître l'arrivée à Quimper de la dépêche télégraphique annonçant la guerre... Monseigneur l'Evêque (1) se dispose à bâtir, à achever plutôt, les tours de la cathédrale de Quimper. Il a fait un mandement dans lequel il fait

(1) Mgr Graveran (1840-1855) caressait ce projet depuis longtemps. Les travaux commencèrent effectivement le 1^{er} mai 1854.

appel au peuple de son diocèse. Il demande un sou par tête, par an, pendant cinq ans. Il s'agit maintenant d'aviser au moyen de recueillir ce sou par tête. Je crois que notre Recteur songe à désigner un collecteur par village. Les tours de la cathédrale, qui se présentent bien quand on arrive à Quimper par la route de Douarnenez, auront un aspect majestueux quand elles seront achevées. Notre recteur va construire son portique cette année: les travaux commenceront, je pense, après la Pâque... »

Le 8 mars suivant, c'est Léopold qui poursuit cet amical entretien avec son père: « ... L'autre jour, en lisant le journal, j'ai remarqué parmi les personnes proposées par le ministre de la Marine à l'Empereur, pour le commandement d'une escadre, le nom de M. Penanros, qui de lieutenant de vaisseau passe capitaine de frégate. Je t'ai quelquefois entendu me parler d'un officier de marine de ce nom, un frère du propriétaire de l'Ile Tristan: je pense que ce ne peut être que de lui qu'il s'agit. »

Je crois en effet que notre jeune Douarneniste ne se trompe pas: dans ma modeste bibliothèque se trouve un ouvrage ayant appartenu à Mgr Graveran, évêque de Quimper, à qui nous devons justement les flèches de la cathédrale, ouvrage intitulé, « Souvenir du voyage à Sainte-Hélène », par M. l'abbé F. Coquereau, chanoine, aumônier de l'expédition (Paris, Delloye, 1841). Il s'agit de la relation du voyage effectué, sous le commandement du prince de Joinville, par la frégate « La Belle-Poule », la corvette « La Favorite » et le brick « L'Oreste », lors du rapatriement des cendres de l'Empereur.

Outre le chirurgien quimpérois, Julien Guillard, je relève dans l'état nominatif des officiers composant l'Etat-Major de « La Belle-Poule », le nom de Théophile-Fortuné-Hyacinthe Le Guillou-Pénanros, lieutenant de vaisseau, appartenant à une famille très connue d'hommes de loi et de négociants de Cornouaille, fixée à Concarneau et à Douarnenez.

« ... Quant à la reconstruction des tours de Saint-Corentin, ajoute Léopold, je pense que ce sera assez difficile: mais aussi il n'y aura que plus de mérite à réussir... »

A cette époque, M. Gouzil nous apprend que, lors de la conscription, les jeunes gens pouvaient s'assurer contre le « mauvais sort »: « Le 4 a eu lieu à Douarnenez le tirage. M. Le Clech (notaire) a obtenu pour son fils Jacob un haut numéro: il a été très heureux, particulièrement en ce qu'il avait refusé les offres d'assurances qui lui avaient été faites. M. Chancerelle fils a obtenu le numéro 89. Son père l'avait assuré contre le sort: de manière que s'il est libéré, il en sera pour ses 700 fr., et s'il est pris, il lui en coûtera 1.500 francs... »

Quel est le menu de notre étudiant breton à Paris?
« Il y a bien longtemps que je n'ai vu la couleur d'un poulet vivant, nous dit-il, et c'est un miracle quand j'en mange quelquefois à ma pension.

« Le poulet est très cher à Paris: le plus petit se vend 5 francs, et je suis réduit à manger des grenouilles et des limaçons. Encore, maintenant, grâce au règne de M. Carême, je me suis rejeté avec force sur les choux-fleurs et le macaroni. Les grenouilles sont assez bonnes: je me propose l'été prochain d'aller t'en pêcher dans l'étang du moulin de Pontoullec, et j'apprendrai à Marie à les accommoder... Comme les poulets, les chiens sont aussi très chers, les chiens savants surtout: cependant, ils pullulent. L'autre jour, sur la place des Ecoles, je me suis arrêté à en considérer un. Des numéros étaient étendus à terre. Je lui ai dit de me présenter le nombre 2913, et il est allé successivement prendre les numéros 2, 9, 1, 3. Puis, je l'ai prié de m'indiquer son âge, et il est allé prendre le numéro 5. Cependant, ne croyant pas encore à la vérité de son assertion, je lui ai demandé quel âge il avait, il y a trois ans, et il m'a présenté le numéro 2!...

« On songe à augmenter la troupe, et au mois de mai ou de juin, les jeunes gens de la classe de 1855 seront appelés à tirer au sort, ce qui pourrait me procurer le plaisir, à moins que papa n'ait la main heureuse pour moi, de faire sac au dos et, aux frais du Gouvernement, un petit voyage en Turquie. J'irai voir Constantinople et combattre les Cosaques; puis, après m'être distingué en maintes occasions, tu me verras revenir avec un petit bout de ruban, ou les galons de caporal. C'est avec ces titres que je retournerai plaider à Quimper...

« Oui, elles seront belles, les tours de Saint-Corentin, quand elles seront surmontées de deux clochers: mais quand cela aura-t-il lieu? Les ressources seront-elles suffisantes? Quand je pense que la rosace seule de Notre-Dame a coûté deux millions, tandis que Mgr Graveran croit avoir assez de 150.000 francs!...

« J'ai rencontré, il y a huit jours, sur le boulevard près du Luxembourg, avec Le Clech et Rolland, une femme qui parlait breton et qui vendait de la galette. J'ai eu du plaisir à causer avec elle, et nous avons été sur le point de lui acheter de sa marchandise. Heureusement, nous nous sommes avisés d'en goûter une: elle avait un goût de suif très prononcé... »

Le 1^{er} avril, M. Gouzil est assis à sa table de travail: « L'on a commencé, dit-il, à tailler les pierres pour les tours de Saint-Corentin; sur la place, et le long de la cathédrale, beaucoup de pierres sont déjà rendues. Une vingtaine d'ouvriers ont commencé à piquer. A l'arrivée de la première charretée, toutes les cloches ont été mises en branle, et pour les vacances tu verras probablement posées les premières assises... »

« J'ai hâte de voir arriver le dimanche de Pâques, nous confie Léopold quelques jours plus tard, car le maigre à Paris n'est pas bon... Je ne sais encore où j'irai entendre l'office de Pâques: je pense que ce sera à Notre-Dame... C'était dimanche dernier Pâques fleuries,

ou, comme on dit chez nous, le dimanche des Rameaux. Tous les chevaux des fiacres et omnibus avaient la tête surmontée d'un panache de buis, c'est l'habitude à Paris... Hier, avec Jacob, je suis allé voir la revue passée par l'Empereur au Champ de Mars, en présence du prince de Cambridge et de Lord Raglan... Il y avait dix-huit régiments d'infanterie, quatorze de ligne et quatre de léger, plusieurs bataillons de chasseurs de Vincennes, de gendarmerie et de la Garde de Paris, plusieurs escadrons de carabiniers, de cuirassiers, de guides, de chasseurs, de dragons et de hussards.

« L'infanterie était rangée à gauche du Champ de Mars, en regardant l'Ecole militaire, la cavalerie à droite, l'artillerie au fond. L'Empereur est arrivé à une heure 1/4: il était à cheval, à côté de lui marchait le duc de Cambridge; puis venaient les généraux anglais à l'uniforme rouge. Il y avait aussi un Autrichien habillé de blanc... L'Empereur et son escorte ont fait le tour de tous les régiments d'infanterie, rangés sur cinq lignes parallèles... Il est passé à cinq ou six pas de nous. Le duc de Cambridge est un assez bel homme, à la figure large et grisonnante. Le bras cassé de Lord Raglan m'a rappelé la bataille de Waterloo, où il l'a perdu. Après l'inspection des troupes ont eu lieu quelques manœuvres, puis le défilé. Cela présentait un beau coup d'œil.

« Grâce à une forte ondée de pluie, qui a eu lieu pendant que l'Empereur inspectait l'infanterie, et que j'ai eu l'honneur de recevoir sur la tête, ainsi que Sa Majesté et bien d'autres, les manœuvres de cavalerie n'ont pas soulevé de poussière, et tout a été pour le mieux. C'était beau de voir tous ces corps s'ébranler, les uns partant au trot, les autres au galop, et tous en même temps... Au moment où nous étions sur la place de la Concorde, au pied de l'Obélisque, nous avons encore vu l'Empereur, qui rentrait aux Tuileries par le jardin, avec les généraux anglais. Il est passé cette fois à deux pas de

nous: il montait un cheval noir, ainsi que le duc de Cambridge...

« J'ai été la semaine dernière, avec Rolland (étudiant en médecine, de Briec) passer une heure à la clinique de la Faculté de médecine. Nous y avons procédé à la naissance d'une petite fille, opération que je n'ai pas trouvé difficile: seulement, il y a des précautions à prendre; c'était Rolland qui m'instruisait... »

Le 17 avril, c'est au tour de M. Gouzil de prendre la plume: « Nous voilà de retour de la basse-messe à Pouldergat, dit-il à son fils; il me semblait être transporté à ces temps de la primitive église, où tous les chrétiens qui assistaient à la messe communiaient. Un grand nombre de fidèles, particulièrement d'hommes, ont reçu le pain des anges, comme le dit ta maman, de la main de leur Pasteur... »

Léopold ne rend guère hommage à la cuisine parisienne; souffrant de troubles digestifs, il déclare: « Presque tous les mets sont falsifiés dans ce Paris. Il y a un de mes amis, un condisciple nommé Ronarc'h (1), qui dit qu'il donnerait sa vie pour une soupe aux herbes comme on en fait dans le Finistère, et sur mon observation que c'était beaucoup donner, il répondit qu'il n'y perdrait pas, parce que cette soupe lui en rendrait une nouvelle... C'est un joli spectacle que celui que présentent les églises de Paris les derniers jours de la semaine sainte, ajoutet-il: dans le fond, derrière le maître-autel, on choisit un endroit sombre, dont on a augmenté encore l'obscurité au moyen d'une tenture rouge, et là on dresse un

(1) Ce doit être le père de l'amiral Ronarc'h (1865-1940), qui s'illustra à Dixmude, en 1914, à la tête de la brigade des fusiliers-marins. D'après les notes de l'ancien maire de Plonéour-Lanvern, René Daniel, un Jean Ronac'h, de Kergoulouarn, en Plonéour, mort en 1866, compta parmi ses enfants « Pierre Ronarc'h, qui se maria avec une demoiselle Le Guillou et devint avocat au barreau de Quimper... Il a laissé deux fils, dont l'un notaire à Guingamp et l'autre officier de marine, puis amiral. »

tombeau en forme d'autel, sur lequel sont des bougies qui éclairent le tableau. Ce tombeau est surmonté d'une croix noire sans Christ, dont les branches sont entourées d'un suaire blanc...

« Dimanche, j'ai eu à Notre-Dame la bénédiction de Monseigneur l'Archevêque de Paris... »

En plaignant son frère d'avoir trop fréquemment à son menu des grenouilles et des limaçons et, pendant le Carême, choux-fleurs et macaroni, Maria Govzil dut lui faire regretter la simple mais savoureuse cuisine de Basse-Bretagne: « A Kerampape, écrit-elle, pendant ce temps, c'eût été une autre histoire: à déjeuner, tu aurais eu tous les jours le plat unique et invariable de bouillie d'avoine, que tu aimes tant, sauf les jours de crêpes; à dîner, pommes de terre au roux ou au lait, choux-fleurs, poissons, œufs quelquefois. Tu te rattraperas sur les dindons, excepté sur le blanc, qui poussait l'insolence jusqu'à s'attaquer aux maîtres, et qui pour ce motif a été mis à la broche.

« Nous ne regrettons qu'une chose, c'est de ne pouvoir t'en envoyer un morceau par le télégraphe... Le conseil de révision aura lieu à Douarnenez le 29 avril: 6.008 jeunes gens ont tiré dans le département, qui doit fournir un contingent de 2.786 hommes. Le canton de Douarnenez a, pour sa part, 80 à fournir sur 172...

« Pour les tours de Saint-Corentin, tu crains que les ressources soient insuffisantes: tout cela est calculé. Les ressources sont connues, les plans et devis existent et sont approuvés. L'adjudication a eu lieu, les maçons travaillent: ainsi, comme tu vois, c'est du positif. Ce ne sont pas là de ces travaux qui se font à la journée... Nous avons eu dimanche le pardon de Saint-Vendal, le vent était Nord-Est, très froid: il a beaucoup nui à la toilette de nos arbres et arbustes... »

Le 27 avril, Léopold passe avec succès son premier examen de licence, obtenant ainsi une première récom-

pense à des études studieuses et appliquées. Evoquant à ce moment la frugalité de la nourriture des pauvres gens des campagnes, M. Gouzil signale qu'ils vivaient de « pain de seigle, de bouillie, *souben al loe bihan* (1), et encore, cette année, il a fallu rogner la portion, les vivres sont chers. Ils sont mal vêtus, pieds nus (*sic*). Ah! si nos paysans bretons voulaient être sages, renoncer à leur bouteille, ils seraient heureux et vivraient vieux, et cela grâce à l'austérité de leur pension, dans laquelle l'art culinaire est pour fort peu de chose... Deux sœurs blanches sont arrivées à Douarnenez, l'école s'ouvre lundi; il y a messe du Saint-Esprit à Sainte-Hélène; M. Boga (curé de Ploaré et Douarnenez) donne une instruction... »

Le 8 mai, son fils lui annonce qu'il est reçu à son troisième examen de droit, et il poursuit: « Je suis allé avec quelques amis à la barrière du Trône pour voir la foire aux pains d'épices. Cela présentait un beau coup d'œil. Tous les jeux, spectacles ambulants, montagnes russes, etc..., qui se trouvent dans tous les coins de Paris s'étaient transportés ce jour-là sur la place du Trône. Depuis la place de la Bastille jusqu'à la barrière et toute la rue Saint-Antoine, ce n'étaient que des boutiques de pains d'épices, semblables à peu près à celles que l'on voit dans nos pardons, et où l'on vend des petits pains tout chauds... Avant d'être venu à Paris, je ne savais pas ce qu'était un pain d'épices... Ce sont des espèces de gâteaux, que je ne trouve pas bons... Ils ont à peu près la couleur d'un pain de méteil, et sont excessivement lourds pour l'estomac. On leur donne toutes espèces de formes: celles de chiens, de cheval, voire même la forme humaine, et parmi les êtres de cette dernière famille, on a choisi particulièrement les Cosaques pour modèles: ce qui faisait que ce jour-là Paris était littéralement encombré d'une foule de Cosaques, en pains d'épices, fort heureusement, et que chaque citoyen dévoué

(1) Traduction: la soupe du petit veau.

à sa patrie formait l'agréable projet de manger pour son dîner un Cosaque tout entier.

« Pour moi, je m'en suis sagement abstenu, autant par humanité que parce que ces Cosaques sont indigestes...

« En passant devant l'antique donjon de Vincennes, nous rencontrâmes deux soldats, deux individus que l'on incorporait aussi dans la milice; et qui portaient encore le costume des environs de Brest. En passant, nous nous prenons à dire: « *Sel! Ar re me a so deus a Vreiz!* » (1) A ce langage, si chéri d'Yvonic, surtout quand il l'entend prononcer à 150 lieues de son pays, voilà mes deux gail-lards qui détournent la tête, et se mettent à nous parler aussi en breton, au grand étonnement des soldats qui les accompagnaient. Ils nous avouèrent qu'ils étaient des environs de Landerneau... »

« A Pouldergat, nous signale M. Gouzil, le porche de l'église est démoli; l'on va commencer bientôt à fonder le nouveau, dont les pierres sont presque toutes taillées. Ce travail relèvera notre église rustique, dont le petit clocher, quand nous arrivons de Kerampape, commence à se trouver au milieu des blés ondulants du grand champ...

« ... Ta lettre nous comble de joie... Tu es reçu pour ton troisième examen; encore un pareil succès pour le quatrième, et te voilà *sur le pavé*, comme dit le matelot... »

Quant à Maria, après avoir conduit son frère à travers le charmant domaine de Kerampape, que le printemps avait paré de mille teintes nouvelles, elle lui dit le 22 mai: « ... Nous avons été à Saint-Corentin voir le plan des tours... Une grande quantité de pierres sont préparées, et la place entourée d'une cloison en planches est l'atelier de maçonnerie; on voit déjà, de la place, les bases

(1) Traduction: Regarde! Ceux-ci sont de Bretagne!

des tourelles. Nous sommes entrés par la porte de droite. Au bas de l'église se trouve une grande corde descendant de la tour, et qui sert à monter les pierres.

« En montant, nous avons remarqué l'autel du mois de Marie contre le chœur, entouré de bougies, de verdure et de fleurs... On nous avait dit que le plan était dans la chapelle de Notre-Dame des Victoires, mais il n'y était pas, et nous ne savions où le trouver, quand nous vîmes sortir, par une porte, un gros monsieur qui s'arrêta un instant et salua papa d'un air de grande connaissance. Papa lui demanda où était le plan: « Oui! oui! dit-il, je vous montrerai cela, mais venez voir mon habit de suisse! » Ce suisse de la cathédrale n'était autre que ton ami Pape...

« Il nous montra son habit rouge, son épée, sa halbarde (*sic*), et nous amusa beaucoup. « J'ai beau, dit Monseigneur, donner des bénédictions de droite et de gauche, on ne fait plus attention à moi, tous les yeux sont sur mon suisse! »

« — Certainement, dit M. Keraudy (1), c'est que c'est Le Pape! »

« Après, il nous montra le plan d'une des flèches des tours, moulée en plâtre, avec quatre tourelles aux angles; ce plan a été à Paris... »

Evoquant la conscription et le tirage au sort auquel Léopold devait participer au début de 1855, son père lui fait remarquer: « Tu as presque du regret d'avoir la vue bonne, en voyant ton ami Hervieu exempté pour myopie. Quant à moi, qui ai joui du même bonheur, j'ai presque le regret de n'avoir pas eu la vue bonne et payé un remplaçant, car le clairvoyant voit bien des choses qui passent inaperçues pour le myope. Si tu as un mauvais numéro, et que tu sois trouvé propre au service, tu en seras quitte pour quelques écus...

(1) M. Keraudy était un des vicaires généraux.

remplaçants que samedi, à Quimper, il y avait trois fois plus d'offres que de demandes ; de telle façon qu'il y a eu un jeune homme de Pouldergat, auquel j'ai délivré ses papiers, qui n'a pas trouvé à se placer, même au prix de 1.300 francs... » Mais les appréhensions de notre ami seront vaines, car il obtiendra, le 20 janvier 1855 à Douarnenez, lors du tirage du sort, le numéro 143, ce qui l'exemptait de tout service et de tout recours à sa bourse.

Le 8 juin suivant, il remercie sa sœur de l'excellente description printanière qu'elle lui a donné de leur cher Kerampape: « Je connais ici un jeune homme, écrit-il, à qui il est arrivé de demander des nouvelles de l'état des blés chez lui, de ses chiens, de la basse-cour, etc..., et son frère lui a répondu: « Si tu tiens tant à savoir ce qu'il y a chez toi, il fallait y rester! »

« J'ignore si, pour cette année, à la Fête-Dieu, la procession de Pouldergat se rendra à Saint-Vendal, et si vous aurez un reposoir à Kerampape. J'ai vu la Pâque des enfants à Saint-Sulpice; ils ont fait processionnellement le tour de l'église. Je regrettais, en les voyant, nos processions si belles en plein air. Pourquoi faut-il que de telles marques de foi ne puissent se révéler ici en dehors des temples? J'entends dire que nous sommes en décadence, mais quand je vois le flambeau de la foi ainsi vaciller, je serais porté à le croire. J'ai quelquefois des entretiens avec mes amis sur l'état actuel des choses: eux, ils voient le salut dans une modification idéale de la société, sur laquelle ils élèvent des systèmes. Moi, dans la charité et la foi catholique, et jusqu'ici il ne m'a pas encore été prouvé que j'avais tort...

« Tu dois avoir vu sur les journaux que le chemin de fer de l'Ouest était inauguré jusqu'au Mans. J'ai pensé à faire mon voyage par là quand je partirai en vacances... Il m'est même venu une idée assez bizarre: c'est de

faire à pied, avec un peu de linge noué dans un mouchoir et suspendu à un gourdin, le trajet entre Le Mans et Rennes, qui est de 40 lieues environ, et me demanderait quatre jours. Cela m'exercerait et me donnerait le plaisir d'examiner les fertiles plaines du Perche, que je ne connais pas encore... »

Le lundi de la Pentecôte, M. Gouzil fait un voyage à Quimper, accompagné de Louisic, son premier domestique: « J'ai conduit mon premier garçon à la grand-messe à Saint-Corentin. Placé sur une chaise, dans la nef, il a vu toute la cérémonie et a entendu ronfler les orgues, qui ne font pas souvent retentir les voûtes de l'église du bienheureux saint Ergat (1). En sortant, je lui demandai: « Eh! bien *ton Louis, penaus e teus Kavat an dra* ? » Il m'a répondu: « *Brao e voa!!!* » (2) Quelques plis seulement aux coins de sa bouche indiquaient sa satisfaction... M. Boga (curé de Ploaré) m'ayant invité à dîner pour le jour de son pardon, je me suis rendu dimanche à Ploaré. Arrivé de bonne heure, je me suis promené, en amateur, autour de l'église, en admirant l'architecture. Un enfant de 15 ans, bossu, n'ayant pas quatre pieds de taille, a été en sabots placer le drapeau à l'extrémité du clocher.

« L'ancien maître-autel, aux formes antiques, aux nombreuses sculptures, surmonté d'un ange, « Gloria in excelsis », que l'on avait relégué dans la chapelle latérale sud, vient d'être réhabilité; il est repeint, doré et fait un fort bel effet. Chacun dit maintenant qu'il ne conçoit pas qu'on ait enlevé un autel où il y a tant d'art, pour le remplacer par un autre, petit, à la romaine et fort mesquin.

(1) Le saint qui a donné son nom à Pouldergat et qui en est le patron s'appelait en réalité *Tergat*, comme en témoigne un texte de 1255 avec la graphie sans mutation « Ploe-Tergat » (Bull. S.A.F. 1905, p. 332), ainsi que plusieurs autres qui écrivent « Ploedergat ».

(2) « — Eh bien, tonton Louis, comment as-tu trouvé cela? — C'était beau! »

« Je vois là une affaire de goût, de mode, l'homme par habitude, se lasse de tout. Nous voyons tous les jours sous nos yeux des choses merveilleuses, et n'en sommes pas le moins émus.

« Quand tu seras à la maison, nous pourrons, armés de la longue-vue de M. le Recteur (de Pouldergat) aller faire une promenade à Ploaré. Nous ferons notre visite à M. Boga, visiterons son église au point de vue de la décoration et de l'architecture, puis nous monterons dans la tour, d'où nous verrons un beau panorama.

« Au diner, l'un des fabriciens raconta que, la semaine dernière, un canot de Douarnenez, se trouvant à la pêche à l'entrée de la rade de Brest, a été chaviré par le remous occasionné par le passage d'un navire de l'Etat, et qu'un homme et un enfant ont péri.

« Après le diner, M. Boga nous a montré le plan d'un buffet d'orgues qu'il désire avoir pour son église. Il trouve quelque opposition dans son conseil de fabrique. Après les vêpres, nous avons eu la procession, qui est sortie pour aller à la Sainte-Croix par Kerguimigou.

« Je m'étais placé près de M. Béléguc, au rang des chantres. Nous avions devant nous les jeunes paysannes de Ploaré, vêtues de blanc, portant la statue de la Sainte Vierge. Nous avons trouvé dans la chapelle un petit autel orné de fleurs par les dames du Frétay; la lumière d'une trentaine de bougies allumées dans cet oratoire, petit et sombre, faisait un joli effet. L' « O Crux Ave » a été chanté, et l'on est retourné par la même voie. De telles marques de foi ne peuvent se révéler à Paris, en dehors des temples, depuis que l'Etat s'est fait athée, depuis que la religion de la grande majorité des Français n'est plus respectée, depuis 1830... Cependant, les pompes de nos fêtes religieuses valaient bien les fêtes politiques de juillet et les singeries de fêtes à l'attique de nos républicains de 1848. Le gouvernement actuel le reconnaît, car je viens de lire une description d'une fête pompeuse,

à laquelle assistaient toutes les autorités religieuses, civiles et militaires. Cette fête a eu lieu à Alger, à la fin de mai, à l'occasion du transfèrement des restes du Bienheureux Geronimo, qui ont été trouvés dans le mur du fort des 24 heures, qui est en démolition: ce chrétien y a été enterré vivant par les mulsulmans il y a plus de deux siècles...

« Aujourd'hui 28 juin, je suis allé avec Maria faire une promenade au Ris: en arrivant aux Quatre-Vents, nous avons admiré cette belle plaine liquide que tu connais, et sur laquelle voguaient plusieurs vaisseaux (*sic*) montés par cinq hommes. Une petite pluie fine bornait la vue, néanmoins nous nous sommes promenés sur le sable et sommes allés nous mettre à l'abri à l'entrée d'une des grottes... Après avoir ramassé dans un mouchoir une petite quantité de moules, nous avons battu en retraite. En passant près du pont, nous avons examiné les travaux de rectification de la côte du Ris en Plonévez: le chemin de grande communication n° 7, de Douarnenez à Châteaulin, va se trouver cette année entièrement terminé... »

Le 6 juillet 1854, Léopold Gouzil « tire sa thèse à la Faculté de droit: « Le sujet qu'elle traite est la propriété, les lois de 1831 et 1841 sur l'expropriation, de 1838 sur les Mines, et de 1840 sur les sources d'eaux salées. »

Quoiqu'il fût un sujet brillant, il ne semble pas, contre toute attente, que le sort lui ait été favorable, car dès ce moment, sa correspondance de la capitale cesse brusquement.

Peut-être aussi de soudains ennuis de santé vinrent-ils entraver ces derniers jours d'études. Quoiqu'il en soit, durant une longue année, Léopold ne paraît pas avoir quitté sa cornouaille natale et le manoir familial de Kerampape, à Pouldergat.

1855. — DERNIERS EXAMENS EN DROIT

Ce n'est que le 7 juin 1855 que nous le retrouvons à Paris, bien décidé à conquérir cette fois ses grades universitaires.

« En te quittant à Quimper, écrit-il à son père, je me suis trouvé faire route jusqu'à Lorient en compagnie de vieilles dames... L'une d'elles a fait l'éloge du bel exemple que donne Douarnenez à tout le Finistère par l'installation de son bureau de Bienfaisance.

« J'ai passé près d'une heure à Lorient. De Lorient à Vannes, j'ai fait route avec deux remplaçants munis d'un sac d'argent, sur lequel chacun d'eux avait soin de veiller pendant que l'autre dormait... J'ai rencontré à Lorient un évêque du Finistère; j'ai cru d'abord que c'était Mgr Sergent, mais je me suis convaincu que c'était Mgr de Goesbriant, un homme très aimable du reste. J'ai déjeuné indignement à La Roche-Bernard pour 2 francs... Le lendemain de mon arrivée à Nantes, je suis parti à 7 h. 25 du matin pour Paris. J'ai pris les wagons de deuxième classe, et j'ai fait route avec un monsieur de la Vendée et de sa fille, qui venaient à Paris voir l'Exposition... Nous avons parlé des guerres de la Vendée, de la langue et des usages de Bretagne, etc... Le système des domaines congéables a étonné un peu le monsieur, qui paraît se connaître en agriculture. A Etampes, le père s'est endormi, ce qui ne m'a pas empêché de causer avec sa fille...

« Le plan du chemin de fer de Bretagne par le Midi, à partir de Nantes, suit la Loire et le chemin de fer de Saint-Nazaire pendant cinq ou six lieues, et s'en détache pour gagner Savenay. De là, il se porte sur Redon, où il se joint avec l'embranchement venant de Rennes. De Redon, il se rend en droite ligne à Hennebont, et d'Hennebont à Quimper, en passant par Pont-Scorff, Quimperlé, Bannalec, Rosporden. De Quimper à Châ-

teaulin, il passe à l'ouest de la route actuelle, c'est-à-dire, je crois, par les communes de Quéménéven et de Cast, au pied de la montagne de Saint-Gildas qu'il contourne... Tel est le tracé qui a été soumis au corps législatif. Les croix qui sont dans le Morbihan, sur le bord des routes, se distinguent de celles du Finistère en ce qu'elles sont posées sur des socles en pierre, sans marches, celles de la Loire-Inférieure en ce qu'elles sont presque toutes en fer...

« Le convoi s'étant arrêté trois quarts d'heure à Orléans, j'ai pris mes jambes à mon cou, et je suis allé visiter la cathédrale, qui est magnifique. J'ai vu en même temps les halles, la mairie, la préfecture. J'ai promené un peu dans la rue de Jeanne-d'Arc, et j'avais si bien pris mes mesures qu'au bout d'une demi-heure j'étais de retour dans la gare. Je me suis montré dans cette circonstance plus curieux que gourmand, car durant cette journée de trajet je n'ai rien mangé que le petit pain acheté à Quimper, et j'ai passé tout ce jour sans boire... L'Hôtel des Missions étrangères à Paris est très bien... J'y ai fait un déjeuner qui s'est composé d'un demi-maquereau et d'une cuillerée de confiture... J'y ai passé une nuit dans une chambre au quatrième... J'ai payé, pour cette nuit et ce déjeuner 5 fr. 90, ainsi, ce n'est pas cher, pour Paris s'entend.

« J'avais dans ma chambre, près de mon lit, une figure d'Ecce Homo, sur la cheminée un petit Jésus en cire et un médaillon en losange contenant un morceau de pierre touchée par Notre-Dame de la Salette, une relique de saint Philippe de Néri et une autre de saint Boniface...

« Je dois subir mon examen mardi et mercredi prochains: je suis allé aujourd'hui à la Faculté « prendre hauteur »: en comparant mes connaissances avec celles qu'ont montrées les candidats, dont un seul sur trois a

été admis, je m'en trouve assez fort, mais il ne faut répondre de rien... »

A Quimper, Mgr Graveran était mort prématurément le 1^{er} février, laissant à son successeur Mgr Sergent le soin de terminer l'œuvre de restauration des flèches de sa cathédrale, qu'il avait entreprise l'année précédente avec tant d'amour et de confiance.

Le 10 juin, M. Gouzil informe son fils de l'arrivée du nouvel évêque: « Mgr Sergent est arrivé jeudi; M. le Recteur et l'oncle (l'abbé Bréthel) ont été à la réception qui a été faite d'une manière officielle. Toutes les autorités religieuses, civiles et militaires étaient sur pied. Monseigneur s'est habillé dans un kiosque que l'on avait établi sur le champ de bataille, près de la guérite du factionnaire de la préfecture, et il en est parti pour se rendre processionnellement à la cathédrale. Un arc de triomphe se trouvait sur le parc, à l'extrémité du pont de la préfecture. Des discours réciproques ont été prononcés...

« A Kervern, les cousins (Belbéoch) se portent bien: ils ont été la semaine dernière à la grande noce de Mlle Celton et M. Poulhazan. On a profité de la circonstance pour renouveler l'aire, de manière que pendant les premiers jours de la semaine, tout Douarnenez se rendait deux fois par jour en promenade à Plomarch. Les mariés étaient richement vêtus, leurs atours coûtaient *ous-pen pemp cant scoet* (1); tu feras la part de l'exagération. Le couvert était de 120 personnes. Le mercredi, on a traité le clergé; Charles (Belbéoch) était de ce diner qui, dit-il, a été soigné. Mais ce n'est pas tout: pendant qu'à Plomarch la famille de la nouvelle mariée faisait la noce, en possédant les amphytrions, au Cap on faisait *fricho* (2) aussi, car il est de coutume dans le Cap de fêter toute

(1) Littéralement: au-delà de cinq cents écus.

(2) Ce terme est bien connu: c'est le festin de noce.

la famille, bien que la cérémonie religieuse se fasse ailleurs... J'ai lu à Kervern une lettre de Jean-Pierre (Belbéoeh), qui est campé sous Sébastopol; il entend dans le lointain la canonnade, et il lui tarde d'entrer dans la mêlée. Il m'écrira quand il aura reçu le baptême du feu... »

Le 12 juin, Léopold donne aux siens des nouvelles de son examen: « J'ai fait une composition écrite; j'ai tiré au sort parmi plusieurs matières... Celle qui m'est échue était ainsi conçue: « De la capacité de la femme mariée sous les différents régimes. » C'était un beau sujet: malheureusement, il n'y avait que deux heures pour le traiter. Aussi, je me suis mis à l'œuvre sans désespérer et, dédaignant de faire le moindre brouillon, comme un athlète sûr de son fait, j'ai rempli jusqu'à la dernière ligne les quatre grandes pages de la copie qui m'avait été donnée, sans avoir ni ratures, ni interlignes, ni alinéas... Je ne me suis permis qu'une légère observation, assez naturelle, pour le régime de la séparation de biens, en disant que sous ce régime, les époux mettent en commun leurs devoirs, leur réputation, leur honneur, leur vie même, en un mot tout, *excepté leurs écus*, ce qui est vrai...

« J'ai vu, ces jours derniers, l'Empereur des Français et le roi de Portugal. L'Empereur est toujours le même. Quant au roi de Portugal, c'est un adolescent, blondin, imberbe, de petite taille, mais il faut espérer qu'il n'a pas encore fini sa croissance, car il n'a, ma-t-on dit, que seize ans. L'Empereur paraissait le traiter avec beaucoup d'attention... »

« 13 juin, 2 heures. — Enfin, voilà un poids de moins: je suis reçu. Adieu les examens! Maintenant, songeons à la thèse... »

« 15 juin. — Je crois avoir entendu dire que M. Le Floch, maire de Plonéis, est descendu à l'hôtel des Missions étrangères. J'ai appris d'une manière assez bizarre qu'il était à Paris. Je m'entretenais en breton avec Amé-

dée, quand tout à coup nous ne sommes pas peu surpris de nous entendre interpeller dans la même langue par un monsieur qui se trouvait à côté de nous: il nous a annoncé l'arrivée du maire de Plonéis.

« J'ignore quel est ce monsieur, il nous a dit qu'il était de Quimper... Nous n'avons pas rencontré M. Le Floch: son *bragou-bras* a produit ici, m'a-t-on dit, beau-coup d'effet... »

Le 4 juillet, Léopold visite l'Exposition universelle de l'Industrie: « J'y ai remarqué des dames qui se faisaient traîner dans de petites voitures, pareilles aux carrioles d'enfants, par des agents en uniforme vert. J'y ai vu divers systèmes de phares lenticulaires, des canons et des armes de toute espèce de nouvelle invention, des instruments d'optique, des pianos et des orgues qui produisent un effet merveilleux, une machine à imprimer, un intérieur d'atelier en miniature, un sthétoscope, des ouvrages religieux artistement sculptés, des cheminées anglaises, des soieries magnifiques, des automates; le lapin tambourinant, le chèvre et le mouton bêlant, les oiseaux-mouches et colibris gazouillant; je me suis arrêté en extase devant un bouquet de pissenlits parfaitement imités, etc... »

« 17 juillet. — Jeudi, je suis allé présenter ma thèse à mon président; vendredi, la porter à la Faculté pour qu'elle fût soumise au doyen; samedi enfin, je suis allé la prendre et la porter à l'imprimeur... Je suis allé aussi prendre ma robe d'avocat, ma toque et mes rabats: c'est peut-être un peu acheter la peau de l'ours encore vivant, mais aussi j'aurai l'avantage de pouvoir partir immédiatement après avoir subi ma thèse... Je suis pressé d'arriver à Kerampape... Bien des choses à ces messieurs du bourg et à M. Priol, qui n'oublie jamais, en pensant à moi, la strophe: « Sanctus Yvo erat Brito, advocatus et non latro!... »

Le maire de Pouldergat suit avec émotion l'assaut final

que va donner son fils devant le digne aréopage de la Faculté de droit, mais d'ores et déjà, il se réjouit du succès remporté au quatrième examen: « Te voilà arrivé à l'une des grandes stations de la vie, Dieu soit loué!

« L'œuvre de ton éducation, commencée il y a 21 ans, a reçu son couronnement. Tu vas maintenant prendre rang dans la société, tu vas devenir le défenseur de la veuve et de l'orphelin. Kerampape est dans la joie: je vais activer nos travaux de restauration intérieure...

« Ce monsieur qui t'a annoncé l'arrivée du maire de Plonéis à Paris ne doit être autre que M. Ch. Le Batard, maire de Plogastel-Saint-Germain... Le maire de Plonéis, qui a employé 200 journées de tailleur à confectionner son *bragou* et son *chupen* (1), reviendra de Paris gros-jean comme devant; il aura seulement acquis un peu plus de superbité et trouvera quelques écus de moins dans sa bourse, sa femme ne s'en trouvera pas mieux... Le jeudi 14, ta cousine Joséphine Bréthel était du nombre des jeunes filles qui ont porté la Vierge en vêtements blancs à Douarnenez, mais la pluie a métamorphosé les Vierges en canards.

« 26 juin. — Samedi, nous avons célébré par un feu de joie la fête du précurseur et, mieux avisés cette fois, nous avons établi notre feu à 50 mètres plus loin, près du fossé de Goarem-Billet. Nous avons eu de là un beau spectacle, qui nous a rappelé la fête de l'Immaculée-Conception dans les Alpes. Nous apercevions des feux innombrables, tous les coteaux étaient allumés et notre horizon est étendu. Nous voyions Plonévez, Ploéven, Plomodiern, Saint-Nic, Telgruc, Argol, Crozon, Poullan, Beuzec, Mahalon, Guilers, Landudec, Plonéis. Au premier plan, nous avions Ploaré et Pouldergat. C'était quelque chose de magnifique.

« Indépendamment des feux nombreux que nous aper-

(1) « Sa culotte et sa veste. »

cevions, ceux des vallons nous étaient divulgués par des aurores boréales, c'étaient ceux-là qui représentaient en réalité pour nous le Précurseur, l'aurore de la vérité. Nous avons été quelque temps intrigués par trois feux branlants, que nous avons commencé à apercevoir dans les arbres de Kerléguer, et qui ont fini insensiblement par se transporter jusqu'à l'extrémité de la montagne, le long du bois de Kervern.

« J'ai expliqué le phénomène: c'était trois individus armés de torches goudronnées qui, à la façon des enfants de Douarnenez, faisaient mouvoir ces feux. Pendant mon enfance, dans la huitaine qui précédait le 23 juin, de fréquentes visites étaient faites au tonton Jean-Guillaume Le Couic, pour la préparation du flambeau, qui consistait en un morceau de toile goudronnée plié en sept ou huit, et fixé à l'aide d'un clou au bout d'un bâton...

« J'ai été mercredi au bourg, j'y ai trouvé M. Priol, je lui ai annoncé la réussite de ton examen, et en me témoignant sa satisfaction, il me dit: « N'oubliez pas de lui dire que je désire qu'il soit un second saint Yves!... » Tu as travaillé ta thèse pendant l'hiver, et tu t'en trouves bien. Tu n'as pas fait comme les vierges folles... Aussi, quand l'heure sera venue, tu trouveras de l'huile pour entretenir ta lampe... »

« 25 juillet. — Dimanche, c'était le pardon de Poul-david, il y a eu plantation de croix avant la messe... »

Le 27 juillet, Léopold écrit à son père: « C'est demain ma dernière épreuve, demain que je subis ma thèse. Elle est imprimée, j'en ai reçu les exemplaires: elle forme un petit livre in-octavo de 60 pages. J'ai reçu aussi ma robe, ma toque et mes rabats, qui me donnent tout à fait l'air magistral... Quand je vais avoir soutenu ma thèse, je m'occuperai immédiatement de faire ma malle, et dans quelques jours je volerai sur les ailes de la vapeur vers ma chère Bretagne... Tu diras à Marie (la cuisinière)

que je compte sur elle pour nous préparer un petit dîner de licence... »

Avant de clôre sa lettre, le jeune Douarneniste ajoute simplement: « 28 juillet, 2 heures du soir. — Je suis reçu! »

Le 1^{er} août, il est au Mans, où il loge à l'hôtel du Dauphin. De là, il donne quelques détails à sa sœur sur ses « aventures » de voyage: « J'ai manqué le convoi à Paris et je me suis consolé en prenant l'express, qui se trouvait contenir des places de seconde classe. Le temps a été magnifique, ce qui a fait que j'ai eu le plaisir d'avaler une quantité incommensurable de poussière, et de trouver en arrivant que mon paletot noir, ainsi que mon chapeau avaient acquis une couleur nouvelle, la couleur grise. Ma figure était également couverte de poussière, ainsi que mes cheveux... »

« D'Angers à Nantes, dira-t-il encore à Maria, je suis sûr du chemin de fer, de Nantes à Lorient du bateau à vapeur et de Lorient à Quimper, si tout manque, je me sers de mes jambes, en mettant mes effets au roulage... Je ne puis donc t'indiquer au juste le jour de mon arrivée à Quimper... »

Au mois de novembre suivant, Léopold Gouzil reçoit de Paris son diplôme de licencié en Droit, et aussitôt il part pour Rennes prêter devant la Cour le serment traditionnel.

Il passe à Vannes la journée du 10 et en profite pour visiter la ville: « J'ai visité les églises, qui sont spacieuses, mais pauvres en architecture, vu l'absence totale de bas-côtés. Elles ressemblent presque à de vastes halles couvertes. En revanche, elles ont des chapelles latérales et sont riches en beaux tableaux, obtenus de la munificence de S.M. Louis-Philippe.

« J'ai visité la Montagne, moins haute que celle de Quimper, mais aux allées plus larges, plantées d'ormes,

de tilleuls et de platanes. J'ai voulu aussi voir le Mor-Bihan (*sic*), et j'ai fait une longue promenade le long du chemin de halage, au bord duquel se trouve une allée dans le genre de celle de Loc-Maria.

« En somme, Vannes m'a laissé une assez favorable impression... J'ai passé une fort mauvaise nuit en diligence, de Vannes à Rennes: j'avais la fièvre... »

Sangsues, bains de pieds et tisanes, telles sont les armes dont usera un disciple rennais d'Esculape, pour rétablir notre distingué juriste. Après de nombreuses visites à MM. les Présidents, Conseillers et au Parquet de la Cour, Léopold prête serment le 26 novembre 1855, et sur le chemin du retour, au bas d'une lettre datée de Lorient, nous lisons pour la première fois, non sans quelque émotion: « *Gouzil, avocat.* »

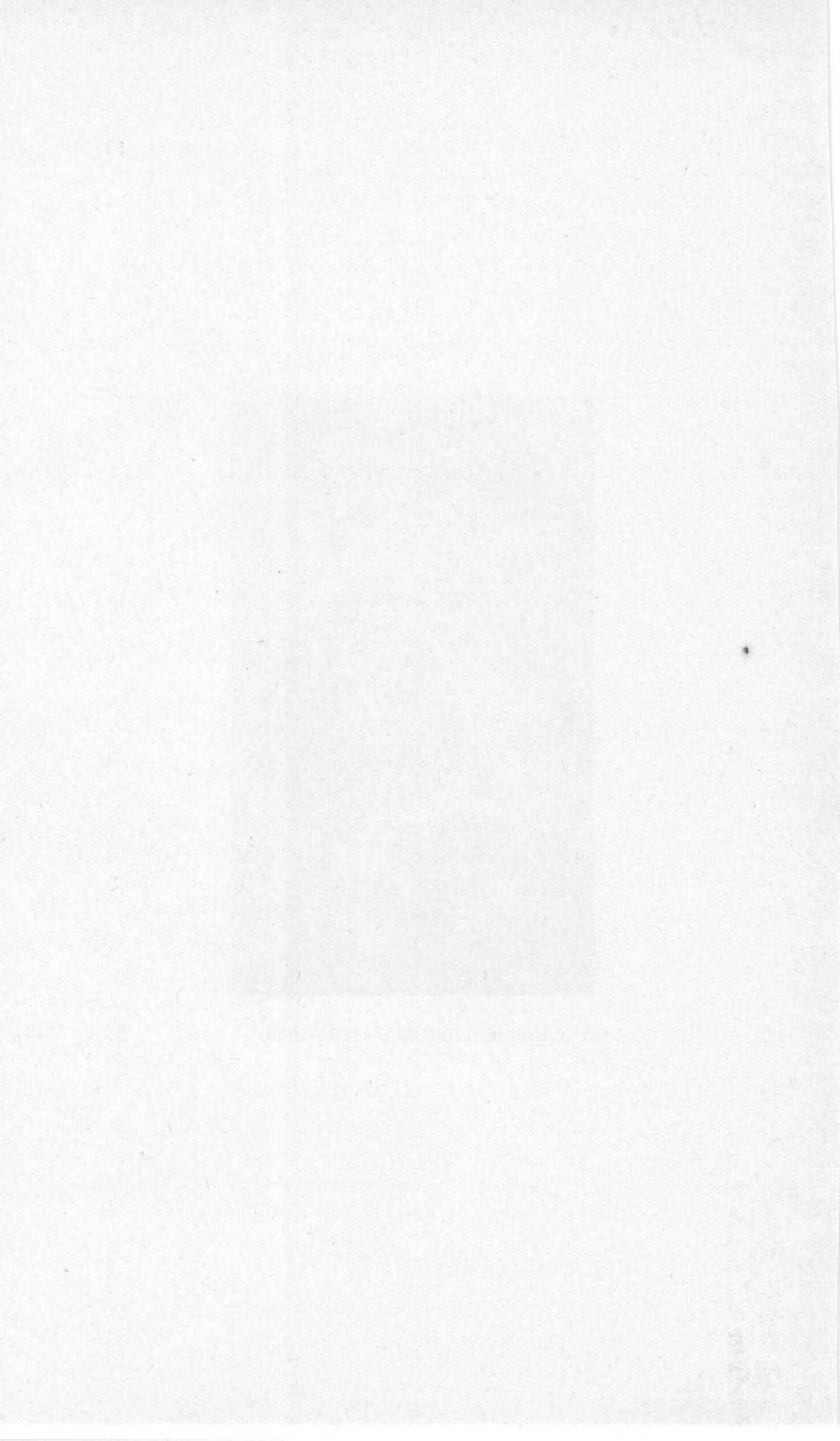
Devant lui s'ouvrait, au barreau de Quimper, une brillante carrière, malheureusement trop brève, fauchée par l'impitoyable Parquet dès 1869, à l'âge de 35 ans.

Je conserve encore une liasse copieuse des lettres que son père, sa sœur et lui-même échangeront entre Quimper et Pouldergat, après 1855. Peut-être pourrons-nous y glaner encore maints détails, révélateurs d'un passé que connurent nos arrière-grands-pères.

Yves TANNEAU.



Léopold GOUZIL (1834-1869)



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU FINISTÈRE

REPERTOIRE NUMÉRIQUE

de la Sous-Série 97 J

(FONDS CHARLES CHASSÉ)

INTRODUCTION

Le 10 septembre 1963, au cours d'un de ses fréquents passages aux Archives départementales à Quimper, Charles Chassé, « quimpérois », déclarait par écrit « léguer à sa mort aux Archives du Finistère les documents et livres (lettres autographes, coupures de journaux, numéros de revues, etc...) » qu'il avait accumulés au cours d'une existence consacrée à la curiosité. Le 30 mai 1965, à 82 ans, il mourait à Neuilly-sur-Seine, au 19 de la rue de Chartres, dans l'appartement où il avait entassé volumes, imprimés et manuscrits relatifs à tout ce qui avait préoccupé à la fois un professeur d'anglais, un écrivain vigoureux, un historien de l'art, un journaliste curieux et érudit, en un mot un humaniste du xx^e siècle.

M. Jean Chassé, son fils, voulut bien faciliter la réalisation du vœu de son père et, par les soins de M. Le Bihan, documentaliste-archiviste du Finistère, cent trente-quatre sacs postaux de documents et de livres furent transférés à Quimper.

La bibliothèque léguée par Charles Chassé, et en grande partie inventoriée sous les cotes 97 J 1926 et 1927, renfermait à la fois des volumes reçus pour compte rendu et des ouvrages dont le sujet l'intéressait personnellement pour les études

qu'il poursuivait. Nous n'avons conservé aux Archives départementales que cette dernière catégorie d'ouvrages; les « livres de lecture », les romans, les écrits littéraires et historiques furent, conformément au désir exprimé par Charles Chassé, remis à des « bibliothèques de la région », c'est-à-dire aux bibliothèques municipales de Quimper et de Brest. Parmi les volumes non retenus par les établissements finistériens, quelques-uns furent adressés aux départements qu'ils concernaient; une série « coloniale » fut donnée aux Archives nationales, dépôt d'archives d'outre-mer, situées à Aix-en-Provence, non loin du pays de Mistral et du Comtat Venaissin qui fut un peu par son mariage la seconde patrie de Chassé.

Les Archives départementales ont conservé près de deux mille volumes et brochures et de nombreux fascicules de revues et périodiques. On y trouve de nombreux travaux relatifs à la matière de Bretagne et d'œuvres d'écrivains et de littérateurs « bretons » du *xx*^e siècle. Les études sur l'art, la peinture, la sculpture, la tapisserie, les jardins et paysages, la musique, les danses, les chansons, le cinéma sont bien représentées, ainsi que les notices consacrées aux musées et villes célèbres et les catalogues de salons et d'expositions. D'autres ouvrages ont trait au folklore, à la gastronomie, aux choses de la mer, à la guerre de 1914-1918, à la sociologie, à l'histoire, à la Grande-Bretagne et à l'Irlande. Enfin une cinquantaine d'ouvrages de valeur sont consacrés à la littérature au *xix*^e siècle, au symbolisme, à Mallarmé, à Alfred Jarry, à Frédéric Mistral et au provençal.

Les papiers Chassé qui font l'objet du présent répertoire consistent surtout en coupures de journaux, extraits de revues, numéros spéciaux de périodiques. On y trouve parfois des notes manuscrites de Charles Chassé, et des brouillons d'articles ou de correspondance, plus rarement des lettres reçues.

M. A. Le Bihan, auteur du répertoire, conte ce que fut la vie de Charles Chassé et son souci de la démystification. La Société d'Etudes de Brest et du Léon a publié un numéro des Cahiers de l'Iroise (avril-juin 1968) consacré à ses activités.

variées, illustré de portraits extraits du fonds Chassé. *Le Télégramme de Brest* et M. Louis Ogès ont dit ce que fut son œuvre et ce que renferme ce fonds (*Le Télégramme de Brest*, numéros des 31 mai 1965 et 17 octobre 1966).

Le fonds Chassé comprend 1.927 articles dont 1.426 sont constitués par des dossiers individuels d'auteurs littéraires, d'artistes peintres, dessinateurs et graveurs, de personnalités bretonnes, d'auteurs littéraires de langue anglaise, d'hommes politiques britanniques, classés pour chaque catégorie par ordre alphabétique. Les autres articles sont classés par matières.

Peu de documents inédits se trouvent dans ces dossiers, mais le critique littéraire ou artistique, l'historien de l'époque contemporaine, le folkloriste, l'angliciste y trouveront, groupée, une documentation originale, abondante parfois, surtout pour la première moitié du ^{xx}^e siècle. Chassé était un fureteur, curieux de l'inhabituel, du mystérieux, voire du trouble; et cela a fourni d'excellents dossiers sur l'argot, Glozel, les amours de Napoléon, les religions, les tailleurs bigoudens, les guerres mondiales, Ubu roi, œuvre de son ami le commandant Morin, l'humour, la sorcellerie, les Nabis et les Fauves, l'affaire Seznec, le petit doigt de Richelieu, l'Ankou de Ploumilliau, etc.

La Bretagne et plus particulièrement le Finistère sont représentés par d'abondants dossiers, mais rien ou presque ne concerne la langue bretonne. Sous la rubrique littéraire, il convient de signaler les dossiers consacrés au symbolisme et à Mallarmé qui fut son collègue et prédécesseur au lycée d'Avignon. L'école de Pont-Aven et les expositions parisiennes dont il rendait compte dans *La Dépêche de Brest* puis *Le Télégramme*, forment les principaux dossiers de la rubrique Peinture. Mentionnons encore les dossiers britanniques et ceux consacrés à la politique française, l'art et l'archéologie, la mer, la médecine, l'enseignement et les nombreux « varia » (97 J 213 à 258) remplis d'une documentation attrayante et bien typique de la curiosité de son auteur.

En léguant ses « archives » à un dépôt public, Charles Chassé désirait préserver l'avenir. Nul doute qu'il n'eût fait sienne la remarque de François Mauriac inaugurant le fonds Mauriac constitué à la bibliothèque littéraire Jacques Doucet, fondation d'Etat (*Le Figaro littéraire*, numéro 1.137, 29 janvier-4 février 1968). « Ce que j'attends, ce que j'espère de ce fonds..., c'est de pouvoir lutter contre la dispersion, après nous, de nos écrits même les plus intimes, contre cette mise à l'encan de cette part de nous-mêmes. » Je souhaite que tous ceux qui détiennent des lettres ou des manuscrits de Charles Chassé les confient, maintenant ou par legs aux Archives départementales du Finistère, « Tout ainsi sera conservé, classé, et ne sera communiqué qu'à bon escient ».

J. CHARPY.

CHARLES CHASSE. SA VIE, SON ŒUVRE

Charles Chassé naquit à Quimper le 1^{er} janvier 1883. Son père était professeur au collège. Sa mère tenait une mercerie « Au Petit Paris », à l'angle est de la rue Kéréon et de la rue des Boucheries.

Il fit ses études secondaires au collège Jules Simon à Vannes. Après son baccalauréat, il les poursuivit à Rennes et enfin à la Sorbonne, études coupées par son service militaire (1904-1905) et plusieurs séjours en Angleterre.

Comme beaucoup d'écrivains il débute dans la littérature par la poésie. Il publie un premier sonnet dans l'*Hermine de Bretagne* (novembre 1906), la *Mort du Penseur* :

Voilà longtemps depuis qu'il a quitté la terre.
Conquistador voguant sur la mer du Savoir,
Tenace, il a ramé, les yeux lourds de mystère,
Et l'ombre vient sur lui, l'ombre du dernier soir.
Il range en son coffret ses papiers et ses cartes ;
Car, il a repéré quelques nouveaux îlots,
Et d'autres découvreurs recueilleront ses chartes,

*Près de son corps battu par l'écume des flots.
Il peut mourir en paix ; il laisse un héritage.
Il s'allonge et s'endort du beau sommeil des sages,
Pacifique, tournant sa face au firmament.
Mais, avant de fermer ses paupières lassées,
Il aperçoit au loin, émerger lentement
D'immenses continents inconnus de pensée.*

Avait-il déjà comme un pressentiment de ce qui l'attendait. C'est peu probable, la vie s'ouvrait devant lui grande et prometteuse.

Charles Chassé continue à rimer. L'*Hermine* publie ses sonnets. Pour la mi-carême de 1907, à Rennes, il utilise un sujet de polémique locale :

COMPLAINTÉ DE LA BIBLIOTHEQUE.

*Doléances à M. Pinault, Sénateur, maire de Rennes.
(Air des Scorpions.)*

*Depuis plusieurs siècles, le Conseil Municipal de Rennes a
décidé en principe la création d'une Bibliothèque englobant
et la Bibliothèque Universitaire et la Bibliothèque Municipale.
Mais on n'a pu en déterminer l'emplacement et la
Bibliothèque court encore.*

Les journaux:

I

*Ecoutez, M'sieur le Sénateur-Maire
M'sieur Teulié, bibliothécaire,
Et vous Monsieur Le Hir aussi,
Ecoutez mon triste récit,
M. Pinault, tra lala, lala, etc.*

II

*Je suis une bibliothèque,
d'une énorme valeur intrinsèque,
Mais par un singulier hasard,
Je ne puis reposer nulle part,
M. Pinault, etc.*

.....

XIV

*Ecoutez M'sieu l'Sénateur-Maire,
Ecoutez ma dernière prière,
Fait's moi donc flanquer au violon,
C'est là qu'on met les vagabonds,*

*M. Pinault,
Tralalalala, lalalala, la, la,
Tralalalala, lalalala, la, la*

*Tout comme la Bibliothèque
l'auteur est Chassé de partout.*

Reçu à l'agrégation d'anglais en 1910 il est nommé professeur au lycée de Nîmes, puis à Avignon. Là il s'intéresse à Mallarmé, qui avait également enseigné l'anglais dans cette cité. Ce sera le début d'une brillante carrière littéraire. Là aussi il fait la connaissance d'une jeune fille de Bollène, Marguerite Raoux, qu'il épouse le 11 avril 1912. Elle sera sa compagne fidèle et prévenante. Lorsqu'elle disparaîtra le 2 février 1960, après une longue maladie, Chassé sera désespéré. Seul désormais chez lui, il ne classe plus rien, il décline tout pour trouver ce qui lui manque, ce qui explique le grand désordre de ses papiers.

Nommé au lycée de Brest au début de l'année scolaire 1911-1912, il continue à s'intéresser à Mallarmé, à Mistral, à Fabre. Il conserve et se crée en Provence de nombreux amis.

La grande guerre interrompt sa carrière universitaire le 2 août 1914. Il est mobilisé au 19^e R.I., au front (caporal téléphoniste, puis caporal fourrier) du 10 janvier 1915 au 27 mai 1918 date de sa capture, prisonnier à Cassel (Allemagne) jusqu'au 11 janvier 1919. Démobilisé il reprend son poste au lycée de Brest le 12 mars 1919. Le 15 janvier 1921, il est nommé professeur à l'Ecole Navale et en 1922 au lycée Pasteur de Neuilly.

Pendant cinq ans, de 1928 à 1932 il représente l'Université de New-York auprès de la Sorbonne et de l'Ecole du Louvre

comme Secrétaire général de la « Paris School of New York University ».

Il prend sa retraite de l'Université en 1943.

Son activité comme écrivain, journaliste, critique, a été considérable; il avait la curiosité de tout, s'attaquait volontiers et avec passion à ce qui lui paraissait singulier, mystérieux; c'est ainsi qu'à côté des grandes études littéraires qui lui demandèrent des décennies de travail, on trouve des ouvrages sur les sujets les plus inattendus.

- *Erasme Racalard, professeur de sincérité*, en collaboration avec Jacques Magdelaine, Brest, librairie Berthelot, 1920.
- *Gauguin et le groupe de Pont-Aven*, Paris, Floury, 1921.
- *Napoléon par les écrivains*, Paris, Hachette, 1921.
- *Dans les terrains vagues de la littérature*, 1922.
- *Sous le masque d'Alfred Jarry, les sources d'Ubu-Roi*, Paris, Floury, 1922.
- *Le pays du roi Arthur en Bretagne*, Saint-Brieuc, Editions de la Bretagne touristique, 1924.
- *L'histoire, la vie, les mœurs et la curiosité par l'image, le pamphlet, le document (1450-1900)*, en collaboration avec John Grand Carteret, librairie de la Curiosité et des Beaux-Arts, Paris, 1929, 4 vol. in-4°.
- *Styles de physiologie, petite histoire naturelle des écrivains*, Paris, Albin Michel, 1929.
- *Les modes au XIX^e siècle*, en collaboration avec André Blum, Paris, Hachette, 1931.
- *Visages de la Bretagne*, en collaboration avec Camille Valiaux, Henri Waquet et Auguste Dupouy, Paris, Horizons de France, 1941 (réédité en 1963).
- *Fanch Lagadec, tambour de la République*, Paris, Editions de l'Amitié-Rageot, 1944.
- *Les contes de la lande en fleurs*, Paris, Horizons de France, 1945.

- *Les Thugs*, Paris, Gallimard, 1945.
- *Physionomie de la littérature anglaise*, Paris, Editions Universelles, 1945.
- *Dans les coulisses de la gloire, d'Ubu-Roi au douanier Rousseau*, Paris, Editions Nouvelle Revue Critique, 1947.
- *Les mouvements symboliques dans l'art au XIX^e siècle*, Paris, Floury, Editions 1947.
- *Lueurs sur Mallarmé*, Paris, Editions Nouvelle Revue Critique, 1947.
- *A wanderer through Brittany*, illustrations de P. Péron, Monte-Carlo, Editions Les Flots Bleus, 1951.
- *En parcourant la Bretagne*, Monte-Carlo, Editions Les Flots Bleus, 1951.
- *La Cornouaille (aspects du monde en couleurs)*, Paris, Arthaud, 1952.
- *Les clefs de Mallarmé*, Paris, Aubier, 1954.
- *Gauguin et son temps*, Paris, Bibliothèque des arts, 1955.
- *Le Docteur Schweitzer*, Paris, Editions Les Flots Bleus, 1957.
- *Les Nabis et leur temps*, Paris, Bibliothèque des Arts, 1960.
- *Les fauves et leur temps* avec la collaboration de Pierre Labracherie, Paris, Bibliothèque des Arts, 1963.
- *Gauguin, sans légendes*, Paris, Jean Baudry, collection « l'œil du temps », 1965.
- *Raymond Bigot, sculpteur et animalier*, Paris, Editions Universelles, s.d.

Traductions d'ouvrages anglais :

- *Le parfait pêcheur à la ligne ou le divertissement du contemplatif*, par Walton, Paris, Editions Stock, 1942; réédité par le Club des libraires, 1964.
- *De l'homme de Cro-Magnon à l'humanité de demain*, par Wells, Paris, Editions Universelles, 1946.
- *Religio Medici*, par Thomas Browne, Paris, Editions Stock, 1946.

- *Une épouse gronde dans la nuit ou les trente-six sermons de Mme Caudle*, par Douglas Jerrold, Paris, Editions Universelles, 1946, réédité en 1957 par les Belles lectures, Paris.
- *Les mémoires du metteur en scène Gordon Graig*, Paris, Arthaud, 1962.
- *La fiancée de Lammermoor*, Paris, Editions Stock.

Il collabore à *l'Opinion*, *le Figaro*, *la Dépêche de Brest*, *le Télégramme de Brest et de l'Ouest*, *l'Est Républicain*, *l'Echo de l'Estérel*. Il écrit dans de nombreuses revues : *Mercur de France*, *Revue des Deux Mondes*, *la Grande Revue*, *Revue d'histoire littéraire de la France*, *Revue des Sciences humaines*, *Arts*, *Connaissances des Arts*, *Gazette des Beaux Arts*, *l'Art et les artistes*, *l'Art vivant*, *l'Amour de l'art*, *l'Art et la vie*, *Renaissance*, *le Dessin*, *la Connaissance*, *Micromégas*, *Cahiers de Paris*, *Cahiers du Sud*, *Vie et langage*, *le Capitole*, *Historia*, *Bulletin du livre français*, *le Figaro littéraire*, *les Lettres Nouvelles*, *Nouveautés*, *l'Exportateur français*, *l'Acropole*, *Cahiers d'histoire et de Folklore*, *Bretagne*, *la Bretagne touristique*, *l'Hermine de Bretagne*, *le Clocher breton*, *le Fureteur Breton*, *le Feu*, *la Pensée Bretonne*, *Quo Vadis*, *Revue de Belgique*, *Nouvelle Revue de Hongrie*, *John O'London's Weekly*, *le Censeur*, *Choses de théâtre*, *l'Horizon*, *Notre camp*, *Bulletin des Armées de la République*, etc.

La politique l'intéresse : Membre de l'Union Républicaine des Etudiants rennais, de la section brestoise du parti radical socialiste, secrétaire des Conférences laïques et républicaines de Brest, il participe aux réunions publiques soit comme orateur, soit comme contradicteur.

Aussitôt après sa démobilisation il écrit dans *La Dépêche de Brest*, journal républicain de gauche, rédigeant la chronique des Arts et Lettres.

Lorsqu'au début de 1942, le Conseil d'Administration de *La Dépêche* fut mis en demeure par les occupants de laisser la place à un groupe de personnes acceptant de collaborer, Charles Chassé cessa de participer au journal. Sur l'insistance

de M. Coudurier, rédacteur en chef démis, qui voulait sauver *La Dépêche*, il accepte de reprendre la plume. Il publie ses articles sous le pseudonyme de Jean Guibal, utilisant ainsi le prénom de son père et le nom de famille de sa mère.

La libération venue, il va voir Tanguy Prigent, ministre de l'Agriculture, et son vieil ami, le Docteur Le Gorgeu, Commissaire Régional de la République à Rennes, pour obtenir des facilités de circulation pour se rendre à Morlaix fonder *Le Télégramme*. Sa retraite de l'Université lui donne des loisirs, il les consacre en grande partie à ce journal.

Savant conférencier, toujours aimable, Chassé traitait aisément d'un peu tous les sujets : l'art, les styles, la littérature, l'histoire, etc... Il se dépensa parfois un peu trop pour satisfaire les nombreuses sollicitations qu'il recevait.

Membre de la Société des Gens de Lettres, du Comité de la Presse artistique, Chassé fut nommé Chevalier de la Légion d'Honneur le 14 janvier 1922, promu Officier le 29 novembre 1955. Prix Langlois pour sa traduction du « *Parfait Pêcheur à la ligne* », il obtint en juin 1962 le prix Paul Pétridès pour son livre sur « *Les Nabis et leur temps* ».

Il eut beaucoup d'amis. Ils appréciaient sa cordialité, sa probité, sa franchise. Ses travaux, ses prises de position, ses campagnes contre les fausses gloires ne furent pas toujours acceptés sans discussions. Il reçut, pour employer ses propres termes, « des engueulades ». Ses confrères de la presse artistique ou littéraire ne le ménagèrent pas toujours. C'est normal.

Dans le domaine de la politique, courtois avec ses adversaires, il fut respecté et considéré par tous. Seuls quelques égarés, auxquels il accordait trop d'importance, l'attaquèrent violemment.

Comme le « Penseur » de son sonnet, tenace, il a longtemps ramé. Il laisse un héritage que d'autres utiliseront avec profit. Il peut dormir du beau sommeil des sages.

A. LE BIHAN.

REPertoire NUMÉRIQUE

de la Sous-Série 97 J

(FONDS CHARLES CHASSÉ)



BIO-BIBLIOGRAPHIE, CORRESPONDANCES, NOTES ET CONFÉRENCES DE CHARLES CHASSÉ

97 J

- 1 Questions personnelles.
- 2 Bibliographie.
- 3 Critique.
- 4 Articles divers (en langue française) de Charles Chassé.
- 5 Conférences.
- 6 Poésies.
- 7 Politique.
- 8 Correspondances avec les éditeurs.
- 9 à 11 Correspondances reçues par Charles Chassé.
- 12 à 18 Notes manuscrites de Charles Chassé.
- 19 à 20 Cahiers de notes.
- 21 à 22 Notes manuscrites (histoire).
- 23 à 24 Notes manuscrites (le mouvement symboliste).
- 25 à 29 Conférences de « Paris School of Fine Arts », de l'University de New-York à la Sorbonne et au Louvre, sur l'art français.
- 30 Manuscrit « Les fauves et leur temps ».

RELIGIONS

- 97 J 69 Bibliographie.
 70 Religion catholique et le Vatican.
71 à 72 71 Religion catholique.
 73 Le modernisme catholique.
 74 Religion protestante.
 75 Religion israélite.
 76 Religions diverses.
 77 Saints bretons.

ART ET ARCHEOLOGIE

- 97 J 78 Préhistoire, archéologie.
79 à 82 79 à 82 Glozel.
 83 Beaux-Arts.
84 à 85 84 à 85 Arts décoratifs.
 86 L'orfèvrerie et la bijouterie.
 87 La céramique et la porcelaine.
 88 La tapisserie.
 89 La photographie.
 90 Architecture.
 91 Vitraux.
 92 Mobilier.
 93 Musées.
 94 Vandalisme.

COSTUMES

- 97 J 95 à 98 Costumes, notes manuscrites.
 99 Généralités.
 100 Costumes militaires.
 101 Costumes régionaux.
 102 Costumes bretons.
 103 Modes.
 104 Les tailleurs.

GEOGRAPHIE : LES ILES

(Pour le Finistère, voir numéros 1462, 1484, 1494, 1499, 1501.)

- 97 J** 105 Les Iles Françaises (voir aussi 1511).
 106 Les Iles (Grande-Bretagne, Irlande, Islande, Groenland).
 107 Les Iles (autres que la France, la Grande-Bretagne, l'Irlande, etc...).

POLITIQUE FRANÇAISE

- 97 J** 108 à 110 Politique française, articles et notes.
 111 Les forces politiques en France, 1923-1928.
 112 Partis d'extrême droite et notes sur Léon Daudet, Charles Maurras, le colonel de la Rocque.
 113 Saints-Simoniens, sillonnistes, démocrates populaires, et M.R.P.
 114 Républicains indépendants et notes sur Deschanel, Franklin-Bouillon, Gambetta, Albert Lebrun, Loucheur, G. Mandel, Millebrand, Emile Ollivier.
 115 R. Poincaré.
 116 Radicaux socialistes, radicaux et républicains socialistes et notes sur Caillaux, Combes, Daladier, Doumergue, Félix Faure, Herriot, de Moro-Giafferi, Painlevé, Ranc.
 117 G. Clemenceau.
 118 Aristide Briand.
 119 Socialistes et notes sur Auriol, Blum, Paul-Boncour, Albert Thomas.
 120 Jean Jaurès.
 121 Communistes et notes sur Cachin, Doriot, Marty.
 123 Franc-maçonnerie.

- 97 J 122 Personnalités militaires : général Boulanger, amiral Darlan, capitaine Dreyfus, maréchaux Foch, Franchet d'Esperay, général de Gaulle, maréchal Pétain, général Weygand.

GUERRE, AVIATION, MARINE

- 97 J 124 Guerre, généralités.
 125 Guerre 1870-1871.
 126 à 130 Guerre 1914-1918.
 131 Guerre 1914-1918, les prisonniers.
 132 Guerre 1914-1918, le 19^e R.I.
 133 Guerre 1914-1918, Journaux, la muse des tranchées (incomplet).
 134 Guerre 1914-1918, journaux, le Tord Boyau (incomplet).
 135 Guerre 1914-1918, journaux, l'Horizon, journal des poilus (incomplet).
 136 Guerre 1914-1918, journaux, l'Esprit du Cor (incomplet).
 137 Guerre 1914-1918, journaux, Le poilu, journal des tranchées (incomplet).
 138 Guerre 1914-1918, journaux, la Baïonnette, 1916 (incomplet).
 139 Guerre 1914-1918, journaux, la Baïonnette, 1917-1918 (incomplet).
 140 Guerre 1914-1918, journaux, le Front 1916-1917 (incomplet).
 141 Guerre 1914-1918, journaux de guerre britanniques, canadiens.
 142 Guerre 1914-1918, publications diverses.
 143 Guerre 1914-1918, le musée et l'encyclopédie de la guerre (incomplet).
 144 Après la guerre de 1914-1918.
 145 Entre les deux guerres, 1921-1938.
 146 à 148 Guerre 1939-1940.

- 97 J** 149 Guerre 1940-1945.
 150 Guerre 1940-1945, résistance.
 151 Guerre après 1945.
 152 Aviation.
 153 Marine de guerre.
 154 Marine de guerre, écoles navales.

MERS

- 97 J** 155 Académie de marine.
 156 Mers et marins.
 157 Marine Marchande
 158 Pêche.
 159 Naufrages.
 160 Goémons, algues.
 161 Phares.
 162 Explorateurs, corsaires.
 163 Navigation de plaisance, sports nautiques.

MEDECINE, SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- 97 J** 164 à 167 Médecine et médecins.
 168 Articles et notes sur la médecine en Bretagne.
 169 Questions para-médicales.
 170 Docteur Schweitzer.
 171 Professeur Henri Baruk.
 172 Sciences physiques et chimiques.
 173 Thermalisme.

ENSEIGNEMENT

- 97 J** 174 à 175 Enseignement public.
 176 Enseignement, les étudiants.
 177 Enseignement de l'anglais, devoirs d'élèves.
 178 L'enseignement des Beaux Arts.
 179 L'enseignement français à l'étranger.
 180 L'enseignement libre.
 181 L'enseignement en Bretagne.

SPECTACLES

- 97 J 182 à 188 Théâtre.
 189 Théâtre breton.
 190 à 193 Ubu Roi.
 194 à 196 D'Ubu Roi au douanier Rousseau, correspon-
 dances, manuscrits, notes et articles.
 197 Cinéma.
 198 Cirque.

MALLARMÉ

- 97 J 199 à 211 Mallarmé, articles et notes.
 212 Mallarmé, correspondances reçues par Char-
 les Chassé.

VARIA

- 97 J 213 à 215 Cafés, cabarets.
 216 à 217 Restaurants, gastronomie, hôtels.
 218 à 221 Paris.
 222 Bretons de Paris.
 223 à 225 Petits métiers.
 226 à 228 Animaux.
 229 Humour.
 230 à 231 Sorcelleries, superstitions, mystifications,
 etc.
 232 Musique.
 233 Chansons.
 234 Chansons bretonnes, compositeurs et musi-
 ciens bretons.
 235 Agriculture, jardins.
 236 Imprimerie, presse.
 237 Imagerie.
 238 Tourisme, voyages, transports.
 239 Voyages en Bretagne, tourisme.
 240 Finances, questions fiscales et monétaires.
 241 Questions économiques.

97 J

- 242 Justice.
- 243 Justice, affaire Herriquet.
- 244 Justice, affaire Seznec.
- 245 Police.
- 246 Préfets, sous-préfets.
- 247 Postes, télégraphe, téléphone, télévision.
- 248 Emigration.
- 249 Sports.
- 250 Jeux et jouets.
- 251 Lutte bretonne.
- 252 Enfants, adolescents.
- 253 Noël.
- 254 Tabacs.
- 255 Bibliothèques.
- 256 Chasse.
- 257 Syndicalisme.
- 258 Toponymie, onomastique.

PAYS ETRANGERS**97 J**

- 259 Société des Nations, l'Europe.
- 260 Allemagne, Lettres et arts.
- 261 Relations franco-allemandes.
- 262 L'Allemagne avant 1914.
- 263 L'Allemagne entre les deux guerres (1919-1939).
- 264 Allemagne, articles en langue allemande.
- 265 Allemagne, brochures en langue allemande.
- 266 à 267 Hongrie.
- 268 Pologne.
- 269 Suisse.
- 270 Lichtenstein.
- 271 Russie.
- 272 Suède, Norvège, Finlande, Danemark.
- 273 Hollande.
- 274 Belgique.
- 275 Irlande.

97 J

- 276 Autriche.
- 277 Tchéco-slovaquie.
- 278 Bulgarie.
- 279 Roumanie.
- 280 Turquie.
- 281 Grèce.
- 282 Albanie.
- 283 Yougoslavie.
- 284 Italie.
- 285 Espagne-Andorre.
- 286 Portugal.
- 287 à 288 Colonies, généralités.
- 289 Afrique.
- 290 Asie.
- 291 Indes, les « Thugs ».
- 292 Océanie.
- 293 Articles et notes sur l'Atlantique et les
Atlandes.
- 294 La découverte de l'Amérique.
- 295 Les colonies françaises d'Amérique.
- 296 Canada.
- 297 Etats-Unis d'Amérique, variétés.
- 298 Etats-Unis d'Amérique, relations avec la
France.
- 299 à 300 Etats-Unis d'Amérique, littérature.
- 301 Etats-Unis d'Amérique, variétés en langue
anglaise.
- 302 Amérique latine.

97 J

AUTEURS LITTÉRAIRES, dossiers individuels (1)

- | | |
|-----------------------|------------------------------------|
| 303 About Edmond. | 306 Ageorges Joseph. |
| 304 Ackermann Louise. | 307 Alain (Chartier Emile
dit). |
| 305 Adam Paul. | |

(1) Ils ne comprennent généralement que quelques pièces. Lorsqu'ils renferment une documentation plus abondante, celle-ci est signalée par le signe (*) placé à la suite du nom de l'auteur.

97 J

- | | | | |
|-----------|--|-----|-------------------------|
| 308 | Alain Fournier. | 341 | Bernard Claude. |
| 309 | Allain Marcel. | 342 | Bernard Tristan. |
| 310 | Amiel Henri-Frédéric. | 343 | Bernardin de St-Pierre. |
| 311 | d'Annunzio et le vol de
la Joconde (*). | 344 | Bertrand Louis. |
| 312 | Appolinaire Guillaume
me (*). | 345 | Bernède Arthur. |
| 313 | Aragon Louis. | 346 | Billy André. |
| 314 | Arland Marcel. | 347 | Binet-Valmer Jean |
| 315 | Arnoux Alexandre. | 348 | Bloch Jean-Richard (*). |
| 316 | d'Aubarède Gabriel. | 349 | Blondel Maurice. |
| 317 | Bachelin Henri. | 350 | Bloy Léon (*). |
| 318 | Bailly Auguste. | 351 | Bluteau Jeanne. |
| 319 | Balzac (Honoré de) (*). | 352 | Bocquet Léon. |
| 320 | Banville Théodore
(de) (*). | 353 | Boileau Nicolas. |
| 321 | Barbey d'Aurevilly (Ju-
les) (*). | 354 | Boissière Jules. |
| 322 à 323 | Barrès Maurice (*). | 355 | Bonnard Abel. |
| 324 | Bataille Georges. | 356 | Bordeaux Henry. |
| 325 | Bataille Henry. | 357 | Borel Pétrus. |
| 326 | Baudelaire Charles (*). | 358 | Bosschère Jean (de). |
| 327 | Baumann Henry. | 359 | Bossuet Jacques. |
| 328 | Bay André. | 360 | Bost Pierre. |
| 329 | Bazin Hervé. | 361 | Boulenger Jacques. |
| 330 | Bazin René. | 362 | Boulenger Marcel (*). |
| 331 | Beauvoir Simone (de). | 363 | Bourges Elémir. |
| 332 | Becque Henry. | 364 | Bourget Paul (*). |
| 333 | Bédier Joseph. | 365 | Boylesve René (*). |
| 334 | Béhains René. | 366 | Bremond Henri. |
| 335 | Benda Julien. | 367 | Breton André. |
| 336 | Benjamin René. | 368 | Brion Marcel. |
| 337 | Benoît Pierre (*). | 369 | Brousson Jean-Jacques. |
| 338 | Béraud Henri. | 370 | Bruant Aristide. |
| 339 | Bergson Henri. | 371 | Brunschvicg Léon. |
| 340 | Bernanos Georges. | 372 | Buffon Georges. |
| | | 373 | Cadou René. |
| | | 374 | Cailllois Roger. |
| | | 375 | Camus Albert. |
| | | 376 | Capus Alfred. |

97 J

- | | |
|-----------------------------|------------------------------|
| 377 Carco Francis. | 409 Dante Alighieri (*). |
| 378 Cayrol Jean. | 410 Daudet Alphonse. |
| 379 Céard Henry. | 411 Davignon Henri. |
| 380 Céline Louis-Ferdinand. | 412 Dayot Armand. |
| 381 Cendrars Blaise. | 413 Delaporte Mathilde. |
| 382 Certigny Henri. | 414 Derème Tristan. |
| 383 Chadourne Marc et Louis | 415 Derennes Charles. |
| 384 Chamfort (Nicolas Roch, | 416 Deroulède Paul. |
| dit de). | 417 Dervenn Claude. |
| 385 Champfleury Jules | 418 Descartes René (*). |
| (Husson dit). | 419 Desroseaux Madeleine. |
| 386 Chamson André. | 420 Deubel Léon. |
| 387 Chardonne Jacques. | 421 Diderot Denis. |
| (Boutelleau dit). | 422 Donnay Maurice. |
| 388 Chateaubriand François | 423 Dorgelès Roland. |
| (de) (*). | 424 Dostoiewski Fédor. |
| 389 Chauffin Yvonne. | 425 Doumic René. |
| 390 Chenier André. | 426 Drieu La Rochelle Pierre |
| 391 Chéreau Gaston. | 427 Drougard E. |
| 392 Cherbuliez Victor. | 428 Drouet Minou. |
| 393 Chevrillon André (*). | 429 Drouot Paul. |
| 394 Claudel Paul (*). | 430 Du Bellay Joachim. |
| 395 Cocteau Jean. | 431 Duchesne (Mgr). |
| 396 Colet Louise. | 432 Duhamel Georges (*). |
| 397 Collette Gabrielle (*). | 433 Dumas Alexandre. |
| 398 Coustaud Benjamin. | 434 Dumay Raymond. |
| 399 Coppée François (*). | 435 Durtain Luc. |
| 400 Corneille Pierre. | 436 Dutouard Jean. |
| 401 Corbière Edouard. | 437 Duvernois Henri. |
| 402 Corbière Tristan (*). | 438 Elder Marc. |
| 403 Courier Paul. | 439 Eekhoud Georges (*). |
| 404 Courteline Georges. | 440 Escholier Raymond. |
| 405 Créach Joseph. | 441 Estaunié Edouard. |
| 406 Curel François (de). | 442 Fargue Léon. |
| 407 Daniel Rops. | 443 Fagus Georges. |
| 408 Danoën Emile. | 444 Farrère Claude (*). |

97 J

- | | |
|---------------------------|--|
| 445 Fauchois René. | 480 Giraudoux Jean (*). |
| 446 Faure Elie. | 481 Gobineau Joseph (de) (*). |
| 447 Faure Gabriel (*). | 482 Gourmonet Rémy. |
| 448 Favier Charles. | 483 Gracq Julien (*). |
| 449 Fénelon François. | 484 Grall Xavier. |
| 450 Fénéon Félix. | 485 Green Julien. |
| 451 Feuillerat Albert. | 486 Gregh Fernand. |
| 452 Feuillet Octave. | 487 Guegan Marc Adolphe. |
| 453 Féval Paul. | 488 Guillévic. |
| 454 Fiolle Jean et Paul. | 489 Guéguen Pierre. |
| 455 Flaubert Gustave (*). | 490 Guéhenno Jean. |
| 456 Flers Robert (de). | 491 Guel Alain. |
| 457 Fleuriot Zenaïde. | 492 Guénon René. |
| 458 Focillon Henri. | 493 Guérin Charles. |
| 459 Fort Paul. | 494 Guérin Maurice (de). |
| 460 Fourest Georges. | 495 Guiches Gustave. |
| 461 Fraigneau André. | 496 Guillaume Louis. |
| 462 France Anatole (*). | 497 Guillaumin Emile. |
| 463 Franck Henri. | 498 Guilloux Louis (*). |
| 464 Frapié Léon. | 499 Guimard Paul. |
| 465 Fréron Elie. | 500 Guitry Sacha. |
| 466 Froissard Jehan. | 501 Gyp (Sybille de Riquetti
de Mirabeau dite). |
| 467 Fromentin Eugène. | 502 Hain Georges. |
| 468 Garnier Charles. | 503 Hamon Marcel. |
| 469 Gauthier-Ferrières. | 504 Hamp Pierre. |
| 470 Gauthier Théophile. | 505 Haraucourt Edmond. |
| 471 Geemme Erasme Désiré. | 506 Hardy René. |
| 472 Geffroy Gustave (*). | 507 Harry Myriam. |
| 473 Genêt Jean. | 508 Hello Ernest. |
| 474 Géniaux Charles. | 509 Hémon Louis (*). |
| 475 Germain Gabriel. | 510 Henry Georgette. |
| 476 Germain José. | 511 Henry Marx. |
| 477 Gide André (*). | 512 Henriot Emile. |
| Gillet Louis (v. 1482). | 513 Hérédia José-Maria
(de) (*). |
| 478 Giono Jean. | |
| 479 Giraud Victor. | |

97 J

- | | |
|---|-------------------------------|
| 514 Hermant Abel. | 543 Lasserre Pierre. |
| 515 Hervé Gustave. | 544 Laugier Jean. |
| 516 Hervieu Louise. | 545 Lavaud Guy. |
| 517 Houville Gérard (d'). | 546 La Varende Jean (de). |
| 518 Hugo Victor (*). | 547 Lavedan Henri. |
| 519 Hugo Victor. Les séjours
de V. Hugo, maison de
V. Hugo, la vision de
Hugo, Hernani, etc... | 548 Le Breton Auguste. |
| 520 Huysmans Joris-Karel (*) | 549 Le Cunff Louis. |
| 521 Jacob Max ((*). | 550 Le Roy Florian. |
| 522 Jaegher-Nicol G. (Mme
de). | 551 Lesage Alain-René. |
| 523 Jaffré Yves-Frédéric. | 552 Léautaud Paul. |
| 524 Jaloux Edmond. | 553 Lebesque Morvan. |
| 525 Jammes Francis. | 554 Leblanc Maurice. |
| 526 Jobbé-Duval Emile. | 555 Leblond Marius. |
| 527 Jolinon Joseph. | 556 Le Braz Anatole (*). |
| 528 Kerallain René (de). | 557 Le Breton Auguste. |
| 529 Karr Alphonse. | 558 Lecomte Georges. |
| 530 Keyserling Herman de). | 559 Leconte de Lisle Charles. |
| 531 Kern Alfred. | 560 Le Clech Guy. |
| 532 Kunstler Charles. | 561 Le Dantec Yves-Gérard. |
| 533 Labèque Loys. | 562 Lefranc Abel. |
| 534 Lacretelle Jacques (de). | 563 Lefranc Marie. |
| 535 La Fontaine Jean (de). | 564 Le Goffic Charles (*). |
| 536 Laforgue Jules. | 565 Legrand Ignace. |
| 537 La Gorce Pierre (duc de) | 566 Le Hardouin Marie. |
| 538 Lamartine Alphonse
(de) (*). | 567 Lemaitre Jules. |
| 539 Lamennais Félicité-Ro-
bert (de) ((*). | 568 Lemasson Jean. |
| 540 L'Anselme Jean. | 569 Lemonnier Camille. |
| 541 La Rochefoucauld Fran-
çois (duc de). | 570 Lemonnier Léon. |
| 542 Languier Léo. | 571 Le Mouel Eugène. |
| | 572 Lenéru Marie (*). |
| | 573 Lenotre Georges. |
| | 574 Le Pays René. |
| | 575 Le Quintrec Charles (*). |
| | 576 Le Roy Eugène. |
| | 577 Le Sage Alain. |
| | 578 Lesclide Richard. |

97 J

- | | | | |
|-----|--------------------------------------|-----|--|
| 579 | Levaillant Maurice. | 612 | Mérimée Prosper (*) |
| 580 | L'Héritier Anthony. | 613 | Merle Robert |
| 581 | Lichtenberger André. | 614 | Merrien Jean |
| 582 | Ligne Charles-Joseph
(Prince de). | 615 | Michelet Jules (*) |
| 583 | Lorrain Jean. | 616 | Mille Pierre |
| 584 | Loti Pierre (*). | 617 | Millet Pierre, dit Mille-
pierres, et Stanislas |
| 585 | Louys Pierre (*). | 618 | Millevoys Charles |
| 586 | Mac Orlan Pierre (*). | 619 | Mirande Yves |
| 587 | Maeterlinck Maurice (*). | 620 | Mirbeau Octave |
| 588 | Magre Maurice. | 621 | Molière Jean-Bap-
tiste (*) |
| 589 | Maistre Joseph (de). | 622 | Mondor Henri |
| 590 | Malherbe François (de). | 623 | Monnier Thyde |
| 591 | Maran René. | 624 | Montaigne Michel (de) |
| 592 | Marcel Gabriel. | 625 | Montesquieu Charles (de
Secondat de) |
| 593 | Marguerite Paul. | 626 | Montherlant Henry
(de) (*) |
| 594 | Malraux André. | 627 | Morand Paul. |
| 595 | Marsolleau Louis. | 628 | Mordreuc Jean |
| 596 | Martet Jean. | 629 | Moréas Jean. |
| 597 | Martin-Chauffier Louis
et Simone. | 630 | Moreau Serge. |
| 598 | Massé Victor. | 631 | Mohrt Michel. |
| 599 | Masseron Alexandre. | 632 | Mourgues Pierre. |
| 600 | Massès Henri | 633 | Muller Charles (*). |
| 601 | Masson Georges-Armand | 634 | Musellé Vincent. |
| 602 | Maulhier Thierry | 635 | Musset Alfred (de) (*). |
| 603 | Maupassant Guy
(de) (*) | 636 | Nerval Gérard (de). |
| 604 | Maurevert Georges | 637 | Nietzsche Frédéric. |
| 605 | Mauriac François (*) | 638 | Nimmier Roger. |
| 606 | Mauvois André (*) | 639 | Noailles (Comtesse
de) (*). |
| 607 | Mazel Henri | 640 | Nodier Charles. |
| 608 | Melville Herman | 641 | Nolhac Pierre (de). |
| 609 | Mercanton Jacques | 642 | Ohnet Georges. |
| 610 | Mercœur Elise | | |
| 611 | Méric Victor | | |

97 J

- | | |
|----------------------------|-----------------------------|
| 643 Ozanam Frédéric. | 678 Radiguet Raymond. |
| 644 Palante Georges (*). | 679 Rageot Gaston. |
| 645 Pascal Blaise (*). | 680 Ragon Michel. |
| 646 Paulhan Jean. | 681 Ramuz Charles-Ferdin. |
| 647 Peguy Charles. | 682 Ranay Jeanne. |
| 648 Peisson Edouard. | 683 Raynal Paul. |
| 649 Peret Benjamin. | 684 Rebell Hugues. |
| 650 Perrault Charles. | 685 Reboux Paul. |
| 651 Pichon Jean-Charles. | 686 Régnier Henri (de) (*). |
| 652 Picon Gaëtan. | 687 Régnier Mathurin. |
| 653 Pierrefeu Jean (de). | 688 Renan Ernest (*). |
| 654 Pioch Georges. | 689 Renan Ernest (*). |
| 655 Plisnier Charles. | 690 Renard Jules (*). |
| 656 Pollier Anne. | 691 Renard Maurice (*). |
| 657 Polti Georges. | 692 Restif de la Bretonne |
| 658 Ponchardier Dominique. | Nicolas. |
| 659 Ponchon Raoul. | 693 Revel Jean. |
| 660 Ponge Francis. | 694 Reverdy Pierre. |
| 661 Ponson du Terrail. | 695 Reuze André. |
| 662 Portalès Jean. | 696 Reynaud Louis. |
| 663 Porto-Riche Georges | 697 Ricaumond Jacques (de). |
| (de) (*). | 698 Richaud André (de). |
| 664 Prévost (abbé). | 699 Richepin Jean (*). |
| 665 Prévost Jean. | 700 Rictus Jehan (*). |
| 666 Prévost Marcel. | 701 Rilke Rainer Maria. |
| 667 Prioly (Macé dit). | 702 Rimbaud Arthur (*). |
| 668 Prost Yvette. | 703 Riou Gaston. |
| 669 Proudhon Pierre. | 704 Ripert Emile. |
| 670 Proust Marcel (*). | 705 Rivarol Antoine. |
| 671 Psichari Ernest. | 706 Rivière Jacques. |
| 672 Prouteau Gilbert. | 707 Robbe Grillet Alain. |
| 673 Queffélec Henri (*). | 708 Robic Paul-Alexis. |
| 674 Quinet Edgar. | 709 Robin Gilbert. |
| 675 Rabelais François (*). | 710 Rodenbach Georges. |
| 676 Rachilde (Mme). | 711 Rolland Romain. |
| 677 Racine Jean. | 712 Rollinat Maurice. |

97 J

- | | | | |
|-----|--|-----|--|
| 713 | Romains Jules. | 744 | Séché Léon |
| 714 | Ronsard Pierre (de). | 745 | Ségur Sophie Rostopchi-
ne (comtesse de). |
| 715 | Rosny Aîné. | 746 | Seillièr Ernest (baron). |
| 716 | Rostand Edmond (*). | 747 | Sévigné (marquise
de) (*) |
| 717 | Rostand François. | 748 | Shaw Bernard |
| 718 | Rostand Maurice. | 749 | Siegfried André. |
| 719 | Rousseau Jean-Jacq. (*). | 750 | Signoret Emmanuel. |
| 720 | Royé Sylvain. | 751 | Sim Georges. |
| 721 | Rudel Yves-Marie. | 752 | Simenon Georges (*) |
| 722 | Sachs Maurice. | 753 | Simon Maurice. |
| 723 | Sageret Jules. | 754 | Sorel Albert |
| 724 | Saint-Exupéry Antoine
(de). | 755 | Souday Paul. |
| 725 | Saint-Georges de Bouhé-
lier. | 756 | Souvenance Jean |
| 726 | Saint-Pol Roux (*). | 757 | Souvestre Emile |
| 727 | Sainte-Beuve Charles-
Augustin (*). | 758 | Spire André. |
| 728 | Salonne Marie-Paule. | 759 | Staël (Mme de). |
| 729 | Salva du Béal (Salva-
gnac Marie). | 760 | Stendhal (Marie-Henry-
Beyle dit) (*). |
| 730 | Samain Albert | 761 | Stéphan Edmond. |
| 731 | Sand George (Armandi-
ne Dupin dite) (*). | 762 | Suarès André (*). |
| 732 | Sandeau Jules. | 763 | Sully-Prudhomme (René
Prudhomme dit). |
| 733 | Sardou Victorien. | 764 | Supervielle Jules. |
| 734 | Sartre Jean-Paul (*) | 765 | Tailhade Laurent. |
| 735 | Sartre Jean-Paul (*) | 766 | Taine Hippolyte. |
| 736 | Sauvage Cécile. | 767 | Talvart Hector. |
| 737 | Savignon André. | 768 | Tharaud Jérôme et
Jean (*). |
| 738 | Schlumberger Jean. | 769 | Thérive André |
| 739 | Schneider Pierre. | 770 | Theuriet André. |
| 740 | Schuré Edouard | 771 | Thibaudet Albert. |
| 741 | Schwob Marcel. | 772 | Thomas Charles |
| 742 | Scribe Augustin. | 773 | Tiercelin Louis (*). |
| 743 | Ségalen Victor (*) | 774 | Tinan Jean (le Barbier
de). |

97 J

- | | |
|--|-----------------------------|
| 775 Toudouze Georges-Gustave. | 793 Verhaeren Emile. |
| 776 Toulet Paul-Jean. | 794 Verlaine Paul (*). |
| 777 Tourville Anne | 795 Verne Jules (*). |
| 778 Tréogat (Louasel de). | 796 Veuillot Louis. |
| 779 Troyat Henri. | 797 Vialar Paul. |
| 780 Udine Jean (d') (Coza-net Albert). | 798 Viatte A. |
| 781 Urfé Honoré (d'). | 799 Vicaire Gabriel. |
| 782 Vaillant Roger. | 800 Vigny Alfred (de) (*). |
| 783 Valéry Paul (*) | 801 Villehardouin Geoffroy. |
| 784 Vallès Jules. | 802 Villiers de l'Isle Adam |
| 785 Vallette Alfred. | Auguste (*). |
| 786 Vandéren Fernand. | 803 Villon François. |
| 787 Van der Meersch Maxi-me. | 804 Vivian Madeleine. |
| 788 Vannier Angèle. | 805 Voltaire (François |
| 789 Variot Jean. | Arouet dit) (*). |
| 790 Vaudoyer Jean-Louis. | 806 Waldor Mélanie. |
| 791 Vercel Roger. | 807 Werth Léon. |
| 792 Vergez Raoul. | 808 Zaccone Pierre. |
| | 809 Zacamoïs Miguel. |
| | 810 Zola Emile (*). |

PEINTURE

97 J

- 811 à 813 Peintres, généralités.
- 814 Correspondances avec les peintres ou au sujet des peintres.
- 815 Peintres des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles.
- 816 Peintres bretons ou de la Bretagne.
- 817 à 820 Expositions hors Bretagne
- 821 Expositions, la Bretagne dans les salons et expositions à Paris.
- 822 Expositions en Bretagne.
- 823 Expositions, le salon d'Automne à Paris.
- 824 Expositions, le salon des Indépendants à Paris.

- 97 J 825 Expositions, le salon de la Marine à Paris.
 826 Peinture, le Symbolisme.
 827 Peinture, l'Impressionnisme.
 828 Peintures, les Nabis.
 829 Peinture, les Fauves.
 830 Peinture, les Naïfs.
 831 Peinture, les Cubistes.
 832 Peintres-graveurs.
 833 Peintres et dessinateurs humoristes.

97 J. ARTISTES PEINTRES, DESSINATEURS, GRAVEURS

Dossiers individuels (1)

- | | |
|----------------------------|----------------------------|
| 834 Ackermann Paul. | 853 Barat-Levraux Georges. |
| 835 Aillaud Gilles | 854 Barrez Geneviève. |
| 836 Alaux Gustave (*). | 855 Barth Paul-Bazilins. |
| 837 Alde Yvette. | 856 Bauchant André. |
| 838 Alix Yves. | 857 Bazaine Jean. |
| 839 Ambrogliani Pierre | 858 Bazille Jean-Frédéric. |
| 840 Angot Jacques-Gautier. | 859 Belay Pierre (de). |
| 841 Angrand Charles. | 860 Belle Narcisse. |
| 842 Anquetin Louis | 861 Belleville. |
| Argent (d') (voir Yan | 862 Bellini Giovanni. |
| d'Argent). | 863 Benn. |
| 843 Argenton Robert. | 864 Bergelin Elianne. |
| 844 Arras Edouard (d'). | 865 Bergson Jeanne. |
| 845 Arrieu L.-F. | 866 Bernard Emile (*). |
| 846 Asselin Maurice (*). | 867 Bertaux Emile. |
| 847 Atlan Jean | 868 Bertholle Jean. |
| 848 Auguin Louis-Augustin. | 869 Bertrand Pierre (*). |
| 849 Auguste Jules-Robert. | 870 Besnard Albert (*). |
| 850 Aujame Jean. | 871 Bigot Raymond. |
| 851 Ballot Clémentine. | 872 Billon Jean. |
| 852 Band Max. | 873 Blacke William. |

(1) Ils ne comprennent généralement que quelques pièces. Lorsqu'ils renferment une documentation plus abondante, celle-ci est signalée par le signe (*) placé à la droite du nom de l'artiste.

97 J

- | | |
|------------------------------------|---------------------------------|
| 874 Blanc Charles. | 908 Caillaud Aristide |
| 875 Blanchard Maria. | 909 Caillebote Gustave |
| 876 Blanche Jacques-
Emile (*). | 910 Cahours Henri |
| 877 Bloos Richard. | 911 Calès (abbé) (*) |
| 878 Boldini Giovanni. | 912 Camax-Zœger Marie-
Anne. |
| 879 Bompard Pierre. | 913 Camoin Charles (*). |
| 880 Bonheur Rose | 914 Capacci Bruno. |
| 881 Bonnard Pierre (*). | 915 Capelle Henri. |
| 882 Bonnat Léon. | 916 Cappello Léonetto. |
| 883 Bonvin François. | 917 Carrière Eugène. |
| 884 Bordeaux-Le Pecq An-
drée. | 918 Carzou Jean. |
| 885 Borgeaud Marius. | 919 Cézanne Paul (*). |
| 886 Bottini. | 920 Chabaud Auguste. |
| 887 Bouche George. | 921 Chagall Marc (*). |
| 888 Boudin Eugène (*). | 922 Chamailard Ernest (de) |
| 889 Bouillon G. | 923 Charlemagne Paul (*). |
| 890 Bouts Bernard. | 924 Charlot Louis. |
| 891 Boyer Emile. | 925 Chassériau Théodore. |
| 892 Braidy Michel. | 926 Chastel Roger. |
| 893 Braig Paul. | 927 Chaye-Dalmar Simon. |
| 894 Braque Georges (*). | 928 Chéret Jules. |
| 895 Braun Auguste. | 929 Chertier Jean-Claude. |
| 896 Brayer Yves (*). | 930 Chevallier-Kervern R. |
| 897 Bresdin Rodolphe. | 931 Chieze Jean. |
| 898 Breton Jules. | 932 Chirico Georgio (de) |
| 899 Briançon Maurice. | 933 Chupin F. (Mme). |
| 900 Brissaud Pierre. | 934 Clairin Pierre-Eugène. |
| 901 Broquet Léon. | 935 Clavé Antoine. |
| 902 Brouet Auguste. | 936 Clayette Pierre. |
| 903 Brusselmans Jean | 937 Cluzel. |
| 904 Buffet Bernard (*) | 938 Cochet Gérard. |
| 905 Cadic Maurice. | 939 Colin Paul |
| 906 Cadiou Henri | 940 Colle Michel. |
| 907 Caillard Christian. | 941 Compard Emile. |
| | 942 Coustant Anatole. |

97 J

- | | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| 943 Coppens Omer. | 979 Denis Maurice (*). |
| 944 Cornélius Jean-Georges. | 980 Derain André (*). |
| 945 Corot J.-Baptiste (*). | 981 Descaves Alphonse. |
| 946 Cortellari Jacques. | 982 Des Fontaines A. |
| 947 Cottet Charles (*). | 983 Deshayes Jean-Baptiste. |
| 948 Coubine. | 984 Desnoyer François. |
| 949 Couliou Jean-Yves. | 985 Despierre Jacques. |
| 950 Courbet Gustave (*). | 986 Desvallières Richard. |
| 951 Coutaud Lucien. | 987 Deyrolle Théophile. |
| 952 Couty Jean. | 988 Dezaunay Emile. |
| 953 Creixmans. | 989 Dinet Etienne. |
| 954 Creston René-Yves. | 990 Dobell William. |
| 955 Czobel Bela. | 991 Domergue Jean-Gabriel. |
| 956 Dabin Joël. | 992 Doré Gustave. |
| 957 Dagnan-Bouvert. | 993 Dorlac Louis. |
| 958 Dali Salvador. | 994 Douérin Louis. |
| 959 Daniel Jean. | 995 Dransart. |
| 960 Dany. | 996 Dubreuil Pierre (*). |
| 961 Daucé Edouard. | 997 Dufour Jean-Jules. |
| 962 Dauchez André. | 998 Dufy Raoul (*). |
| 963 Dauchot Gabriel. | 999 Dunoyer de Segonzac |
| 964 Daumier Honoré. | André (*). |
| 965 David-Nillet. | 1000 Duportal M. |
| 966 Debauve Jean-Louis. | 1001 Duval-Gozlan Léon (*) |
| 967 Debré Olivier. | 1002 Ensor James (*). |
| 968 Degas Edouard (*). | 1003 Erceville Wenceslas (d'). |
| 969 Delacroix Eugène (*). | 1004 Ernst Max. |
| 970 Delarue Mardrus. | 1005 Espic Charles (d'). |
| 971 Delaunay Robert. | 1006 Even André. |
| 972 Delettrez Jacques. | 1007 Evzeline Max. |
| 973 Del Marle Félix. | 1008 Fankhauser Henri- |
| 974 Delpech. | Louis (*). |
| 975 Delplanque Georges. | 1009 Fautrier. |
| 976 Delpy Lucien-Victor. | 1010 Ferrandier Gisèle. |
| 977 Deltombe Paul. | 1011 Filla Emile. |
| 978 Demeurisse René. | 1012 Filiger Charles (*). |
| | 1013 Fleury Pierre (*). |

97 J

- | | |
|---|---------------------------|
| 1014 Follain Jean. | 1047 Gleize Albert. |
| 1015 Forain. | 1048 Gobaille J. |
| 1016 Fortin Charles. | 1049 Godefroy Louis. |
| 1017 Fougerat Emile. | 1050 Goerg Edouard (*). |
| 1018 Foujita. | 1051 Gonzalès Roberta. |
| 1019 Fournier Gabriel. | 1052 Gousset J. |
| 1020 Fragonard. | 1053 Gouy Henri. |
| 1021 Frélaut Jean (*). | 1054 Gossart Jean. |
| 1022 Friesz Othon (*). | 1055 Granet. |
| 1023 Gaillard Jean-Yves. | 1056 Gromaire Marcel (*). |
| 1024 Galanis Démétrius. | 1057 Grisel Gène. |
| 1025 Ganesco Constantin et
Alexandre. | 1058 Gruber Francis. |
| 1026 Garbel Alexandre. | 1059 Guastalla Pierre. |
| 1027 Garin Louis. | 1060 Guégan Yvonne. |
| 1028 Gauguin Paul, notes
manuscrites (*). | 1061 Guéguéniat Gérard. |
| 1029 Gauguin Paul et le grou-
pe de Font-Aven (*). | 1062 Guellec Jean. |
| 1030 Gauguin Paul, lettres à
son sujet (*). | 1063 Guérin Charles. |
| 1031 à 1033 Gauguin Paul (*). | 1064 Guérin Ernest. |
| 1034 Gauguin Paul, études,
catalogues (*). | 1065 Guérin Eugénie (de). |
| 1035 Gentil-Dartois Gisèle. | 1066 Guillaume Louis. |
| 1036 Gérard. | 1067 Guillermin F. |
| 1037 Gérardin Marthe-Ant. | 1068 Guillou Alfred. |
| 1038 Géricault Théodore (*). | 1069 Guimezannes Paul. |
| 1039 Gernez Paul-Emile. | 1070 Guys Constantin. |
| 1040 Gésinius Bob. | 1071 Hartung Hans. |
| 1041 Gibello V. | 1072 Hayden Henry. |
| 1042 Gimond Marcel. | 1073 Hecht Joseph. |
| 1043 Gimpel René. | 1074 Hellen Paul. |
| 1044 Girault Gaston. | 1075 Herbin Auguste. |
| 1045 Girieud. | 1076 Herter Maurice. |
| 1046 Gischia Léon. | 1077 Hervigo Gustave. |
| | 1078 Hervochon Yves. |
| | 1079 Heuzé Edmond. |
| | 1080 Hinrichsen Kurt. |
| | 1081 Huguet Georges. |
| | 1082 Hutsaliuk Lubo. |
| | 1083 Ingres (*). |

97 J

- | | | | |
|------|--------------------------|-------------|--------------------------------|
| 1084 | Isorni Pierre. | 1119 | Lange Robert. |
| 1085 | Janniot Alfred. | 1120 | Langlais Xavier (de). |
| 1086 | Jauneau Georges. | 1121 | Laouénan Louis. |
| 1087 | Jean-Haffen Yvonne. | 1122 | La Patellière Amédée
(de) . |
| 1088 | Jestin Riec. | 1123 | Lapicque Charles. |
| 1089 | Jobbé-Duval Félix. | 1124 | Lardic Edmond. |
| 1090 | Jonkind (*). | 1125 | Larminat Suzanne (de). |
| 1091 | Joubert Andrée. | 1126 | Laurencin Marie. |
| 1092 | Jourdan. | 1127 | Laurens Henri. |
| 1093 | Jouvin Jacques-Jean. | 1128 | Lautenburg. |
| 1094 | Jugelet Any. | 1129 | Laval Charles. |
| 1095 | Juvin Robert. | 1130 | Lebourg Albert. |
| 1096 | Kahnweiler Daniel-Henry. | 1131 | Le Breton Constant. |
| 1097 | Kandinsky. | 1132 | Le Chuiton Fernand. |
| 1098 | Kars Georges. | 1133 | Le Corbusier (*). |
| 1099 | Kerg Théo. | 1134 | Le Dall Jean. |
| 1100 | Kermadec Eugène (de). | 1135 | Lederlé Janick. |
| 1101 | Kérouédan Paul. | 1136 | Lederlé Maurice. |
| 1102 | Kervella Hervé. | 1137 | Le Fauconnier. |
| 1103 | Khmeluk. | 1138 | Le Forestier Alex. |
| 1104 | Kikoïne Michel. | 1139 | Le Fur Joé. |
| 1105 | Kirschenbaum J.-D. | 1140 | Le Gallais-Nicot Jeanne. |
| 1106 | Klée Paul. | 1141 | Le Gallienne Gwen. |
| 1107 | Klein Georges-André. | 1142 | Léger Fernand (*). |
| 1108 | Kockaert Ernest. | 1143 | Legout Gérard. |
| 1109 | Kokouschka Oskar. | 1144 | Legros Alphonse. |
| 1110 | Krebs Marie. | 1145 | Le Guennec Jean. |
| 1111 | Kretz Léopold. | 1146 | Le Gueult Raymond. |
| 1112 | Kupka F. | 1147 | Lehmann Léon. |
| 1113 | Laboureur Jean-Emile. | 1148 | Leleux Ad. |
| 1114 | Lacombe Georges. | 1149 | Le Mab. |
| 1115 | La Fresnaye Roger. | 1150 | Lemercier Eugène. |
| 1116 | Lagar Celso. | 1151 | Le Merdy Jean. |
| 1117 | Laglenne Jean-François. | 1152 | Le Moal Jean. |
| 1118 | Lagrange Jacques. | 1153 | Lemonnier Louis. |
| | | 1154 à 1155 | Lemordant Jean-Julien (*). |

97 J

- | | | | |
|------|-------------------------|------|--------------------------|
| 1156 | Le Moyne François. | 1192 | Martin Elisabeth. |
| 1157 | Lenost Alain. | 1193 | Martin-Ferrières. |
| 1158 | Lens. | 1194 | Marzin Paul. |
| 1159 | Le Page Pierre (*). | 1195 | Masson Hervé. |
| 1160 | Leparmentier. | 1196 | Mathieu Georges (*). |
| 1161 | Leprince-Ringuet Louis. | 1197 | Matisse Henri (*). |
| 1162 | Le Ray Louis. | 1198 | Maufra Maxime. |
| 1163 | Le Roux Charles. | 1199 | Mayer Auguste. |
| 1164 | Le Sidaner Henri (*). | 1200 | Méheut Mathurin (*). |
| 1165 | Lhote André (*). | 1201 | Melle. |
| 1166 | Licherowicz André. | 1202 | Mendez Léopold. |
| 1167 | Lilloni Umberto. | 1203 | Menneret Charles. |
| 1168 | Lilly Steiner. | 1204 | Metzinger Jean. |
| 1169 | Limouse Roger. | 1205 | Meyer de Han. |
| 1170 | Linossier Claudius. | 1206 | Michel Georges. |
| 1171 | Lissia Elena. | 1207 | Midy Arthur. |
| 1172 | Loiraud Maurice. | 1208 | Miles Marcel. |
| 1173 | Lopez-Roy. | 1209 | Miller Henri. |
| 1174 | Lorjou Bernard. | 1210 | Millet David (*). |
| 1175 | Lorrain Claude. | 1211 | Minne Georges. |
| 1176 | Loutreuil Maurice. | 1212 | Mior Juan. |
| 1177 | Lucas Anne-Marie. | 1213 | Mocaër. |
| 1178 | Lucas Désiré. | 1214 | Modigliani. |
| 1179 | Luce Maximilien. | 1215 | Monet Claude (*). |
| 1180 | Magnelli Alberto. | 1216 | Monfreid Henry (de) (*). |
| 1181 | Maguet Richard. | 1217 | Monticelli (*). |
| 1182 | Maillart Jean-Denis. | 1218 | Monvoisin André. |
| 1183 | Maillet Gaspard. | 1219 | Morand Guillemette. |
| 1184 | Maire André. | 1220 | Morchain Paul. |
| 1185 | Maire-Katz. | 1221 | Moreau Gustave (*). |
| 1186 | Manessier Alfred. | 1222 | Moreau Jacques. |
| 1187 | Manet Edouard (*). | 1223 | Moreau Luc-Albert. |
| 1188 | Mauguin. | 1224 | Morère René. |
| 1189 | Marchand André. | 1225 | Moret Henri. |
| 1190 | Marchand Jean. | 1226 | Morisot Berthe. |
| 1191 | Marquet (*). | 1227 | Morvan Jean-Jacques (*). |

97 J

- | | |
|------------------------------|--|
| 1228 Morvan Yves (*). | 1264 Pougny Jean. |
| 1229 Moses Grandma. | 1265 Poulain Michel-Marie. |
| 1230 Mouloudji. | 1266 Poulbot. |
| 1231 Mussier Marc. | 1267 Prax Valentine. |
| 1232 Nakache Armand (*). | 1268 Prince Albert. |
| 1233 Nam Jacques. | 1269 Pruvost Pierre. |
| 1234 Neillot Louis (*). | 1270 Puvis de Chavannes (*). |
| 1235 Nicol Jean. | 1271 Puy Jean. |
| 1236 Noël Jules. | 1272 Quelvée François. |
| 1237 Oberlé Jean. | 1273 Queneau Raymond. |
| 1238 Olby-Dommartin Olga. | 1274 Raffaëlli J.-F. |
| 1239 Oudot Roland. | 1275 Redon Odilon. |
| 1240 Ozenfant Amédée (*). | 1276 Rembrand (*). |
| 1241 Pajot Paul-Emile. | 1277 Renoir Auguste (*). |
| 1242 Palmeiro José. | 1278 Rey-Millet Constant. |
| 1243 Papart Max. | 1279 Raymond Carlos |
| 1244 Pascal Léopold. | 1280 Rigaud Jean. |
| 1245 Patrice. | 1281 Riou Louis. |
| 1246 Pauvert Odette. | 1282 Rivière Henry. |
| 1247 Péliissier Léopold (*). | 1283 Robert Hubert. |
| 1248 Penglaou Michel. | 1284 Rocher Edmond. |
| 1249 Penther Charles. | 1285 Ronai Riplo. |
| 1250 Péron Pierre (*). | 1286 Rops Félicien. |
| 1251 Perrin Olivier. | 1287 Rossi Joseph . |
| 1252 Person André (*). | 1288 Rouart Ernest. |
| 1253 Peské Jean. | 1289 Rouault Georges (*). |
| 1254 Piaubert Jean. | 1290 Rougeot Pierre. |
| 1255 Picabia Francis (*). | 1291 Rousseau Henri (doua-
nier) (*). |
| 1256 Picasso Pablo (*). | 1292 Rousseau Théodore. |
| 1257 Pignon Léonard. | 1293 Roussel Ker Xavier. |
| 1258 Piriou-Bazin Mary. | 1294 Royer Henri. |
| 1259 Pissaro Camille. | 1295 Rozier Paul (Mme). |
| 1260 Planchais. | 1296 Sabouraud Emile. |
| 1261 Planson André. | 1297 Saby Bernard. |
| 1262 Pomiane Edouard (de) | 1298 Saint-Aubin G. (de). |
| 1263 Poncelet Maurice. | |

97 J

- | | | | |
|------|-------------------------|------|-------------------------------|
| 1299 | Salvan Paul. | 1335 | Toulhoat Pierre. |
| 1300 | Sarthou Maurice. | 1336 | Toulouse-Lautrec Henri (*). |
| 1301 | Sauguet Henri. | 1337 | Toussaint Fernand. |
| 1302 | Savin Maurice. | 1338 | Trémois Pierre-Yves. |
| 1303 | Schmitt Christian. | 1339 | Trévédv Yves. |
| 1304 | Schuffenecker Emile. | 1340 | Troup Miloslav. |
| 1305 | Schwarz Abrys. | 1341 | Trstenjach Anté. |
| 1306 | Sébillot Paul. | 1342 | Turner Joseph Mal-lard (*). |
| 1307 | Ségal Simon. | 1343 | Tutino Albert. |
| 1308 | Séligmann Kurt. | 1344 | Utrillo Maurice (*). |
| 1309 | Sérusier Paul (*). | 1345 | Utter André. |
| 1310 | Serveau Clément (*). | 1346 | Vacher de Tournemine Charles. |
| 1311 | Servranckx Victor. | 1347 | Valadon Suzanne. |
| 1312 | Seurat Georges (*). | 1348 | Valleton Félix. |
| 1313 | Sévellec Jim. | 1349 | Valtat Louis. |
| 1314 | Seyssaud René (*). | 1350 | Van Dogen Kees (*). |
| 1315 | Signac Paul. | 1351 | Van Driesten J. |
| 1316 | Sima Joseph. | 1352 | Van Gogh Vincent (*). |
| 1317 | Simon Auguste. | 1353 | Van Hasselt. |
| 1318 | Simon Lucien. | 1354 | Van Hyfte. |
| 1319 | Slevinski Wladislas. | 1355 | Vaszary Jean. |
| 1320 | Solange Marthe. | 1356 | Venard Claude. |
| 1321 | Souverbie. | 1357 | Verdet André. |
| 1322 | Spalikowski Ed. | 1358 | Verdilhan Mathieu. |
| 1323 | Steinlein Alexandre. | 1359 | Verkade Jean. |
| 1324 | Strauss André. | 1360 | Verlon André. |
| 1325 | Strecker Paul. | 1361 | Vernet Horace. |
| 1326 | Styka Jean. | 1362 | Viala Eugène. |
| 1327 | Suarès Carlo. | 1363 | Villari Jean. |
| 1328 | Svarstad Anders Castus. | 1364 | Villon Jacques. |
| 1329 | Taburet Marietta (Mme). | 1365 | Vlaminck Maur. (de) (*). |
| 1330 | Tailleux Francis. | 1366 | Vuillard Edouard (*). |
| 1331 | Tal Coat Pierre (*). | 1367 | Walch Charles. |
| 1332 | Tanguy Yves. | | |
| 1333 | Terechkovitch Kostia. | | |
| 1334 | Tobeen. | | |

97 J		1372	Wilson Richard.
1368	Waroquier Henry (de).	1373	Yan d'Argent.
1369	Winterhalter Frantz-	1374	Yan Robert.
	Xavier.	1375	Yeats Jack B.
1370	Whistler James (*).	1376	Ylen Jean (d').
1371	Willumsen Jean-Ferdi-	1377	Zelger Gaston.
	nand.	1378	Ziem Félix.

SCULPTURE

97 J	1379	Sculpture, généralités.
	1380	Sculpture, expositions.

97 J **SCULPTEURS, dossiers individuels (1)**

1381	Abeille Claude.	1399	Despiau Charles (*).
1382	Adam.	1400	Diener Daki Peter.
1383	Aronson Naoum.	1401	Faure Elie.
1384	Barrye Antoine.	1402	Feitu Pierre.
1385	Bazin François.	1403	Gimond Marcel.
1386	Beaufils Armel (*).	1404	Guillaume Emile.
1387	Belmondo Paul.	1405	Guyot.
1388	Bernard Joseph.	1406	Hernandez Matéo.
1389	Bigot Raymond (*).	1407	Hernot Erwan.
1390	Boucher Jean.	1408	Houdon Jean-Antoine.
1391	Bourdelle Antoine (*).	1409	Janniot.
1392	Carpeaux Jean-Baptiste.	1410	Le Bozec Jules-Charles.
1393	Caseblanque.	1411	Le Goff Frères.
1394	Charpentier Félix.	1412	Léonnec.
1395	Clesinger Auguste.	1413	Lamourdedieu.
1396	Colombe Michel.	1414	Larc'hantec Yan.
1397	Dandelot Pierre.	1415	Maillol Aristide (*).
1398	David D'Angers.	1416	Malfray.

(1) Ils ne comprennent généralement que quelques pièces. Lorsqu'ils renferment une documentation plus abondante, celle-ci est signalée par le signe (*) placé à la suite du nom du sculpteur.

- | | | |
|-------------|------------------------|---------------------------------|
| 97 J | | 1428 Puech Denis. |
| 1417 | Martin-Guillory Jules. | 1429 Quillivic René (*). |
| 1416 | Michel-Ange. | 1430 Renaud Francis. |
| 1419 | Monjo Eurique. | 1431 Rodin Auguste (*). |
| 1420 | Moore Henry. | 1432 Rosso Medardo. |
| 1421 | Muller Louis. | 1433 Rude. |
| 1422 | Nicot Louis (*). | 1434 Saint-Gaudens Augustin |
| 1423 | O'Connor Andrew. | 1435 Sarrabezolles Charles (*). |
| 1424 | Orloff Chana. | 1436 Shonnard Eugénie. |
| 1425 | Pisanello. | 1437 Tanvet Hortense. |
| 1426 | Pompon François (*). | 1438 Vaiere Mara. |
| 1427 | Privat Gilbert. | 1439 Volti. |

BRETAGNE : GENERALITES

(Voir aussi nos 77, 102, 168, 181, 189, 234, 239, 244, 251, 821, 822.)

- | | | |
|-------------|-------------|-----------------------------------|
| 97 J | 1440 | Histoire de Bretagne. |
| | 1441 à 1442 | L'art en Bretagne. |
| | 1443 à 1444 | La Bretagne et sa littérature. |
| | 1445 | La Bretagne et ses écrivains. |
| | 1446 | Langue bretonne. |
| | 1447 | Les Celtes, les Druides. |
| | 1448 | Congrès Arthurien. |
| | 1449 | Folklore. |
| | 1450 | Folklore breton. |
| | 1451 | Bleun Brug. |
| | 1452 | La danse en Bretagne et ailleurs. |
| | 1453 | Régionalisme, généralités. |
| | 1454 | Régionalisme, Bretagne |
| | 1455 | Autonomistes bretons. |

FINISTERE : GENERALITES

- | | | |
|-------------|------|-----------------------------------|
| 97 J | 1456 | Finistère, généralités. |
| | 1457 | Finistère, questions économiques. |
| | 1458 | Finistère, politique. |

- 97 J 1459 La Cornouaille.
 1460 « Paganiz » et « Julots ».
 1461 L'Arrée.
 1462 Les îles du Finistère (voir aussi 1484, 1494,
 1501).

CANTONS DU FINISTERE. Dossiers particuliers

- 97 J 1463 Canton de Bannalec.
 1464 à 1465 Canton de Brest.
 1466 Canton de Briec.
 1467 Canton de Carhaix.
 1468 Canton de Châteaulin.
 1469 Canton de Châteauneuf-du-Faou.
 1470 Canton de Concarneau.
 1471 Canton de Crozon.
 1472 Canton de Daoulas.
 1473 Canton de Douarnenez.
 1474 Canton du Faou.
 1475 Canton de Fouesnant.
 1476 Canton du Huelgoat.
 1477 Canton de Landerneau.
 1478 Canton de Landivisiau.
 1479 Canton de Lanmeur.
 1480 Canton de Lannilis.
 1481 Canton de Lesneven.
 1482 Notes, articles, correspondances sur le col-
 lège de Lesneven et Louis Gillet.
 1483 Canton de Morlaix.
 1484 Canton d'Ouessant.
 1485 Canton de Pleyben.
 1486 Canton de Plogastel-Saint-Germain.
 1487 Canton de Ploudalmézeau.
 1488 Canton de Ploudiry.
 1489 Canton de Plouescat.
 1490 Canton de Plouigneau.
 1491 Canton de Plouzévédé.

- 97 J**
- 1492 Canton de Pont-Aven.
 - 1493 Canton de Pont-Croix (sauf l'île de Sein).
 - 1494 Ile de Sein.
 - 1495 Canton de Pont-l'Abbé.
 - 1496 Canton de Quimper.
 - 1497 Canton de Quimperlé.
 - 1498 Canton de Rosporden.
 - 1499 Canton de Saint-Pol-de-Léon.
 - 1500 Canton de Saint-Renan (sauf Ile Molène).
 - 1501 Ile Molène.
 - 1502 Canton de Saint-Thégonnec.
 - 1503 Canton de Scaër.
 - 1504 Canton de Sizun.
 - 1505 Canton de Taulé.

DEPARTEMENTS DE BRETAGNE. Dossiers particuliers

- 97 J** 1506 à 1507 Bretagne, généralités.
- 1508 Ile-et-Vilaine (sauf Rennes).
 - 1509 Rennes.
 - 1510 Côtes-du-Nord.
 - 1511 Ile de Bréhat.
 - 1512 Ankou de Ploumiliau.
 - 1513 Abbaye de Boquen.
 - 1514 Loire-Atlantique.
 - 1515 Morbihan.

AUTRES REGIONS DE FRANCE

- 97 J**
- 1516 Mont Saint-Michel.
 - 1517 Normandie.
 - 1518 Alsace et Lorraine.
 - 1519 Provence et Comtat Venaissin, généralités.
 - 1520 Provence et Comtat Venaissin, lettres et arts.
 - 1521 Provence et Comtat Venaissin, régionalisme.
 - 1522 Provence et Comtat Venaissin, Confréries de pénitents.

- 97 J 1523 Provence, Mistral.
 1524 Provence, Fabre J.-H.
 1525 Vaucluse.
 1526 à 1527 Bouches-du-Rhône.
 1528 Var.
 1529 Alpes-Maritimes.
 1530 Gard.
 1531 Ardèche, Drôme, Hautes et Basses-Alpes.
 1532 Aude, Hérault.

97 J PERSONNALITES BRETONNES. Dossiers individuels (1)

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| 1533 Abgrall Fanch. | 1554 Causeur Jean. |
| 1534 Allo Marie | 1555 Cerny Elvire (de). |
| 1535 Anthony Raoul. | 1556 Choleau Jean. |
| 1536 Aubert O.-L. | 1557 Colin Elicio et Edouard. |
| 1537 Avez Pierre (Rosec). | 1558 Cornic-Duchêne. |
| 1538 Beau fils Paul. | 1559 Courcy Henry (de) |
| 1539 Beaufrère Louis. | 1560 Cras Jean (Amiral) (*). |
| 1540 Berthou Erwan. | 1561 Créach Jean-Marie. |
| 1541 Besançon Julien. | 1562 Cuillandre Jos, dit Glan- |
| 1542 Bienvenue Fulgence. | mor. |
| 1543 Billoart de Kerlérec | 1563 Daniélou Charles (*). |
| Louis. | 1564 Degoul André. |
| 1544 Bisson Hippolyte. | 1565 Delalande Félix-Charles. |
| 1545 Botrel Théodore (*). | 1566 Delalande Jean. |
| 1546 Briant Théophile. | 1567 Des Cognets Jean. |
| 1547 Brizeux Auguste (*). | 1568 Desse Georges. |
| 1548 Cadoudal Georges. | 1569 Dottin Georges. |
| 1549 Calloc'h Jean-Pierre (*). | 1570 Douguet Max (Amiral). |
| 1550 Cambry. | 1571 Drapier-Cadec Léontine |
| 1551 Caradec Maurice. | (Mme). |
| 1552 Carré Jean-Corentin. | 1572 Duguay-Trouin. |
| 1553 Cartier Jacques. | 1573 Du Guesclin Bertrand (*) |

(1) Ils ne comprennent généralement que quelques pièces. Lorsqu'ils renferment une documentation plus abondante, celle-ci est signalée par le signe (*) placé à la suite du nom de la personnalité.

97 J

- | | |
|------------------------------|-------------------------------|
| 1574 Duine François. | 1604 Kerguélen-Trémarec Yv. |
| 1575 Duparc Adolphe (Mgr). | 1605 Kerhoas Emilienne. |
| 1576 Dupouy Auguste (*). | 1606 Kerlaz Claude. |
| 1577 Dupuy de Lome Stanis- | 1607 Keroualle Louise (de). |
| las. | 1608 Kervran Louis. |
| 1578 Durocher Léon. | 1609 La Barre de Nanteuil- |
| 1579 Egault des Naës. | Le Flô Alfred (de). |
| 1580 Eliès Fanch (dit Abeo- | 1610 La Borderie Arthur (de). |
| zen). | 1611 Labory Pierre. |
| 1581 Esnault Gaston | 1612 Laënnec René (*). |
| 1582 Falchun François. | 1613 La Fruglaye Marie (de). |
| 1583 Fenoux Victor. | 1614 La Rouene (Colonel de). |
| 1584 Fouché Joseph (duc | 1615 La Tour d'Auvergne |
| d'Orante). | (Théophile Malo |
| 1585 Fouillen. | de) (*). |
| 1586 Fréville Henri. | 1616 La Trémouille. |
| 1587 Frézier Amédée. | 1617 Lavent Henri. |
| 1588 Furic Mathurin (dit | 1618 Le Bail Georges et Al- |
| Matilin an Dall). | bert. |
| 1589 Gautier Elie. | 1619 Le Berre Léon (dit Aba- |
| 1590 Geistdoerfer Marcel. | lor). |
| 1591 Gourvil Francis. | 1620 Le Bourdellès Robert. |
| 1592 Grazo de Kéravénant. | 1621 Le Bras Gabriel. |
| 1593 Guépratte (amiral). | 1622 Le Bris Jean-Marie. |
| 1594 Guichen (comte de). | 1623 Le Dantec Félix. |
| 1595 Guyot Yves. | 1624 Le Febvre Yves. |
| 1596 Hamon A. | 1625 Le Flem Paul. |
| 1597 Hélias Pierre. | 1626 Le Flô (général). |
| 1598 Henriot Jules. | 1627 Le Floch Louis (dit |
| 1599 Herrieu Loeiz. | Maodez Glanndour). |
| 1600 Hersart de la Villemar- | 1628 Le Fustec Jean. |
| qué (*). | 1629 Le Goaziou Adolphe. |
| 1601 Hervé Victor. | 1630 Le Gonidec Jean-Fran- |
| 1602 Jaffrennou François dit | çois. |
| Taldir. | 1631 Le Gorgeu Victor. |
| 1603 Kérambrun Ernest. | 1632 Le Guen de Kérangal |
| | Guy. |

- 97 J**
- | | | | |
|------|----------------------------|------|------------------------|
| 1633 | Le Guennec Louis. | 1660 | Picard Yvonig. |
| 1634 | Le Guyader Frédéric (*) | 1661 | Plélo (Comte de). |
| 1635 | Le Maoût Charles. | 1662 | Plessis Frédéric. |
| 1636 | Le Moul't Eugène (*). | 1663 | Presse Alexis. |
| 1637 | Le Nobletz Michel | 1664 | Prigent Tanguy. |
| 1638 | Lorédan Jean. | 1665 | Proux Prosper. |
| 1639 | Loth Joseph. | 1666 | Queinnec Jacques. |
| 1640 | Loth William. | 1667 | Quellien Narcisse. |
| 1641 | Luzel François. | 1668 | Quentel Paul. |
| 1642 | Madec René. | 1669 | Radiguet Lionel. |
| 1643 | Malmanche Tanguy. | 1670 | Rais Gilles (de) (*). |
| 1644 | Maunoir (Père). | 1671 | Rebillon Armand. |
| 1645 | Ménez François. | 1672 | Rio François. |
| 1646 | Mével Paul. | 1673 | Riou Jakez. |
| 1647 | Monselet Charles (*). | 1674 | Rivoallan A. |
| 1648 | Montergon (commandant de). | 1675 | Rochon Alexis. |
| 1649 | Mordiern Méven. | 1676 | Rohan (duchesse de). |
| 1650 | Moreau (général). | 1677 | Rolland Charles. |
| 1651 | Morvan Olivier. | 1678 | Simon Jules. |
| 1652 | Nibor Yan. | 1679 | Sohier Yan. |
| 1653 | Ogès Louis. | 1680 | Surcouf Robert. |
| 1654 | Ollivier Joseph. | 1681 | Thomas Georges. |
| 1655 | Parker Jos. | 1682 | Toulemont L. |
| 1656 | Pen Maurice. | 1683 | Trémintin (pilote). |
| 1657 | Penan Henry. | 1684 | Trépos Pierre. |
| 1658 | Pencalet Marcel. | 1685 | Tromelin (général de). |
| 1659 | Penquer Auguste (Mme). | 1686 | Vallaux Camille. |
| | | 1687 | Vourch Guy. |
| | | 1688 | Waquet Henri. |

GRANDE-BRETAGNE : LITTÉRATURE ANGLAISE

- 97 J**
- | | |
|-------------|---|
| 1689 à 1690 | France-Grande Bretagne, articles et notes. |
| 1691 à 1693 | Littérature anglaise, articles et notes. |
| 1694 à 1696 | Littérature anglaise, nouveautés, articles critiques. |
| 1697 | Littérature anglaise, anecdotes, variétés. |

- 97 J 1698 Littérature anglaise, contes.
 1699 Littérature anglaise, notes manuscrites.
 1700 Théâtre, cinéma.

97 J AUTEURS LITTÉRAIRES DE LANGUE ANGLAISE

Dossiers individuels

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------|
| 1701 Addison Joseph | 1729 Burton Robert. |
| 1702 Angell Norman. | 1730 Butler Samuel. |
| 1703 Aram Eugène. | 1731 Byron George (lord). |
| 1704 Archer William | 1732 Caldwell Erskine. |
| 1705 Arnold Matthew. | 1733 Carlyle Thomas. |
| 1706 Austen Jane. | 1734 Cary Joyce. |
| 1707 Bacon Francis. | 1735 Chapman George. |
| 1708 Barbour John. | 1736 Chaucer Geoffroy. |
| 1709 Barring Maurice. | 1737 Chesterton Gilbert. |
| 1710 Barrie James. | 1738 Cheyney Peter. |
| 1711 Beaumont et Fletcher. | 1739 Cobbet William. |
| 1712 Beckford William. | 1740 Coleridge Samuel Taylor. |
| 1713 Beerbohm Max. | 1741 Collins Wilkie. |
| 1714 Belloc Hilaire. | 1742 Conrad Joseph. |
| 1715 Bennet Arnold. | 1743 Cooper Fenimore. |
| 1716 Berner (John Bouchier,
lord). | 1744 Crabbe George. |
| 1717 Blake William. | 1745 Cronin Archibald J. |
| 1718 Borow George. | 1746 Daphné du Maurier. |
| 1719 Boswell James. | 1747 Darwin Charles. |
| 1720 Bridges Robert. | 1748 Defoë Daniel. |
| 1721 Brontë les sœurs. | 1749 Dickens Charles. |
| 1722 Brooke Rupert. | 1750 Dickinson Emily. |
| 1723 Browne Thomas. | 1751 Donne John. |
| 1724 Browning Robert. | 1752 Doyle Conan. |
| 1725 Bunyan John. | 1753 Dreiser Théodore. |
| 1726 Burke Edmund. | 1754 Drinkwater John. |
| 1727 Brunet Robert. | 1755 Dryden John. |
| 1728 Burton Richard. | 1756 Edgeworth Maria. |
| | 1757 Eliot George. |

97 J

- | | |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| 1758 Eliot (T.S.). | 1793 James Henry. |
| 1759 Emerson Ralph. | 1794 Jefferis Richard. |
| 1760 Ervine John. | 1795 Jarnold Douglas. |
| 1761 Faulkner William. | 1796 Johnson Samuel. |
| 1762 Fielding Henry. | 1797 Joyce James. |
| 1763 Flecker James-Elroy. | 1798 Johnson Benjamin. |
| 1764 Forster Edward Morgan. | 1799 Keats John. |
| 1765 Franck Waldo. | 1800 Kingsley Charles. |
| 1766 Frazer James Georges. | 1801 Kipling Rudyard. |
| 1767 Galsworthy John. | 1802 La Mare Walter (de). |
| 1768 Garnet David. | 1803 Lamb Charles. |
| 1769 Gaskell Elizabeth. | 1804 Lang Andrew. |
| 1770 Gay John. | 1805 Langland William. |
| 1771 Gilbert William S. | 1806 Latimer Hugh. |
| 1772 Gissing George. | 1807 Lawrence David Herber. |
| 1773 Goldsmith Olivier. | 1808 Lewis Sinclair. |
| 1774 Gordon-Craig Edouard. | 1809 Lindsay Vachel. |
| 1775 Gosse Edmund. | 1810 London Jack. |
| 1776 Granville-Barker Harley. | 1811 Longfellow Henry Wadsworth. |
| 1777 Gray Thomas. | 1812 Malory Thomas. |
| 1778 Greene Graham. | 1813 Mansfield Catherine. |
| 1779 Haggard Rider. | 1814 Marlowe Christopher. |
| 1780 Hardy Thomas. | 1815 Masefield John. |
| 1781 Harris Frank. | 1816 Maugham William Somerset. |
| 1782 Harte Bret. | |
| 1783 Hawtorne Nathaniel. | 1817 Melville Hermann. |
| 1784 Hazlett William. | 1818 Meredith George. |
| 1785 Hemingway Ernest. | 1819 Meynell Alice. |
| 1786 Herrick Robert. | 1820 Mill John (Stuart). |
| 1787 Hewolett Maurice. | 1821 Milton John. |
| 1788 Hobbes-Carigie John
Olivier. | 1822 Moore George. |
| 1789 Hunt Leigh. | 1823 Moore Thomas. |
| 1790 Hutchinson Lucy. | 1824 Morgan Charles. |
| 1791 Huxley Aldous. | 1825 Morris William. |
| 1792 Irving Washington. | 1826 Nashe Thomas. |

97 J

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1827 Newman John Henry. | 1863 Steele Richard. |
| 1828 Noyes Alfred. | 1864 Steinbeck John. |
| 1829 O'Henry (William, Pro-
ter). | 1865 Stéphen James. |
| 1830 O'Neill Gladstone. | 1866 Sterne Laurence. |
| 1831 Pater Walter. | 1867 Stevenson Robert Louis. |
| 1832 Patmore Coventry. | 1868 Sovift Jonathan. |
| 1833 Peacock Thomas. | 1869 Swinburne Algernon
Charles. |
| 1834 Pepys Samuel. | 1870 Synge John Millington. |
| 1835 Phillpots Eden. | 1871 Tennyson Alfred. |
| 1836 Pinero Arthur. | 1872 Thackeray William. |
| 1837 Poé Edgar. | 1873 Thompson Francis. |
| 1838 Pope Alexander. | 1874 Thomson James. |
| 1839 Pound Ezra. | 1875 Twain Mark. |
| 1840 Priestley J.-B. | 1876 Vanbrugh John. |
| 1841 Quincey Thomas (de). | 1877 Walton Izaak. |
| 1842 Reade Charles. | 1878 Warner Rex. |
| 1843 Richardson Samuel. | 1879 Ward Humphry. |
| 1844 Rosseti Dante Gabriel et
le Préraphaélisme. | 1880 Watson William. |
| 1845 Ruskin John. | 1881 Waugh Evelyn. |
| 1846 Scott Walter. | 1882 Wells Hervert George. |
| 1847 Seeger Alan. | 1883 Wesley John. |
| 1848 à 1850 Shakespeare Wil-
liam. | 1884 West Rebecca. |
| 1851 Sharp William. | 1885 Wilde Oscar. |
| 1852 à 1853 Shaw Bernard. | 1886 Wharton Edith. |
| 1854 Shelley Pexcy Byssche. | 1887 White Gilbert. |
| 1855 Sidney Phillip. | 1888 Whitman Walt. |
| 1856 Sinclair Upton. | 1889 Whittier John. |
| 1857 Sitwell Osbert. | 1890 Woolf Virginia. |
| 1858 Smolett Tobias George. | 1891 Wordsworth William. |
| 1859 Southey Robert. | 1892 Wycherley William. |
| 1860 Spender Stéphen. | 1893 Yeaths William Butler. |
| 1861 Spenser Edmund. | 1894 Zangwill Israël. |
| 1862 Stead William Thomas. | 1895 Auteurs divers A à G. |
| | 1896 Auteurs divers H à L. |
| | 1897 Auteurs divers M à R. |
| | 1898 Auteurs divers S à Z. |

97 J GRANDE-BRETAGNE, HOMMES POLITIQUES**Dossiers individuels**

1899 à 1900	Politique anglaise.	1908	Clifford John.
		1909	Churchill Winston.
1901	Asquith (Herbert-Henry).	1910	Gladstone William.
		1911	Grey Edward.
1902	Baldwin Stanley.	1912	Law Bonar.
1903	Balfour Arthur.	1913	Lloyd George.
1904	Bright John.	1914	Mac Donald Ramsay.
1905	Burns John.	1915	Rosebery Archibald.
1906	Cecil Robert.	1916	Walpole Horace.
1907	Chamberlain Austen.	1917	Webb Sidney.

GRANDE-BRETAGNE. VARIA

97 J	1918	Histoire de Grande-Bretagne.
	1919	Marine anglaise.
	1920	Les arts en Grande-Bretagne.
	1921	Londres.
	1922	Cafés anglais.
	1923	Petits métiers en Grande-Bretagne.
	1924	Manuscrit (incomplet) d'un dictionnaire biographique anglais.

TABLES ET CATALOGUES PAR CH. CHASSÉ

97 J	1925	Tables d'articles publiées par diverses revues (1909-1928).
	1926 à 1927	Catalogue de la bibliothèque de Ch. Chassé.



TABLE DES MATIERES

	PAGES	
Introduction	249	[3]
Charles Chassé: sa vie, son œuvre	252	[6]
Répertoire numérique	259	[13]
Bio-bibliographie, correspondances, notes et conférences de Charles Chassé (97 J 1-32)	259	[13]
Langue et littérature françaises (97 J 33-45) ..	260	[14]
Histoire de France (97 J 46-68)	260	[14]
Religions (97 J 69-77)	261	[15]
Art et archéologie (97 J 78-94)	261	[15]
Costumes (97 J 95-104)	261	[15]
Géographie: les îles (97 J 105-107)	262	[16]
Politique française (97 J 108-123)	262	[16]
Guerre, aviation, marine (97 J 124-154) ..	263	[17]
Mers (97 J 155-163)	264	[18]
Médecine, sciences physiques et chimiques (97 J 164-173)	264	[18]
Enseignement (97 J 174-181)	264	[18]
Spectacles (97 J 182-198)	265	[19]
Mallarmé (97 J 199-212)	265	[19]
Varia (97 J 213-258)	265	[19]
Pays étrangers (97 J 259-302)	266	[20]
Auteurs littéraires: dossiers individuels (97 J 303-810)	267	[21]
Peinture (97 J 811-833)	275	[29]

PAGES

Artistes peintres, dessinateurs, graveurs : dossiers individuels (97 J 834-1378)	276	[30]
Sculpture (97 J 1379-1380)	284	[38]
Sculpteurs : dossiers individuels (97 J 1381-1439) ..	284	[38]
Bretagne : généralités (97 J 1440-1455)	285	[39]
Finistère : généralités (97 J 1456-1462)	285	[39]
Cantons du Finistère : dossiers particuliers (97 J 1463-1505)	286	[40]
Départements de Bretagne : dossiers particuliers (97 J 1506-1515)	287	[41]
Autres régions de France (97 J 1516-1532)	287	[41]
Personnalités bretonnes : dossiers individuels (97 J 1533-1688)	288	[42]
Grande-Bretagne : littérature anglaise (97 J 1689-1700)	290	[44]
Auteurs littéraires de langue anglaise : dossiers individuels (97 J 1701-1898)	291	[45]
Grande-Bretagne : hommes politiques : dossiers individuels (97 J 1899-1917)	294	[48]
Grande-Bretagne : Varia (97 J 1918-1924)	294	[48]
Tables et catalogues par Ch. Chassé (97 J 1925-1927)	294	[48]
Table des matières	295	[49]



TABLE DES MATIERES

DU TOME XCIV

(1968)

	PAGES
Liste générale des membres de la Société Archéologique du Finistère, à jour au 31 décembre 1968	I-LX

PREMIÈRE PARTIE

TABLE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU 25 JANVIER 1968	LXIII
Admission de nouveaux membres. — Décès. — Compte rendu financier. — Précisions sur les premiers archivistes du Finistère. — Glans dans les registres de Lochrist-Le Conquet — Chronique de préhistoire pour 1967. — Plaidoyer et vœu pour la préservation des orgues anciennes.	
<i>Annexe au procès-verbal</i> : Glans du Docteur Dujardin aux vieux registres du Conquet..	LXVII

PAGES

SÉANCE DU 29 FÉVRIER 1968	LXX
------------------------------------	-----

Adhésions nouvelles. — Décès — Chronique gallo-romaine et médiévale pour 1967. — Les noms de rues à Guerlesquin. — Les chapelles en détresse.

SÉANCE DU 28 MARS 1968	LXXII
---------------------------------	-------

Adhésions. — Décès. — Mémoire sur le château de Joyeuse Garde. — Du petit Séminaire de Pont-Croix à la Faculté de droit de Paris : correspondance du jeune Gouzil, de Pouldergat. — Découvertes à l'église de Pouldavid. — Trouvailles archéologiques. — Le mystère des menhirs et des dolmens : un essai d'élucidation. — Bibliographie.

SÉANCE DU 25 AVRIL 1968.. . . .	LXXVII
---------------------------------	--------

Nécrologie. — Nouvelles adhésions. — Suite de la Correspondance du jeune Léopold Gouzil. — L'amirauté de Cornouaille de 1691 à 1790. — Découvertes archéologiques.

SÉANCE DU 1 ^{er} MAI 1968, A BREST ..	LXXIX
--	-------

Distinctions littéraires. — Etude sur le recrutement du clergé constitutionnel : les prêtres « expilliens ». — Variantes dans le libellé des inscriptions concernant le roi Gradlon. — Un plat de quête provenant de Saint-Herbot. — Glanes dans les vieux registres paroissiaux. — Les voyages organisés pour l'été.

PAGES

Annexes au procès-verbal : 1. Les inscriptions du roi Gradlon transcrites sur un incunable de la bibliothèque municipale de Rennes LXXXI

2. Glané dans nos vieux registres paroissiaux LXXXIII

SÉANCE DU 27 JUIN 1968 LXXXIX

Adhésions nouvelles. — Décès. — Exposé de M. Cailliau sur l'agence des Bâtiments de France.

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 1968 XCIII

Adhésions nouvelles. — Décès. — Suite et fin de la correspondance du jeune Gouzil, étudiant à Rennes et à Paris. — Un mot sur les voyages qui viennent d'avoir lieu. — Bibliographie.

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 1968 XCV

Adhésions nouvelles. — Bibliographie. — Travail à Locmaria. — Exposition du souvenir à l'occasion du cinquantième de l'armistice de 1918. — Pour revivre les voyages de l'été passé. — Mémoire inédit de 1810 sur les curiosités du Cap Sizun. — Lettres d'Italie écrites par Léopold Gouzil en 1869.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1968 XCIX

Nouveaux membres. — Découverte d'un sous-terrain médiéval à Pont-Croix. — Trans-

plantation de mégalithes et d'une croix ancienne à Guissény. — Un prix pour les restaurateurs de Languivoa. — Les attaches de Chateaubriand avec le Finistère.

<i>Annexe au procès-verbal</i> : Rapport sur le souterrain médiéval de Pont-Croix.. . .	CIII
---	------

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1968 . . .	CV
----------------------------------	----

Admission de nouveaux membres. — Restauration de la chapelle Saint-Oual, en Locudy. — Répertoire du fonds Charles Chassé aux Archives départementales. — Bibliographie. — Composition du bureau pour 1969.



DEUXIÈME PARTIE

TABLE DES MÉMOIRES

I. P.-R. GIOT. — Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1968.. .	3
--	---

Vues générales sur le déroulement des travaux dans la circonscription archéologique de Bretagne, 3. — Barnenez : fin des travaux de fouilles et de consolidation, 5. — Chantier de fouilles de l'Île Gaignog, 7. — Parc régional d'Armorique, 8. — Fouilles d'urgence et de sauvetage : Landeleau, Clohars-Carnoët, 10. — Prospections

et sondages, 13. — Glanes préhistoriques et protohistoriques, 15.

II. René SANQUER. — Chronique d'archéologie antique et médiévale 19

Appel au développement des recherches, remerciements, 19. — Bohars : motte féodale de Bohars-ar-C'hoat, 20. — Commana : un *aureus* de Néron, 21. — Concarneau : la Butte aux Anglais, 22. — Dirinon : Brenaot, le Roual, Coat-ar-c'hastel, 22. — Gouézec : Moguérou, 24. — Guissény : le Curnic, Kernévez, 25. — Kerlaz : Lanévry, 32. — La Martyre : le Verveur, 33. — Le Trévoux : Beuz an Dourdu, 33. — Plomelin : Kervadiou, 33. — Ploudaniel : Kerlois et Lanniguez, 34. — Plouguerneau : monnaies, 34. — Plounéour-Trez : Kerrurus, 38. — Pluguffan : Stang-Rohan, 38. — Pont-Croix, souterrain médiéval, 39. — Porspoder : un *aureus* de Tibère, 40. — Quimper-Loemaria, 41. — Santec : vestiges au Dossen, 42.

III. Jehan BAZIN. — Le château de Joyeuse Garde 43

Introduction, 43. — Chapitre I : Une double auréole de légendes (saint Ténénan, l'épopée arthurienne), 48. — Chap. II : Histoire, 56. — Chap. III : Décrépitude progressive, multiples possesseurs, 70. — Appendice : Pèlerins des ruines, 76.

IV René DANIEL. — Etude sur les difficultés d'un évêque constitutionnel et le recrutement d'un nouveau clergé : Expilly et les « expilliens » 80

Expilly, évêque du Finistère, 83. — Etat du nouveau diocèse en 1791, 84. — Les difficultés, 86. — Les remèdes : deux décisions capitales 88. — Les « expilliens », 93. — Observations et conclusions, 107. — Notes, 112. — Annexes : appréciations de Mgr Dombideau, 115; chansons bretonnes, 117; premier mariage d'un prêtre, 124.

- V. Roger GARGADENNEC. — Un mémoire inédit de
1810 sur les curiosités du Cap Sizun... .. 135
- VI. Yves TANNEAU. — Du Petit Séminaire de Pont-
Croix à la Faculté de Droit de Paris :
Correspondance d'un jeune Breton de
Douarnenez, Léopold Gouzil (1834-1869).. 151
- Origines de la famille Gouzil, 152. — Au Petit
Séminaire de Pont-Croix (de la sixième à la
seconde), 159. — Au Collège de Quimper (rhé-
torique et philosophie), 184. — A l'Université de
Rennes, 192. — A la Faculté de droit de Paris,
201.
- VII. Alexis LE BIHAN. — Répertoire numérique du
fonds Charles Chassé, aux Archives dépar-
tementales du Finistère 249
- Table des matières de ce répertoire, 295.

Handwritten signature or mark in the top left corner.

IMPRIMERIE
du
TÉLÉGRAMME
de Brest et de l'Ouest
Rue Jean-Macé
BREST
